



LES POLITIQUES D'IMMIGRATION EN FRANCE ET EN EUROPE

Un regard sociohistorique et économique

Philippe Guimard

Préface de Stéphane Beaud

Février 2023

Cette étude a été financée par l'Agence d'objectifs de l'IRES

Philippe Guimard

Socio-économiste, Conseiller technique à l'IRES

Stéphane Beaud

Sociologue, Professeur de sociologie et de science politique à Sciences Po Lille et chercheur au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS/CNRS)

Table des matières

PREFACE	9
L'intégration des immigrés et de leurs enfants en France. Réflexions sur la monographie d'une famille algérienne	9
1/ Une enquête monographique sur une famille immigrée algérienne installée en France en 1977	11
2/ Les arbres (« djihadistes ») qui cachent la forêt (les « Belhoumi » de France).....	13
3/ Un contre-point à une sociologie de l'immigration « doloriste »	14
4/ Petit détour par l'histoire : retour aux années 1980	17
5/ Les enfants d'immigrés maghrébins : un groupe aujourd'hui divisé contre lui-même	19
6/ Penser les enfants d'immigrés en termes de générations sociales.....	20
7/ Face à la fracture socio/raciale « Eux/Nous », inventer des dispositifs de diffusion des travaux en sciences sociales	21
8/ Des lycéen(ne)s de parents français qui découvrent la réalité des familles immigrées	25
9/ La conférence, un moment où certains lycéens doivent affronter leurs préjugés	27
10/ Un « atelier théâtre » autour de La France des Belhoumi	31
INTRODUCTION	37
PREMIERE PARTIE	43
MIGRATIONS, CATEGORIES ET FRONTIERES	43
1/ Bien nommer pour rendre compte de la diversité des situations migratoires	43
2/ Une histoire longue des migrations.....	51
3/ Migrations et frontières	55
4/ Repenser les migrations dans le cadre de la mondialisation et de la construction européenne .	61
4.1. Les tendances structurelles du phénomène migratoire dans le monde	62
4.2. La présence des immigrés dans le monde	65
DEUXIEME PARTIE	69
L'IMMIGRATION EN FRANCE : QUELQUES REPERES POUR COMPRENDRE UNE HISTOIRE SOCIALE ET POLITIQUE MOUEMENTEE	69
1/ Mobiliser la race pour dénoncer les dangers de l'immigration, une vieille « tradition » française ?	69
1.1 La naissance du problème de l'immigration	71
1.2 Persistance des grilles raciales après la Libération	76
2/ Les travailleurs immigrés au cœur des Trente Glorieuses et des luttes politiques et idéologiques dans le contexte des décolonisations	77
2.1 Immigration et condition ouvrière durant les Trente Glorieuses	80
2.2 Condition immigrée et retour en force de l'identité après 1968.....	82
2.3 L'opinion face aux étrangers qui restent	85

2.4 Du travailleur immigré à l'immigré tout court puis au « beur »	89
3/ La responsabilité des intellectuels dans le processus de racialisation de la question sociale	92
TROISIEME PARTIE	97
L'IMMIGRATION AU PRISME DE SES EFFETS ECONOMIQUES	97
1/ Migrations et marché du travail.....	97
1.1 Immigration et emploi	98
1.2 Cibler une immigration qualifiée ?	101
2/ Immigration et finances publiques	103
3/ Des connaissances incomplètes sur les conditions économiques et sociales des immigrés.....	106
4/ Migrations et développement : des bonnes intentions à la réalité	109
4.1 Les dessous de l'aide au développement	109
4.2 La manne des transferts monétaires.....	110
4.3 Les migrants comme vecteurs du changement dans leur pays d'origine ?	112
4.4 Une relation inverse : les effets contre-intuitifs du développement	113
4.5 La fuite des cerveaux et des forces vives.....	114
5/ Pandémie de coronavirus, crise sanitaire et migrations.....	116
5.1 Les interdépendances économiques et humaines face à une pandémie mondiale	117
5.2 La redécouverte des emplois « essentiels »... et des immigrés	120
QUATRIEME PARTIE	125
LES POLITIQUES MIGRATOIRES	125
1/ Un bref détour par les enjeux de l'intégration.....	125
1.1. Aux sources des discriminations pour mieux combattre les inégalités.....	125
1.2. Des crispations sur les statistiques ethniques aux dangers d'une ethnicisation de la question sociale.....	127
2/ Principaux traits de l'immigration en France	130
2.1. Immigrés et descendants d'immigrés.....	130
2.2. Origines des immigrés	135
3/ La gestion politique de l'immigration en France depuis 1945	138
3.1. Des besoins de main d'œuvre de la reconstruction au retournement de 1974.....	138
3.2. Un cadre légal devenu illisible à force d'empilements.....	143
3.3. Du grand remplacement à la remigration : une banalisation des concepts d'extrême droite	149
3.4. Projet de loi pour « contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » : un énième texte ambivalent et aux fondements contestables	153
4/ L'obsession renouvelée des frontières et des murs en Europe	163
4.1 La construction erratique d'une politique européenne	163
4.2 Une économie de la sécurité florissante	168

4.3 Immigration et enjeux démographiques en Europe	171
4.4. Les régimes de politique migratoire en Europe	174
5/ Après la « crise » migratoire de 2015	191
5.1. L'Union européenne entre déni de réalité et impasse sécuritaire	192
5.2. La réhabilitation du réfugié après le déclenchement de la guerre en Ukraine ?.....	196
CONCLUSION	201
Bibliographie sélective	205

PREFACE

Stéphane Beaud¹

L'intégration des immigrés et de leurs enfants en France. Réflexions sur la monographie d'une famille algérienne

Les travaux séminaux, réalisés dans les années 1970-80, tant par le sociologue Abdelmalek Sayad² que par le socio-historien Gérard Noiriel³, ont mis au jour de manière décisive les mécanismes structurels de l'intégration des immigrés et de leurs enfants dans la société française. Le grand intérêt de ces recherches, publiées au moment de l'émergence en 1983-95 d'une force politique d'extrême-droite (le Front National), était de s'attaquer, preuves (historiques) à l'appui, au mythe de l'assimilation réussie des diverses vagues d'immigration européenne en France au cours des premiers quarts du XXe siècle. Par exemple, Gérard Noiriel montrait, à l'occasion de son travail fouillé d'histoire orale sur le grand bassin d'emploi de Longwy, dans la Lorraine sidérurgique), que l'intégration sur place des immigrés italiens, venus en nombre dans les années 1900-1930, n'avait pas été des plus tranquilles. Bien au contraire. Ceux-ci avaient rencontré bien des obstacles pour se faire accepter : on accusait de bien des tourments les « Macaronis » (tel était le terme souvent désigné pour les nommer collectivement), la presse locale décrivait les quartiers (cités ouvrières) où ils habitaient et étaient concentrés comme autant de « ghettos » et de « far west », les rumeurs locales enflaient sur le thème des « Ritals qui jouent facilement du couteau » et qui étaient vus comme de redoutables concurrents des « nationaux » (Français) sur le marché matrimonial. On pourrait établir, comme l'historienne Janine Ponty, le même genre de démonstration pour les immigrés polonais dans le Nord de la France où ils ont été accusés, dans l'entre-deux guerres, de vivre trop exclusivement entre eux et d'être aussi « trop catholiques » (il leur était notamment reproché de célébrer leurs messes en polonais, avec leurs propres prêtres

¹ Professeur de sociologie et science politique à Sciences Po Lille et chercheur au CERAPS/CNRS

² Cf. ses deux livres : *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991 et *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

³ Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Seuil, 1988

importés de Pologne...). En résumé, l'intégration des immigrés – venant le plus souvent de pays pauvres dans des pays riches et contraints comme prolétaires d'y vendre leur « force de travail simple » – obéit à ce qu'on pourrait appeler des lois sociologiques, très bien mises en évidence dans le dernier chapitre du *Creuset français*.

Ces immigrés forment par essence un groupe d'*outsiders* (sociaux) dans la société du pays d'accueil et, à ce titre, se heurtent aux mêmes obstacles structurels : la langue, la concurrence sur le marché du travail, le mal-logement et la précarité. Leurs enfants nés en France ou venus tôt dans ce pays vont prendre place « naturellement » dans notre société via ces deux grands opérateurs de l'intégration (selon Dominique Schnapper) que sont l'Ecole et le travail (à quoi, pour les hommes, on pourrait ajouter le service national). Ces mécanismes ont, malgré la longue crise d'après 1975, aussi joué pour la génération des descendants de parents maghrébins, nés ou venus en France dans les années 1960-70. En effet, ces derniers ont dû trouver leur place sur un marché du travail moins favorable aux enfants de milieu populaire du fait de la désindustrialisation des régions où ils étaient géographiquement concentrés (en particulier banlieue parisienne et lyonnaise, Nord et Est de la France).

Dans ce contexte économiquement plus difficile, ces descendants d'immigrés maghrébins ont, malgré tout, pris place progressivement dans la société française. Certes l'« entrée dans le club France » – pour reprendre une expression chère à Sayad – ne s'est effectuée pour eux ni sans obstacles, ni sans drames aussi (crimes racistes, héroïne chez les garçons, suicides ou fugues chez les filles). Mais le processus d'intégration sociale et professionnelle a été là, sous nos yeux, clair et massif. Il s'est même opéré malgré le travail incessant de propagande du Front National qui a fait, à partir des élections de Dreux (1983), du caractère supposé « inassimilable » de cette immigration rebaptisée musulmane, son inépuisable fonds de commerce électoral. Cependant, la dernière décennie (2010-20) a constitué une véritable rupture dans cette histoire, avec le basculement dans le djihad d'une part de cette « minorité agissante », composée pour beaucoup d'enfants d'immigrés maghrébins qui sont nés en France et y ont grandi. Les enfants d'immigrés maghrébins sont alors devenus plus que jamais des « suspects permanents » pour reprendre les termes du sociologue Ahmed Boubeker. La force de la sociologie tient à sa capacité à déplacer le regard et à faire voir des phénomènes qui sont passés inaperçus parce qu'ils sont largement silencieux et souterrains, travaillant

dans ses profondeurs la société. C'est ce qu'on va essayer de montrer en partant de cette enquête dans la famille Belhoumi.

1/ Une enquête monographique sur une famille immigrée algérienne installée en France en 1977

Cette enquête monographique sur une famille immigrée algérienne installée en France dans une cité HLM en 1977, qui a débouché sur un livre – *La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017)*, La Découverte, 2018 – a voulu souligner ce fait social d'importance : le processus d'intégration silencieuse des enfants d'immigrés algériens s'est bien opéré pour la majorité d'entre eux lors des quarante dernières années. Simplement, dans la mesure où ce processus s'est déroulé de manière discrète, il n'a pas attiré l'attention des médias, passant de ce fait inaperçu. C'est, à nos yeux, le rôle des sociologues que de savoir déplacer les regards en analysant les processus invisibles et souterrains des changements sociaux. En racontant de manière ethnographique, et par le menu détail, l'histoire d'une fratrie de huit enfants d'une famille immigrée (appelée Belhoumi), cet ouvrage nous semble s'inscrire dans le droit fil de la réflexion du romancier Alexis Jenni qui, dans son dialogue avec Benjamin Stora, écrit ceci : « *Je pense que l'histoire des Maghrébins doit faire partie de l'histoire de France : j'avais l'habitude de dire que si l'on veut sortir de cette crise identitaire où nous sommes, il faut agrandir l'histoire de France. Pour que nous puissions avoir une histoire commune avec tous ceux qui composent la France, et pour empêcher que se perpétuent ces tensions dues à un passé impossible à raconter, il nous faut agrandir notre passé, afin que l'histoire de notre ancien empire colonial fasse pleinement partie de l'histoire de France* »⁴.

Insistons aussi sur la vertu d'une monographie de famille, ici nombreuse (huit enfants nés entre 1970 et 1986, seize ans séparant l'ainée de la benjamine), comme celle réalisée avec la famille Belhoumi, qui tient entre autres à ce qu'elle donne à voir et à comprendre, comme en réduction, un espace social singulier formée objectivement par une telle fratrie. En creusant et en croisant les trajectoires singulières des huit enfants, on parvient progressivement à saisir les diverses formes de socialisation qui ont forgé, vingt ou trente ans plus tard, leur personnalité sociale : bien sûr socialisation à l'intérieur de la famille, parentale

⁴ Benjamin Stora, *Les mémoires dangereuses. Entretiens avec Alexis Jenni*, Paris, Albin Michel, 2016, p.19.

– et plus exactement celle du père et celle de la mère – et sororale (des sœurs aînées aux sœurs cadettes comme à leurs frères cadets), mais aussi socialisation extra-familiale qui vient s’y ajouter et passant par une socialisation scolaire, associative (le milieu des animateurs de quartier) et politique ; mais encore socialisation résidentielle, de quartier, notamment au moment de l’adolescence, surtout pour les trois frères. Sans oublier de noter l’émergence au cours du temps d’une « socialisation en retour » – des enfants aux parents – visible à travers, par exemple, l’accompagnement par ses filles de leur mère dans les voyages touristiques (Maroc, Turquie, etc.) ou l’initiation aux nouvelles technologies (comme le Smartphone) qui permettent à Mme Belhoumi de rester en contact permanent avec chacun de ses enfants, tous munis de ce précieux outil de communication. Dans une perspective de sociologie de la famille, l’enquête fait bien voir le travail d’éducation des deux sœurs aînées, la « prime » accordée aux filles dans une certaine conjoncture (celle de la première génération sociale dans la fratrie). On a là l’exemple d’une famille saisie à travers les enfants et leurs points de vue et non pas à travers les parents.

Il reste à dire, sur cette question de la monographie de famille, qu’une des originalités de cette enquête tient sans doute à son caractère fortuit. Comme le dit Anne de Rugy⁵, « Cette fois, c’est le terrain qui vient au sociologue sans qu’il l’ait préalablement cherché, ni qu’il se soit adonné à un long travail de construction de l’objet. C’est la situation qui fait l’enquête tout comme les échanges épistolaires avec un « jeune de cité » avaient donné lieu à *Pays de malheur*⁶ ! ». Car il faut bien voir qu’au départ de cette enquête, il y a en tout premier lieu le fort désir de l’aînée de la famille (Samira) de raconter l’histoire de sa famille, celle de ses parents notamment. Née en 1970, après un bac ES, elle devient infirmière puis, à 35 ans, cadre de formation dans un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), ne cessant de se perfectionner en obtenant successivement deux Masters. Elle a appris, chemin faisant, la technique du « récit de vie » et avait ainsi réalisé quelques années auparavant un long interview avec son père. Au commencement de l’enquête, elle se trouve à un moment charnière de sa vie : d’un côté, son père (né en 1942) vieillit et sa santé est plus que jamais fragile (en invalidité professionnelle depuis 1978) et, de l’autre, ses deux filles ont quitté la

⁵ Anne Goullet de Rugy dans un compte rendu très fouillé du livre, dans la revue en ligne, *Terrains et Théories*, 2018/8 : <https://journals.openedition.org/teth/1474>

⁶ S.Beaud, Y.Amrani, *Pays de malheur I, un jeune de cité écrit à un sociologue*, La Découverte, 2005.

petite enfance (âgées de 9 et 5 ans). Elle souhaite alors transmettre à ses enfants sa mémoire familiale, l'histoire de ses parents et de ses grands-parents. D'où son investissement entier dans l'enquête auprès de sa famille.

2/ Les arbres (« djihadistes ») qui cachent la forêt (les « Belhoumi » de France)

Lorsque je présente ce livre devant des lycéens (cf. infra) ou devant des étudiants, je convoque une image qui peut aisément leur parler afin de dessiner grossièrement un portrait social des enfants d'immigrés algériens en France : celle des arbres cachant une « forêt ». Les « arbres », ce n'est autre que la petite minorité d'apprentis djihadistes qui a éclos dans la société française au XXI^e siècle et ne cesse de faire bruyamment parler d'elle dans les médias du fait des attentats terroristes commis dans notre pays depuis Mohamed Merah en 2012. La « forêt », fortement cachée par ces « arbres », ce sont tous les autres enfants d'immigrés maghrébins, incomparablement plus nombreux, qui ont progressivement pris place en France et se sont vaille que vaille « intégrés », comme on dit. Ils et elles sont bien présents dans notre société mais personne ne semble vouloir les voir. De fait, en racontant l'histoire des huit enfants Bellhoumi, nés entre 1970 et 1986, ayant grandi en France entre 1977 et 2017 et qui sont tous en emploi (ils sont, par ordre chronologique, infirmière, cadre d'insertion professionnelle, commercial, machiniste RATP, vendeur, infirmière, assistante sociale, cadre à Pôle-Emploi), ce livre aborde et traite un fait social d'importance : le processus de mobilité sociale ascendante ou d'intégration silencieux d'une minorité non négligeable (environ 25% selon l'enquête *Trajectoires et origines* 2008 de l'INED) des enfants d'immigrés algériens (et par extension maghrébins) en France. Mais comme ce processus est discret et se fait à bas bruit, il n'intéresse pas les médias, du moins ceux en quête de sensationnalisme, notamment de récits sur la délinquance et la « radicalisation » religieuse. Au fond, à travers cette histoire d'une fratrie d'origine algérienne dans la France de ces quarante dernières années, ce livre traite d'une question de mobilité sociale décisive, l'émergence d'une classe moyenne issue de l'immigration maghrébine (elle existe aussi pour des fractions de descendants de l'immigration africaine ou asiatique). Or c'est un processus qui est passé largement inaperçu et ce pour deux raisons, intimement liées au fonctionnement du champ médiatique et du champ universitaire (voir point 3).

Première raison : dans ce groupe social, nécessairement composite, constitué par ces enfants d’immigrés algériens/maghrébins, deux fractions du groupe sont fortement médiatisées. C’est d’abord la fraction « du bas » constituée de ceux et celles (moins nombreuses) qui n’ont pas réussi à suivre le régime des études longues, tôt déscolarisé-e-s, qui ont grandi pour la plupart en cité HLM et le plus souvent ne parviennent pas à s’en extraire une fois adultes, avec en leur sein une proportion non négligeable de « population flottante », comme disait Marx, les garçons y formant une clientèle récurrente des services de police et de justice et alimentant bien souvent la rubrique locale des faits divers. C’est ensuite la fraction « du haut » qui regroupe les individus (hommes et femmes) aux parcours assez exceptionnels, devenus ministres, PDG, médecins, avocats, artistes connus et reconnus, journalistes vedettes, etc. En se centrant sur ces deux fractions à bien des égards opposées⁷, on passe alors entièrement sous silence les catégories sociales intermédiaires – essentielles – que représentent ces membres des classes moyennes salariées. Or les hôpitaux⁸, les écoles primaires/collèges/lycées, les maisons de retraite (EHPAD), les PME et grandes entreprises mais aussi l’armée, la SNCF et la RATP comprennent aujourd’hui en leur sein un nombre croissant de « professions intermédiaires » (infirmières, institutrices, techniciens, etc.) d’origine maghrébine. Les occupant-e-s de ces positions professionnelles sont parvenu-e-s – souvent après des parcours scolaires non rectilignes – à échapper à l’échec scolaire et à décrocher des diplômes de niveau bac +2/+3, débouchant souvent sur la réussite aux concours de la fonction publique de catégorie B. Il est donc crucial, pour une meilleure représentation sociale de ce groupe spécifique et de l’ensemble de cette population, de donner à voir ce processus de mobilité sociale ascendante et de l’analyser de manière détaillée.

3/ Un contre-point à une sociologie de l’immigration « doloriste »

Pour rendre compte de ce qui empêche aussi de voir la présence de tous les « Belhoumi de France » – ces enfants d’immigrés qui travaillent et vivent à « nos » côtés, qui

⁷ Dans la série TV *Les sauvages* (Sabri Louatah et Rebecca Zlotowski), on retrouve fort bien cette opposition incarnée dans la famille Nerrouche du quartier Montreynaud de Saint-Etienne à travers les deux figures de frère : Fouad, qui a fui le quartier pour devenir acteur à succès à Paris, et Nazir, son frère aîné en prison puis engagé dans des mouvements islamistes.

⁸ Il suffit de se souvenir du nombre d’infirmières d’origine maghrébine vues à télévision lors des reportages quotidiens des JT du 20H consacrés aux hôpitaux pendant les mois de confinement en mars-mai 2020.

ont appris (par leurs diverses formes de socialisation dans ce pays) à « être français⁹ », sinon à « se sentir français » –, il faut peut-être examiner un deuxième facteur, lié à l'évolution des travaux français consacrés à la sociologie des descendants d'immigrés. Ils restent assez centrés, soit sur un certain nombre de « problèmes sociaux » plutôt associés aux caractéristiques de la jeunesse populaire (échec ou décrochage scolaire, déviance/délinquance, etc.), soit sur l'étude des formes de discrimination et de racisme que ces groupes subissent en France de la part de diverses instances de notre société¹⁰. Il ne s'agit pas de nier l'existence de ces discriminations qui a été solidement établie à maintes reprises, depuis la création du GELD (Groupe d'études et de lutte contre les discriminations) en 1999, dans différents domaines : à l'embauche dans les entreprises privées, dans l'accès au logement, lors des contrôles de police et de diverses formes de répression policière¹¹. Le résultat n'en est pas moins là : les travaux sur les descendants de l'immigration postcoloniale ont, dans leur ensemble, tendance à projeter une image plutôt sombre de ces populations, non dénuée parfois d'une dimension tragique¹².

Tout se passe comme si celles-ci étaient décrites et analysées principalement de manière négative, par leurs manques, leurs handicaps et les dominations subies, de telle sorte que les principaux intéressés apparaissent le plus souvent comme « victimes » : victimes de l'ordre capitaliste, victimes de l'ordre racial, victimes de l'ordre du genre (les femmes bien sûr, mais aussi les hommes qui y contreviennent), bref des victimes au carré de la violence du monde social. Certes, cette image globale correspond bien à une certaine réalité. Comment nier l'aggravation des inégalités sociales dans le monde du capitalisme actionnarial avec un néo-prolétariat peu organisé qui provient majoritairement de ces groupes subalternes ? Mais elle n'en reste pas moins unilatérale, laissant dans l'ombre d'autres processus, d'autres contre-

⁹ Comme l'une de nos anciennes étudiantes de master qui, partie travailler au Maroc comme « cadre », nous écrit par mail à quel point la boulangerie lui manque dans le pays de ses parents et souvent à quel point la France lui manque aussi...

¹⁰ Un tropisme qui est aussi renforcé par les modalités de financement de la recherche en sciences sociales : avant la vague d'études sur la « radicalisation », les programmes de recherche (financés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes publics de recherche, etc.) centrés sur les enfants d'immigrés étaient largement consacrés à la question des discriminations (aujourd'hui presque toujours dénommées « raciales »).

¹¹ On sera plus prudent en ce qui concerne un domaine comme l'école. Si la discrimination à l'encontre des enfants de l'immigration post-coloniale lors de la recherche des stages en lycée professionnel ou en BTS s'avère patente, elle relève à titre principal des offreurs de stages, à savoir les PME, les grandes entreprises et les entreprises artisanales.

¹² L'immigration constitue souvent de fait, pour les intéressés, un douloureux déracinement culturel.

handicaps, qui pourraient assez sensiblement nuancer ce tableau. Qu'une telle peinture du destin des enfants de l'immigration postcoloniale soit mobilisée par des militants antiracistes pour cristalliser leur cause et éveiller les consciences politiques, c'est bien sûr de bonne guerre. Cependant il nous semble que le travail des sociologues doit avoir une autre fonction que celle qui le ferait essentiellement venir en appui d'une telle opération de mobilisation politique des militants. L'intérêt de la recherche sociologique consiste à dévoiler des pans de la réalité sociale qui ne peuvent être perçus qu'à l'issue d'un minutieux travail d'enquête et qui ne sont pas détectables si l'on s'en tient à l'actualité quotidienne des médias et des réseaux sociaux.

Le temps long de l'enquête est à cet égard une arme redoutable entre les mains des chercheurs. Les cinq ans d'enquête auprès de la famille Belhoumi ont permis de mieux entrevoir comment se sont opérés au cours de ces vingt dernières années les « petits déplacements » dans l'espace social pour chacun des huit enfants¹³. Comment s'est aussi exercée une forte solidarité familiale sous diverses formes quand il fallait aider et repêcher tel ou tel membre de la fratrie temporairement en difficulté : Rachid, le frère aîné, après ses six mois de prison à l'âge de 22 ans ; Dalila, la troisième sœur, après son premier échec en dernière année d'école d'infirmières ; Azzedine, le deuxième frère, à l'issue d'une année passée à « broyer du noir » après la mort sous ses yeux de son meilleur ami suite à une sortie de route au retour d'une soirée en boîte de nuit ; Nadia, la benjamine, lors de son année de terminale (littéraire) où elle est devenue consommatrice régulière de cannabis pour tenter de faire face à son anxiété de l'époque. Sans oublier non plus l'appui de diverses institutions dont chacun des enfants a pu bénéficier tout au long de ces années, les nombreux petits coups de pouce de personnes singulières venues leur « tendre la main », etc. Ce type de récit de famille immigrée, qui intègre ainsi de telles données dans l'analyse, semble assez peu fréquent de nos jours.

¹³ Voir, sur ce sujet, le livre de Paul Pasquali, *Passer les frontières sociales. Comment les "filières d'élite" entrouvrent leurs portes*, Fayard, 2014.

4/ Petit détour par l'histoire : retour aux années 1980

Lors de mes conférences autour *La France des Belhoumi* devant des lycéens, je m'efforce de leur expliquer que ce livre prend sens dans une histoire de recherche qui est aussi une histoire personnelle de sociologue. Je leur rappelle que cette monographie de famille est ainsi fondée sur une connaissance approfondie de l'histoire de l'immigration algérienne en France (l'émigration pour le travail des pères dans la France des « Trente Glorieuses », l'arrivée plus massive des familles dans les années 1970-80 via le processus dit du « regroupement familial », l'installation progressive en cité HLM). Elle s'appuie aussi sur l'histoire, bien connue de ma part, des diverses confrontations de ces descendants d'immigrés algériens avec les institutions françaises (école, centres de loisirs, police/justice, associations sportives, etc.).

Ce retour obligé par l'histoire me permet de revenir en détail sur un moment clé de l'histoire de l'intégration des enfants d'immigrés algériens en France, cette première moitié des années 1980 qui voit se conjuguer l'arrivée de la gauche au pouvoir (François Mitterrand en 1981), les premiers moments de rébellion des jeunes de banlieue (les rodéos des Minguettes à Vénissieux à l'été 1982), la flambée en 1982-83 de crimes racistes (visant les « Beurs » et non pas les immigrés maghrébins comme à Marseille en septembre 1973) allant de pair avec des violences policières et débouchant sur la *Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme* (dite « Marche des Beurs ») en octobre-décembre 1983 et l'émergence soudaine en 1984 du Front National et de Jean-Marie Le Pen dans le champ politique français. Or, en bon lecteur des travaux déjà évoqués de Sayad et de Noiriel, j'ai toujours été convaincu, dès les années 1980 quand ils ont surgi dans l'espace public, que les enfants d'immigrés maghrébins prenaient « naturellement » place dans la société française. Certes non sans mal, non sans drames aussi : chez les garçons, de nombreux crimes et agressions racistes dont ils ont été victimes, sans oublier les dégâts alors occasionnés par l'héroïne ; chez les filles, la tension maximale entre normes familiales et normes « françaises », débouchant souvent sur de la violence, des fugues, voire des suicides. Mais leur processus d'intégration était pourtant bien réel et « évident », malgré la progression électorale du FN qui n'a eu de cesse d'en faire une cible permanente. Avec en toile de fond, chez ces nostalgiques de l'Algérie coloniale (et n'ayant jamais accepté sa « perte »), une manière de rejouer sur la scène nationale, vingt à

trente ans plus tard, la guerre d'Algérie. Quoi qu'il en soit, en cette deuxième moitié des années 1980, on pouvait affirmer sans risque d'erreur que le destin des enfants d'immigrés algériens s'annonçait plus favorable après la Marche de 1983, du fait des profondes répercussions sociales et politiques de celle-ci, en particulier l'émergence du mouvement social qui l'a accompagné (le « Mouvement Beur »). Cette émergence s'est traduite, d'une part, par la forte visibilité des enfants d'immigrés maghrébins dans le champ culturel (danse, musique et chanson, cinéma, littérature, théâtre...) et, d'autre part, par l'entrée en politique des « militants de cité¹⁴ », notamment au moment des élections municipales.

Cependant il faut bien reconnaître que les mécanismes classiques d'intégration des enfants d'immigrés – via le triptyque école/travail/politique – qui avaient, malgré tout, assez bien fonctionné jusqu'alors, se sont grippés à partir des années 1990. Contre toutes les explications culturalistes ou idéologiques insistant sur le caractère « inassimilable » des enfants d'immigrés maghrébins en France, les travaux des sociologues ont montré, en l'occurrence, le rôle essentiel joué par les processus cumulés de paupérisation des classes populaires et de ségrégation (spatiale, scolaire et sociale) croissante, débouchant sur des logiques de ghettoïsation (même si la situation dans les Zones urbaines sensibles (ZUS) n'est pas semblable à celle des ghettos noirs aux Etats-Unis). Cette explication de type sociologique est essentielle mais, de fait, très franco-centrée : elle ne suffit donc pas. Car la transformation majeure de ces trente dernières années ne se situe pas seulement au niveau national ; elle est profondément liée aux changements dans les relations internationales et a sans doute beaucoup à voir avec la puissante montée d'un Islam politique, née au Moyen Orient, se diffusant dans les pays du Maghreb, puis dans les pays européens comportant une forte immigration maghrébine en leur sein (France, Belgique, Pays-Bas...). Cette nouvelle offre religieuse (de « biens de salut » comme le dit Max Weber), issue des nouveaux courants puritains de l'Islam fondamentaliste (tabligh, salafiste), va rencontrer dans les années 2000 une « forte demande » de la part d'une fraction croissante de jeunes franco-maghrébins et de convertis à l'Islam.

¹⁴ Voir la référence incontournable sur ce sujet, Olivier Masclet, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Découverte Poche, 2020 (1ère éd, La Dispute, 2003).

5/ Les enfants d'immigrés maghrébins : un groupe aujourd'hui divisé contre lui-même

La belle enquête de Laurent Bonelli et Fabien Carrié sur les mineurs engagés dans une entreprise de radicalisation religieuse¹⁵ fait apparaître deux groupes bien distincts parmi ces jeunes candidats français au djihad. Le premier n'est pas une surprise, sociologiquement parlant, car il correspond étroitement aux portraits évoqués régulièrement dans la presse. Ce sont presque uniquement des garçons, ayant grandi le plus souvent en ZUS dans des familles précaires et instables (le cas idéal-typique de la famille Merah), assez tôt déscolarisés, désaffiliés socialement et précocement connus des services de police et de justice. En passant ou non par la prison, ils deviennent des musulmans « *born again* » pour qui la rencontre de la religion (telle ou telle forme d'Islam fondamentaliste) opère comme une révélation et une rédemption, autrement dit une manière miracle de laver tous les péchés de leur ancienne vie civile, souvent passablement chaotique. Le deuxième groupe n'était pas attendu et c'est une vraie découverte de ces deux chercheurs. Il correspond à un autre profil sociologique : ce sont des anciens bons élèves de collège, avec des parents très présents et investis dans leur scolarité, qui ont tout fait pour les protéger de leur environnement (ZUS) en les coupant de toute sociabilité de quartier. Or ils basculent brutalement du côté de la religion (et du projet djihadiste) au moment de leur entrée au lycée, profondément déstabilisés et meurtris par les épreuves scolaires qu'ils y subissent, la forte baisse de leurs notes, le brutal évanouissement de leurs espoirs ou rêves sociaux, le coût affectif de la déception qu'ils provoquent chez leurs parents. La religion, rencontrée le plus souvent sur Internet, leur permet alors de surmonter une profonde crise morale et identitaire, le bien de salut religieux venant soudainement se substituer dans leur vie au bien de salut scolaire.

Il faut ainsi bien voir qu'il s'est opéré, dans les années 2010, une véritable rupture historique avec la survenue des opérations djihadistes et terroristes en France : l'assassinat en 2012 par Mohamed Merah d'enfants d'une école juive de Toulouse et de militaires français (visés parce que « musulmans »), suivi par la série d'attentats de 2015-16 (qui commence avec celui contre *Charlie-Hebdo*), signant ainsi le basculement dans le djihad d'une petite minorité des enfants de notre pays. Minorité ô combien agissante et puissante car elle a contribué à

¹⁵ Laurent Bonelli et Fabien Carrié, *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Seuil, Paris, 2018

imprimer dans la tête d'un nombre croissant de nos concitoyens cette idée forte et simple : « l'intégration, ça ne marche pas ! ». Ces événements dramatiques ont naturellement produit une profonde et durable onde de choc dans la société française et il n'est pas question ici de la minimiser. C'est dans ce contexte que *La France des Belhoumi* se veut, à sa manière, une réponse sociologiquement armée à la suspicion qui pèse de plus en plus sur **tous** les jeunes d'origine maghrébine et leurs familles, dans une logique de l'amalgame.

6/ Penser les enfants d'immigrés en termes de générations sociales

Un autre intérêt d'avoir travaillé sur une fratrie de huit enfants, étirée sur seize ans (l'écart d'âge entre Samira, la fille aînée, et Nadia, la benjamine) a été de pouvoir faire apparaître en son sein deux générations sociales différentes et d'en comprendre la genèse sociale, liée aux transformations des milieux populaires de la France des quarante dernières années. Construire une *génération sociale* exige d'articuler et de croiser plusieurs modes de socialisation en même temps, au niveau macrosociologique et au niveau microsociologique, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale. Il s'agit donc de penser les effets de l'histoire du système et du mode de socialisation scolaire, de l'histoire du mode de socialisation résidentielle, de l'histoire des normes éducatives et des assignations de genre, de l'histoire du mode de socialisation politique, etc. Ainsi, la différence sociodémographique entre les deux branches féminines de la fratrie se traduit dans une opposition entre deux générations sociales. Les aînées sont appelées dans le livre les « héritières de la *Marche des Beurs* », c'est-à-dire d'une France qui prend alors conscience – certes de manière tâtonnante et conflictuelle – de devenir une société intégrant pleinement en son sein des descendants de l'immigration post-coloniale.

Contre tous les sombres récits, fort peu historicisés, d'une France postcoloniale qui serait, en quelque sorte par nature, oppressive et « raciste », il convient plus que jamais de rappeler que la génération sociale des enfants d'immigrés algériens (à laquelle appartiennent les deux sœurs aînées, nées au début des années 1970) a bénéficié d'une forme d'ouverture et de tolérance dont elles gardent aujourd'hui un vif souvenir. Les trois sœurs cadettes, nées de 1983 à 1986, à l'inverse, ont été plus marquées et formées par le creuset de la « vie de cité » des années 1985-2005 (année des émeutes urbaines), d'où l'expression de « génération de

cit   », forg  e dans un article   crit avec Olivier Masclet¹⁶. Du fait du caract  re cumulatif de la s  gr  gation    l'  uvre dans cette p  riode historique – tant    l'  cole que dans les domaines du logement, des sociabilit  s et des loisirs –, il s'  st construit dans les cit  s HLM paup  ris  es un « nous » de plus en plus homog  ne socialement (la fraction basse des classes populaires) et ethniquement (majoritairement des enfants d'Alg  riens    Sardan, ville ouvri  re des Belhoumi) et aussi de plus en plus uni et soud   face    l'adversit   sociale : le monde des « eux », des (plus ou moins) riches, souvent   tiquet  s par le terme de « Fran  ais ». Les s  urs cadettes de la famille Belhoumi, aid  es par leurs s  urs a  n  es – mais aussi par leurs fr  res qui « n'entraient pas dans ce d  lire » (comme le dit Azzedine) – ont d   faire tout un travail sur elles-m  mes pour se d  faire de cette emprise du « quartier » et s'arracher    leur condition.

On l'aura compris,    travers cette histoire d'une famille alg  rienne en France, ce livre cherche, comme bien d'autres ouvrages sur ce th  me,    tordre le cou    cette id  e tenace que les enfants d'immigr  s alg  riens ou maghr  bins formeraient un bloc monolithique de « non-int  gration ». Le travail des sociologues ne consiste pas    donner des « brevets d'int  gration », il vise simplement    analyser avec minutie les forces sociales qui poussent    cette int  gration. Mais sur ce sujet surinvesti politiquement et en constante surchauffe m  diatique, il reste difficile de faire entendre cette voix. Il est frappant que la presse dite « de droite » (*Le Figaro*, *Le Point*) ou souverainiste (*Marianne*) n'ait pas rendu compte de ce livre – qui a pourtant eu, comme on dit, « beaucoup de presse ». On peut pourtant consid  rer que tout r  cit minutieux d'une enqu  te sociologique n'a pas, en soi, de couleur politique. Tout travail sociologique, qui essaye de respecter les r  gles du m  tier, doit pouvoir   tre lu par des lecteurs de droite comme de gauche.

7/ Face    la fracture socio/raciale « Eux/Nous », inventer des dispositifs de diffusion des travaux en sciences sociales

Dans l'introduction de ce texte, nous avons repris le plaidoyer d'Alexis Jenni visant      crire une « histoire   largie » de la France qui permette d'int  grer enti  rement en son sein les « Fran  ais venus d'ailleurs ». En ce sens, la diffusion des travaux de recherche des

¹⁶ St  phane Beaud, Olivier Masclet, « Des marcheurs de 1983 aux   meutiers de 2005. Deux g  n  rations d'enfants d'immigr  s », *Annales. Histoire et sciences sociales*, juillet/ao  t 2016.

historiens et sociologues dans les établissements scolaires de l'hexagone peut être considérée comme un bon moyen pédagogique. C'est ce qu'a réalisé Gérard Noiriél avec l'association DAJA à travers leurs nombreuses conférences sur le livre *Chocolat*¹⁷ en lycée, au théâtre, dans les centres sociaux et autres MJC¹⁸. Dans le même esprit, nous avons souhaité aller à la rencontre des lycéens français pour leur raconter l'histoire des Belhoumi.

Il se trouve qu'un mois après la sortie du livre, deux professeurs du lycée du Raincy (Seine Saint-Denis) nous ont invité à venir le présenter dans leur établissement, devant plus d'une centaine d'élèves. Les lycéens se montrent, ce jour-là, particulièrement attentifs, intrigués, curieux, avides de savoir et de compréhension. Cette première conférence nous a conduit à proposer immédiatement après un contrat de recherche avec le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) sur « la réception du livre *La France des Belhoumi* en milieu lycéen¹⁹ ». Le contrat obtenu, nous avons lancé les opérations et, depuis 2018, participé à une quarantaine de conférences, très souvent animées, devant des centaines d'élèves de Première ou terminale (le plus souvent de filière ou option ES) dans divers lycées à travers la France²⁰.

Nous allons maintenant rendre compte des modalités de réception par les lycéens/lycéennes de ce travail sociologique portant sur les destins sociaux d'une fratrie d'origine algérienne tel qu'il a été présenté devant eux, durant deux heures, dans le cadre de ces conférences. Nous allons commencer par décrire la première conférence au lycée du Raincy qui a donné l'impulsion décisive à ce travail de réception du dispositif pédagogique mis en place puis étudier les divers types de réactions des élèves, soit lors du débat qui suivait l'exposé soit lors de l'exposé lui-même. La difficulté de l'exercice consistait à essayer de faire parler la « majorité silencieuse » de ces lycéens. La solution trouvée a été celle du questionnaire anonyme qui, on le verra, a permis de faire émerger – même si d'une manière

¹⁷ Gérard Noiriél, *Chocolat. La véritable histoire d'un homme sans nom*, Bayard, 2016.

¹⁸ Voir le site internet de l'association DAJA <http://www.daja.fr>

¹⁹ C'est ici l'occasion de remercier sincèrement Vincent Lena et Michel Didier d'avoir cru dans ce projet et de nous avoir fortement soutenu dans cette entreprise. Le contrat de recherche, qui a été porté par l'association *Coup de soleil*, a aussi permis le financement de la création de la pièce de théâtre « Passeports pour la liberté » (un dialogue par entretiens entre Samira Belhoumi et Stéphane Beaud) par la compagnie *Passeurs de mémoires* dont le directeur est Dominique Lurcel. Cette pièce a déjà (en avril 2022) donné lieu à 33 représentations dans des lycées de France.

²⁰ Paris (cinq lycées), Cergy, Colombes, Montreuil, Clichy-sous-Bois, Marseille (deux lycées), Lyon et banlieue lyonnaise (trois lycées), Grenoble, Bourg-en-Bresse, Pau, Mourenx, Montpellier, Saintes, Poitiers, Chartres, Roubaix, Valenciennes, Longwy, Montbéliard, Chambéry, Pontoise, etc.

cursive et souvent elliptique – une parole lycéenne, parfois assez inattendue. Parole particulièrement intéressante en ce sens où elle donne à voir, entre les lignes du questionnaire, un mélange d'intérêt, d'étonnement et de déstabilisation de ces lycéens face aux résultats combinés de l'enquête ethnographique et statistique sur l'immigration algérienne en France.

L'une des fortes caractéristiques de ce grand lycée du Raincy est de recruter bon nombre d'élèves provenant des collèges ZEP/REP de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil dont le public comprend une large majorité d'élèves d'origine maghrébine et africaine. Le jour de la conférence, quatre classes de trois niveaux différents (seconde, terminale, hypokhâgne) sont regroupées dans le réfectoire du lycée, provisoirement transformé en auditorium. Cette première rencontre²¹ avec les lycéens autour du livre et de ses enjeux a été fort riche et animée, en un mot, très marquante, et surtout pleine de promesses. Les questions suivant l'exposé, suivi dans un silence quasi-religieux, ont été ce jour-là nombreuses, le débat très animé (près d'une heure) avec de vives et touchantes interventions des élèves. La plupart des élèves qui sont intervenus ont tenu à souligner les fortes ressemblances entre l'histoire de la famille Belhoumi et leur propre histoire familiale²².

Le lendemain la professeure de SES nous a transmis des commentaires recueillis à chaud, par écrit ou oralement, auprès de ses élèves (cf. encadré 1).

- "Ça m'a rappelé mes parents" (élève de T.ES). Sentiment partagé par quasiment tous mes élèves dont les parents ou grands-parents ont immigré en France, quel que soit le pays d'origine. "
- "Madame, il connaît la cité des Bosquets à Clichy-Montfermeil"? (Élève de Sde). La prof « je ne sais pas pourquoi ? ». L'élève : "Parce qu'il parlait de nous !"
- "J'ai été scotché par le boulot. Vous imaginez Madame, il a fait une enquête qui a duré 5 ans!!" (Élève de TES)

²¹ L'atmosphère de cette matinée au lycée du Raincy était très particulière. Les deux enseignantes (dont une amie proche) avaient dû batailler ferme auprès de leur hiérarchie pour organiser cette rencontre. Elles avaient d'elles-mêmes tout organisé, le grand réfectoire ayant été transformé par leurs soins en salle de conférences. Le proviseur du lycée, très en froid avec ces deux enseignantes, était venu faire un tour mais en se gardant bien de venir nous saluer (comme il est de coutume).

²² Malheureusement, aucun enregistrement de cette riche séance n'a été réalisé et, à l'époque, aucun questionnaire n'a été alors distribué aux élèves présents.

- "C'était intéressant mais j'ai été gênée par le procédé. Les gens se confient à lui, comme à un psy, et après il balance ce que les gens lui ont raconté dans un livre" (élève de TES)
- "Il a montré que la cité c'est pas cool pour les gars " (élève de TES)
- "Il a parlé de la fierté de ramener de l'argent propre. C'est vrai, en plus!" (élève de TES)
- "Il aurait fallu qu'il en dise plus sur la religion. Je n'ai pas bien compris, y'a pas une sœur qui a choisi de partir dans la religion pour s'en sortir ?" (élève de Scde).
- "Il m'a fait rire quand il a parlé de la mère qui supportait pas que sa fille sorte avec un gars qu'est pas du bled. On dirait ma grand-mère" (élève de TES)

Quelques réactions recueillies après la conférence :

- "Quand il a parlé de la sœur qui vote à droite, ça m'a rappelé le cours de sc po sur la désaffiliation politique". (élève de TES). "Pareil sur les solidarités familiales quand la sœur s'occupe de son frère en prison" (élève de TES).
- "Madame, on voyait bien la construction du genre quand il parlait de la différence entre les frères et les sœurs (élève de Scde).
- "Il a parlé de nous mais pas comme à la télé !" (élève de TES)
- "Il savait parler à tout le monde" (élève de TES)

Presque tous provenaient de filles, descendantes d'immigrés qui mettaient toutes l'accent sur leur (heureuse) surprise de voir une famille immigrée mise ainsi à l'honneur par ce livre et cette conférence. Elles disent éprouver un certain bonheur – et presque un soulagement – de pouvoir ainsi s'identifier aussi fortement à cette histoire de famille, non seulement celle des parents Belhoumi (si semblable à celle de leurs parents immigrés) mais aussi celle des cinq filles de la fratrie. Un garçon de terminale ES, d'origine algérienne, a quant à lui bien résumé la manière dont il avait compris ou retraduit l'exposé, en disant à ses copains à la sortie du lycée (selon le témoignage de sa professeure de SES qui était alors juste derrière lui) : « *C'était bien ! Il a parlé de nous, mais pas comme à la TV...* ».

Nos interventions en lycée, qui ont suivi celle du Raincy, se sont déroulées dans un cadre plus restreint, face à une ou deux classes, de première ou terminale ES. On a alors eu l'idée, à la fin de la séance, de faire passer de petits questionnaires, fabriqués à la hâte de manière artisanale (sur des demi-pages de papier blanc). L'intérêt de certains commentaires des

élèves, même s'ils étaient le plus souvent brefs, nous a tout de suite frappé et incité à mettre en œuvre – « bricoler » serait le terme le plus exact – une petite « enquête de réception » à visée un peu plus systématique. Ainsi, on a progressivement demandé aux enseignants de SES qui le plus souvent organisaient la rencontre, de profiter de la venue d'un universitaire dans leur lycée pour rassembler deux/trois (voire quatre) classes dans un plus grand espace (une salle de réfectoire, la salle de conférences du lycée, la salle Julien Gracq au lycée Henri IV, etc.). Ensuite notre questionnaire initial, très artisanal, a été amélioré, rationalisé (un simple recto-verso), standardisé et peaufiné.

8/ Des lycéen(ne)s de parents français qui découvrent la réalité des familles immigrées

On comprend bien que les lycéens non-descendants d'immigrés – ceux qui désormais sont souvent appelés les « Français » – n'ont quant à eux pas cette possibilité de faire jouer ces mécanismes d'identification avec les enfants Belhoumi. Il n'en reste pas moins que leurs réactions méritent elles aussi analyse. On pourrait résumer la leçon globale que beaucoup semblent avoir retirée de la conférence par la proposition suivante : alors que la plupart d'entre eux pensaient au fond connaître assez bien cette population des familles algériennes en France – que ce soit via des interconnaissances réelles (des amis d'école ou de loisirs, des voisins, des connaissances de connaissances, etc.) ou via une connaissance à distance (TV, films documentaires, presse, romans, journaux...) – ils n'en ont pas moins été surpris, déconcertés voire déstabilisés, par ce que leur a appris cette forme de plongée ethnographique dans une [« vraie »] famille algérienne, celle qui leur a été en quelque sorte proposée pendant l'heure et demie de la conférence.

Ou, pour le dire de manière triviale, beaucoup d'entre eux n'imaginaient sans doute pas – avant cette conférence – que la vie pouvait « être ou se passer comme ça » dans ce type de famille. Ils ont ainsi découvert, en pénétrant dans les coulisses de l'histoire de cette fratrie algérienne, la force impérative d'un certain nombre de normes, de règles, d'interdits (souvent appelés « culturels »), la nécessité de composer au jour le jour avec des budgets très contraints et donc de gérer au quotidien la pauvreté. Ils ont pu aussi percevoir ce qui a pu leur apparaître comme des révélations : la solidité et la vivacité des liens familiaux, la solidarité intrafamiliale, la vertu paradoxale d'appartenir à une famille nombreuse, etc.

L'ensemble des « petits faits » ethnographiques qui constitue la trame principale de l'exposé du sociologue a pu avoir sur ces lycéens l'effet d'une sorte de découverte, qu'on pourrait appeler (au risque de quelque grandiloquence) « anthropologique ». La conférence a fait en quelque sorte émerger, à leurs yeux, un « Autre » que beaucoup d'entre eux croyaient pourtant assez bien connaître du fait de leur apparente proximité spatiale. Mais, à travers ces figures concrètes, sensibles, incarnées des huit enfants Belhoumi, cet « Autre » leur est apparu soudainement comme un « Autre » plus complexe et riche que prévu, avec une épaisseur d'existence qui avait, jusqu'ici, sans doute échappé à la plupart de ces jeunes auditeurs. On peut assez facilement supposer que maints élèves se sont aperçus, à l'épreuve du long énoncé des résultats de cette enquête ethnographique, qu'ils ne les connaissaient, au fond, que très superficiellement.

On peut aussi faire l'hypothèse que cette « découverte » a été ressentie assez différemment selon les ancrages sociaux et politiques des familles des lycéens du groupe majoritaire. En premier lieu, pour les élèves dont les parents travaillent dans l'éducation, la santé, le *care* et s'inscrivent sans doute dans un « ancrage à gauche » au sens large de ce terme (avec le plus souvent des positions, associées ou non à des courants religieux, qu'on pourrait dire favorables aux migrants), cette forme de rencontre anthropologique à travers le cas de la famille Belhoumi n'a pu que renforcer chez eux leurs croyances et convictions « progressistes » (qu'on désignera ici pour faire vite comme « pro-immigrés »). En second lieu, les élèves qui ont grandi dans un environnement familial où tend à se manifester régulièrement, sinon un rejet des immigrés, du moins une appréhension et une crainte à leur égard, ont de fortes chances de s'être retrouvés pris, au moment de la conférence, dans une sorte de conflit de loyautés. D'un côté, ils ont été un peu forcés à entrer dans la logique du raisonnement du sociologue et, de ce fait, ont eu du mal sur le moment à contester ses propos empathiques à l'égard de cette famille algérienne (propos qui ont même dû les faire réfléchir...) : d'un autre côté, ces lycéens du groupe majoritaire dont l'entourage familial tend à se montrer dubitatif quant à la capacité d'intégration des « musulmans », sont à un âge de leur vie où la plupart n'ont pas rompu avec leurs attaches familiales et ne se sont pas affranchis entièrement de leur première socialisation politique.

On pressent bien, à travers cette trace somme toute ténue constituée par ce bref questionnaire recto-verso, que cette découverte – à savoir la « normalité » de ces êtres sociaux que sont les enfants d’immigrés algériens le plus souvent « altérisés » dans la perception commune – a pu sur le moment exercer sur ce type de public lycéen une forme de déstabilisation morale ou politique, comme on va le voir dans la section suivante.

9/ La conférence, un moment où certains lycéens doivent affronter leurs préjugés

Nous allons maintenant prendre le parti de centrer notre attention sur un petit groupe d’élèves répondants dont on pressent, à lire entre les lignes leurs questionnaires, qu’ils ont pu être mis en porte-à-faux ou même qu’ils ont été un peu bousculés dans leur tête – et dans leurs certitudes – par la conférence. Il est caractéristique que ces élèves, qui osent avouer ce trouble (pouvant même être porteur chez eux d’une certaine forme de prise de conscience), ne le font guère sur un mode assuré ou de manière péremptoire. Bien au contraire, on sent bien qu’ils ont souhaité avancer prudemment, à pas comptés, dans leurs arguments ou explications. On peut même supposer qu’au moment de répondre aux questions ils sont encore sous le coup d’une découverte de leurs propres préjugés sur les descendants d’immigrés maghrébins.

À lire leurs bouts de texte, aussi sommaires soient-ils, on peut échauffer un scénario plausible permettant de retracer le cheminement mental qui a été le leur lors de cette conférence. Les propos du sociologue – et surtout son appareil de preuves déployées dans le diaporama – ont fini par instiller en eux un doute : il se pourrait bien que bon nombre de ces descendants d’immigrés maghrébins (« Arabes » comme ils sont souvent désignés) dont la mauvaise réputation est connue tant au niveau local que national – soient « en vrai » assez différents de cette image sociale négative, de cette étiquette qui leur colle solidement à la peau. Le récit détaillé et incarné des parcours (scolaires, résidentiels, professionnels, matrimoniaux...) des enfants Belhoumi a pour effet le plus direct de banaliser leur histoire – au fond, celle d’enfants de classes populaires – et, par la même occasion, de contribuer à bousculer quelque peu les propres préjugés sociaux et ethniques qui peuvent être ceux des enfants de « natifs ».

C'est en tout cas ce que laissent, par exemple, clairement entendre les premiers propos d'une élève de première dans un lycée de Savoie qui, à la question 1, a pris soin de bien préciser sa pensée : « *Il [le sociologue] nous explique la vie de ces immigrés d'une façon différente de d'habitude. On entend souvent des choses pas très sympas sur ces gens mais lui nous expose les bons côtés qu'on [ne] connaît pas forcément. C'était intéressant de découvrir leur vie de l'intérieur* ». Il est toujours instructif de savoir ce que nous apprend le talon sociologique du questionnaire de cette lycéenne. En deux mots, celle-ci appartient à milieu de petites classes moyennes. Elle vit avec sa mère dans le cadre d'une famille recomposée : la profession du père est « professeur de batterie et Cuisiniste » (on peut penser que c'est le père et le beau-père), la mère est professeur de vente. Les père et beau-père ont un niveau d'études « bac » et BEP-CAP, la mère « *bac+3 (je crois)* ». Elle habite en maison individuelle, n'est pas boursière, a un frère aîné qui est « en études post-bac ». Ses enseignements de spécialité en 1ère sont SES, AMC et maths (compte abandonner les maths en terminale). Elle ne sait pas quel type d'études supérieures elle fera mais souhaite travailler à l'avenir « *dans la communication* ». Elle indique comme loisirs préférés : « *piano et chocolat* ».

Dans un même ordre d'idées, comme l'Islam est apparu en France, lors de ces deux dernières décennies, comme une religion politique et menaçante en France pour une fraction croissante de l'opinion publique, il n'est pas sans intérêt d'aller voir si la conférence a pu écorner l'image de cette religion chez certains élèves. Il se trouve que la description des usages très différenciés de l'Islam dans la fratrie Belhoumi a pu convaincre bon nombre d'élèves du caractère contestable de cette vision monolithique de l'Islam. Écoutons ainsi une élève de première de ce même lycée de Savoie, en quelque sorte sous le choc de cette « révélation ». À la première question, cette élève répond ceci : « *L'aspect personnel car avec cette enquête on peut comprendre différemment certains points comme la religion [veut dire l'Islam] et cela me permet de prendre conscience que je jugeais sans réellement connaître* ». Pour montrer tout l'intérêt pris à cette conférence, elle déplore le fait que « *la conférence était un peu courte* », pour conclure de manière quasi lyrique : « *J'ai trouvé que cette conférence très captivante ! Merci !* ». En lisant le talon sociologique du questionnaire, on s'aperçoit qu'elle est boursière et l'aînée d'une fratrie de deux enfants, habitant avec son père qui est livreur de profession (diplôme « aucun », écrit-elle) et de nationalité française. Cette élève n'a pas souhaité indiquer de profession pour sa mère mais elle a bien précisé qu'elle possédait un

diplôme de type « bac + 5 ». En première, ses trois spécialités sont SES ; HGGSP, HLP, et elle envisage de faire, après le bac, une licence soit de psychologie soit de droit à l'université.

Dans une enquête statistique à venir, on s'efforcera de mettre en rapport plus systématiquement les réactions de ce type (la conférence comme vectrice d'une lutte contre les préjugés) avec la géographie sociale des lycées où le questionnaire a circulé. On peut d'ores et déjà avancer qu'on a davantage trouvé de réactions de lycéens, en quelque sorte mis en porte-à-faux par cette conférence, dans les régions les plus marquées par une implantation ancienne et durable du FN/RN. Là, certains élèves laissaient entendre, plus ou moins explicitement, que la conférence au lycée a pu remettre en cause un certain nombre de préjugés qu'eux-mêmes ou leur famille nourrissent à l'égard de l'immigration algérienne (au sens large du terme) en France. D'ailleurs il n'est pas anodin que cette remise en cause des préjugés à l'égard des maghrébins dans la société française se soit exprimée le plus fortement dans un lycée d'une région ouvrière de France (le Pays de Montbéliard) à forte présence de descendants d'immigrés maghrébins. Il est aussi frappant que ces élèves n'ont jamais fait référence, dans leurs petits textes, au fait qu'il s'agit bien de leurs propres préjugés ou même ceux de leurs parents.

Il faut aussi savoir que cette région est, au moins depuis 25 ans, le lieu de tensions racistes assez récurrentes, notamment dans l'espace public (rues, fêtes, matchs de football), qui se retraduisent électoralement, aux élections nationales, par des votes en faveur du FN/RN régulièrement au-dessus de 30% dans une région assez longtemps acquise à la gauche. Quand on discutait deux jours après la passation du questionnaire dans ce grand lycée de la région avec un chef d'établissement qui y a travaillé quinze ans (d'abord comme directeur d'une SEGPA dans un collège REP+ puis comme proviseur dans un lycée professionnel) il a eu cette expression qui a beaucoup parlé aux convives du repas (des professeurs connaissant assez bien le terrain) : « j'ai toujours dit que, dans cette région, il y avait un *bruit de fond* (voulant dire par là « raciste » et plus directement « anti-maghrébin ») en ce domaine ». Dans ce contexte particulier, les questionnaires de ces élèves dubistes, en se démarquant de ce climat xénophobe qui empoisonne littéralement cette vieille région ouvrière, prennent un relief singulier et portent une parole de jeunes autochtones qu'on pourrait dire un brin

dissidente dans l'atmosphère « peugeotiste » locale²³. Retenons ici deux exemples de questionnaires passés dans un lycée du Pays de Montbéliard.

Premier exemple : une fille, élève de terminale, dont les spécialités sont SES et SVT, qui écrit ceci, en réponse à la question 1 : *« J'ai beaucoup apprécié cette approche de l'ouvrage, le fait d'en entendre une présentation directement par l'auteur est très intéressant. L'aborder de cette façon aide beaucoup à peut-être abaisser les barrières qu'imposent des préjugés dont on n'a parfois pas conscience de la présence, de même que l'appréhension de se lancer dans la lecture d'un travail comme celui-ci à cause des remarques parfois qui tendent au « un enfant ne peut pas lire et comprendre ça »*. Indiquons sommairement les caractéristiques sociales principales de sa famille. Aînée d'une fratrie de deux enfants, elle habite dans une maison avec ses deux parents. Son père est coach sportif, sa mère préparatrice en pharmacie (leur fille n'a pas souhaité indiquer leur diplôme ou niveau d'études). Elle ne sait pas ce qu'elle veut faire par la suite mais va opter pour une faculté d'AES. Ses loisirs préférés sont : *« lecture, cinéma, sorties en famille/amis, jeux vidéos »*. Elle reconnaît être souvent sur les réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, YouTube).

Prenons un second exemple : une élève de terminale qui, elle aussi, a apprécié la conférence, notamment comme l'indique sa réponse à la question 1, le fait *« D'avoir un point de vue neutre, sans préjugé et de pouvoir se mettre à la place des autres et mieux comprendre certains comportements »*. Ceci dit, à la question 3 sur les possibles manques de l'exposé, elle ajoute ceci : *« Tout était très clair, peut-être plus de détails sur pourquoi certains jeunes émigrés, malgré les efforts de leur entourage, ne souhaitent pas s'intégrer »*. Elle habite avec ses deux parents dans un pavillon. son père, titulaire d'un bac +3, est « cadre Peugeot », sa mère, titulaire d'un BTS, est quant à elle « employée Faurecia » (un gros équipementier automobile). C'est la benjamine d'une fratrie de trois enfants : son frère est « docteur » et sa sœur « kiné ». Ses deux premières spécialités sont mathématiques et SES (la physique était sa troisième spécialité en classe de première). Elle souhaite effectuer une « Classe prépa commerce » avec en tête la petite idée de devenir « directrice marketing ». Ses loisirs : piano,

²³ Sur tous ces sujets, voir Stéphane Beaud & Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999.

la mode, le sport plus particulièrement le fitness. Très souvent sur les réseaux sociaux : YouTube, Instagram, Tik Tok.

10/ Un « atelier théâtre » autour de La France des Belhoumi

Pour terminer ce tour d'horizon des diverses réceptions du livre depuis sa parution, il reste à évoquer, même si trop rapidement, le travail théâtral réalisé par Dominique Lurcel à partir de ce livre avec quatre classes de lycées (dont trois en lycée professionnel) de Villeurbanne lors de l'année scolaire 2018-2019. Il convient de préciser que ce metteur en scène, fondateur et directeur de la compagnie Passeurs de mémoires, avait déjà, en 2013, adapté au théâtre – à *L'Espace 89* de Saint-Ouen et à la Maison des Métallos à Paris – le livre *Pays de malheur !* écrit avec Younes Amrani. Marqué dans sa jeunesse étudiante par la guerre d'Algérie et mobilisé contre elle (en 1962, il a dix-neuf ans et est inscrit en classe de khâgne au lycée Henri IV), il a ensuite été toujours attentif au destin de ce pays, à sa littérature et aux travaux d'historiens le concernant. Il a notamment mis en scène *Folies coloniales, Algérie, années 30* (Grande Halle de La Villette, 2009) et, au festival off d'Avignon 2011, *Le Contraire de l'amour, Journal de Mouloud Feraoun*²⁴ 1955-1962 dans une mise en scène qui m'avait beaucoup plu. Lorsque le livre des Belhoumi va paraître, je l'en informe par mail. Il l'achète le jour de sa parution puis me livrera ses impressions sur le vif, au fur et à mesure de la progression de sa lecture. Convaincu de l'intérêt de faire jouer aux élèves ce « texte », il me demande de lui livrer davantage de documents bruts (les entretiens entiers avec les enfants Belhoumi, notamment ceux réalisés avec Samira), ce que je fais après avoir obtenu l'accord de cette dernière.

Immédiatement séduit par la force de ces matériaux textuels, il part en quête de financements auprès du rectorat de Lyon, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC pour monter une pièce de théâtre à partir du texte et la faire jouer dans des lycées de l'agglomération lyonnaise. Il obtient gain de cause et pourra ainsi, durant toute l'année scolaire 2018-2019, travailler quelques heures par semaine avec, d'une part, une classe de seconde dans un lycée général (Stendhal) et, d'autre part, trois classes de deux lycées

²⁴ Instituteur et écrivain assassiné par l'OAS en mars 1962.

professionnels de Villeurbanne. Faute de pouvoir raconter tout ce travail théâtral de huit mois, je vais procéder en deux temps : d'abord en évoquant comment s'est effectué notre travail en duo (en janvier 2019) auprès des élèves, ensuite en plongeant dans le *work in progress* du metteur en scène avec les lycéens et leurs enseignants mobilisés sur ce projet.

En janvier 2019, j'ai donc accompagné Dominique Lurcel dans les trois lycées de Villeurbanne où il avait commencé ses interventions « théâtre ». Il s'agissait pour moi de présenter plus en détail l'enquête à l'origine du livre et, pour les élèves, de faire connaissance avec l'auteur du livre sur lequel ils travaillaient. La rencontre, effectuée en compagnie d'Anne Chemin (journaliste au *Monde*) avec la classe du lycée professionnel Sophie Germain, a été très intéressante. Ces élèves, dont les trois quarts sont des enfants d'immigrés (avec une majorité venant d'Afrique subsaharienne), ont été très à l'écoute lors de l'exposé dans la salle du CDI mais aussi très timides lors de la discussion qui devait suivre. Ils n'ont pas osé poser de questions à celui qui était, pour eux, l'« auteur », même si lors des deux heures de la séance, je les ai sentis à la fois intéressés et intrigués. À la fin de mon monologue, faute de questions de leur part, je leur ai demandé un peu à brûle-pourpoint pourquoi, à leur avis, ils n'avaient pas d'enseignement de sociologie en lycée professionnel (contrairement aux lycéens généraux, avec les SES). Après un long silence, l'une des élèves au premier rang (j'apprendrai qu'elle est d'origine congolaise comme ses deux amies assises à côté d'elle), répond avec une petite voix : « Parce qu'on est trop bêtes... » Ses camarades de derrière, qui n'ont pas bien entendu, lui demandent de répéter. Celle-ci n'ose pas trop le faire, si bien qu'un garçon prend la situation en main et répond à sa place : « Elle a dit parce qu'ils disent qu'on est trop bêtes »... Suscitant rires gênés et petites protestations de la part de certains. Ceci a été l'occasion pour moi d'essayer d'expliquer le sens social des hiérarchies scolaires et la manière dont on peut fortement intérioriser les verdicts scolaires.

L'autre moment passé en compagnie des élèves d'un autre lycée professionnel, (Croizat), plus industriel et masculin, a été lui aussi très intéressant. Deux classes très différentes participent à ce travail théâtral : une classe de première pro, composée d'élèves jeunes, venant pour la plupart des quartiers de l'Est lyonnais et une classe de BTS chaudronnerie, dont les élèves sont souvent en contrat d'apprentissage par alternance, plus âgés, venant pour beaucoup de zones éloignées de l'agglomération lyonnaise (les enseignants les appellent les

« Ardéchois » parce que plusieurs viennent de ce département). La coexistence de ces deux groupes très différents – par leur âge, leur ancrage territorial (urbains/ruraux), leurs cultures de classe, etc. – n’a pas toujours été évidente ou paisible. Il y a eu des « prises de bec », des conflits, les « Ardéchois » ne supportant pas trop certaines attitudes des « Maghrébins » et tenant à leur endroit des propos qui font dire à des enseignants du lycée qu’ils « sont FN ». Lors de ma venue, les deux groupes sont réunis, les BTS venus en plus grand nombre, au premier rang, attentifs : les « premières pro », plus dispersés et silencieux. C’est la seule fille de l’assemblée (BTS chaudronnerie, métis, Antillaise) qui prendra le plus la parole lors de l’échange avec les élèves. Ayant senti assez vite les possibles oppositions entre ces deux groupes d’élèves, j’ai sciemment insisté, dans mes réponses aux questions, sur le personnage de Rachid et sur les logiques sociales qui mènent à la déviance et à la délinquance. Je n’ai pas oublié de mentionner les raisons qui peuvent expliquer ce que Michel Pialoux et moi avons appelé, dans le livre *Violences urbaines, violence sociale*²⁵, une « culture de provocation » dans l’espace public (à Lyon comme ailleurs) des dits « jeunes Maghrébins », faite d’une forte envie de reconnaissance sur fond de stigmatisation sociale et raciale. Je me souviens bien alors des mimiques complices et amusées échangées entre certains « Ardéchois » du premier rang. Je me souviens encore mieux que deux d’entre eux se sont même ostensiblement retournés vers le fond où se trouvait leur professeur de lettres/histoire (une professeure de trente-cinq, quarante ans, d’origine algérienne, ayant grandi dans la ZUP de Bron) comme pour lui dire, par leur regard : « Vous avez vu, on vous l’avait bien dit, même le sociologue le confirme... ». Cet effort d’objectivation des attitudes des uns et des autres a, semble-t-il, produit des effets dans ces classes. Deux jours plus tard, le 13 mars 2019, Dominique Lurcel m’écrit ceci : « Quant au lycée professionnel Croizat, ton passage a fait basculer les BTS qui, avec une belle énergie, se sont emparés de la première partie d’Azzedine. C’est plus dur avec les “premières” [pro] mais cela dépend de leur état du jour. La dernière séance – ce jeudi – a été assez encourageante. »

Le jour de la représentation, les BTS seront tous là, impliqués, impeccables. Ce qui conduit à examiner les derniers moments de la séquence de travail avec ces élèves de la part du metteur en scène. Pour ce faire, j’ai choisi de réaliser un entretien avec ce dernier à Lyon en

²⁵ Michel Pialoux et Stéphane Beaud, *Violences urbaines et violence sociale*, Fayard, 2003.

mars 2020, juste avant le confinement lié à l'épidémie de Covid-19, où je lui ai demandé d'insister sur les moments, à ses yeux saillants, de ce travail de huit mois avec les élèves. Il n'a pas caché la difficulté de la tâche : il fallait non seulement les accrocher au travail (pas le plus difficile...), mais surtout les fidéliser, les faire venir régulièrement aux répétitions, les rythmes alternés en lycée professionnel ne simplifiant pas les choses. C'est ce que donne bien à voir un courriel d'une des enseignantes d'un des lycées professionnels, le 4 avril 2019, soit cinq semaines avant la représentation théâtrale, où on sent l'inquiétude monter chez les parties prenantes au projet : « Dominique, je serais d'avis de ne pas inclure Mehmet qui n'est pas venu ce mardi et qui n'est pas fiable concernant ses présences au lycée ; Mayda avait joué son rôle en interprétant Samira qui décrit sa copine bourgeoise p. 3. [...] Maria et Anissa doivent interpréter jusqu'à "Et le mariage s'est fait". Par ailleurs, Maria a un fort caractère en ce moment et ce n'est pas facile avec l'équipe enseignante, si elle ne joue pas le jeu le lundi 6 (elle a menti ce mardi lors du dernier filage en affirmant qu'elle avait joué, ce qui n'était pas le cas) il faudra envisager de l'installer côté public. À suivre. »

L'angoisse chez les enseignants et le metteur en scène est ensuite bien sûr montée progressivement quand il a fallu réunir les quatre classes afin de construire un spectacle cohérent – donc d'abord jouer les uns devant les autres – puis faire jouer la pièce par ces cinquante élèves/artistes amateurs devant le public, au *Rize*, centre culturel de Villeurbanne, le 15 mai 2019. Jusqu'au dernier moment, des élèves ont été incertains, quelques-uns ne sont pas venus (envahis par le trac, c'était aussi la pleine période du ramadan). La représentation de *La France, les Belhoumi et nous* (une heure de spectacle) a finalement bien eu lieu. Tout chez les jeunes était au rendez-vous : énergie individuelle et collective, écoute des autres, perfection des enchaînements. L'émotion, dans la salle, était très forte, et les applaudissements ont été très nourris. Le lendemain de la représentation, Dominique Lurcel écrit un mail à deux enseignantes du lycée professionnel pour leur dire à la fois son bonheur et son soulagement : « Les élèves sont partis très vite hier soir (je les comprends : ils avaient tenu plus de trois heures, et magnifiquement. Et le ramadan, pour bon nombre d'entre eux, était une épreuve de plus...). J'aimerais vraiment qu'ils sachent à quel point ils ont été à la hauteur. Les « seconde pro » étaient enfin en ligne... Et les enchaînements (j'y tiens tellement !) ont été nickel, sans faille, tempo impeccable. Oui, parfois, voix un peu limites. Mais pour moi, cela est dû à cet emploi du temps qui a coupé en deux, profondément, la

progression du travail. Quant aux BTS, je les ai trouvés... impériaux. Rythme impeccable, relais parfaits, autorité de chacun. Un vrai groupe, un vrai collectif, et chacun à sa place dedans... Chapeau ! et un très beau respect également vis-à-vis des autres groupes... ma nuit n'a pas été très calme » (courriel, 16 mai 2019).

Pour conclure ce texte, je laisse le mot de la fin à Dominique Lurcel, au moment où, à la fin de l'année scolaire, il livre le bilan de ce long travail théâtral auprès de ses partenaires institutionnels, le rectorat et la Région : « Il y a là-dedans un point qui m'importe particulièrement : l'espoir – une quasi-certitude, mais seulement quasi... – qu'une démarche de ce type permette un peu aux jeunes d'apprendre la complexité. Pas d'illusion, cela ne peut suffire à faire changer radicalement leur vision du monde. Simplement, le fait de se confronter, pendant huit mois (très long pour des jeunes, au risque de l'ennui lié à la nécessaire dimension répétitive du travail) à des histoires à la fois très proches et différentes des leurs – avant tout le rapport à la famille, à l'école et au religieux – le fait, essentiel, d'intérioriser, par la voix et le corps, puis de transmettre ces histoires, tout cela laisse des traces que je crois durables et qui, je l'espère, peuvent permettre à chacun(e) de s'approcher un peu plus près de la vérité de l'autre, de la comprendre, à défaut de la partager totalement. De développer ainsi le sens des nuances, de créer de l'empathie et de la tolérance, donc du lien, bien au-delà de l'épanouissement personnel et de l'engagement collectif que peut apporter à chacun le travail théâtral classique. Bref, petite goutte d'eau, de battre un peu en brèche tous les enfermements, toutes les pulsions communautaires » (courriel, 8 juin 2019).

« Le travail fait naître l'immigré mais rend sa présence illégitime quand l'emploi vient à manquer »

Abdelmalek Sayad

L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, tome 1 : L'illusion du provisoire, 2006

« Le « grand remplacement » est encore qualifié de théorie raciste quand je lis à son sujet dans Le Monde, mais pour combien de temps ? La vitesse à laquelle elle se répand dans les esprits prouve qu'elle donne une physionomie à un cauchemar commun, beaucoup plus commun qu'on ne veut l'admettre. Les vies oniriques des électeurs de Zemmour/Le Pen (et de ceux qui partagent leur diagnostic mais pas les solutions) sont reliées par une seule et même passerelle. Des femmes et des hommes à la peau sombre et aux cheveux frisés l'arpentent. Ils ont décidé de sortir de la coulisse : ils ne se contentent pas de conduire des VTC ou de porter des djellabas à Roubaix ; ils se présentent à des élections, s'expriment à la télé, dirigent des entreprises, participent à la vie civique de leur pays. Ce ne sont pas les immigrés et les étrangers qui hantent la nuit raciste que traverse la France, ce sont leurs enfants devenus français, et leurs petits-enfants, et la progéniture de ceux-ci, des générations entières de Français imposteurs, de faux-frères qui n'auront de français que la nationalité, la langue et la culture, car ce blockbuster idéologique fait passer en contrebande l'idée qu'il faudrait, pour être pleinement français, être blanc. Même intégré, assimilé, même avec un nom du calendrier et une cravate tricolore, on garde l'apparence, le faciès, la couleur de peau d'un remplaceur ».

« Les zones de non France qui épouvantent la candidate de la droite républicaine sont remplies de gens qui ont exactement ma tête, à moi qui suis tellement français et surtout en tant que descendant d'Algériens, depuis si longtemps. Mes ancêtres vivaient dans un département français où ils étaient juridiquement inférieurs. Infligera-t-on des heures supplémentaires de laïcité à mes enfants à cause de leur nom de famille « à consonance » ?

Sabri Louatah (lettre d'Amérique, le 1, n°391, 6 avril 2022)

INTRODUCTION

Bien qu'ayant changé de nature dans le temps, notamment depuis un demi-siècle, l'immigration est constamment perçue comme un problème, aussi bien social qu'économique, sans même évoquer la dimension culturelle. Trop souvent associées à l'image de clandestins arrivant par vagues massives successives sur notre territoire, les questions migratoires ravivent périodiquement des vieilles peurs identitaires dans les nations européennes, la plupart du temps en dépit des chiffres et des faits établis.

Le fait est qu'on entend peu évoquer l'immigration sous un angle favorable, encore moins comme une chance et une nécessité économique ou démographique. Les flux migratoires sont pourtant constitutifs de l'histoire européenne, une réalité qu'il faut rappeler et remettre en perspective face aux angoisses relatives à une invasion des populations du sud sur le vieux continent en raison d'une dynamique démographique jugée incontrôlable, notamment en Afrique²⁶.

En matière de migrations, il est nécessaire de refaire systématiquement les démonstrations avec à l'appui des comparaisons internationales et dans le temps afin de les confronter aux discours présents dans l'espace public. Ce faisant, on verra que l'analyse des données vient battre en brèche, ou à tout le moins relativiser des visions inlassablement ressassées dans les médias, qui plus y en période électorale. Pour en prendre la mesure, un détour par la rhétorique mobilisée permettra également de mieux comprendre les ressorts argumentaires qui entourent les débats sur l'immigration.

La question migratoire est en effet omniprésente dans les médias. En ce sens, s'il y a bien une invasion de l'immigration... c'est avant tout sur les écrans, dans la presse et sur les ondes qu'elle se déploie. Et globalement le traitement médiatique privilégie nettement les aspects

²⁶ Sur le scénario d'une submersion venue d'Afrique, voir les projections catastrophistes du journaliste Stephen Smith dans *La ruée vers l'Europe, la jeune Afrique en route pour le Vieux continent*, paru en 2018, sur la base de donnée de l'ONU mais manipulés à souhait comme l'ont démontré notamment le démographe François Héran (« migrations de remplacement » ou la lecture complotiste des projections démographiques, chapitre 13 in *Avec l'immigration, mesurer débattre, agir*) et le géopoliticien Bruno Tertrais (*Out of Africa*, chapitre 6 in *Le choc démographique*).

négatifs, comme l'ont bien montré de nombreux travaux²⁷. Force est de constater que la présentation dans les médias traditionnels des enjeux liés aux migrations ignore assez largement les enseignements produits par les travaux universitaires et l'appareil statistique. Des éléments factuels comme la part des immigrés dans la population ou l'importance et l'évolution des flux migratoires dans le temps restent ainsi constamment surévaluées par l'opinion, en particulier, mais pas seulement, au sein de catégories sociales les moins bien outillées en termes de formation qui restent les plus susceptibles d'être victimes de désinformation et sensibles aux discours anti-immigration les plus basiques.

Déplorant le manque de portée des études disponibles, un rapport récent des responsables du Musée national de l'histoire de l'immigration pointe ainsi le fait que « l'un des résultats les plus robustes, facilement vérifiable mais souvent ignoré des décideurs, porte sur la stabilité très ancienne des flux par-delà la variabilité des majorités politiques. Ce résultat est largement méconnu, non seulement des politiques mais également, de manière plus surprenante, des hauts-fonctionnaires en charge des politiques d'accueil »²⁸. Comme si cela ne suffisait pas, le nouvel environnement para-médiatique propre à internet et aux réseaux sociaux ne fait que démultiplier les effets de cette forme d'imperméabilité au savoir.

Au début des années 1980, l'historien Gérard Noiriel regrettait déjà la rareté des publications consacrées à l'immigration dans les travaux des historiens sur la France contemporaine, allant jusqu'à évoquer une forme d'« amnésie pour le moins paradoxale »²⁹. En 2007, l'économiste Philippe Askenazy³⁰ saluait pour sa part les apports de travaux menés par des chercheurs américains sur les effets de l'immigration sur les perspectives d'emploi et de salaires. Constatant à cette occasion la complexité des implications économiques liées à l'immigration et les risques associés à des schémas simplistes, il invitait ses collègues français à prendre le sujet à bras le corps afin d'éclairer le débat public alors que les évaluations dans ce domaine

²⁷ Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Seuil, 2000 ; Simone Bonnaïfous, *L'immigration prise aux mots, les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Kimé, 1991 ; voir aussi le programme de recherche « comparing discours keywords in the news about migration : Germany, Italy, France, Great Britain ».

²⁸ *La recherche sur les migrations et l'immigration. Un état des lieux* ; Musée national de l'histoire de l'immigration, mars 2017.

²⁹ *L'histoire de l'immigration en France. Note sur un enjeu*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, vol 54, 1984.

³⁰ L'immigration nuit-elle aux nationaux ?, *Les Echos*, 3 mai 2007.

faisaient toujours cruellement défaut de ce côté-ci de l'Atlantique.

Il semblerait que la situation se soit améliorée. Le rapport mentionné plus haut, issu d'une commande conjointe du ministère de la culture et de la communication et du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a débouché sur la réalisation d'un état des lieux de la recherche en Sciences humaines et sociales sur les migrations et les réfugiés³¹. Il en ressort que les recherches concernant l'immigration, et plus généralement les migrations, font preuve d'une vitalité remarquable tant en matière de variété des thématiques traitées que de diversité des disciplines mobilisées. Le rapport note ainsi que « l'immigration, champ transversal par nature, est un objet qui intéresse toutes les disciplines des Sciences Humaines et Sociales (SHS) ». Cependant, ce foisonnement n'est pas sans inconvénients et tous ces travaux souffrent d'une difficulté à s'agréger dans un corpus cumulatif de savoirs lisible, cohérent et appropriable aussi bien par le grand public que par les décideurs en charge des politiques publiques.

Au moment où nous concluons cette étude, l'Europe doit gérer une nouvelle crise migratoire majeure suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, quelques mois après de fortes tensions géopolitiques avec la Biélorussie du régime autocratique de Loukachenko ayant entraîné un drame humanitaire aux portes de l'UE. Ces épisodes tragiques confirment si besoin que les migrations sont devenues une véritable arme et un moyen de pression diplomatique dans les relations internationales, certains n'hésitant pas à appuyer sur un talon d'Achille manifeste de la zone. Dans un passé récent, la Turquie d'Erdogan avait déjà manié avec un cynisme absolu mais avec succès ce même mode opératoire pour obtenir des gains politiques de la part des membres de l'UE. Dans tous ces cas, les migrants sont clairement instrumentalisés comme de simples pions sur un échiquier dont les règles leur échappent et les dépassent.

En France, la campagne électorale de la présidentielle 2022 témoigne une fois de plus de la place disproportionnée de la thématique migratoire dans les débats et ce dans un registre outrancier avec la mousse médiatique agitée bien en amont autour de la candidature Zemmour pour qui le sujet constitue une véritable colonne vertébrale idéologique. La crise

³¹ *Op.cit* ; Musée national de l'histoire de l'immigration, mars 2017.

sanitaire venait pourtant de mettre en évidence le rôle fondamental des travailleurs immigrés dans les métiers et les emplois de secteurs particulièrement exposés pendant la pandémie, ceux correspondant aux activités dites « essentielles » à l'occasion du premier confinement et que l'on classifie dans les fonctions de la première ligne mais aussi plus largement de la deuxième ligne.

Cet exercice nous paraît par ailleurs d'autant plus nécessaire que l'époque ainsi que le fond de l'air politique et civique nous invitent à remettre au cœur des réflexions la question sociale alors que les logiques identitaires tendent actuellement, par un mouvement de balancier, à prendre l'ascendant, une dynamique porteuse de multiples risques de fracturation pour la société française et sa cohésion.

Cette étude se propose donc de contribuer modestement à éclaircir les enjeux liés au fait migratoire avec la volonté de mêler les questions économiques et sociales propres au monde du travail et celles de l'immigration en puisant dans les recherches qui croisent ces domaines de connaissances. Etant donnée l'ampleur du sujet, elle n'a pas la prétention de fournir une présentation exhaustive des problématiques liées aux migrations mais de mettre l'accent sur certains traits saillants pouvant expliquer la place occupée par l'immigration et les immigrés dans le débat public. Ce regard cherchera, avec le concours précieux de références historiques, à mettre en lumière les décalages persistants entre les données factuelles et les perceptions.

Après avoir clarifié les catégories en présence et présenté les grandes tendances structurelles en longue période, nous tenterons dans un deuxième temps de poser quelques jalons pour mieux saisir l'histoire politique et sociale de l'immigration en France. Une troisième partie sera consacrée aux principaux enseignements disponibles en termes d'analyse économique des migrations, tant dans les pays d'accueil que dans les pays de départ, des constats qui ont pour certains été remis en lumière à l'occasion de la pandémie de la Covid. Enfin, une dernière partie traitera des orientations des politiques migratoires en Europe en cherchant à établir leurs implications concrètes tout en pointant leurs nombreuses contradictions.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un immense merci à Stéphane Beaud pour avoir accepté de préfacier longuement cette étude. Son propos illustre l'apport essentiel de ses travaux qui

abordent de manière originale la question brûlante de l'intégration des immigrés d'origine maghrébine dans la société française à travers les trajectoires des membres de la famille Belhoumi et nous rappelle plus largement la richesse et la diversité de ses terrains d'analyse en lien avec le fait migratoire au fil des années : les évolutions et la déstructuration du monde ouvrier³², l'éducation et les transformations du système scolaire³³, la jeunesse des cités³⁴ et le champ du football professionnel³⁵.

³² Avec Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière : enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Fayard, 1999.

³³ « 80% au bac », *et après ? : les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, 2002.

³⁴ Avec Younes Amrani, *Pays de malheur ! : un jeune de cité écrit à un sociologue*, La Découverte, 2004.

³⁵ Avec Philippe Guimard, *Traîtres à la nation ? Un autre regard sur la grève des Bleus en Afrique du Sud*, La Découverte, 2011.

« La véritable crise migratoire, ce n'est pas qu'il y ait trop de migrations internationales. La plupart du temps, l'immigration ne représente pas un coût économique pour la population autochtone et elle apporte des avantages certains aux migrants. Le vrai problème, c'est que les gens, bien souvent, ne peuvent pas ou ne veulent pas bouger, dans leur pays natal ou en dehors, pour tirer parti des opportunités économiques existantes. »

Esther Duflo / Abhijit V. Banerjee, *Economie utile pour les temps difficiles*, 2020

« Aujourd'hui, la globalisation repose sur une énorme contradiction ; utile peut-être du point de vue de l'économie capitaliste, elle est politiquement ingérable. L'intégration croissante du marché des capitaux et l'intégration réelle – bien que sérieusement nuancée par des phénomènes néo-protectionnistes – du marché mondial des biens, sous la houlette de l'OMC, heurtent de front le cloisonnement bureaucratique, de plus en plus militarisé et coercitif, du marché international de la force de travail (...) Cette contradiction a également une conséquence plus directe. Il ne faut pas s'imaginer que les gens vont regarder la vitrine de la globalisation avec l'interdiction d'entrer dans le magasin. Au bout d'un moment, ils vont casser la vitrine. »

Jean François Bayart (revue *Projet*, décembre 2011)

« Selon le pays où vous serez né, vous n'aurez pas accès aux mêmes opportunités, au même niveau de vie, aux mêmes droits, aux mêmes libertés : c'est loin d'être la seule injustice au monde, mais c'est l'une des plus flagrantes qui soient. Le lieu de naissance est un privilège qu'on acquiert purement par accident, et qui va pourtant déterminer l'essentiel de la vie. Il se transmet de génération en génération, sans que personne doive jamais s'acquitter de droits de succession »

François Gemenne, *On a tous un ami noir*, 2020

PREMIERE PARTIE

MIGRATIONS, CATEGORIES ET FRONTIERES

1/ Bien nommer pour rendre compte de la diversité des situations migratoires

Une bonne appréhension des migrations passe par un détour lexical tant le vocabulaire entretient des confusions, souvent volontaires, entre les définitions usuelles, les concepts statistiques, les catégories institutionnelles ou administratives et les statuts légaux, sachant que par ailleurs ces différentes notions s'accompagnent de nuances au niveau international. Tous les termes employés pour désigner les migrants sont en effet l'aboutissement d'une histoire longue et conflictuelle mais demeurent néanmoins entourés d'une marge d'incertitude propice à toutes les instrumentalisation dans le débat public.

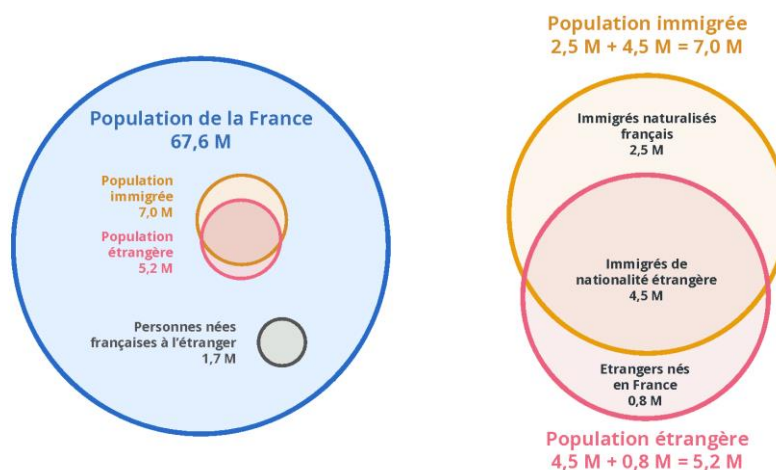
Dans le langage commun, un immigrant est un individu né en dehors du pays considéré sans préciser la plupart du temps qu'il ne doit pas disposer de la nationalité de l'Etat en question pour appartenir à cette catégorie. Le concept d'étranger relève lui du domaine juridique et désigne une personne vivant dans un pays dont il n'a pas la nationalité contrairement à celui d'immigré qui échappe de son côté aux acceptions juridiques. Il traduit une notion juridique assez simple mais relativement peu descriptive au-delà des approches transfrontières et des droits politiques associés à la nationalité.

La notion d'immigré apparaît d'emblée plus hétéroclite et s'est développée dans les années 1970 pour qualifier les travailleurs étrangers venus s'installer en Europe et dont une part importante a ensuite obtenu la nationalité du pays d'accueil. Un étranger peut ainsi devenir Français à travers la naturalisation tandis qu'un immigré conservera ce « statut », non juridique rappelons-le, tout au long de sa vie, à moins de retourner vivre dans son pays d'origine. Les étrangers peuvent par conséquent changer de statut par acquisition de la nationalité (naturalisation, mariage). Les immigrés recouvrent les étrangers mais aussi ceux d'entre eux qui ont obtenu la nationalité. En clair, une part significative des immigrés renvoie de ce fait à des nationaux sur le plan juridique.

La distinction usuelle qui en découle entre immigrés et natifs – une notion elle-même discutable – repose sur des formes de distance culturelle (ethniques, religieuses) plus ou

moins explicites et renvoyant aux origines, ce qui n'est pas sans poser toute une série de difficultés compte tenu des effets inhérents à d'autres facteurs (sociaux, économiques, résidentiels...). Cette distinction bute par ailleurs sur nos principes démocratiques en introduisant une différence qui crée artificiellement plusieurs catégories de Français. En conséquence, le concept d'immigré n'est pas dénué de fondement et peut présenter un intérêt, notamment sur le plan statistique, mais il doit être manié avec précaution.

A titre d'illustration de l'imbrication de certaines de ces catégories, voici ci-dessous la décomposition de la population vivant en France en fonction de leur lieu de naissance et de leur nationalité en 2021 telle que présentée par l'INSEE :



La catégorie de migrant correspond à une définition fournie par le département de la population des Nations Unies. Il convient dans un premier temps de différencier les migrants internes qui se déplacent à l'intérieur des pays et les migrants internationaux qui eux traversent les frontières. Ces derniers vivent dans un pays autre que celui de leur naissance et ce pour une durée supérieure ou au moins égale à un an. On en dénombreait 266 millions en 2018.

Le réfugié est un migrant dont le déplacement a été contraint avant tout par des facteurs politiques et la question se pose désormais d'en élargir le champ aux victimes des évolutions climatiques et environnementales. Leur nombre est estimé à 70 millions mais seuls 26 millions

d'entre eux disposent effectivement du statut légal de réfugié. Les autres sont pour l'essentiel en situation de demandeurs d'asile ou bénéficient de différentes formes de protection humanitaire.

L'emploi du vocable migrants suscite des controverses au sein du monde des sciences sociales alors qu'il s'est imposé dans le langage commun et les débats publics. Ce mot est pourtant relativement récent dans le vocabulaire destiné à désigner les étrangers en mouvement ou en transit. Il apparaît ainsi à la fin du siècle dernier et en particulier à l'issue de la guerre d'Algérie pour nommer les populations contraintes à l'exil³⁶. Au XIXe siècle, les migrants sont employés quasi exclusivement au pluriel pour qualifier surtout les groupes en partance pour les Amériques et les colons allant s'installer en Algérie. D'autres termes sont mobilisés comme « exilés » qui renvoient aux étrangers expulsés d'un territoire pour des motifs politiques ou religieux sont connotés favorablement car ils concernent des formes de résistance à une oppression étatique. Parmi les populations, une bonne part fuit aujourd'hui des répressions plus ou moins brutales, une dimension à ne pas négliger.

Des critiques se sont faites jour pour contester l'emploi omniprésent du terme « migrant » à partir de la crise de 2015. De par son caractère englobant, il concourt en effet à déshumaniser les personnes et à entretenir la confusion entre les réfugiés politiques et les migrations économiques. D'une certaine manière, la classification officielle séparant raisons économiques et politiques repose sur des normes institutionnelles alors que les informations disponibles sur ces flux demeurent parcellaires. On suppose que les facteurs économiques dominant mais compte tenu des traitements différenciés – un traitement automatique de la demande d'asile et un accueil immédiat – la tentation existe pour certains de se dessiner un profil de migrant politique. Il faut d'ailleurs noter que les accusations d'usurpation du statut de réfugié (les faux réfugiés) ne datent pas d'hier et avaient déjà cours au XIXe siècle.

La complexité des migrations et les zones grises du droit international ont aussi engendré la multiplication de situations spécifiques où les individus se retrouvent dépourvus de tout

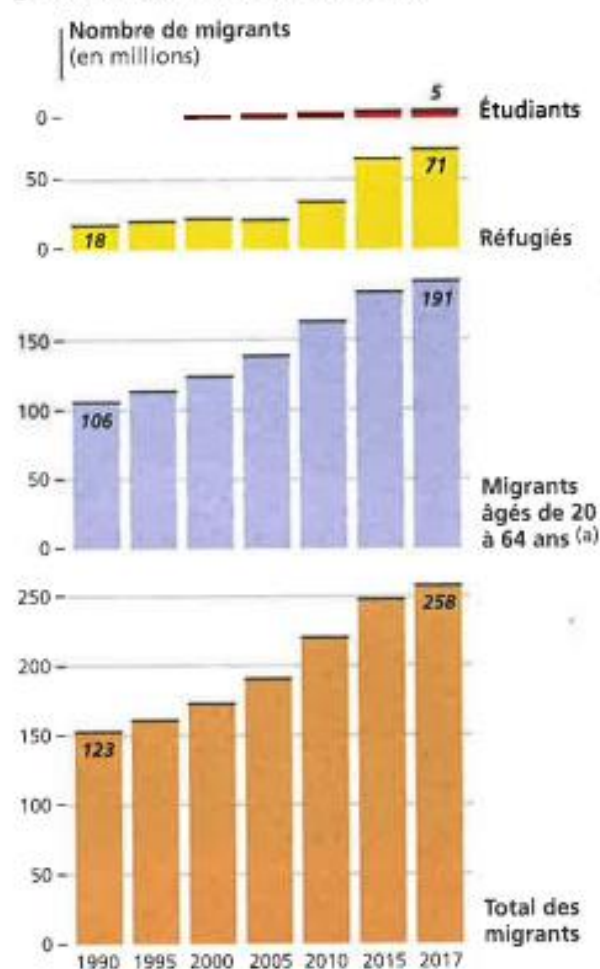
³⁶ Delphine Diaz, *En exil : les réfugiés en Europe, de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Folio Histoire Gallimard, 2021.

statut (apatrides, déboutés du droit d'asile, sans-papiers économiques, mineurs isolés, doubles nationaux).

Lorsqu'il s'agit d'évoquer l'immigration et les migrations, le champ lexical est donc d'une grande richesse. Migrants, immigrés, réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées, clandestins... Si certains termes renvoient effectivement à des réalités juridiques très précises, d'autres sont beaucoup plus obscurs sur ce plan. Dans le langage le plus courant aujourd'hui, la catégorie des migrants semble s'être imposée alors qu'elle ne bénéficie pas d'une définition juridique puisqu'aucun texte du corpus du droit international ne l'envisage en tant que tel. De fait, la communauté internationale ne semble toujours pas mûre pour engager une véritable réflexion globale sur les migrations. On en reste donc encore au stade de tentatives de définition comme celle mentionnée plus haut de l'agence des Nations Unies.

Parallèlement, une forme de consensus paraît s'établir sur une définition très large proposée par l'organisation internationale des migrations (OIM) désignant comme migrant toute personne quittant sa résidence habituelle en franchissant ou pas une frontière, à titre temporaire ou permanent. Cela ne s'accompagne pas de considérations sur le statut juridique, le caractère volontaire du déplacement ou ses causes. Son amplitude englobe à la fois les réfugiés, les étudiants étrangers, les expatriés professionnels... C'est sur cette base que l'ONU évalue le nombre de migrants autour de 260 millions de personnes au niveau international.

Migrants dans le monde par catégorie (1990-2017)



(a) En âge de travailler.

L'absence de données fiables sur le temps long concernant les travailleurs nous conduit à ne proposer que cette catégorie.

Sources : *World Migration Report 2018*, International Organization for Migration (IOM) ; *International Migrant Stock: The 2017 Revision*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, United Nations (UN DESA) ; *Population Statistics*, UNHCR ; Institut de statistiques de l'UNESCO.

De leur côté, les réfugiés sont couverts par un grand traité international, la Convention de Genève de 1951 qui organise le statut en question, destiné à toute personne qui fuit son pays pour échapper à des persécutions en traversant une frontière. Cinq motifs y sont mentionnés pour faire valoir une persécution : la race, la religion, les opinions politiques, la nationalité et l'appartenance à un groupe social. Sur ces critères, 25 millions de réfugiés étaient recensés en 2018. Cette catégorie bénéficie d'une protection internationale tandis que d'autres ne sont couverts que par une protection dite subsidiaire³⁷. Il s'agit de profils qui ne répondent pas aux

³⁷ Nous reviendrons sur la protection subsidiaire en évoquant le traitement spécifique appliqué aux réfugiés Ukrainiens.

standards définis mais ont effectivement quitté leur pays en raison de risques sérieux d'atteinte grave à leur personne (peine de mort, torture, mauvais traitements inhumains et dégradants, violence à l'encontre des civils lors de conflits armés). Cette protection a été mise en place par le droit de l'Union européenne en 2004 et les dossiers sont examinés en France, comme pour les réfugiés, par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et des apatrides).

Une autre catégorie, les personnes déplacées, correspond à une classification humanitaire pour qualifier les personnes contraintes d'abandonner leur résidence principale pour des motifs globalement similaires (conflit armé, violences généralisées, violation des droits fondamentaux) mais aussi suite à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, sans pour autant quitter leur pays, l'absence de franchissement d'une frontière constituant un trait distinctif avec les réfugiés. En toute rigueur, il faut donc parler de déplacés internes. Aucun texte de portée universelle ne couvre les personnes déplacées en garantissant leurs droits à travers un statut spécifique mais leur situation reste néanmoins soumise au droit international humanitaire, notamment lorsque ces mobilités sont associées à des conflits de nature armée. Ce droit international humanitaire renvoie à d'autres conventions datant de 1949, en particulier la quatrième qui protège les populations civiles. Le mandat de protection est alors confié au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Toujours pour l'année 2018, l'estimation du nombre de déplacés était de l'ordre de 40 millions de personnes dans le monde³⁸.

Les demandeurs d'asile sont par définition les personnes demandant à bénéficier de l'asile. Pour cela, ils doivent s'adresser à des organismes chargés de déterminer leur statut et habilités à leur accorder ou non la protection associée. Sur le plan juridique, cette protection n'apparaît pas dans la convention de Genève et n'a donc pas de dimension internationale. Elle relève uniquement des droits nationaux des Etats européens appliquant le droit de l'UE qui, à partir de 1985, soit en même temps que la convention Schengen régissant l'ouverture des frontières intérieures, à l'époque entre six pays, définit le demandeur d'asile ou plus exactement le réfugié candidat au statut selon les termes officiels. En France, la demande

³⁸ A titre d'illustration, la guerre civile en Syrie s'est traduite par 5 millions de réfugiés, 7 millions de déplacés, 3 millions de personnes bloquées dans des villes assiégées ou des zones inaccessibles, sans oublier les 500.000 morts. Au total, sur une population de 21 millions, seule une minorité est restée vivre « volontairement » dans sa résidence principale.

d'asile est également traitée par l'Ofpra³⁹ qui examine environ 100.000 demandes par an dans la dernière période avec un pic enregistré en 2019 (132.000), un niveau similaire à celui de 2022 (131.000) après une décrue en 2020 et 2021 (103.000).

En pratique, la reconnaissance du droit d'asile apparaît relativement fréquente en France, de l'ordre de 40%, comparativement à nos voisins mais elle doit être rapportée au volume de demandes parfois beaucoup moins important. Précision importante, les demandeurs d'asile ne doivent pas être assimilés à des clandestins, terme usuel aux contours indéterminés. Certains peuvent certes entrer par des voies irrégulières sur le territoire (absence de visa et de papiers) mais c'est justement le rôle du droit et des statuts qui viennent d'être mentionnés de les protéger contre des sanctions tant que leur dossier n'a pas été examiné. Là encore, la dénomination de clandestin n'est pas une catégorie juridique et sert essentiellement à renvoyer les individus visés hors du cadre de la loi. Il s'agit d'ailleurs d'un objet de lutte sémantique ancien, entre d'un côté les associations d'aide aux étrangers qui sont parvenues avec le temps à populariser l'expression « sans-papiers » – une présentation factuelle et objective – et de l'autre un usage politique et médiatique d'une catégorie connotée négativement, le clandestin, qui ne correspond à rien juridiquement et désigne au mieux des personnes en situation irrégulière.

Certains individus se trouvent enfin dans une sorte d'entre-deux, n'étant ni expulsables ni régularisables. En fait, le droit français a prévu des dispositions depuis 2006 pour envisager les cas de figure de personnes dépourvues de titre de séjour mais dont la situation effective (stabilité et durée de la présence en France, liens familiaux) pouvait justifier leur régularisation pour des motifs de vie privée. Cependant, d'autres vivent une situation beaucoup plus inextricable (non-reconnaissance du statut de réfugié, absence de protection subsidiaire, aucun titre de séjour), sans pouvoir faire l'objet d'une décision d'obligation de quitter le territoire dans la mesure où plane sur eux une menace sérieuse dans leur pays. Ces personnes échappent à toutes les catégories en usage et ne sont éligibles à aucun titre existant. Lors de l'examen de la loi « asile et immigration » en 2018, des parlementaires ont proposé par voie

³⁹ L'Ofpra est un établissement public et pas une institution judiciaire. Des recours sont toutefois possibles auprès d'un juge, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), qui fait office de juge en premier et en dernier ressort de la demande d'asile, l'ultime recours étant un passage en cassation devant le Conseil d'Etat.

d'amendement, sans succès, la création d'une nouvelle modalité de régularisation afin de combler ce vide.

Enfin, une catégorie émergente commence à prendre consistance, le réfugié climatique, mais lui non plus n'a pour lors pas de fondement juridique. La contrainte associée aux migrations climatiques ou environnementales repose pourtant sur des faits réels et avérés mais faute de pouvoir s'appuyer sur des textes ou des traités internationaux, les victimes demeurent hors cadre et sans reconnaissance légale. Des projections de l'ONU anticipent qu'à l'horizon 2050 le nombre annuel de personnes dans l'obligation de migrer en raison de facteurs climatiques⁴⁰ pourrait s'élever à 250 millions, à comparer aux 30 millions de réfugiés politiques recensés actuellement sur l'ensemble des 260 millions de migrants. Le décalage saisissant entre l'ampleur du phénomène en gestation et l'absence d'avancée juridique pour le gérer s'apparente à une forme de déni qui fait malheureusement écho au déni général des implications du changement climatique lui-même.

Réfugiés ou migrants ? Enjeux politiques d'une distinction juridique

Selon une représentation du sens commun, il convient de bien séparer deux catégories avec d'un côté les migrants et de l'autre les réfugiés. Des recherches puisant aux sources historiques⁴¹ ont permis de déconstruire ces catégories et de montrer comment cette dichotomie s'est manifestée différemment à d'autres époques. La définition juridique admise – « le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (Convention de Genève, 1951) – présente cependant des limites dans la mesure où ces critères renvoient assez largement à des abstractions qui ne traduisent pas l'expérience vécue des individus.

Entre les figures archétypales du réfugié correspondant au profil du médecin ou de l'avocat persécuté dans son pays pour ses engagements politiques et celle du migrant africain, souvent seul et en exil pour améliorer son sort économique, la réalité des migrations se situe la plupart du temps à un niveau intermédiaire⁴². En pratique, la distribution entre réfugiés et migrants s'opère en fonction d'intérêts politiques, économiques ou souvent diplomatiques des sociétés qui désignent ces réfugiés et ces migrants. Pour sortir de cette dichotomie, d'autres termes existent comme celui d'exilé, a priori plus neutre même s'il charrie aussi tout un imaginaire

⁴⁰ Christel Cournil, Benoit Mayer, *Les migrations environnementales : enjeux et gouvernance*, Presses de Science Po, 2014.

⁴¹ Karen Akoka, *La fabrique du réfugié à l'Ofpra : du consulat des réfugiés à l'administration des demandeurs d'asile (1952-1992)*, Thèse soutenue en 2012.

⁴² K. Akoka, *Distinguer les réfugiés des migrants au XXe siècle : enjeux et usages des politiques de classification*, in *Définir les réfugiés*, PUF, 2017.

romantique qui emporte d'autres représentations. L'essentiel est de comprendre les effets de domination inhérents au vocabulaire employé et de s'interroger sur les représentations associées qui en disent toujours beaucoup sur nos propres sociétés et nos systèmes de représentation.

2/ Une histoire longue des migrations

L'histoire des migrations se confond avec celle de l'humanité. De ce fait, la migration constitue un phénomène permanent qu'il faut appréhender comme un continuum, malgré des caractéristiques variables selon les continents et les époques. Entre l'Antiquité et l'époque moderne, les mobilités sont progressives et reliées essentiellement à des facteurs économiques, des invasions guerrières et des dynamiques de peuplement. Au cours du Moyen-Age, les flux proviennent avant tout d'Asie centrale tant vers l'Europe occidentale que vers le Proche Orient, la péninsule indienne et la Chine. La Renaissance marque pour l'Europe l'arrêt des grandes invasions, exception faite de l'essor de l'empire Ottoman qui atteint les Balkans et une partie de l'Europe centrale. Au sein du continent européen, les déplacements concernent des migrations saisonnières, notamment de travailleurs en quête de moyens de subsistance, et des mouvements de colons vers les marges septentrionales pour une part encore en friche. Les persécutions à l'égard de communautés religieuses se traduisent également par des migrations contraintes, à l'instar des Juifs d'Espagne expulsés en 1492 ou des Protestants en France suite à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Une nouvelle phase s'ouvre ensuite avec les voyages au long cours des grands explorateurs, à commencer par le développement des flux de colonisation à destination du nouveau continent qui sera aussi à l'origine du commerce triangulaire et de la traite négrière (12 à 15 millions de déportés africains entre le XVe et le XIXe siècle). L'industrialisation qui prend naissance en Europe constitue un facteur déterminant au XIXe siècle en provoquant un puissant mouvement d'exode rural et des déplacements internes sans précédent. Parallèlement les progrès majeurs dans le domaine des transports maritimes permis par la vapeur favorisent les migrations lointaines pour des populations à la recherche d'un avenir meilleur. Cette tendance est alimentée par la rencontre entre une population prompte à l'exil, notamment pour fuir la pauvreté dans les zones de départ (grande famine en Irlande entre 1845 et 1849) et une demande intense de main d'œuvre dans les zones faiblement peuplées

(Etats-Unis, Australie, Canada, Brésil, Argentine). De 1821 à 1932, ce ne sont pas moins de 50 millions d'Européens qui quittent le continent pour s'installer dans ces contrées lointaines. Il est intéressant de noter que dans la période, la France se distingue en demeurant un pôle d'immigration jusqu'au début du XXe siècle.

Les flux à destination des Etats-Unis sont privilégiés mais ces derniers édictent dès la fin du XIXe siècle des mesures pour freiner les arrivées sur leur sol et établir des premiers critères de sélection. Les sociétés coloniales génèrent des millions de déplacements de travailleurs à travers le monde pour alimenter leurs besoins de main d'œuvre alors que l'esclavage est progressivement aboli. De nombreuses nationalités sont concernées, à commencer par des Indiens et des Chinois, avec la mise en place de contrats d'engagement de travail plus ou moins consentis librement.

A la fin du siècle, les migrations internationales sont aussi le fait des minorités (religieuses, ethniques, linguistiques) fuyant des persécutions (pogroms visant les Juifs de l'empire russe, 1880-1890). Au cours du XXe siècle, les deux conflits mondiaux vont naturellement provoquer d'importants mouvements de population. La Grande Guerre débouchera ainsi sur l'explosion des vieux empires et la démultiplication du nombre de migrants déplacés, d'exilés et de nouveaux apatrides. Au cœur de l'entre-deux guerres, des populations se retrouvent contraintes à l'exil à l'instar des Juifs installés en Allemagne et des Républicains espagnols chassés par la dictature franquiste. La fin du Second conflit mondial verra s'opérer des mouvements en sens opposé, en particulier avec le retour forcé des Allemands (14 millions d'expulsés des anciens territoires de l'est annexés par les Nazis – pays baltes, Russie, Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Hongrie, Yougoslavie) et le retour d'environ 12 millions de prisonniers de guerre. Autre mouvement, celui des rescapés des camps de la mort qui regagnent leur pays comme les Juifs d'Europe centrale et orientale (Hongrie, Roumanie, Ukraine) mais aussi les Juifs de retour en France. D'autres font le choix de l'exil notamment en Palestine et en Amérique du Nord.

La période de reconstruction économique qui s'ouvre alors va entraîner de nouveaux flux massifs de main d'œuvre. Les Trente glorieuses (1945-1974) seront le cadre du départ de millions de travailleurs, d'abord issus du bassin méditerranéen (Italie, Espagne, Portugal,

Yougoslavie) puis de travailleurs en provenance des anciennes colonies du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) pour la France et du sous-continent indien (Inde, Pakistan) pour le Royaume-Uni. Ces flux connaissent un ralentissement dès la fin des années 1960 avant de subir un coup d'arrêt avec la crise économique des années 1970. Sur le plan géopolitique, la guerre froide aura naturellement des effets sur les flux migratoires (exils d'opposants politiques, conflits du sud-est asiatique, boat people vietnamiens...).

La crise économique durable des années 1980 modifie la perception globale et le regard porté sur les immigrés. Le traité de Maastricht de 1992 généralise la liberté d'installation des citoyens européens dans les Etats membres de l'UE tandis que les accords dits de Schengen fixent les règles de circulation. Dans le même temps, l'Union s'applique à renforcer progressivement le contrôle de ses frontières extérieures. Depuis la fin du siècle dernier, les demandes d'asile progressent régulièrement dans les pays occidentaux sous l'effet des foyers de tension politiques et des conflits dans plusieurs zones, notamment en Afrique et au Moyen-Orient qui connaissent par ailleurs de fortes poussées démographiques. En Europe même, l'implosion de la Yougoslavie et la guerre des Balkans génèrent des migrations vers la partie occidentale du continent. Plus récemment, les soubresauts politiques sur la rive sud de la Méditerranée des années 2010 suite aux printemps arabes, au chaos libyen et à la tragédie syrienne sont à l'origine de nouveaux flux significatifs de réfugiés.

Au cours de l'histoire, ce sont d'abord les européens qui partaient s'installer à l'étranger pour coloniser des territoires ou pour assurer des flux d'échanges dans le cadre du commerce international. De nos jours, les principales migrations opèrent une trajectoire Sud-Sud alors que les flux Sud-Nord focalisent l'attention. De fait, les pays du Sud sont à la fois les plus importantes zones de départ mais aussi d'arrivées des migrations dans le monde. Ce sont ainsi l'Iran et le Pakistan qui ont accueilli la majorité des Afghans en exil sous le premier régime taliban puis la Turquie où les Syriens fuyant la guerre ont trouvé refuge. Autre exemple marquant, le Liban pourtant lui-même fortement meurtri par la guerre civile puis par une succession de crises politiques est l'un des principaux pays d'accueil de réfugiés dans le monde. Les migrations de travail sont également très nombreuses entre pays du Sud et on anticipe déjà une forte croissance des déplacements pour des raisons climatiques, sachant

qu'une très grande majorité d'entre eux ne pourra envisager au mieux que des migrations de proximité pour des raisons de coût économique des déplacements.

Si les conditions techniques des voyages n'ont jamais été aussi avancées et rapides, les freins administratifs n'ont en revanche rarement voire jamais été aussi nombreux avec la nécessité systématique de disposer d'un visa pour se rendre dans les pays développés. Ces difficultés expliquent l'activité florissante des passeurs et les tentatives répétées de milliers de migrants au péril de leur vie, notamment en Méditerranée et de plus en plus dans la Manche. Contrairement à une idée reçue et en dépit d'un arsenal sécuritaire, les pays riches ne sont pas en capacité de contrôler l'intégralité de leurs frontières et de les transformer en espaces hermétiques.

Du reste, au moment où des candidats aux élections nationales prônent une immigration zéro, il convient de rappeler qu'un tiers des migrations en Europe correspond à des flux intra-européens. Concernant la phobie d'une submersion par une immigration en provenance du continent africain, il faut bien voir que là-encore l'essentiel des flux correspond à des mouvements intracontinentaux, autrement dit entre pays africains eux-mêmes. Et pour ceux qui émigrent hors de leur continent, ils privilégient le plus souvent des destinations comme les Etats-Unis, le Canada mais aussi de plus en plus la Chine compte tenu des relations économiques étroites entre les deux zones. En résumé, il semblerait que beaucoup d'Européens soient davantage obsédés par l'Afrique que les Africains ne le sont par l'Europe et encore moins par la France...

Il est pourtant avéré qu'une partie de l'Afrique, en particulier la partie subsaharienne, n'a pas encore réalisé sa transition démographique et affiche des taux de natalité très importants (6 à 7 enfants par femme). Cependant, de nombreux pays sont déjà parvenus à réduire leur taux de natalité par deux en à peine une génération, soit un rythme inédit, à l'instar de l'Afrique du Nord (2,5 enfants par femme). Et prise dans son ensemble, l'Afrique poursuit à grands pas la voie d'une maîtrise des naissances comme ont su le faire avant elle la Chine ou l'Inde. D'ailleurs, des Etats ont mis en place des politiques publiques de contrôle de la natalité comme l'Egypte ou le Burkina-Faso.

Le fait est que le phénomène migratoire, s'il n'est pas nouveau, a acquis une plus large visibilité que par le passé. Il s'agit donc en partie d'une construction politique et médiatique à travers la figure omniprésente du migrant et d'un thème porteur pour les partis d'extrême droite, rejoints par d'autres formations politiques surfant sur la fibre nationaliste pour des raisons électorales. L'immigration présente en effet l'intérêt de proposer des solutions a priori simples à des problèmes complexes en tordant le réel et en offrant un bouc-émissaire multifonctions. Dans ce climat, la part effective des immigrés dans la population totale, plus faible que dans les années 1930 par exemple, n'apparaît pas comme un argument audible dans le débat public.

3/ Migrations et frontières

Pour mettre en perspective les enjeux migratoires, on peut adopter une approche en termes de géographie politique, notamment en questionnant les notions de frontières. Il existe à l'évidence dans le champ politique une tendance à la naturalisation de la frontière⁴³ avec une tension entre d'une part la frontière définie comme une ligne, celle des Etats, et une approche empreinte de davantage de complexité où la frontière renvoie à d'autres facteurs⁴⁴. Au-delà d'une représentation traditionnelle de la frontière, il faut s'intéresser à d'autres modes de représentation que celle des Etats, mettant en jeu d'autres formes de pouvoir.

La pensée sur les migrations apparaît aussi ancienne que les sciences sociales elles-mêmes. Mais c'est au cours des années 1990 que les sciences sociales intègrent véritablement un discours global sur les migrations dans le cadre de la structuration d'un champ interdisciplinaire⁴⁵. Dans cette période, les travaux sur la mondialisation se multiplient avec des réflexions foisonnantes sur les frontières qui constituent fondamentalement un entre-deux de l'espace migratoire. Depuis les années 1990, on peut distinguer deux moments

⁴³ Cette tendance a été très nette concernant l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne où l'argument géographique d'une frontière naturelle de l'Europe s'est vu érigé en argument d'autorité. Voir *La Turquie et l'Union européenne : des relations contrariées*, Secteur International-Europe, Confédération Force Ouvrière, agence d'objectif FO-IRES, mars 2018.

⁴⁴ Voir sur ce point les définitions en géographie de Bernard Reitel, notamment « *La frontière, une approche polysémique et multi-scalaire* », in Moullé F. (dir.), *Frontières*, Presses universitaires de Bordeaux, p. 53-71, 2017.

⁴⁵ Hervé Domenach, « *De la migratologie...* », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.12, n°2, 1996.

d'appréhension de la question des frontières, d'abord du début de cette décennie jusqu'au milieu des années 2000 puis à partir de cette date soit depuis une quinzaine d'années. La première phase s'est concentrée sur les « nouvelles migrations »⁴⁶, c'est-à-dire les nouvelles configurations migratoires en lien avec les effets de la mondialisation sur la migration, notamment sur les marchés du travail dans les pays du Nord. Les travaux mettent l'accent sur la disparition progressive de la figure du travailleur immigré ouvrier traditionnel, l'apparition de nouvelles formes de segmentation du marché du travail et la présence croissante des immigrés dans les services. Il s'agit aussi de mettre en lumière la mondialisation de la migration avec une attraction plus large de migrants originaires de nouvelles zones de départ vers les pays d'immigration, bien que l'essentiel des mobilités restera de nature régionale. Une autre dimension tient à la part croissante des réfugiés dans l'ensemble des flux migratoires et à l'idée d'un continuum entre des formes de migrations économiques et des formes d'asile dont l'articulation mérite d'être pensée simultanément.

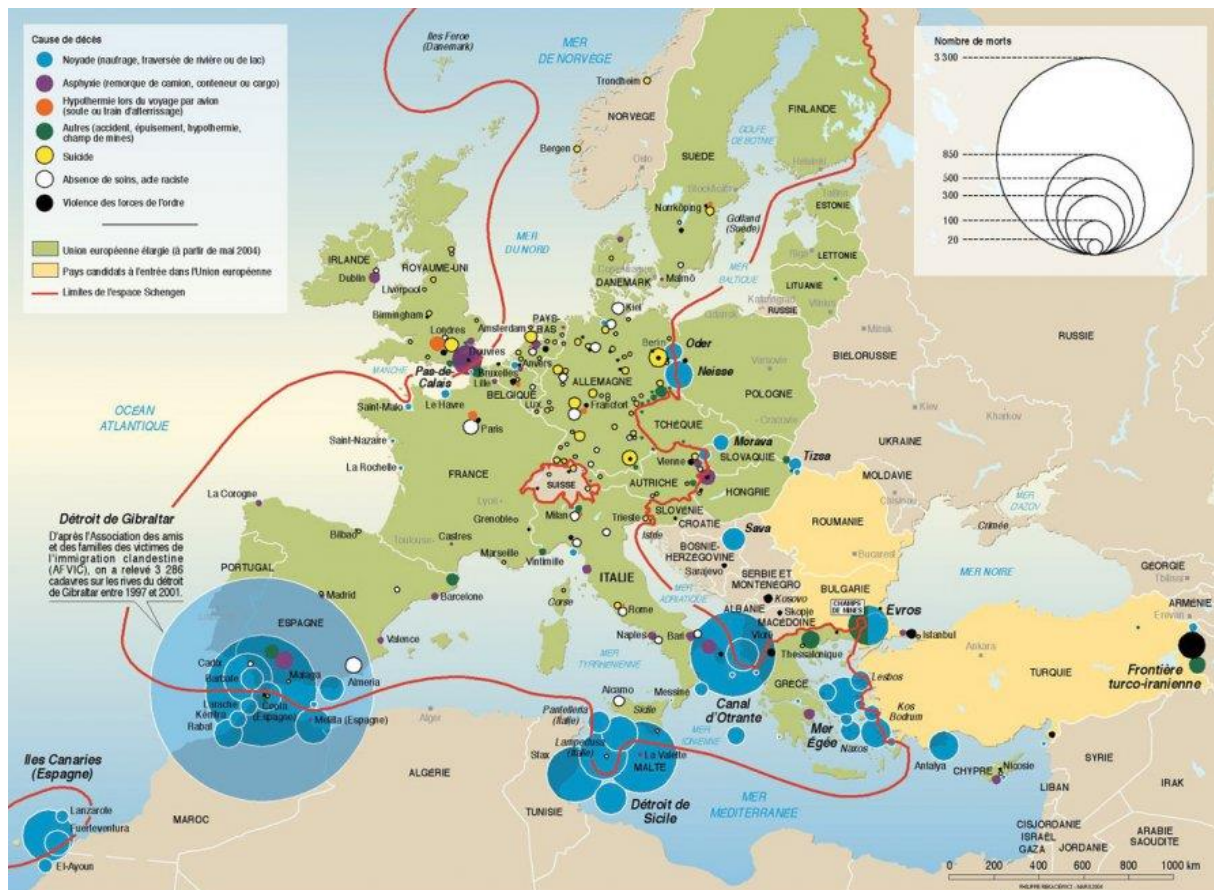
Ces travaux insistent également, à côté de la nouveauté, sur l'importance des changements dans une phase où il est encore difficile de cerner les contours de flux migratoires brouillés. Cette période se distingue par l'émergence d'un courant d'études qui va marquer significativement l'analyse des migrations, le transnationalisme (la circulation migratoire dans la sphère francophone), où les frontières sont au cœur des réflexions. Le transnationalisme renvoie aux liens forgés par les migrants entre sociétés d'accueil et sociétés d'origine, dans une optique transfrontalière, aussi bien du point de vue géographique que culturellement et politiquement. Cette notion va donner lieu à de nombreux travaux mettant en relief la diversité de ces liens – transferts financiers, relation entre migrations et développement, circulation des idées politiques, relations familiales – qui transcendent les frontières. Les migrants sont décrits ainsi comme ceux qui parviennent à se jouer des frontières et à les traverser aisément.

⁴⁶ Outre de nombreux numéros de revue consacrés à ces « nouvelles migrations », une série d'ouvrages vont porter sur le sujet. Citons parmi eux *Les migrants, les nouvelles mobilités en Europe*, sous la direction de M.Morokvasic et H.Rudolph, L'Harmattan, 2000 ; *Nouvelle Europe, nouvelles migrations – frontières, intégration, mondialisation*, S.Weber, éditions du félin, 2007 ; *Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe*, sous la direction de L.Rouleau-Berger, Socio-logiques, Presses universitaires du Mirail, 2007 ; *Les nouvelles migrations – un enjeu Nord-Sud de la mondialisation*, sous la direction de E.M.Mouhoud, Universalis, 2008.

Si l'intérêt méthodologique de ces approches valorisant les circuits commerciaux est indéniable, notamment en sortant du cadre de l'Etat-nation – y compris en termes de production de données et de connaissances – des critiques se sont développées pour pondérer certaines conclusions. Le paradigme mettait ainsi en valeur toute une série de capacités associées aux migrants (autonomie, ressources, compétences, savoir-faire, savoir circuler). Si la notion de transnational va perdurer, la vigueur théorique du transnationalisme tendra cependant à décliner au cours des années 2000, supplantée par des travaux sur la frontière qui vont à l'inverse connaître un nouvel essor initié aux Etats-Unis, notamment à partir de réflexions autour des relations avec le Mexique. Mais ce sont sans conteste les attentats terroristes du 11 septembre qui constituent un tournant crucial en mettant au premier plan les liens étroits entre les questions migratoires et les enjeux sécuritaires (avec la notion de *migration security nexus*) et en redonnant du poids au contrôle des frontières⁴⁷.

C'est aussi à cette époque que sont nés des collectifs très actifs comme Migreurop qui réunit chercheurs et militants investis sur l'enjeu de l'ouverture des frontières. S'y développent sous l'impulsion de géographes (Olivier Clochard, Françoise Bahoken, Nicolas Lambert) des réflexions sur les cartographies et les représentations des frontières. Ils vont en particulier proposer une « carte des morts » qui connaîtra un écho très important en décrivant de manière saisissante l'évolution accélérée du nombre de morts aux frontières en Méditerranée (19.500 disparitions entre 1993 et 2009 contre 20.500 entre 2010 et 2017) et leur localisation par grappes concentriques. Ce type de représentation a le mérite de présenter une autre dimension de la frontière, à savoir sa fonction de sélection et de filtre, parfois mortel.

⁴⁷ En France, des penseurs comme le philosophe Etienne Balibar et l'anthropologue Alain Morice ont été parmi les premiers à s'intéresser à ces questions.



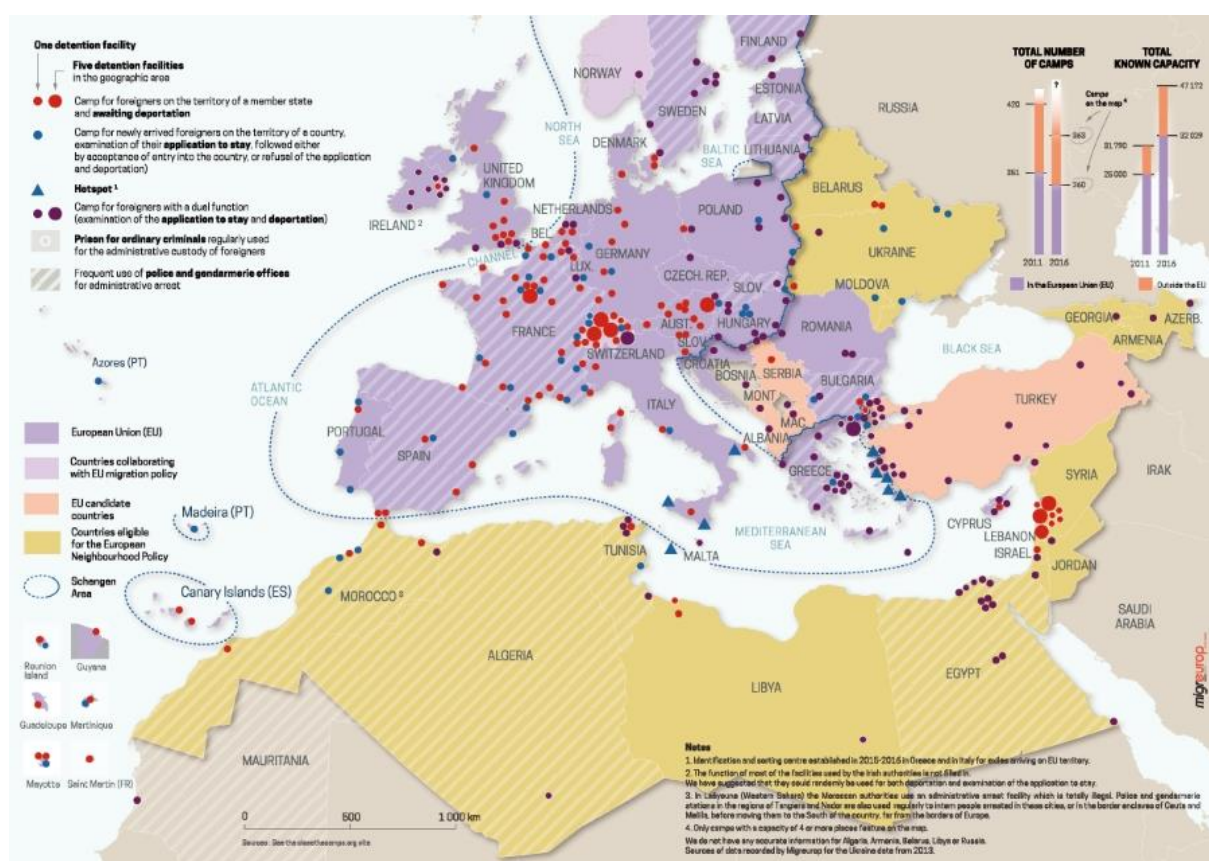
Le changement d'approche est aussi lié à un contexte qui s'est radicalement transformé. On voit ainsi se multiplier et se durcir la rétention et les expulsions des migrants ainsi que la production croissante de formes d'irrégularisation des migrations comme de l'asile en raison du rétrécissement des voies légales d'accès au territoire européen, sans oublier l'externalisation du contrôle en dehors des frontières de l'espace Schengen. Il apparaît alors clairement que les mondes de la recherche et du politique s'entrecroisent et s'influencent mutuellement.

Ce nouveau courant de travaux signe le retour en force des frontières qui, loin d'être en phase de disparition, jouent au contraire un rôle de plus en plus prégnant. L'apport intellectuel d'Etienne Balibar apparaît fondamental sur ces questions, notamment concernant les changements de forme de la frontière et ses rapports mouvants avec le territoire dans l'optique d'un processus évolutif :

« Les frontières ne sont plus localisables de façon univoque [...] Les frontières vacillent : cela ne veut pas dire qu'elles disparaissent. Moins que jamais le monde actuel est un monde » sans

frontières ». Elles se multiplient et se démultiplient dans leur localisation et dans leur fonction, qu'elles se distendent ou se dédoublent, devenant des zones, des régions, des pays frontières, dans lesquels on séjourne et on vit. C'est le rapport entre la « frontière » et le « territoire » qui s'inverse » (Balibar, 2016).

Des réflexions sont ensuite engagées pour remettre en question une linéarité de la frontière. En Italie, des travaux ont par exemple émergé pour contester une naturalisation de certains lieux comme l'île de Lampedusa comme île-frontière (P.Cuttitta, 2012) alors qu'il s'agit d'une construction politique. Ces nouvelles formes prises par les frontières vont donner lieu à des approches innovantes en termes de frontières réseaux et de frontières réticulaires que l'on peut illustrer par une autre cartographie, celle des camps⁴⁸, qui présente l'intérêt de montrer l'extension progressive des camps de rétention en Europe et même au-delà compte tenu des politiques de sous-traitance du contrôle.



⁴⁸ Voir sur le sujet *Un monde de camps*, sous la direction de Michel Agier, éditions La Découverte, 2014.

Le concept de frontière réseau correspond lui à une frontière extensible tissée comme une toile d'araignée sur un territoire. Par ailleurs, on peut observer des points de fixation en des lieux qui cumulent alors toutes les caractéristiques de la frontière en termes de contrôle et de sa visibilisation, pour ne pas dire de sa mise en scène, et de filtrage sélectif (camps, prisons, enclaves, aéroports, îles...). Le cas de figure des îles est particulièrement intéressant en ce qu'il peut passer rapidement d'une fonction à une autre, de celle de lieu frontière avec tous les attributs associés aux mécanismes de contrôle des flux à un point de passage parmi d'autres comme Lampedusa qui a vu le nombre d'arrivées fléchir en plein cœur de la « crise » migratoire dès lors que les opérations d'interception en mer se sont multipliées⁴⁹.

La frontière apparaît également comme un lieu intense de rapport de forces et de confrontation entre les différentes formes de définition et où se négocient l'articulation entre plusieurs régimes binaires – légalité/illégalité, légitimité/illégitimité, immobilité/mobilité – et l'arbitrage entre frontière spatiale et frontière sociale. Ces situations génèrent de la contestation et des tensions inhérentes à la succession d'immobilisations contraintes et de déplacements forcés au gré de l'évolution des procédures d'expulsions, des politiques de retour et des mesures d'accompagnement⁵⁰.

Les changements intervenus dans l'appréhension des frontières permettent d'observer les inflexions dans les études portant sur les migrations dans le champ des sciences sociales. Les relations entre frontières et Etats ont évolué significativement dans la mesure où le caractère linéaire de la frontière étatique a été percuté par les nouvelles formes de mobilité, invitant les chercheurs à en repenser les fondements et les modes de description dans un imaginaire géographique renouvelé. Comme l'ont bien montré les analyses de l'anthropologue Michel Agier, « la mondialisation n'a pas supprimé les frontières. Elle les multiplie et les élargit, tout en les rendant plus fragiles et incertaines » (Agier, 2013).

⁴⁹ Le même phénomène a été observé sur l'île de Malte où les arrivées de bateaux se sont quasiment arrêtées au moment même où les flux s'intensifiaient en Méditerranée, grâce à des accords plus ou moins formels notamment avec l'Italie.

⁵⁰ Ces mouvements permanents compliquent naturellement le travail des chercheurs, en particulier l'accès aux terrains d'enquête, et nécessitent des formes d'ethnographie mobile seules à même d'étudier pleinement des phénomènes soumis à une labilité croissante.

4/ Repenser les migrations dans le cadre de la mondialisation et de la construction européenne

La phase de reconstruction de l'Europe suite à la Seconde guerre mondiale a correspondu à l'abandon des empires coloniaux qui a généré d'importants flux migratoires de main d'œuvre alors bienvenus et bon marché. Cette immigration a notamment permis de compenser le déficit démographique né des pertes humaines considérables. La nouvelle phase de mondialisation, à l'œuvre ces dernières décennies, impose de repenser en profondeur les modalités de l'immigration.

A cet égard, l'Allemagne dispose d'une tradition ancienne de régulation d'une immigration de travail. De 1955 à 1973, le pays a accueilli de nombreux travailleurs étrangers venant de Turquie mais aussi des pays européens du bassin méditerranéen (Espagne, Portugal, Italie, Grèce). L'arrêt brutal des flux de recrutements en 1973 fait suite à la dégradation économique généralisée. La politique alors adoptée a consisté à proposer aux travailleurs étrangers de choisir entre un départ définitif et la possibilité de rester vivre en Allemagne en faisant venir également leur famille. Cette alternative a contribué à enraciner une immigration selon des modalités qui n'avaient pas vraiment été bien préparées en amont.

En France, un enracinement similaire se produit et vers la fin des années 1970 les descendants d'immigrés apparaissent de plus en plus visibles au sein de la population et révèlent le caractère durable de leur installation, y compris chez de nombreuses familles immigrées qui ont longtemps cultivé le mythe du retour⁵¹.

Au niveau européen, les années 1990 marquent une double inflexion : fermeture aux migrations externes du Sud et ouverture aux mouvements de population internes dans le cadre des accords de Schengen. La libre circulation au sein d'un espace, dans un premier temps de manière expérimentale pour les pays volontaires (Allemagne, France, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique), se double donc d'une fermeture accrue des frontières extérieures.

⁵¹ Voir les travaux d'Abdelmalek Sayad qui écrit sur le mythe du retour : « on n'accepte de vivre en étranger dans un pays étranger [...] qu'à la condition de se persuader que ce n'est là qu'une épreuve, par définition passagère, une épreuve qui comporte en elle-même sa propre résolution ». Plus récemment, le portait de la famille Belhoumi par Stéphane Beaud documente lui aussi les puissants effets de l'aspiration au retour.

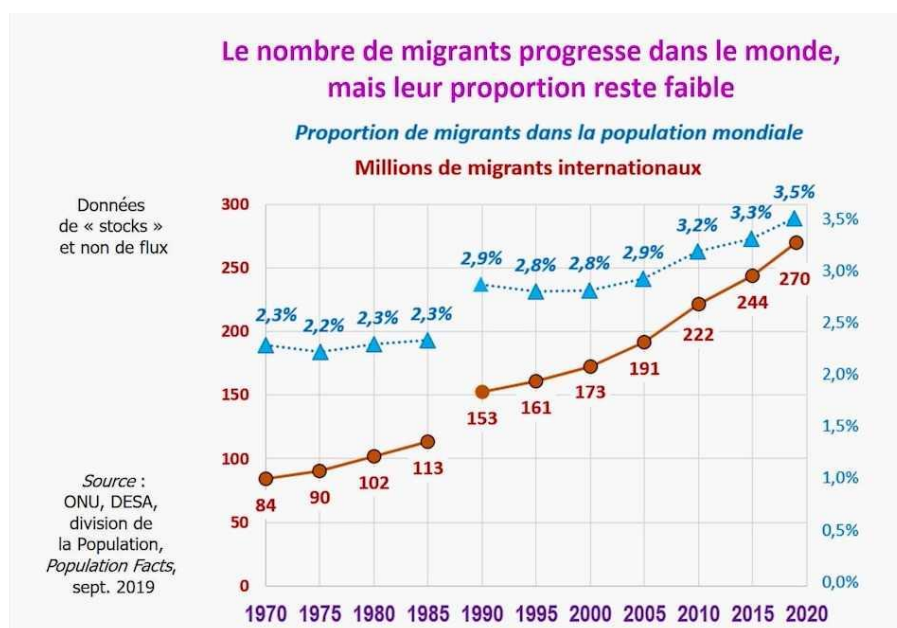
Les élargissements successifs de l'UE ont favorisé les migrations internes et environ la moitié des immigrés recensés sont désormais des ressortissants européens de l'Union. L'élargissement aux pays de l'est (2004) s'est traduit par une hausse des migrations, notamment roumaines et polonaises, à destination de l'Ouest (Allemagne, France, Royaume-Uni, Espagne). Le nombre de migrants polonais s'est ainsi accru de 70% en Allemagne et celui des Roumains de 200% entre 1989 et 1995 et les Pays-Bas ont par exemple accueilli beaucoup de travailleurs bulgares. Il s'agit là d'un effet post-adhésion manifeste mais cependant moins massif que certaines projections pouvaient l'anticiper. Des pays comme l'Espagne ont également vu s'installer des migrants de l'Est et ce dès 2004, signe d'un dynamisme économique qui accroît l'attractivité relative du pays, mais la crise financière de 2008 va provoquer un retournement de situation et des flux de départ, non seulement de ces ressortissants est-européens mais aussi des nationaux vers des zones moins touchées comme l'Allemagne et les pays scandinaves. Ces mouvements d'émigration économique induits par la crise économique majeure, qualifiée de Grande récession, vont toucher d'autres pays comme le Portugal, la Grèce et l'Irlande.

De leur côté, les pays du Sud disposent d'une population de plus en plus qualifiée qui pour certains aspirent à la migration. De manière générale, la population aisée ou très qualifiée de ces pays parvient à circuler relativement facilement. De fait, les migrants hors-UE qui arrivent en Europe sont en moyenne plus qualifiés que la moyenne de qualification du pays qui les accueille. Cette réalité mal connue bat en brèche les représentations communes des migrations héritées des années 1970.

4.1. Les tendances structurelles du phénomène migratoire dans le monde

Au niveau mondial, les migrations internationales ne concernent qu'un peu plus de 3% de la population, un phénomène structurel mais qui demeure lent et très progressif contrairement aux idées reçues. En 2015, sur 7 milliards d'individus cela représentait 244 millions de personnes vivant dans un autre pays que leur lieu de naissance. Pour 60%, ce sont des migrants en provenance des pays en développement dont une moitié vers les pays riches (essentiellement Europe, Amérique du Nord et Australie). La seconde moitié effectue une migration continentale. Certaines zones sont particulièrement attractives, à l'instar des pays

du Golfe qui captent d'importants flux migratoires est-asiatiques (Inde, Bangladesh). En Afrique, des pays plus avancés (Afrique du Sud) ou disposant d'importantes richesses naturelles (Angola) attirent de nombreux continentaux tandis qu'en Amérique latine, l'Argentine et le Chili constituent les principaux pôles d'immigration continentale. Concernant enfin l'Amérique du Nord, 4 migrants sur 5 viennent du Sud et pour l'essentiel du voisin mexicain (un quart des immigrants aux Etats-Unis)⁵². Sur ce plan, l'Europe se distingue en termes de nature des flux migratoires. Ainsi, sur 72 millions d'immigrés recensés dans l'Union européenne une moitié est originaire d'un autre Etat membre, autrement dit d'un autre pays « riche » ou à tout le moins développé. Pour beaucoup de candidats à l'émigration de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal notamment), la France n'est par ailleurs plus une destination privilégiée. Face à ces évolutions, tout indique que notre perception de l'immigration reste largement datée et figée sur des stéréotypes dépassés.



Source : F.Héran, cours au collège de France

Au niveau international, la Division de la population au sein de l'ONU fournit une synthèse des données issues des recensements et des enquêtes nationales selon une méthodologie très précise et rigoureuse.

⁵² Laurence Faret, *Enjeux migratoires et nouvelle géopolitique à l'interface Amérique latine-Etats-Unis*, Hérodote n°171, 2018/4.

Si on considère l'évolution depuis le début des années 1990⁵³, on observe donc une progression en chiffres absolus qui apparaît beaucoup plus atténuée rapportée à la population mondiale. La proportion relativement limitée des migrations internationales (3,5%) s'explique d'une part par la faiblesse de la propension à émigrer dans les pays les plus peuplés où dominant les migrations de nature interne (Chine, Inde). Les six pays avec la plus forte démographie (par ordre décroissant, Chine, Inde, Etats-Unis, Indonésie, Brésil et Nigéria) concentrent 50% de la population mondiale mais ne représentent ainsi que 15% des migrants internationaux, soit un taux d'émigration (le pourcentage de la population vivant à l'étranger) de l'ordre de 1%, ce qui fait mécaniquement chuter la moyenne mondiale. Autrement dit, l'autre moitié de la population mondiale est à l'origine de 85% des migrations pour un taux d'émigration moyen de 5,8%.

D'autres pays pouvant être considérés comme des poids lourds démographiques affichent des taux d'émigration plus conséquents comme le Pakistan (2,8%) ou le Bangladesh (4,6%). D'autres pays encore se distinguent avec des profils parfois spécifiques, comme le Mexique (8,5%) avec une longue histoire migratoire quasi-exclusive avec les Etats-Unis. Les conflits, les guerres civiles et les graves tensions (politiques, économiques et sociales) se traduisent par des taux élevés, comme l'illustre le cas de la Syrie où près d'un tiers de la population vit hors des frontières ou celui du Venezuela (17,7%).

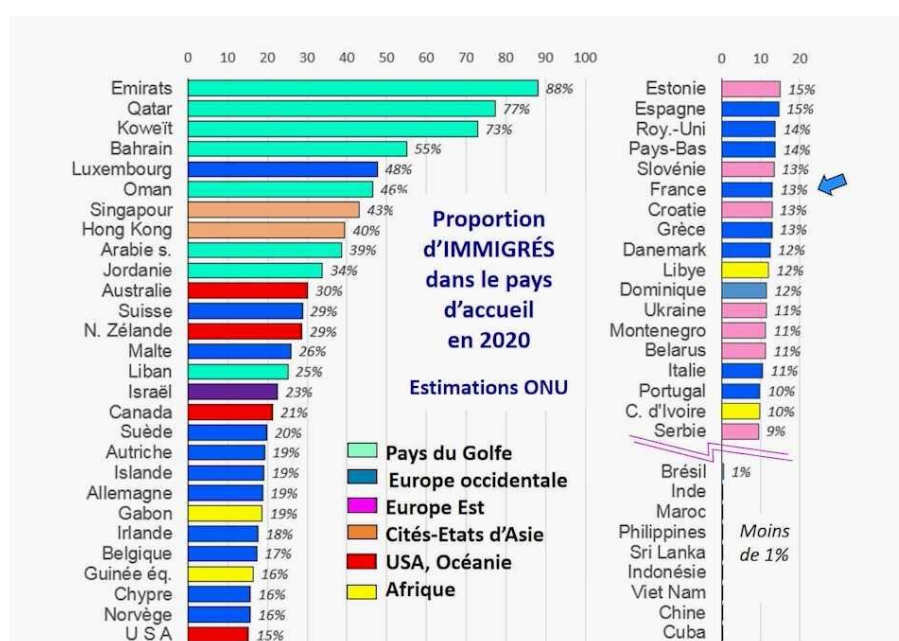
En Europe, des pays ont des traditions anciennes d'émigration comme l'Irlande (14,3%), essentiellement vers la sphère anglo-saxonne (Grande Bretagne, Etats-Unis) ou le Portugal (20,5%) qui a de nouveau connu d'importants départs lors de la crise financière de 2008. Les Balkans sont aussi une zone dont un cinquième de la population vit à l'étranger. Ces différents cas nous rappellent utilement que l'Afrique subsaharienne qui focalise largement l'attention et les angoisses de submersion est absente du haut de ce classement, et pour cause puisque le taux d'émigration y est en moyenne inférieure à 2%. Le Nigéria, géant démographique avec

⁵³ La rupture de série entre 1985 et 1990 est imputable à la chute du mur qui a affecté le tracé des frontières et rendu trop complexe le suivi des migrations alors que le nombre d'individus ayant changé de nationalité sans avoir franchi aucune frontière explosait artificiellement. Rappelons également que ces données ne tiennent pas compte des nationalités à la naissance et se concentrent uniquement sur le fait de passer d'un pays de naissance à un autre pays pour y établir sa résidence, faute de sources consolidées suffisamment fiables sur les nationalités à la naissance. Dans l'idéal, il faudrait en effet soustraire les personnes nées à l'étranger avec la nationalité de leur futur pays de résidence en raison de la législation, comme c'est le cas en droit américain ou en droit français.

202 millions d'habitants, ne compte par exemple que 0,7% de sa population vivant à l'étranger. Compte tenu de l'ampleur de la démographie, les Chinois sont malgré tout la nationalité qui a obtenu le plus de titres de séjour dans l'OCDE au cours de la dernière décennie et pour les mêmes raisons la principale diaspora au monde (en termes de première génération de migrants) est celle en provenance d'Inde (17 millions), suivie de la Chine (11 millions) et du Mexique (10 millions).

4.2. La présence des immigrés dans le monde

La présence immigrée dans un pays est calculée à partir du taux d'immigrés dans la population globale. Avec un taux de 13%⁵⁴, la France est loin d'être le principal pays d'immigration en Europe et reste dans une position moyenne alors que beaucoup de ses voisins affichent plutôt des taux compris entre 17 et 20% (Suède, Autriche, Allemagne, Irlande, Belgique) ou légèrement supérieurs comme l'Espagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas⁵⁵.

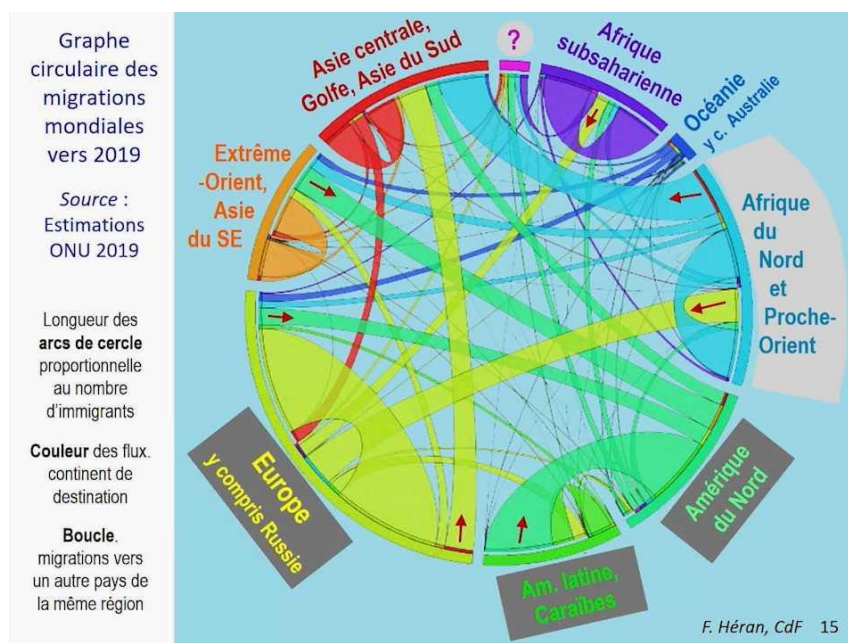


⁵⁴ L'INSEE calcule également selon le critère plus strict des étrangers nés à l'étranger et aboutit à un taux compris entre 10,5 et 11%. Rappelons que selon la définition retenue par l'ONU, un immigré est un résident né dans un autre pays.

⁵⁵ Pour répondre à une critique souvent avancée concernant le biais des personnes en situation irrégulière – les clandestins dans le langage commun – qui tendrait à sous-estimer la présence réelle des étrangers sur le territoire, précisons que le phénomène n'étant pas une spécificité française, cela ne remet pas en cause le classement.

Parmi les intérêts d'une telle présentation, la diversité observable des taux nous amène à conclure l'absence de proportion optimale en matière d'immigration, du moins sur un plan scientifique. Les ressorts sont avant tout historiques et politiques et la notion d'optimum, encore prisée par les économistes, a d'ailleurs presque disparu des radars dans le champ démographique alors qu'elle était encore une préoccupation jusqu'aux années 1970, notamment chez Alfred Sauvy.

En termes de couloirs migratoires continentaux, une notion développée par l'ONU pour distinguer les principaux circuits de migrations⁵⁶, la migration intra-européenne ressort largement en tête avec 41,9 millions de personnes, soit 15,4% des migrations internationales, devant le couloir entre l'Amérique latine et l'Amérique du Nord (26,6 millions de personnes et 9,8% du total), lui-même dominé par les 11 millions de Mexicains émigrés aux Etats-Unis. Dans une approche de géographie des populations, le schéma suivant permet de mesurer l'importance relative des flux migratoires entre zones, y compris intra-continentaux. On peut y juger du poids des immigrés dans les zones d'accueil avec le principal pôle situé en Europe qui témoigne également, à travers une boucle étendue, de l'importance des migrations entre pays européens.



⁵⁶ Voir *Population Facts*, ONU division de la Population, 2019.

On peut également y relever que l'essentiel de la migration subsaharienne, de l'ordre de 80%, est de nature intra-zone entre pays subsahariens et non pas tournée vers d'autres continents et notamment vers l'Europe.

A l'aune de ces grandes tendances, il ressort que les mobilités internationales ont subi d'importantes transformations. Pendant longtemps, il était avant tout difficile de sortir d'un pays pour s'installer dans les nombreuses zones d'accueil en quête de main d'œuvre et de population. Désormais la sortie semble moins problématique que l'entrée sur de nombreux territoires. La population, en particulier dans les régimes autoritaires (Russie, Chine, Portugal), était en effet considérée comme une richesse (agricole, fiscale, militaire) qu'il fallait impérativement retenir avant qu'un droit de sortie tende à se généraliser via la délivrance de passeports depuis les années 1990, notamment suite à la chute du bloc communiste. A l'inverse, le droit d'entrée s'est sensiblement restreint compte tenu de la multiplication des freins à l'accueil. Nous avons donc vécu une inversion du sens des migrations. Paradoxalement, dans une époque qui valorise la mobilité, signe ultime de modernité, les migrants suscitent globalement une forte hostilité. Ce décalage traduit une très forte inégalité en termes de droit à la mobilité puisque ce sont les pays puissants qui édictent via leurs politiques migratoires les normes mondiales de la migration internationale et qu'en pratique seule une infime partie de la population mondiale dispose d'une réelle capacité d'assouvir son désir de mobilité quand plus des deux tiers de l'humanité se retrouvent assignés à résidence.

Les migrations environnementales sont un autre phénomène émergent, encore relativement peu visible car il correspond essentiellement à des migrations internes (42 millions au total en 2017 mais 17 millions de nature internationale c'est-à-dire avec franchissement de frontières). Comme cela touche pour l'instant majoritairement des pays pauvres, Bangladesh en tête, et des flux sud-sud, la cause demeure à ce jour peu et mal considérée sur la scène politique mondiale et ne figure pas encore en haut de l'agenda des pays les plus riches, à l'instar des enjeux climatiques eux-mêmes. Les experts du GIEC projettent pourtant 200 millions de déplacés environnementaux à l'horizon de la fin du siècle.

DEUXIEME PARTIE

L'IMMIGRATION EN FRANCE : QUELQUES REPERES POUR COMPRENDRE UNE HISTOIRE SOCIALE ET POLITIQUE MOUVEMENTEE

Afin de mieux appréhender les débats contemporains sur l'immigration, un détour par l'histoire paraît incontournable tant il permet de plonger aux sources des questionnements identitaires vis-à-vis de l'étranger.

1/ Mobiliser la race pour dénoncer les dangers de l'immigration, une vieille « tradition » française ?

La fin du XIXe siècle est essentielle pour comprendre l'immigration et son émergence en tant que sujet politique. Le terme devient dominant dans le vocabulaire alors que jusque-là la notion d'émigration lui était préférée compte tenu de l'importance des flux de départ depuis la Révolution française. Les controverses politiques autour de cette question n'étaient pas absentes mais touchaient avant tout les migrations internes en lien avec l'exode rural. Les clivages à l'œuvre opposaient davantage les paysans des campagnes et les citadins et la nationalité des migrants demeurait secondaire, voire un non sujet. Du reste, les premiers passeports en circulation visaient à contrôler les déplacements des migrants de l'intérieur avec la crainte d'un afflux incontrôlé de nouvelles populations dans la capitale, perçues comme des sources de troubles révolutionnaires par la bourgeoisie après les épisodes de 1830, 1848 et la Commune de Paris en 1871. Les migrants étaient jugés porteurs d'instabilité et d'agitation potentiellement dangereuses pour l'ordre public et surtout pour l'ordre social. Cette perception restera dominante jusqu'au début de la IIIe République après la chute du Second Empire consécutive à la défaite militaire de la France face à la Prusse. On assiste alors à un basculement vers l'assimilation de la nation à la République à travers l'adoption de lois qui constituent encore aujourd'hui le socle de notre démocratie.

A la fin des années 1870, les travaux de Louis-Adolphe Bertillon, médecin et anthropologue, ont mis en évidence l'arrivée massive de travailleurs étrangers dans les territoires industriels pour combler le déficit de naissances. Pourtant, le monde politique ne prendra véritablement en considération cette évolution démographique qu'au cours de la décennie suivante. Pour

l'historien Gérard Noiriel, l'affaire dite des vêpres marseillaises de juin 1881⁵⁷ constitue un événement déclencheur reliant explicitement et pour la première fois immigration et place des étrangers sur le sol français.

La presse loue alors les auteurs de la chasse à l'homme qui va agiter la région au nom de la défense de l'honneur de la patrie⁵⁸. La nouveauté ne tient pas dans la tenue d'affrontements entre ouvriers français et étrangers, relativement fréquents, mais dans la réaction des élites qui vantent pour la première fois les violences commises par des ouvriers qui sont aussi, par la grâce de la République, des citoyens français. Cette affaire du drapeau va sonner comme une preuve de non-assimilation malgré l'ancienneté de leur présence à Marseille et plus généralement en Provence (beaucoup sont arrivés dans les années 1860). Ils sont alors considérés comme un risque politique compte tenu des tensions en Europe⁵⁹. Des centaines de milliers de ressortissants italiens installés sur le territoire français sont alors perçus comme une menace intérieure potentielle – une nation dans la nation – dans l'hypothèse du déclenchement d'un conflit. Se développe ainsi une rhétorique visant à stigmatiser une communauté avec, nichée derrière un respect affiché envers une culture et des coutumes, la conviction qu'ils n'en constituent pas moins un danger pour la nation.

Au début des années 1880, la France doit composer avec les fortes secousses dues aux effets de la « Grande Dépression », une période charnière pour l'histoire politique du pays et qui produit un schéma récurrent en termes de clivage politico-idéologique : « A chaque fois que la société française a été fortement ébranlée par une grave crise économique, le clivage entre une droite focalisée sur la protection de l'identité nationale et une gauche dénonçant les inégalités sociales a été exacerbé. C'est ce qui explique que les partis réactionnaires aient joué un rôle essentiel dans la politisation de la question raciale »⁶⁰.

⁵⁷ A l'occasion d'un défilé militaire, des immigrés italiens sifflent l'hymne national dans la ville de Marseille, ce qui provoque des heurts violents sur plusieurs jours et la mort de trois italiens après une véritable traque. Cet événement est pour Noiriel le point de départ d'un « vaste débat au cours duquel, pour la première fois, la question migratoire fut connectée avec la question des étrangers vivant en France ».

⁵⁸ Notons au passage que la Marseillaise n'est pourtant devenue officiellement et de manière définitive l'hymne national que l'année précédente soit en 1880...

⁵⁹ Une alliance avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, qui se concrétisera en 1882 avec la triple dite aussi la Triple-Alliance, était déjà en préparation.

⁶⁰ S.Beaud, G.Noiriel, *Race et sciences sociales, Essai sur les usages publics d'une catégorie*, Agone, 2021, p.42. Pour ce court survol historique nous nous appuyons notamment sur cet ouvrage et plus généralement sur les travaux faisant autorité de Gérard Noiriel depuis la parution du *Creuset français* en 1988.

1.1 La naissance du problème de l'immigration

La conférence de Renan prononcée en 1882, intitulée « qu'est-ce qu'une nation ? » et passée à la postérité depuis, établit une association entre un principe de nature généalogique – équivalent à la notion contestable des « Français de souche » (voir encadré au point 3 de la troisième partie) – et un « désir de vivre ensemble » : « Renan fabrique un raisonnement qui sera au centre de toutes les polémiques identitaires sur l'immigration et que l'on peut résumer par une question : comment être sûr que ceux qui n'appartiennent pas à la communauté des français « de souche » seront des citoyens loyaux à l'égard de la nation française ? »⁶¹.

C'est au cours de cette période que s'impose avec force l'idée d'un « problème de l'immigration » dans le débat français sous la IIIe République, marquée par des questionnements relatifs à la nationalité qui supplantent alors ceux portant sur la citoyenneté. Dans cette période, la vision de l'étranger devient très négative avec une série de stéréotypes dévalorisants qui lui collent une étiquette d'envahisseur ou d'espion. La figure archétypale de cet étranger menaçant est à l'époque celle de l'Allemand ou du Prussien. Naît ensuite une représentation dominante de l'étranger qui va alimenter des courants politiques teintés d'antisémitisme considérant que les juifs sont des Français à part refusant de s'intégrer pleinement à la nation. Ce n'est ainsi pas un hasard si la figure honnie du Juif allemand s'est installée dans l'opinion et fait le succès de l'extrême droite dans une partie de l'électorat affectée par la crise économique, la première d'ampleur du capitalisme. La montée de l'intolérance se manifeste également vis-à-vis des travailleurs étrangers, en particulier les deux communautés les plus importantes sur le plan numérique, à savoir les Belges dans le Nord et les Italiens dans le Sud-Est. Les formes de rejet ont alors été d'une violence extrême malgré la proximité géographique et culturelle de ces populations. On oublie d'ailleurs un peu vite qu'après les Algériens, ce sont les Italiens qui ont subi le plus grand nombre de victimes dans l'histoire contemporaine du pays⁶².

⁶¹ *Ibid*, p.45.

⁶² Une centaine de morts, de disparus et de blessés à Aigues-Mortes en 1893 selon un décompte toujours incertain pour ce qui reste l'un des pogroms les plus sanglants de notre histoire récente.

Après d'intenses débats, la loi de 1889 sur la nationalité française instaure pour la première fois un code de la nationalité. Les anciens dispositifs avaient trait uniquement au Code civil autrement dit du droit privé et portaient sur la qualité de Français. Cette loi sert encore aujourd'hui de support fondamental au droit de la nationalité en établissant une distinction stricte entre Français et étrangers. Auparavant, il était impossible de déterminer, y compris sur un plan juridique, qui était Français ou pas, sachant que le cadre légal autorisait les individus à renoncer à l'âge adulte à la qualité de Français. A l'époque, 90% des enfants d'étrangers refusaient de devenir Français en raison des multiples contraintes associées, à commencer par un service militaire pouvant durer jusqu'à 7 ans. Des individus issus d'une lignée de parents et de grands-parents nés sur le sol français pouvaient constituer des communautés considérées localement comme Français mais pas sur le plan national. Cet état de fait a alimenté des formes de xénophobie et conduit à justifier la mise en place d'un principe fondamental du droit de la nationalité, le double *jus soli*, qui rend automatique la nationalité française à la naissance dès lors que vous naissez en France de parents eux-mêmes nés en France.

Il s'agit d'un acte d'autorité de la République qui se substitue aux familles en matière de nationalité. Le Code civil stipulait en effet jusque-là et depuis le XIXe siècle qu'il revenait en dernier ressort aux familles de choisir la nationalité et non à l'Etat. La loi de 1889 va également faciliter l'accès à la nationalité française pour les enfants d'immigrants nés en France de parents étrangers et généraliser un mélange de droit du sol et de droit du sang, permettant à des millions de personnes de devenir Français via l'application du droit. A titre de comparaison, l'Allemagne adopte à la même période une législation qui sanctuarise le droit du sang et privilégie les liens de la filiation selon des principes qui n'évolueront qu'à partir des années 2000. Cette logique a fondé des modèles clairement opposés entre une France portée vers une forte tendance à l'intégration, en dépit de nombreuses difficultés, et une Allemagne où des descendants d'immigrés, notamment turcs, ont pu rester très longtemps cantonnés dans un statut d'étranger⁶³.

⁶³ Inversement, un arbre généalogique avec des ascendants lointains d'origine allemande pouvait donner droit à la nationalité allemande.

D'autres dispositifs sont utilisés pour restreindre l'accès à la nationalité française, par exemple pour les enfants d'immigrants ayant commis de petits délits, un mécanisme qui n'est pas sans rappeler celui de la double peine. Le vote de lois doit s'accompagner, pour devenir opératoire, de structures permettant d'identifier les individus par l'intermédiaire d'une bureaucratie dédiée. Se pose alors la question du dénombrement des étrangers alors que les travailleurs étrangers n'étaient jusqu'à présent soumis à aucun enregistrement tant lors de leur entrée qu'à leur sortie du territoire.

Quelques années plus tard, Vacher de Lapouge, anthropologue au parcours pour le moins tortueux et atypique, se fait l'ardent promoteur des lois de l'hérédité et de la mise en œuvre d'une « politique eugéniste dont le but était de sélectionner les meilleurs pour redonner toute leur place aux aryens »⁶⁴. Il fonde ces préconisations sur les fruits de travaux de nature supposément scientifique relevant d'une nouvelle discipline, l'« anthroposociologie », dont il se targue d'être l'inventeur. En s'appuyant sur cette nouvelle discipline, Vacher de Lapouge développe une expertise sur l'immigration qui l'amène à conclure que « l'immigration a introduit depuis un demi-siècle plus d'éléments étrangers que toutes les invasions barbares » et à prophétiser « qu'avant un siècle, l'Occident sera inondé de travailleurs exotiques » sans craindre de s'adonner à une forme de lyrisme nauséabond comme suit : « Arrive un peu de sang jaune pour achever le travail et la population française serait un peuple de vrais Mongols »⁶⁵. Pour endiguer le phénomène, il ne voit que l'instauration d'une politique eugéniste consistant à accueillir exclusivement des immigrants issus de la race supérieure.

Le sillon du lien entre la question raciale et l'immigration fut ensuite creusé par une série d'autres médecins-anthropologues (dont les propres fils de Louis-Adolphe Bertillon) alors que les données issues des recensements (1881 et 1886) valident l'hypothèse d'une baisse significative de la natalité et confirment la part croissante de la main d'œuvre étrangère dans l'industrie. L'immigration devient dans ce contexte un sujet de préoccupation et suscite des réflexions patriotiques.

Ces experts se sont manifestement sentis investis d'une mission de sauvegarde de la « race

⁶⁴ S.Beaud, G.Noiriel, *op.cit*, p.59.

⁶⁵ *Ibid*, cité p.59 et extrait de *Race et milieu social* (p.63), essais d'anthroposociologie, Paris, M.Rivière, 1909.

française » en mettant leur savoir au service des politiques publiques menées par la IIIe République. Selon eux, l'avenir de la France est lourdement menacé par l'immigration et les difficultés d'assimilation des ouvriers étrangers, l'unique solution résidant dans une promotion de la natalité des « vrais » Français, seuls véritables représentants de la race française.

D'autres trajectoires comme celle du médecin René Martial témoignent de dérives plus subtiles, symptomatiques d'un glissement progressif de l'analyse de l'immigration de travail vers une problématique plus générale de la population, qu'il traite notamment dans le cadre du Comité français de la population⁶⁶. Lui aussi adepte d'anthroposociologie, Martial rejette certes les théories vantant la pureté des races, propres selon lui au racisme allemand mais il estime malgré tout que la France doit suivre le modèle eugéniste américain et préconise « une méthode de sélection des immigrants fondée sur un classement des races construit à partir d'un indice biochimique (groupes sanguins) »⁶⁷.

Autre figure notable, l'avocat René Gontier qui s'était déjà illustré en se faisant le porte-parole des craintes de sa profession pour dénoncer la présence des « 350 avocats juifs de Paris ». Il redouble ensuite d'efforts sur le sujet de l'assimilation des immigrants en considérant que si la situation était relativement simple pour les italiens ou les arabes, qualifiés de « véritables blancs », le cas des juifs ou des arméniens est jugé problématique compte tenu d'un métissage ethnique. De leur côté, les jaunes et les noirs se voient tout bonnement relégués au rang de populations « racialement inassimilables ». Fort de ce classement, il estime que la solution réside dans la mise en œuvre d'un « régime raciste sage pour conserver le génie de notre race » qui se traduirait par un monopole de la citoyenneté française au bénéfice exclusif des individus de race blanche.

En 1914, tous les étrangers provenant de pays en guerre avec la France se verront internés dans des camps de concentration⁶⁸. Etant donné qu'une femme française épousant un

⁶⁶ Il y côtoie Georges Mauco qui rédigea la première thèse de sciences humaines sur l'immigration.

⁶⁷ Cette sélection consisterait à éliminer les sangs de groupe B et AB qui seraient d'après ses travaux surreprésentés dans la population d'immigrants issus du « réservoir asiatique » auxquels sont également associés les juifs dans cette catégorisation.

⁶⁸ Le terme n'est pas un abus de langage mais correspond bien aux mots employés à l'époque. La défaite militaire de 1870 a nourri le mythe d'une cinquième colonne constituée de travailleurs immigrés allemands qui auraient joué le rôle d'espions et favorisé les opérations ennemies

étranger devient à son tour étrangère, beaucoup d'entre elles se sont retrouvées enfermées dans ces camps pour le même motif, une réalité qui a ensuite été largement occultée dans la mémoire collective.

On peut dater de cette période la production de statistiques relatives à la nationalité. Dès cette époque, les premières données concernant la criminalité des étrangers alimentent les débats sur les supposées propensions de certaines communautés, notamment les Italiens, à commettre des délits⁶⁹. Avant la première guerre mondiale, la République n'opère pas un contrôle des frontières et il n'existe pas de papiers d'identité ou de carte de séjour pour les étrangers. Le conflit sera l'occasion pour l'Etat d'instaurer des mesures difficiles à imposer jusqu'ici mais l'effort de guerre qui se traduira par la militarisation de l'économie lui offre un état d'exception propice. La création de la carte d'identité pour les étrangers sera ainsi effective en 1917, applicable à deux catégories : les indigènes de l'empire colonial mobilisés en nombre sur le front, popularisés par la figure du tirailleur sénégalais, mais aussi massivement employés dans les usines de guerre. La carte d'identité pour les travailleurs coloniaux vise alors à les isoler du reste de la population. Une seconde carte est réservée aux autres travailleurs immigrés, essentiellement européens, afin de leur imposer le lieu de travail. Ces mesures initialement transitoires seront ensuite pérennisées après la fin de la guerre.

Un autre dispositif, celui de la déchéance de nationalité, date de la même période. Les personnes, françaises mais d'origine étrangère, sont globalement suspectées d'espionnage ou de trahison puis expulsées après s'être vues retirée la nationalité française. Le contrôle démocratique des nouvelles technologies d'identification n'a évidemment pas résisté au pouvoir autoritaire de Vichy dont le régime aura ensuite toute latitude pour généraliser la méthode dans le cadre de la déportation des Juifs. La vigilance s'impose car l'histoire nous enseigne comment le pouvoir étatique s'exerce systématiquement sur le chaînon le plus faible de la société, c'est-à-dire les groupes les moins soutenus par l'ensemble de la communauté nationale. Les populations étrangères servent ainsi de terrain d'expérimentation des technologies d'identification qui se diffusent ensuite à l'encontre d'autres catégories de la population.

⁶⁹ Parmi les stéréotypes les plus fréquents, la représentation de l'Italien au couteau constituait l'incarnation du criminel né.

Les réflexions sur la race ne vont pas rester cantonnées au champ scientifique – ou plutôt pseudo-scientifique – mais déteindre largement sur le champ politique, y compris républicain, comme l'illustrent les prises de position de Jean Giraudoux – l'auteur de *La guerre de Troie n'aura pas lieu* – devenu Commissaire général à l'information dans le gouvernement Daladier à la veille du déclenchement de la guerre. Ce dernier s'en prendra ainsi aux « 42.000 étrangers de toute race, orientale surtout, dans nos professions libérales » et prônera une sélection claire afin de mettre fin à l'arrivée de « ces races primitives ou imperméables dont les civilisations, par leur médiocrité ou leur caractère exclusif, ne peuvent donner que des amalgames lamentables ». Derrière les orientaux, ce sont plus particulièrement les populations arabes qui sont cette fois visées et apparaissent en tête des races jugées « indésirables ». A l'appui de sa démonstration, Giraudoux invoque lui aussi le modèle américain et vante l'efficacité du tri opéré par le bureau d'immigration considéré comme « le défenseur le plus acharné de la race américaine ».

La « Révolution nationale » du régime de Vichy va ensuite instaurer une discrimination raciale sans ambiguïtés avec notamment le vote de lois raciales qui interdisent aux juifs les emplois dans la fonction publique.

1.2 Persistance des grilles raciales après la Libération

A la Libération, on observe une certaine continuité idéologique, peu surprenante compte tenu du maintien en poste de nombreuses personnalités scientifiques – dont André Siegfried et la moitié des membres du Haut conseil consultatif à la famille. Cette relative permanence s'explique aussi par les convictions ancrées chez bon nombre de gaullistes quant à l'existence d'un « problème juif » et leur hostilité au grand nombre de naturalisations de réfugiés. Ils mobilisent la même référence américaine pour mettre en avant l'intérêt des quotas, à l'instar de Siegfried : « Du point de vue des principes, elle est peut-être contestable, car elle est teintée de racisme (...) mais compréhensible du point de vue du pays voulant garder sa personnalité traditionnelle »⁷⁰.

⁷⁰ A.Siegfried, La France et les problèmes de l'immigration et de l'émigration, Cahiers du Musée social, 1946, n°2 et 3. Elu premier président de la Fondation nationale des sciences politiques en 1945 et précurseur en matière de sociologie électorale, il est aussi connu pour avoir relayé des théories raciales dans ses enseignements.

Alfred Sauvy prend la direction de l'INED en 1945, fruit d'une transformation de la trop marquée Fondation Alexis Carrel. Cet illustre intellectuel (démographe, économiste et sociologue) reprend lui-aussi à son compte des thèses raciales en matière d'immigration, comme en témoigne l'ouvrage co-écrit avec le célèbre pédiatre Robert Debré « Des Français pour la France »⁷¹. Ils y considèrent explicitement que l'assimilation des noirs et des asiatiques n'est pas réalisable de même que celle des « Arabes, fatalistes, crédules » et des « Levantins parfois trop habiles ». En 1947, l'INED publie d'ailleurs une série d'enquêtes relatives aux migrations, dirigées par le médecin anthropologue Robert Gessain, qui confirment ce prisme racial. On peut y lire sous sa plume que des groupes sont « racialement inassimilables » comme des « éléments raciaux mongolisés ou négritisés ou judaïsés, ce qui nous fait courir le risque qu'ils viennent modifier profondément le patrimoine héréditaire de notre patrie ». Un autre historien de renom, Louis Chevalier, prônera même l'adoption de critères teintés d'eugénisme assumé pour sélectionner les immigrants afin de privilégier des groupes ethniques déjà implantés en France.

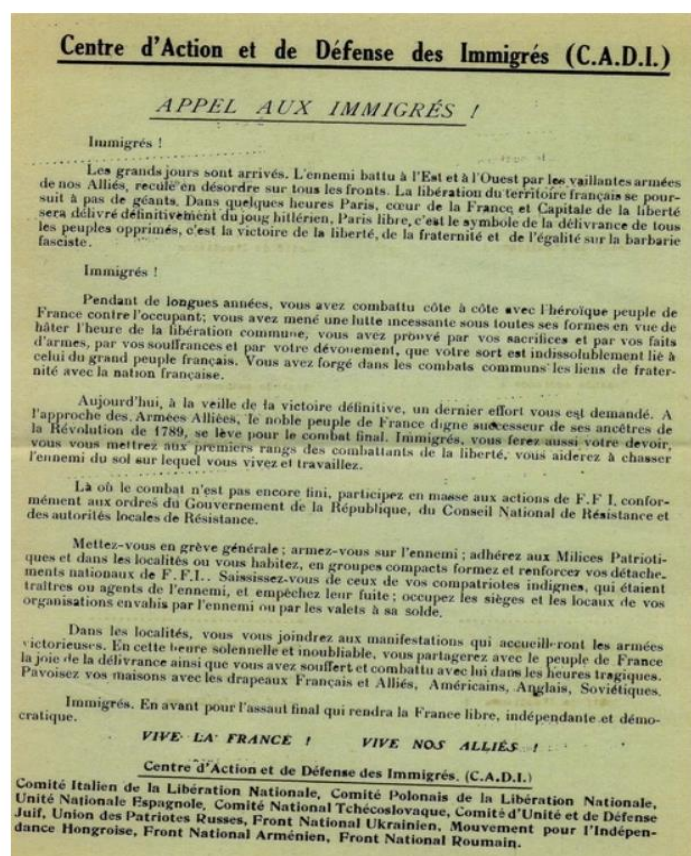
Les promoteurs de grilles de lecture raciales vont cependant perdre en influence en raison d'une inversion dans le champ intellectuel grâce à l'essor des sciences sociales et à l'émergence d'une nouvelle génération de sociologues et d'historiens qui parviendra progressivement à jeter le discrédit sur le concept de race et déconsidérer ses dérivés en tout genre dans les travaux de recherche.

2/ Les travailleurs immigrés au cœur des Trente Glorieuses et des luttes politiques et idéologiques dans le contexte des décolonisations

Après 1945, la politique d'immigration prend la forme d'une cogestion entre Etat, patronat et organisations syndicales, fruit d'un relatif consensus pour orienter les flux migratoires où les besoins de main d'œuvre de l'économie se font sentir. Il s'agit déjà d'une logique d'immigration choisie mais pour lors sous l'appellation d'immigration « désirable ».

⁷¹ Le problème de la population, collection problèmes et documents, Gallimard, 1946 ; voir la présentation sur le site de l'éditeur : <http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Problemes-et-Documents/Des-Francais-pour-la-France>

Sur le plan politique, le PCF s'engagea très tôt auprès des travailleurs immigrés, notamment en valorisant leur participation essentielle à l'activité économique du pays comme au combat contre l'occupant nazi. Au printemps 1944, des résistants communistes fondent une organisation, le Centre d'Action et de Défense des Immigrés (CADI), qui milite pour une naturalisation plus large et l'adoption d'un statut juridique plus protecteur pour les travailleurs étrangers⁷². Une structure similaire existait déjà sous le Front populaire avec les mêmes revendications de statut et demandait la création d'une structure en charge des questions liées à l'immigration, une revendication satisfaite avec la mise en place en 1938 d'un sous-secrétariat d'Etat chargé des services de l'immigration et des étrangers. Pendant l'insurrection populaire qui prépare la libération de Paris, le CADI émet un tract – reproduit ci-après – appelant les immigrés de la capitale à se mobiliser lors de la grève générale et à participer aux actions menées par les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI).



Tract du Centre d'action et de défense des immigrés, août 1944 © Coll. Musée de la Résistance Nationale - Champs-sur-Marne

⁷² Sur l'histoire et les actions du CADI, voir Alexis Spire, La bataille pour un statut des étrangers (1935-1945), revue Plein droit, n°79, 2008/4.

A l'époque, l'immigration concerne pour l'essentiel les Algériens, au moins jusqu'au milieu des années 1950, sachant que depuis 1947 les musulmans vivant en Algérie sont titulaires de la citoyenneté française et ont à ce titre la liberté de voyager légalement en métropole. Ils y occupent des emplois dégradés et se trouvent confrontés à des conditions de vie particulièrement difficiles.

L'empire colonial suscite du racisme dans la population alors que se profilent les guerres d'Indochine puis d'Algérie. Cette dernière représente un moment crucial de déplacement de la question migratoire vers les zones appartenant à l'empire colonial puis suite aux indépendances vers les pays issus de cet empire. A la fin des années 1950 une nouvelle période s'ouvre, centrée sur la problématique algérienne. L'immigration algérienne est en effet importante et constitue un enjeu implicite des accords d'Evian de 1962.

Le déclenchement de la guerre d'Algérie contribuera à faire converger les mobilisations anticoloniales et la défense des travailleurs immigrés. En réaction, le pouvoir choisit de mener la bataille idéologique sur les deux fronts afin de relégitimer l'ordre colonial tout en sapant les alliances nouées dans le monde du travail : « le racisme fut alors défini comme une idéologie inscrite dans les institutions coloniales afin de légitimer l'exploitation des indigènes. Par analogie, les discriminations à l'encontre des algériens émigrés en France furent présentées comme une arme entre les mains du patronat pour renforcer les divisions au sein du monde ouvrier »⁷³.

Dans l'histoire contemporaine de l'immigration, la fin de cette guerre constitue le point de départ d'une phase marquée par des progrès en matière de droits et par une série de luttes pour les droits de l'homme impulsées par des associations et des mouvements de gauche⁷⁴. Une première loi contre le racisme est d'ailleurs votée à l'unanimité en 1972, à l'initiative de la droite parlementaire, et témoigne d'une forme de consensus antiraciste dans le champ

⁷³ Noiriel, *op.cit.*, p.131.

⁷⁴ Ces combats font écho à ceux menés aux Etats-Unis par Martin Luther King et en Afrique du Sud contre le régime d'apartheid par Nelson Mandela.

démocratique républicain, malgré la persistance de groupes extrémistes hostiles aux étrangers, à l'instar de l'OAS.

Au terme de la guerre d'Algérie et suite à la signature des accords d'Evian (1962) se tourne progressivement la page de l'histoire coloniale française et s'ouvre une nouvelle période au cours de laquelle les enjeux et les intérêts économiques prennent le pas sur les angoisses identitaires, d'autant que la natalité est repartie à la hausse dans des proportions inconnues depuis près d'un siècle. La priorité est d'assurer les besoins de main d'œuvre de l'économie nationale dont la dynamique florissante réclame un recours massif à l'immigration. Les questions raciales apparaissent subitement secondaires voire malvenues aux yeux des classes possédantes alors que la décolonisation est en voie d'achèvement. Ces mouvements de main d'œuvre étaient néanmoins perçus comme temporaires et s'accompagnaient de la conviction que les flux migratoires concernés s'inverseraient d'eux-mêmes une fois les besoins économiques associés satisfaits. Une lourde erreur d'appréciation qui ne sera pas sans conséquences lors du retournement conjoncturel des années 1970.

Le changement d'humeur apparaît également perceptible dans le monde de la recherche et dans les productions des organismes publics. Comme signal de ce reflux thématique dans l'ordre des préoccupations, on relève l'absence de numéro dédié à l'immigration dans les publications de l'INED durant une longue période (1953-1975)⁷⁵.

2.1 Immigration et condition ouvrière durant les Trente Glorieuses

La crise économique des années 1930 s'est traduite par une explosion du chômage frappant prioritairement les ouvriers les plus fragiles. Parmi eux, les immigrés sont les premiers touchés. Alors que le pays avait massivement fait appel à eux pour palier la saignée démographique opérée par la Grande Guerre, un grand nombre se voit expulsé sans aucun ménagement. Sur environ deux millions d'étrangers qui se sont installés après 1918 sur le territoire pour y travailler, pas moins de 600.000 sont contraints par les autorités de quitter sans tarder la France.

⁷⁵ Gérard Noiriel signale par ailleurs que nombre de chercheurs portés jusqu'ici sur les thèses racio-biologiques se sont recyclés dans l'histoire des catégories populaires.

Robert Castel nous rappelle qu'au plus fort des Trente Glorieuses l'identité sociale des individus s'est appuyée sur la position occupée dans la nouvelle hiérarchie du salariat alors que la salarisation est devenue la norme ultradominante au sein de la population active (plus de 80% au milieu des années 1970). Dans cette grille, il souligne que si le statut ouvrier demeure au bas de l'échelle, les niveaux encore moins enviables, tant objectivement qu'en termes de perceptions, sont occupés par « les immigrés, mi-ouvriers mi-barbares, et les paumés du quart monde »⁷⁶.

En 1975, la condition ouvrière s'est passablement morcelée et sa composition interne a fortement évolué. A cette date, un ouvrier sur cinq est un immigré, le plus souvent dans les catégories les moins prestigieuses correspondant aux emplois les plus durs, ouvriers non qualifiés, dits spécialisés, et manœuvres qui représentent alors respectivement 40% et 20% des postes ouvriers. Ils sont en revanche très sous-représentés chez les ouvriers qualifiés qui comptent pour 40% de l'ensemble. La classe ouvrière a vu ses conditions de vie s'améliorer significativement entre les années 1930 et les années 1960, sous l'effet combiné des avancées sociales obtenues de haute lutte par le salariat et d'une conjoncture économique favorable. Cependant, les conditions de travail restent particulièrement difficiles malgré les innovations organisationnelles dans l'industrie où la pénibilité des tâches demeure la norme, notamment sur les chaînes de montage. Or, l'un des faits les plus notables dans l'intervalle est la part accrue des femmes et des immigrés dans l'emploi ouvrier et surtout sur les postes les moins valorisés.

Au cours du siècle passé, l'aventure de la classe ouvrière a été guidée par un objectif de transformation radicale et d'organisation alternative de la société dans une perspective révolutionnaire. A cet égard, Mai 68 constitue un point de bascule avec une classe ouvrière qui n'a pas joué un rôle moteur au départ du mouvement puis a opéré un ralliement pour en tirer des avantages sociaux dans une optique réformiste. A son issue, Castel considère ainsi « significatif en tout cas que dans l'immédiat après 68 les travailleurs immigrés aient été appelés à reprendre le flambeau d'un messianisme révolutionnaire abandonné par une classe

⁷⁶ R.Castel, *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, 1998, p.325.

ouvrière autochtone intégrée au système ». Il rappelle aussi leur place singulière au cœur des conflits sociaux : « De fait, les travailleurs immigrés furent les agents et les enjeux principaux des luttes sociales les plus dures du début des années 1970. Du côté de la classe ouvrière « autochtone », le conflit Lip est sans doute le dernier qui ait mobilisé le potentiel alternatif du mouvement ouvrier »⁷⁷.

De fait, au cours de cette période le recours massif à l'immigration pour répondre aux besoins de l'industrie française ne constituait pas un sujet de débats. Plus encore, le climat social post mai 68, favorable à la dynamique salariale sous la pression des organisations syndicales, a conduit les entreprises à adopter une démarche pro-migratoire et à entretenir une forme de concurrence entre travailleurs français et travailleurs immigrés afin de briser les collectifs ouvriers et d'affaiblir les solidarités ouvrières, en mélangeant de manière calculée travailleurs nationaux et travailleurs immigrés issus d'Europe du sud ou du Maghreb⁷⁸.

Pour autant, le contexte favorable des Trente Glorieuses favorise la recherche d'un climat pacifié, plus ouvert et tolérant. Cela correspond à la troisième grande vague de recours à l'immigration dans l'histoire récente du pays pour répondre aux besoins économiques. Cette reprise de l'immigration s'accompagne de nouvelles luttes afin d'ajuster et d'égaliser les droits des travailleurs dans le champ professionnel quelle que soit leur origine. Ces luttes ont été nourries par 1968 où gauche et extrême gauche ont politisé la question de l'immigration alors que le mouvement étudiant découvre la misère sociale des bidonvilles à deux pas de l'université de Nanterre. Ce sont en particulier des travailleurs algériens qui y sont installés depuis des années.

2.2 Condition immigrée et retour en force de l'identité après 1968

Sur le plan idéologique, l'hégémonie culturelle (au sens gramscien du terme) post 1968, fondée notamment sur une convergence des luttes sociales et du combat antiraciste au sein des forces de gauche, s'érode avec le temps. L'influence croissante d'une droite identitaire se

⁷⁷ *Ibid*, p.361.

⁷⁸ On peut introduire un lien avec l'hypothèse d'une main d'œuvre immigrée pensée comme armée de réserve du capitalisme en référence à l'œuvre de Marx qui en 1870 mettait en évidence « l'intérêt des « classes dominantes » à entretenir l'antagonisme entre travailleurs anglais et travailleurs immigrés irlandais » pour ensuite en déduire « implicitement l'importance d'unifier les travailleurs et non de lutter contre l'immigration ».

fait déjà sentir et prépare le basculement ultérieur. On assiste ainsi au retour en force du terme identité dans le champ politique⁷⁹ et la création du GRECE (groupement de recherches et d'études pour la civilisation européenne) en 1968 fait office de véritable incubateur d'une idéologie d'extrême droite autour du droit à défendre l'identité européenne face aux menaces supposées d'une immigration massive des pays du Sud.

Dans le contexte de la guerre d'Algérie, les actes de violence se sont multipliés envers des travailleurs algériens, des violences qui sont alors globalement tolérées par l'opinion française. Sur le plan économique, le boom de l'activité s'est traduit par une explosion des besoins de main d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, justifiant une inflexion du discours sur l'immigration dictée par les intérêts patronaux. On évalue ainsi à deux millions le nombre d'immigrés arrivés pour travailler en France entre 1962 et 1973 qui viennent s'ajouter au million de rapatriés d'Algérie de nationalité française. Il s'agit de la plus forte progression du taux d'immigration observée dans l'histoire du pays.

Parmi les facteurs qui influent sur les mobilisations, il faut évoquer la volonté de préserver les relations entre le monde ouvrier et les universités, en particulier dans la mouvance d'extrême gauche qui met en haut de son agenda politique le sort des travailleurs immigrés, des ouvriers qui cumulent de fait la rudesse des conditions de travail dans les usines et les attaques racistes dans leur vie quotidienne. La contestation de 1968 fut l'occasion de révéler les spécificités de l'exploitation des travailleurs immigrés qui s'investirent d'ailleurs grandement dans les mouvements de grève et les occupations d'usines. Cette exposition concerna notamment les ouvriers algériens, érigés en figure archétypale du prolétaire de l'époque par l'extrême gauche, bien que les travailleurs de nationalité espagnole et portugaise soient alors numériquement plus représentés. Dans une optique stratégique, ce choix présente surtout l'avantage politique de proposer un continuum entre les anciennes colonies du Maghreb et le combat antiraciste.

A l'époque, le bidonville de Nanterre regroupe 20.000 algériens et plus généralement les

⁷⁹ L'historien Pierre Nora relevait ainsi en 2004 : « Il y a trente ou quarante ans, on ne parlait guère, en France, de mémoire et d'identité juives, et pas davantage de mémoire ou d'identité nationales » ; « *Les juifs, la France* », Le Débat, n°131, 2004/4.

immigrés sont parqués dans des taudis, sur fond d'une exploitation de la misère par des marchands de sommeil. Ce n'est donc pas un hasard si l'incendie d'un foyer de travailleurs immigrés à Aubervilliers le 1^{er} janvier 1970 (6 morts) marque autant les esprits et favorise dans l'opinion une prise de conscience des conditions de vie de la population immigrée.

Pour preuve du retentissement du drame d'Aubervilliers, l'émission télévisée des Dossiers de l'écran (14 janvier) sera consacrée à l'événement. C'est la première fois que les immigrés se retrouvent à ce point au centre de l'attention médiatique⁸⁰. A cette occasion, on peut y entendre le PDG du groupe Bouygues, acteur majeur du secteur du BTP, admettre la part considérable d'ouvriers immigrés employés sur ces chantiers (80%) et tenir des propos qui prennent une résonance toute particulière aujourd'hui : « Cette main d'œuvre étrangère est une main d'œuvre que j'aime beaucoup. Parce qu'il y a vingt ans que je travaille avec une majorité d'étrangers, donc je les connais bien (...) Les étrangers sont des gens qui ont beaucoup de qualités et ils ont une qualité fondamentale pour moi employeur, qui a toute ma sympathie, c'est que s'ils viennent chez nous c'est pour travailler et à la base ce sont des gens très courageux (...) Par contre, ils ne parlent pas notre langue, ils ne sont pas tellement qualifiés et ils viennent avec une idée en tête, c'est d'amasser un pécule et de nous quitter quand ils auront un pécule suffisant donc ce n'est pas une main d'œuvre stable et c'est une main d'œuvre que nous ne pouvons pas former et nous n'avons pas l'espoir que si nous la formons nous pourrions la conserver »⁸¹.

Le 27 octobre 1971, la mort de Djilali Ben Ali, un jeune d'origine algérienne assassiné par un concierge à la Goutte d'Or, provoque de vives réactions. Il s'agit a posteriori d'un événement majeur dans l'évolution des luttes antiracistes. En février 1972, c'est un accident dans l'usine de Pennarroya à Lyon qui coûte la vie à un ouvrier tunisien, après une intoxication au plomb confirmée par des rapports de médecins. Une grève initiée par la CGT s'accompagne d'un vaste élan de solidarité et suscite le soutien de figures intellectuelles (dont Sartre).

⁸⁰ Dans l'univers télévisuel et journalistique, la possibilité même d'un tel traitement témoigne d'une phase de libéralisation des médias suite à la grève de l'ORTF, permettant aux journalistes d'aborder ce genre de sujet qui serait auparavant passé sous les radars.

⁸¹ Archive INA rediffusée dans le journal de 20 h d'Antenne 2 du 28 juillet 1983 : <https://www.ina.fr/ina-eclairer-actu/video/i09012135/francis-bouygues-sur-les-immigres>

Les mouvements d'extrême gauche ont sans conteste contribué à imposer la condition des travailleurs immigrés dans le débat public en mettant en lumière les crimes racistes et la dureté de leur condition (travaux pénibles, notamment à la chaîne et dans le bâtiment, habitat insalubre...). En réaction, le patronat anticipe et prépare les modalités d'une réduction des flux migratoires en misant sur une substitution progressive des travailleurs étrangers par des travailleurs français.

Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, marqué par la crise économique accentuée par le premier choc pétrolier, se traduit par des expulsions massives qui s'appliquent même aux enfants pourtant nés en France. Dans les dernières années de son mandat, le gouvernement n'hésite pas à pratiquer des retours forcés des immigrés étrangers dans leur pays d'origine.

Dans le même temps, et en partie pour désamorcer les accusations de racisme, le gouvernement met en place dès 1974 un secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés. Sous couvert de reconnaissance des spécificités culturelles et du respect des identités, il s'agit surtout pour le pouvoir de mettre l'accent sur le caractère temporaire de la présence des travailleurs étrangers sur le territoire dans une logique similaire au « Gastarbeiter » (travailleur invité) du modèle allemand mis en œuvre après-guerre et qui a longtemps prévalu Outre-Rhin⁸².

2.3 L'opinion face aux étrangers qui restent

L'INED programme au début des années 1970 le lancement d'une enquête d'opinion sur la perception des étrangers par les Français⁸³, un sondage qui va servir de baromètre et d'outil de mesure du racisme (pour reprendre la formule savoureuse de Noiriel, « adieu la mesure des crânes et des groupes sanguins, place à l'opinion »). C'est à cette occasion que le concept de « seuil de tolérance » fait son apparition. On peut s'interroger sur la construction des questionnaires et les biais introduits par le caractère orienté de certaines formulations dans la

⁸² Selon les données compilées dans les registres de population, une grande majorité des étrangers ayant vécu durablement (plus d'un an) en Allemagne entre 1946 et 1973 (11 des 14 millions recensés) sont retournés dans leur pays d'origine.

⁸³ Alain Girard (sous la direction), *Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère (1970-1971)*, Ined, 1971.

mesure où les Européens y sont présentés par leurs différentes nationalités tandis que les ressortissants appartenant à l'aire des anciennes colonies se voient classés et rassemblés dans des groupes ethno-raciaux pour le moins discutables, « Nords-Africains » ou « Africains noirs ».

La crainte d'émeutes urbaines similaires à celles observées à la même période Outre-Atlantique aboutit par exemple à la préconisation de limiter le nombre d'étrangers afin de prévenir les tensions. Pour cela, une limite de 20% d'immigrés par localité est évoquée dont un tiers de maghrébins au maximum.

Cette période correspond également à une nette radicalisation des mouvements d'extrême droite, Occident puis Ordre nouveau jouant un rôle d'antichambre pour le Front National dont la création date de 1972. Ces mouvements seront très actifs dans l'organisation de manifestations hostiles à l'immigration et à l'origine d'actes violents à leur encontre, en particulier envers les maghrébins.

La loi Bonnet adoptée en 1980 viendra confirmer ce raidissement avec une disposition concernant les retours forcés des immigrés. Cette mesure provoqua des réactions dans les mouvements de gauche qui n'hésitèrent pas à les qualifier de « lois racistes », soutenus par le monde associatif (MRAP, Gisti) et des organisations syndicales mais aussi par l'église, comme l'illustra la grève de la faim du père Delorme et du pasteur Costil en soutien à celle entamée par un jeune de Vénissieux (Hamid Boukrouma). Ces initiatives eurent pour effet de relancer la contestation en pleine campagne présidentielle avec l'implication directe de François Mitterrand venu les soutenir en personne⁸⁴. Cette mobilisation poussa le gouvernement Barre à reculer en suspendant ces expulsions.

Au sein de la gauche, la progression du nombre d'immigrés dans le monde du travail s'accompagne de crispations notamment au PCF. Les catégories ouvrières se voyaient en effet fracturées entre des travailleurs stabilisés et les nouveaux arrivants dans l'emploi dont beaucoup provenaient d'un nouveau type d'immigration consécutif au cycle de

⁸⁴ Une tribune virulente sous forme de manifeste parue dans Le Monde et au titre provocateur, « Non à l'apartheid », contribua également à médiatiser et populariser la contestation du texte de loi.

décolonisation. D'où des tensions importantes à partir des années 1970 dans plusieurs localités ouvrières entre travailleurs « établis », qui font la force électorale du PCF, et « outsiders » composés largement de travailleurs issus de l'immigration postcoloniale. En décembre 1980, la destruction au bulldozer d'un foyer de travailleurs immigrés maliens (300 résidents) par la municipalité communiste de Vitry-sur-Seine constitue un épisode qui permet au Parti socialiste de prendre l'ascendant sur son allié communiste dans la lutte antiraciste.

On peut d'ailleurs établir un parallèle entre l'arrivée au pouvoir de la gauche en 1981 et la situation politique de 1936. Dans les deux cas, face aux revendications sociales les forces conservatrices (droite et extrême droite) cherchent à réactiver la fibre nationaliste avec un discours fondé sur la défense de l'identité et de la race. Conformément à une partie de ses promesses électorales, la nouvelle majorité vote des mesures allant dans le sens de la lutte contre des discriminations visant les populations immigrées⁸⁵ : droit d'asile, carte de séjour de dix ans, arrêt des expulsions des mineurs étrangers.

La droite, relayée abondamment par les médias, choisit de mettre l'accent sur la jeunesse délinquante au sein de la population immigrée vivant dans les banlieues populaires, en accusant la gauche au pouvoir de mollesse et de laxisme. Il s'agit d'un nouvel angle d'attaque alors que jusqu'à présent les problématiques de l'immigration et de la jeunesse faisaient l'objet d'un traitement distinct dans le débat public⁸⁶. Cette stratégie politique visant à créer une nouvelle figure de l'ennemi intérieur avec le jeune immigré maghrébin a pu ensuite prospérer sous l'effet de l'émergence du terrorisme islamiste⁸⁷ sur une scène internationale

⁸⁵ L'engagement d'accorder aux étrangers le droit de vote aux élections locales reste en revanche toujours à l'état de promesse. Le candidat François Hollande l'a ainsi repris à son compte en 2012, sans plus d'effets, et sur l'autre bord politique Nicolas Sarkozy l'avait également envisagé au début des années 2000, sans pour autant l'inscrire à son programme électoral de 2007. Dans l'intervalle, les traités européens ont débouché sur le droit de vote pour les ressortissants de l'UE aux scrutins locaux et européens depuis les municipales de 2001. De fait, le chemin politique est étroit dans la mesure où une telle évolution passe obligatoirement par une réforme constitutionnelle nécessitant une majorité parlementaire des 3/5.

⁸⁶ La figure médiatique du maghrébin extérieur à la société française et qui ne pourra jamais s'inscrire dans le modèle (le moule) national de l'assimilation doit beaucoup aux efforts constants du *Figaro* qui n'a eu de cesse de multiplier les articles sur les tensions dans certains quartiers (rodéos, véhicules brûlés, violences entre bandes rivales). Voir sur ce point Maria Llaumet, *Les jeunes d'origine étrangère. De la marginalisation à la participation*, L'Harmattan, 1984.

⁸⁷ Le 31 mars 1983, l'explosion d'une bombe dans le train Marseille-Paris provoque 2 morts et une trentaine de blessés, suivie par celle placée dans une consigne de la gare la gare Saint-Charles qui fait 3 victimes et 13 blessés. Ces attentats seront revendiqués par l'Organisation de la lutte armée arabe et préparés par le terroriste vénézuélien Ilitch Ramirez Sanchez, plus connu sous le nom de Carlos et converti à l'islam. Ces actions sont liées

déjà ébranlée par le renversement du régime iranien en 1979 par les fondamentalistes de l'ayatollah Khomeini.

En octobre 1985 paraît un numéro du Figaro Magazine avec un dossier choc titré « Serons-nous encore Français dans trente ans ? », de nouveau avec une Marianne présentée voilée en illustration pour la couverture, comme l'avait fait la presse d'extrême droite avec *Minute* quelque temps plus tôt. Le passage de la presse marginale et sulfureuse à un titre grand public jouissant d'une respectabilité certaine traduit un premier basculement dans le traitement médiatique de l'immigration.



Dans le domaine social, des conflits sociaux éclatent dans le secteur automobile avec un mouvement de grève dans les usines Talbot de Poissy et Citroën à Aulnay, déclenché et mené par les travailleurs immigrés bloqués dans un statut d'OS et sans espoir de promotion professionnelle. Ce mouvement atteste une fracture avec le reste du monde ouvrier et singulièrement avec ses franges qualifiées, très majoritairement de nationalité française. De fait, la mobilisation ne s'étend pas, faute de soutien des autres catégories de salariés qui préfèrent se tenir à l'écart et laissent leurs collègues immigrés seuls face à l'employeur.

à la situation au Proche-Orient et à la présence française au Liban mais elles introduisent dans les têtes un lien entre violence terroriste et immigration maghrébine sur le territoire français.

Sur un plan politique, le gouvernement socialiste choisit la fermeté et la voie de la délégitimation des grévistes par l'intermédiaire du Premier ministre Pierre Mauroy qui établit un lien tortueux entre les ouvriers mobilisés, pour beaucoup d'origine marocaine, et le régime islamique iranien supposément à la manœuvre⁸⁸. Trois ans après son arrivée au pouvoir, la gauche de gouvernement n'est déjà plus celle des 110 propositions du programme commun mais celle du « tournant de la rigueur » qui n'hésite pas à sacrifier et abandonner en rase campagne les travailleurs immigrés en lutte.

2.4 Du travailleur immigré à l'immigré tout court puis au « beur »

Ce renoncement inaugure une nouvelle phase où le travailleur immigré disparaît progressivement pour être remplacé par le simple terme « immigré », validant du même coup une disjonction entre la condition sociale et l'origine, la seconde prenant le pas sur la première alors que les combats des précédentes décennies avaient justement permis de nommer et de distinguer une composante spécifique du salariat – un « basculement identitaire » symptomatique d'un glissement du social vers le culturel⁸⁹.

Un événement deviendra emblématique de ce glissement, la marche entamée en octobre 1983 contre les violences policières et le racisme qui entend dénoncer les discriminations. Devenue entre-temps la « Marche des beurs », elle s'inscrit dans une démarche revendicative loin d'aspirations révolutionnaires mais avant tout porteuse d'une demande d'égalité des droits. Ponctuée par la réception d'une délégation par le Président Mitterrand à l'Élysée, le mouvement sera habilement récupéré par le PS et pérennisé à travers la création de SOS Racisme, futur satellite du parti et instrument de ralliement électoral des voix dans les banlieues, alors que le soutien populaire ouvrier commence déjà à s'effriter.

⁸⁸ Pour une histoire détaillée de ces grèves et de leurs ressorts, y compris leur dimension religieuse, voir les différents articles de Vincent Gay, notamment *Lutter pour partir ou pour rester ? Licenciements et aide au retour des travailleurs immigrés dans le conflit Talbot, 1983-1984*, Travail et Emploi, n°137, 2014/1 et *Grèves saintes ou grèves ouvrières ? Le « problème musulman » dans les conflits de l'automobile, 1982-1983*, Genèses n°98, 2015/1.

⁸⁹ Noiriel considère que « l'abandon du critère social aboutissait désormais à fabriquer, au sein de la population française, une nouvelle catégorie définie par son origine arabe », *op.cit.*, p.162. La stratégie socialiste de recentrage sur la bataille culturelle est clairement soutenue par *Libération*. Dans son éditorial du 9 novembre 1983, Serge July considère que « le problème de l'immigration est aujourd'hui essentiellement culturel » et prône l'abandon du terme « immigré » et sa substitution par le mot « beur » pour qualifier les « jeunes franco-arabes » des banlieues populaires.

La progression du Front national dans les années 1980 a évidemment contribué à renforcer la place de l'immigration d'origine maghrébine dans le débat public tant elle était omniprésente dans les discours de son leader Jean-Marie Le Pen. La montée en puissance électorale de l'extrême droite intervient sur fond de chômage de masse, de précarisation du travail et de marginalisation des catégories populaires, notamment des ouvriers, dans le champ politique, ce qui pousse en retour ces catégories à se réfugier largement dans l'abstention alors que les forces de gauche au pouvoir ne répondent plus à leurs aspirations en s'alignant sur la doxa économique libérale. Le Front National parvient dans ce contexte à capter une partie du vote populaire en surfant sur cette vague de désillusion. Comme le relève Gérard Noiriel, « le clivage opposant le « nous » français au « eux » étrangers a toujours eu un fort impact dans la population, surtout pendant les périodes de crise économique »⁹⁰.

L'identité et l'immigration reviennent en force dans le débat politique et la droite de gouvernement entame alors une course de fond avec le FN sur ces thématiques. De nouveaux attentats perpétrés en France en 1985 et 1986 (13 morts et plus de 300 blessés, dont le magasin Tati, rue de Rennes, 7 victimes) alourdissent le climat politique. Progressivement, le musulman remplace l'immigré dans les discours, tandis que l'apparition du voile dans les médias en 1989 nourrit des débats enflammés, régulièrement réouverts depuis, autour de la laïcité, malgré le vote d'une loi en 2004 pour interdire les signes religieux dans l'espace public. Sans entrer ici dans les querelles autour du concept de laïcité et de ses spécificités dans l'histoire du pays, le fait est que cette question constitue une forme d'exceptionnalité française et une curiosité qui intrigue régulièrement nos voisins.

Autre phénomène majeur, la place croissante des banlieues qui deviennent une catégorie explicative dont les difficultés multiples – concentration des handicaps socioéconomiques dans un habitat social de plus en plus dégradé et recul des services publics – sont souvent réduites au thème de l'immigration, dans une forme de causalité inversée. Cette focalisation sur les banlieues est ensuite mise en lien avec une problématique religieuse, un « problème musulman », qui va muter, dans une période plus récente, en montée de l'islamisme ou d'un

⁹⁰ Il note également que dans l'histoire la rhétorique d'opposition entre « eux » et « nous » est un classique du discours politique pour séduire les classes populaires et que depuis plus d'un siècle socialisme et nationalisme offrent deux formes à ce clivage binaire, un conflit de classe pour le premier et un conflit fondé sur l'origine pour le second.

islam radical dans les quartiers.

La crise des banlieues atteint son climax avec les émeutes urbaines de 2005. Elle s'accompagne au même moment, le milieu de la décennie 2000, d'un retour du vocabulaire racial, les émeutes agissant comme un facteur déclencheur de cette résurgence lexicale. Cette dernière peut être illustrée par les propos tenus par le philosophe Alain Finkielkraut pour analyser l'explosion sociale : « En France, on a tendance à réduire ces émeutes à leur dimension sociale, à les voir comme une révolte des jeunes des banlieues contre leur situation. Le problème, c'est que la plupart de ces jeunes sont des Noirs ou des Arabes avec une identité musulmane »⁹¹.

La tentation permanente d'instrumentaliser l'histoire ou le conflit récurrent entre histoire et mémoire

La loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » constitue à l'évidence un point de rupture et sera à l'origine de mouvements regroupant nombre d'historiens militant pour l'abrogation de ce texte dont une pétition initiée par les éminents historiens Claude Liauzu et Gilbert Meynier. Son article 4 entend valoriser « les effets positifs de la colonisation » dont l'enseignement est encouragé. En mettant en avant une mission civilisatrice de la France dans le cadre de la colonisation, ce texte soulève des protestations et un rejet massif dans les pays du Maghreb et en Afrique, tout en relançant un chantier autour des enjeux de mémoire de la guerre d'Algérie. Cette année 2005 est aussi marquée par les mouvements de révolte dans les banlieues françaises, portés par le vécu du déclassement et du mépris chez les enfants des immigrations postcoloniales, une concordance qui amène à s'interroger sur le rôle de carburant joué par ces tentatives politiques de réhabilitation de la colonisation.

En réaction à cette volonté politique d'instrumentaliser un peu plus le travail des historiens se crée le CVUH (comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire) afin d'impulser un véritable débat sur les enjeux respectifs de l'histoire et de la mémoire.

Toutes ces tensions vont percuter la création d'un lieu spécifique dédié à l'histoire et aux cultures de l'immigration. L'absence d'un tel lieu présentant l'immigration comme dimension fondamentale de notre histoire apparaît d'autant plus incongru que la France est comparativement un des pays ayant le plus eu recours à l'immigration tout au long du XXe siècle. La préfiguration de la cité de l'immigration avait aussi pour intérêt de mener une réflexion sur les formes de transposition d'un savoir historique dans des langages accessibles aux non spécialistes. La création sous la présidence Sarkozy d'un ministère de l'immigration et

⁹¹ Toujours très présent médiatiquement en dépit de ses plaintes récurrentes déplorant une marginalisation de ses idées dans le débat public, le même Finkielkraut se distinguera par des propos sur la composition colorée (« black, black, black ») de l'équipe de France de football (entretien au journal israélien Haaretz, 24 novembre 2005), faisant écho à ceux de Jean-Marie Le Pen quelques années plus tôt.

de l'Identité nationale provoque la démission de huit historiens et démographes des instances de la future Cité nationale à quelques mois de son inauguration. Ouvert au public fin 2007 dans ce climat délétère, le lieu ne sera officiellement inauguré que fin 2014 par le président Hollande après avoir été rebaptisé en musée de l'Histoire et de l'immigration en janvier 2012.

Face au traitement politique et médiatique des questions migratoires, on peut s'interroger sur l'efficacité des travaux de sciences humaines et sociales sur la diffusion des connaissances relatives à l'immigration mais la poursuite de ce travail en apparaît d'autant plus indispensable, notamment avec l'apport des expositions et des rencontres organisées au musée de la Porte Dorée.

3/ La responsabilité des intellectuels dans le processus de racialisation de la question sociale

La place accrue des sujets identitaires dans le débat public pose la question du rôle de certains intellectuels, bien relayés en cela par des médias conservateurs. C'est en 2006 que la question raciale acquiert une véritable légitimité au niveau académique en France, dans le domaine des sciences sociales, à compter de la publication de l'ouvrage collectif « *De la question sociale à la question raciale ?* »⁹².

Cette percée doit beaucoup en amont au séminaire de recherche initié par le philosophe Etienne Balibar deux décennies plus tôt (1985 à 1987) en collaboration avec l'historien des idées économiques Immanuel Wallerstein, suivi par la publication d'un livre cosigné en 1988 (*Race, nation, classe*, La Découverte) où se manifeste clairement la volonté de croiser les questionnements autour des concepts de classe et de race dans une perspective de renouvellement et d'actualisation des analyses marxistes. Ces réflexions ont incontestablement eu le mérite d'adapter le logiciel marxiste de la lutte des classes au regard des particularités inhérentes à l'immigration et en insistant sur les relations de pouvoir sous-jacentes.

Concernant le cadre dominant de l'Etat-nation, le philosophe estimait qu'une « tyrannie du national » avait conduit à substituer le terme immigré à celui de race afin de « nommer les ennemis de l'intérieur », ce qui se serait traduit par la suite par le développement d'un

⁹² Ouvrage coordonné par Didier et Éric Fassin, éditions La Découverte, 2006.

« racisme sans race » fondé sur les différences culturelles. Alors que Wallerstein considère que les tendances à l'ethnisation et à la racialisation des rapports sociaux servent les intérêts d'une extension mondialisée du capitalisme, Balibar préfère lui dénoncer une puissante idéologie de l'Etat autour d'une unité de la nation reposant avant tout sur une « ethnicité fictive ».

Ces débats sont relancés après les émeutes urbaines d'octobre/novembre 2005, rapidement décrites et interprétées par les acteurs politiques et l'essentiel des médias comme des émeutes de nature raciale. Ils sont rejoints en cela, dans le champ académique, par des chercheurs comme Éric et Didier Fassin qui y voient le signe d'une racialisation de la société française au sens où ils décryptent l'explosion d'une partie de la jeunesse comme une réaction collective aux discriminations. Ils en déduisent ensuite plus globalement une correspondance en considérant que « la question raciale est une question sociale »⁹³. Dans cette perspective, les recherches en sciences sociales doivent selon eux importer les grilles de lecture développées par les approches nord-américaines pour les appliquer à la société française.

A rebours de cette vision et dans le même ouvrage collectif, les sociologues Stéphane Beaud et Michel Pialoux remettent par ailleurs en question l'hypothèse d'un racisme ouvrier sur la base de leur enquête dans les usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard. Ils y rappellent l'importance des conditions sociales d'existence dans l'analyse des groupes sociaux alors que leurs recherches ont fait l'objet d'une instrumentalisation et d'une interprétation biaisée par le directeur de la publication du Monde Edwy Plenel. Dans son plaidoyer pour le vote du traité constitutionnel européen en 2005, ce dernier mettait en effet sur le dos des classes populaires et notamment du monde ouvrier la montée d'un supposé « gauchisme-lépnisme ».

De son côté, l'ouvrage dirigé par Pascal Blanchard sur la fracture coloniale⁹⁴ développe une analyse des problèmes sociaux des populations vivant dans les banlieues paupérisées à travers une grille d'analyse fondée essentiellement sur l'histoire coloniale. En dépit de sa forte exposition médiatique, ces travaux sont considérés par d'autres historiens comme un

⁹³ « A l'ombre des émeutes », introduction à l'ouvrage collectif, *op.cit.*

⁹⁴ *La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial* ; P.Blanchard, S.Lemaire, N.Bancel ; La Découverte, 2005.

raccourci non probant sur le plan scientifique⁹⁵, notamment en faisant d'un racisme hérité de la période coloniale la cause première des discriminations vécues par les personnes issues des immigrations postcoloniales.

L'émergence tardive du champ d'étude des migrations

Au cours des années 1920, la sociologie américaine s'est construite via l'Ecole de Chicago en questionnant les fragilités du lien social. Ce programme de recherche s'est notamment déployé en étudiant les effets de la présence des groupes immigrés considérés comme déviants et potentiellement dangereux pour la capacité à réguler la société dans son ensemble (J.M.Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago*, Seuil, 2001).

En France, c'est à la fin des années 70 et au début des années 80 qu'émerge le champ de l'histoire de l'immigration. Cette histoire est pourtant essentielle pour appréhender et comprendre les luttes ouvrières, leur place étant encore aujourd'hui sous-estimée et négligée. Les grands mouvements populaires contribuent à ébranler les équilibres au sein du monde académique, à l'instar de la période qui s'est ouverte après Mai 68 où se sont développés de nouveaux champs de recherche portant sur les formes de domination peu investies jusqu'alors comme les questions de genre, l'histoire coloniale et, pour ce qui nous intéresse ici, l'histoire de l'immigration.

Dans la tradition marxiste, très présente au cours de cette décennie, la problématique migratoire est insérée dans une grille de lecture critique du capitalisme (effets sur l'organisation du travail, rapports de classe). Dans une démarche socio-historique, il s'agit par ailleurs d'analyser les effets de la politique sur les individus par en bas. A cet égard, il faut souligner le rôle joué par la revue *Hommes & migrations*, créée en 1967, qui s'intéresse aux implications de la présence des populations immigrées sur le territoire.

Parmi les précurseurs sur le sujet, citons le sociologue algérien Arsène Zehraoui et ses riches travaux sur l'histoire des travailleurs algériens en France, l'historien René Galissot (Paris 8) pour sa contribution aux connaissances des immigrés dans les années 1970 ou encore Emile Temime, Pierre Milza et Janine Ponty sur les Italiens et les Polonais. Ces historiens ont indiscutablement participé à la construction d'un champ de recherche tout en lui octroyant une légitimité académique. Cette reconnaissance académique du champ immigration sera cependant lente et impulsée par le développement de Thèses soutenues au cours des années 1980 (Noiriel, Wihtol de Wenden, Simon). Parmi les laboratoires ayant compté dans la construction de l'objet immigration, citons le Greco 13 « migrations internationales » né en 1979 dans le cadre du CNRS et porteur d'une dynamique pluridisciplinaire et Migrinter créé en 1985 dans le domaine de la géographie.

Cette histoire est d'abord portée par les sociologues alors que les historiens ne l'abordent que

⁹⁵ Voir Emmanuelle Saada, *Un racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales* in De la question sociale à la question raciale, *op.cit.*, et le dossier de Genèses « La parole est aux « indigènes » », n°69, 2007/4.

de manière détournée, notamment à travers l'histoire ouvrière qui s'est penchée au cours des années 1970 progressivement et quasi naturellement sur l'histoire de l'immigration compte tenu de la place occupée par les étrangers dans le monde ouvrier. Les premiers travaux, en l'absence de corpus constitué en sociologie, s'inspirent des avancées produites dans d'autres disciplines sur l'immigration, notamment en démographie au sein de l'Ined (Alain Girard, Jean Stoetzel) ou en économie (Georges Tapinos). Mais le sujet demeure largement marginal, y compris dans le champ de la sociologie, jusqu'aux travaux fondateurs d'Abdelmalek Sayad et il reste fortement axé sur la question coloniale, considérée comme un point de démarrage des flux migratoires.

En raison du poids du passé commun, le travail des chercheurs s'est longtemps focalisé sur les immigrés algériens au risque d'une exacerbation biaisée autour d'un problème propre à cette immigration. Afin d'éviter cet écueil, l'adoption d'un prisme universel visait à mettre en avant les traits communs entre diverses immigrations (polonaise, italienne...) et de développer une perspective civique sur l'objet immigration.

Pour Benjamin Stora, « la question de l'histoire générale de l'immigration était placée en banlieue de l'histoire, à sa périphérie » et on doit à l'ouvrage de Noiriel, *Le creuset français*, paru en 1988, d'avoir amorcé un basculement très important de la recherche historique sur ces questions au sens où il s'agissait aussi de faire évoluer le champ de la connaissance et la conception de l'histoire de France. Dans ses recherches ultérieures, l'immigration est ainsi définie et abordée comme une dimension de la sociohistoire de l'Etat avec des travaux portant davantage sur l'immigration que sur les immigrés eux-mêmes. Une nouvelle génération de chercheurs et d'historiens s'est ensuite appropriée ces approches et ces travaux.

De son côté, Maryse Tripier est une des premières sociologues à avoir soutenu en 1977 une thèse en sociologie (sous la direction d'Alain Touraine) sur les problèmes posés par les travailleurs immigrés au mouvement syndical et plus généralement sur l'immigration ouvrière (*Syndicats et travailleurs immigrés, concurrence et substitution : le mouvement syndical et les travailleurs immigrés. Enquête exploratoire dans la métallurgie en région parisienne*).

Les mouvements civiques et citoyens ont également joué un rôle essentiel, en particulier les combats antiracistes et les luttes en faveur de l'égalité des droits, en désenclavant l'immigration afin de l'inscrire dans une histoire nationale (travaux de Suzanne Citron dans les années 80) et un récit national où elle occuperait enfin une véritable place à la mesure de sa contribution effective.

L'arrivée au pouvoir de Mitterrand en 1981 se traduira ainsi par l'extension du droit d'association pour les étrangers, favorisant entre autres la constitution essentielle d'archives permettant de comprendre et d'étudier les flux migratoires sous de nouveaux angles. Avec la multiplication des associations, les immigrés s'inscrivent dans un parcours d'intégration en alimentant une mémoire collective trop souvent minorée au profit des actualités brûlantes et des faits divers, en décalage avec les processus longs inhérents aux mouvements d'intégration. C'est dans cet esprit que naîtra au début des années 1990 l'idée qui débouchera la décennie suivante sur le projet de constitution de la cité de l'immigration visant à rassembler des documents dans le but de sédimer une mémoire collective.

Les années 1980 voient aussi se multiplier les commandes publiques de la part des ministères qui orientent largement les angles et les questionnements et produisent des découpages thématiques (santé, travail, habitat, famille) aux effets durables sur la recherche, au risque d'enfermer l'immigration dans des logiques purement institutionnelles et de rendre plus difficile une approche globale.

TROISIEME PARTIE

L'IMMIGRATION AU PRISME DE SES EFFETS ECONOMIQUES

Les politiques migratoires sont guidées par une série de considérations diverses (politique, sociale, démographique, culturelle) mais l'argumentaire économique reste souvent mobilisé pour en justifier les orientations. La mesure des effets réels des migrations sur l'ensemble des indicateurs économiques constitue par conséquent un enjeu fondamental.

1/ Migrations et marché du travail

La complexité du sujet et le manque de données fiables contribuent à freiner l'accumulation des connaissances sur les facteurs de la migration et ses effets sur les pays de départ, en particulier lorsqu'il s'agit des pays du Sud. Pour l'économiste Sylvie Lambert, cette réalité, malgré une certaine faiblesse du savoir consolidé, a pour effet de « faire coexister des visions misérabilistes ou au contraire exagérément optimistes des migrations en provenance des pays du Sud »⁹⁶.

Dans l'histoire, le développement des migrations a servi de puissant levier de convergence entre les nations européennes et a permis de préparer les conditions d'une intégration de plus en plus poussée. De la même manière, c'est à travers la mobilité des populations que ces mêmes pays européens ont par le passé entraîné dans leur sillage leurs anciennes colonies de peuplement en Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada) et en Océanie (Australie, Nouvelle Zélande).

Des études ont bien montré la diversité et la complexité des facteurs de migration Sud-Nord. Dans tous les cas, il est avéré que le plus souvent les logiques migratoires ne sont pas réductibles à des stratégies de survie pour des populations guidées par la faim et la grande pauvreté. Cela joue naturellement sur les profils des immigrants qui s'inscrivent dans les dynamiques de l'emploi des pays où ils s'installent.

⁹⁶ in *27 questions d'économie contemporaine*, Albin Michel, 2008.

1.1 Immigration et emploi

Dans tous les cas de figure, le premier effet de l'immigration est de nature démographique dans la mesure où cela modifie la taille de la population. Les effets macroéconomiques sont ensuite multiples : l'accroissement de la demande de travail sur le marché du travail se traduit subséquemment par un surcroît de consommation et de demande globale qui produit des effets en chaîne. Cette vision dynamique s'oppose à une lecture malthusienne des migrations sur un plan économique, schéma dans lequel un immigré se substituerait mécaniquement à un travailleur national. Sans nier ou minimiser de possibles tensions locales ou sectorielles sur le marché du travail, les travaux académiques s'accordent pour conclure à un effet global positif de l'immigration, comme nous le verrons plus en détail.

En Europe, les flux migratoires visent d'abord les économies les plus dynamiques comme l'Allemagne et le Royaume-Uni. Avec un taux de chômage de l'ordre de 5%, l'Allemagne attirait ainsi un nombre de migrants plus important que ses voisins bien avant la « crise » migratoire de 2015 : 519.000 en 2014, un nombre deux fois plus important que l'Italie ou la France à la même période. A l'inverse, des pays frappés par un taux de chômage élevé ne se distinguent pas par une présence immigrée massive : la Pologne affichait par exemple un taux de chômage supérieur à 10% alors que les étrangers ne comptent que pour 0,2% de la population active. Dans ce cas précis, il faut bien entendu considérer les paramètres renvoyant à l'histoire spécifique du pays, notamment en matière migratoire, mais cet exemple sert ici à illustrer l'absence de lien de causalité mécaniste entre chômage et immigration. Autre cas déjà évoqué, l'Espagne qui est devenu une terre d'immigration à la faveur de ses bons indicateurs économiques dans les années 1990. Son solde migratoire a ainsi atteint 1,5% dès 2002 alors que la croissance économique évoluait sur une moyenne de 3% par an. La crise économique provoque ensuite, à compter de 2009, une baisse drastique et quasi simultanée du nombre d'entrées d'étrangers sur le sol espagnol.

La question de la substitution mérite naturellement d'être posée. Concrètement, il s'agit de savoir si un immigré faiblement qualifié prend ou non la place d'un natif lui aussi faiblement qualifié. En pratique, un immigré faiblement qualifié qui arrive dans un pays n'entre pas en concurrence avec un natif de même niveau de qualification. Il ressort plutôt une relation de

complémentarité, sachant que les employeurs établissent un classement distinctif entre ces deux catégories, à niveau de qualification donné. Les types d'emploi influent sur les choix d'embauche, notamment sur des postes comportant une mise en relation avec du public ou de la clientèle pour lesquels les recrutements se portent davantage sur les natifs. D'autres secteurs comme la construction et le BTP ne présentent pas les mêmes caractéristiques, expliquant largement la part des immigrés. Cela signifie que les premiers profils affectés par l'arrivée dans l'emploi de nouveaux migrants sont les immigrés déjà en place.

Par ailleurs, les immigrés sont dotés de qualifications et de compétences, sachant qu'au sein de l'OCDE un tiers d'entre eux est diplômé de l'enseignement supérieur. Ils viennent aussi compléter plus que concurrencer l'offre de travail déjà présente localement et dans de nombreux cas occupent des emplois pénibles délaissés par les nationaux. Autre constat, les immigrés viennent combler les besoins de recrutements non satisfaits dans des secteurs recourant à une main d'œuvre non qualifiée ou certains métiers de l'artisanat devenus peu attractifs. Dans l'Union européenne, un tiers des postes proposés par des secteurs faisant état de difficultés de recrutement échoient ainsi à des travailleurs immigrés.

Les craintes d'une explosion du chômage liée à l'entrée massive de migrants non qualifiés sur le marché du travail ne sont pas fondées ni démontrées par des travaux académiques. Elles se sont exprimées à l'occasion des différents élargissements de l'Union européenne, d'abord avec l'entrée des pays méditerranéens (Grèce en 1981, Espagne et Portugal en 1986) puis les deux phases d'entrée des pays de l'est en 2004 (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque) et 2007 (Bulgarie et Roumanie)⁹⁷. L'économie allemande a particulièrement bénéficié de l'arrivée de travailleurs qualifiés et très qualifiés en provenance d'Europe centrale et orientale (les deux tiers des flux vers l'Allemagne dont une part significative de personnes dotées d'un bon niveau de qualification).

En France, la loi de 2006 a marqué le passage d'une immigration considérée comme subie à une immigration dite choisie. Ce texte matérialisait la volonté politique d'attirer des immigrés plus qualifiés, par opposition aux flux liés à des motifs de regroupement familial. Sa

⁹⁷ Notons que l'élargissement de 1995 à trois nouveaux Etats plus développés (Autriche, Finlande et Suède) n'a pas suscité ce type d'inquiétudes...

philosophie repose sur la foi dans une régulation du marché du travail fondée sur des mécanismes de rationnement ou de quota. Or, le fonctionnement général du marché du travail et ses ajustements ne peuvent pas reposer sur les évolutions, quantitatives et qualitatives, des flux migratoires, y compris dans une optique sectorielle.

Dans notre pays, les joutes politiques ont une tendance lourde à attribuer les dysfonctionnements économiques, et notamment les problèmes d'emploi, à l'immigration (voir les considérations historiques de la deuxième partie). Dans ce domaine, l'Allemagne a fait preuve, du moins jusqu'à une période encore récente, d'un plus grand pragmatisme, probablement avant tout en raison de facteurs démographiques défavorables. L'instauration d'un système de points permet à des travailleurs étrangers, issus de pays hors-UE mais diplômés, de s'installer sans contrat de travail pour y chercher un emploi. Cette possibilité a profité plus particulièrement au tissu de PME qui ne pouvait pas s'appuyer sur un marché du travail interne suffisamment dense.

Mondialisation, inégalités et migrations : les propositions détonantes de Branko Milanovic

Un des puissants effets de la mondialisation est à rechercher dans la progression des migrations et ces mobilités constituent un facteur de réduction des inégalités au niveau international. On peut distinguer deux types d'inégalités mondiales, celles internes aux pays et celles entre pays. Ces dernières sont actuellement toujours plus importantes que les inégalités à l'intérieur des pays. Selon Branko Milanovic (2019) – ancien économiste en chef de la Banque mondiale (1993-2001) et spécialiste des questions de pauvreté et d'inégalités – c'est sous cet angle qu'il faut considérer les migrations.

Cette analyse repose sur le constat que les deux tiers du revenu global dont dispose un individu dépendent du lieu de naissance et de résidence, indépendamment de ses autres caractéristiques. Les restrictions croissantes à la mobilité des personnes contrastent avec la facilité de déplacement des capitaux en quête d'investissements, d'opportunités de placement et de rendement financier. En toute rigueur libérale, le travail devrait pourtant bénéficier du même traitement que le capital. Il est évident qu'une liberté totale de mouvement du travail est illusoire et irréaliste mais Milanovic propose de mettre en œuvre une migration circulaire autorisant les ressortissants des pays pauvres à se rendre dans le pays de leur choix pour y travailler un certain nombre d'années avant d'être soumis à l'obligation de rentrer dans leur pays d'origine. Ces travailleurs auraient accès à tous les droits sociaux associés à leur emploi (égalité salariale) le temps de leur migration mais pas à l'ensemble des droits « civiques » (droit de vote) qui englobent pour l'auteur les droits à l'assurance chômage.

Cette proposition pour le moins iconoclaste et discutable, fondée sur une déconnexion étanche entre contribution économique et accès à la citoyenneté, serait selon lui porteur d'un compromis plus juste et plus efficace que le modèle en vigueur qui s'accommoderait hypocritement d'un lot de travailleurs clandestins. Milanovic reconnaît lui-même le risque de développement d'une sous-classe et l'acceptation de discriminations mais considère cette voie comme pertinente pour permettre aux populations pauvres de travailler et d'accumuler un certain nombre de savoirs, de ressources et de capacités qu'ils pourront ensuite mettre à profit dans leur pays, pour eux et pour l'ensemble de la société, le tout favorisant la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales.

1.2 Cibler une immigration qualifiée ?

Selon l'OCDE, environ une personne sur dix dans le monde développé est un immigrant, soit 115 millions en 2014. Entre 2004 et 2014, les migrants ont contribué à hauteur de 70% à l'augmentation de la population en âge de travailler dans les pays de l'OCDE. L'évolution des pays d'origine est notable puisqu'un migrant sur dix provient désormais de Chine, devant la Roumanie (6%), la Pologne (5%) et l'Inde (4%). Au total, 35% des flux vers l'OCDE viennent du continent asiatique et 30% de l'Union européenne. Par ailleurs, les compétences et les qualifications de ces travailleurs ont largement évolué depuis le début du siècle avec une hausse significative du nombre de personnes hautement qualifiées de l'ordre de 70% et 30% d'entre eux disposent désormais de diplômes universitaires soit près de 31 millions.

Malgré leur degré élevé d'éducation ces émigrés sont souvent moins susceptibles de travailler que les personnes nées dans le pays d'accueil et ont moitié plus de risques d'être surqualifiés pour l'emploi décroché, ce qui constitue un manque à gagner en termes de productivité et de potentiel économique. On observe également un écart croissant dans les tendances du chômage entre immigrants et natifs en Europe (4,1% contre 5,3% en 2013), contrairement aux autres zones de l'OCDE, notamment aux Etats-Unis où les écarts sont quasi nuls.

Doper la croissance en relançant l'immigration qualifiée. Tel peut être résumé le credo défendu par une note signée par deux économistes du CAE⁹⁸ dans laquelle ils attribuent la difficulté à bien considérer notre immigration à sa dimension trop limitée en termes de composantes. Selon eux, la fermeture des frontières depuis le septennat de Giscard d'Estaing a contribué à restreindre les flux à une immigration familiale et ce faisant, la France se prive de l'apport d'immigrés dotés d'un esprit entrepreneurial et de modes de pensée innovants et différents, parlant souvent plusieurs langues, une série de facteurs favorables à une dynamique vertueuse de croissance.

A titre d'exemple, la mise au point de vaccins contre le Covid-19 illustre les bénéfices que les économies peuvent retirer de l'immigration⁹⁹. Les auteurs soulignent que les immigrés quittant leur pays d'origine disposent de qualités spécifiques : goût du risque, abnégation, capacités d'adaptation à un nouvel environnement... des traits de caractère présents chez les créateurs d'entreprises et les innovateurs selon les statistiques et de nombreux travaux académiques. Aux Etats-Unis, 24% des brevets sont ainsi déposés par des immigrés alors qu'ils ne représentent que 13% de la population. De son côté, la France se priverait donc d'un tel vivier et du carburant économique associé, compte tenu d'une vision trop restrictive.

Par ailleurs, plusieurs secteurs d'activité manquent de bras, une situation connue actuellement de manière caricaturale par le Royaume-Uni post Brexit où font cruellement défaut des travailleurs sur des postes de chauffeurs, de bouchers ou d'ouvriers agricoles. En France, des secteurs comme la banque, les assurances ou l'informatique sont également en quête de salariés. Le CAE recommande de faire venir des personnes et non des métiers en se concentrant sur les profils les plus adaptés, notamment ceux qui maîtrisent notre langue et témoignent déjà d'un attachement à notre culture – un tropisme culturel – comme les étudiants étrangers qu'il conviendrait d'encourager davantage à s'installer dans la durée. Autre option privilégiée, l'adoption d'un système d'autorisations ou de visas à points selon des critères clairs et transparents à l'instar du modèle canadien qui n'est pas non plus exempt de critiques.

⁹⁸ E.Auriol, H.Rapoport, *L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance*, note du conseil d'analyse économique n°67, novembre 2021.

⁹⁹ Coopération entre deux immigrés turcs en Allemagne et un immigré grec aux Etats-Unis, Pfizer Biontech et Moderna développé outre-Atlantique par un immigré libanais associé à un Français.

Au niveau européen, il faut bien faire le constat que la politique d'immigration légale de travail est quasi inexistante. En juin 2021, les parlementaires européens ont d'ailleurs alerté la Commission sur ce point en votant un rapport réclamant la mise en œuvre d'un cadre pour la migration légale afin d'encourager des mouvements plus ordonnés, qui saperait par ailleurs les bases lucratives de l'économie des passeurs. Les pénuries de main d'œuvre, bien documentées dans plusieurs secteurs, et le vieillissement de la population particulièrement intense dans certains pays (Allemagne, Italie, Espagne) participent de cette évolution et valident une nécessaire inflexion des politiques migratoires européennes. Or, le dernier Pacte sur l'immigration et l'asile reste dépourvu de propositions sur le sujet. Pourtant, le développement de la migration légale présenterait de multiples avantages en offrant des alternatives aux voies irrégulières. De fait, la multiplicité des législations nationales dans les vingt-sept Etats membres ne facilite pas les choses alors qu'une plus grande harmonisation apparaît indispensable. Le mutisme de l'Union européenne face aux migrations légales, pour le moins problématique, ne semble de toute façon plus tenable sur la durée. Nous y reviendrons dans la dernière partie.

2/ Immigration et finances publiques

La progression des formations nationalistes et populistes en Europe repose en partie sur le poids que ferait peser l'immigration sur les finances publiques. Ces idées ont d'ailleurs de plus en plus tendance à imprégner les discours et les programmes politiques, y compris ceux des partis de gouvernement (préférence ou priorité aux nationaux dans l'accès à l'emploi, aux aides sociales et au logement).

La quasi-totalité des travaux menés sur le sujet concluent pourtant à un effet relativement modéré de l'immigration sur les comptes publics. En moyenne dans les pays de l'OCDE, l'écart entre les versements sous forme de cotisations et d'impôts d'un côté et ce qui leur est redistribué en prestations de l'autre affichait en 2009 un solde positif dans la majorité des Etats considérés. Avec un impact fiscal de l'ordre de 0,3% du PIB, l'effet macroéconomique apparaît par ailleurs assez marginal. Les études font cependant ressortir une différence entre les pays avec une tradition ancienne d'immigration (France et Allemagne) pour lesquels l'âge

moyen plus élevé des immigrés accroît logiquement les dépenses de retraite et les dépenses de soin, ce qui se traduit par un solde légèrement négatif. Les effets macroéconomiques de la crise financière et la dégradation concomitante de l'emploi ont également pesé sur la contribution nette des actifs étrangers et immigrés, mais cet effet est valable pour l'ensemble des actifs et pas uniquement sur cette catégorie.

On peut aussi opérer une distinction entre les immigrés issus de l'UE et les immigrés extracommunautaires. Pour les premiers, la balance est toujours positive bien qu'en baisse tandis que pour les non européens, le solde est devenu négatif après avoir été longtemps positif même si le creusement est moins important que dans la population des natifs prise isolément. Cette différence au sein de la catégorie immigrée s'explique par la nature même de ces immigrations. L'immigration intra UE est en effet essentiellement professionnelle alors que son pendant extra-européen comprend une composante familiale plus conséquente. L'impact différencié de la crise sur les contributions fiscales paraît de ce fait tout à fait cohérent. Il n'en reste pas moins que l'effet global de l'immigration sur les finances publiques demeure favorable malgré la dégradation conjoncturelle généralisée des comptes publics et sociaux¹⁰⁰.

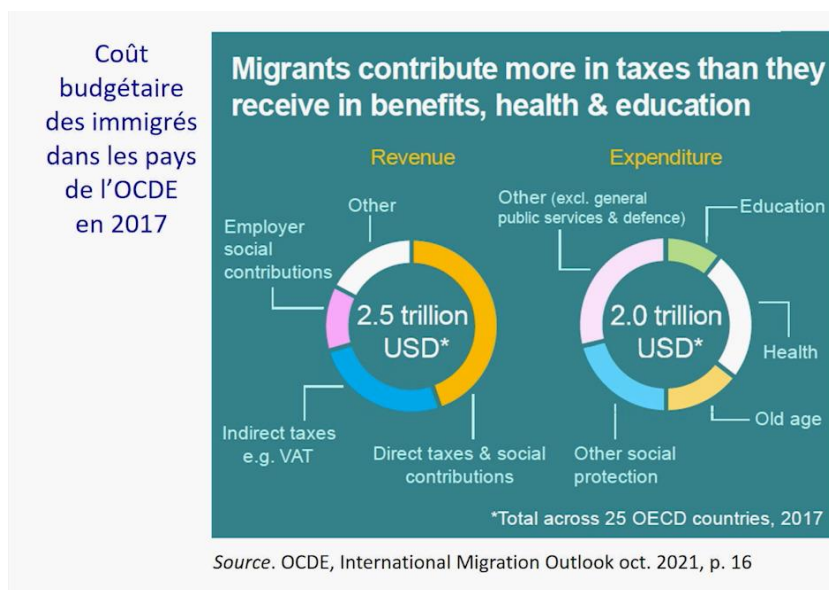
Des travaux récents ont contribué à mieux évaluer l'impact budgétaire de l'immigration sur les finances publiques, autrement dit le gain ou le coût associé en faisant la balance entre contributions et transferts des migrants¹⁰¹. Il s'agit donc de comparer comptablement ce que peut rapporter ou coûter l'immigration à la nation. Ce cadre comptable englobe l'ensemble des dépenses publiques. La compréhension des données comptables revient à décomposer l'impact entre différents facteurs explicatifs : démographie (nombre et structure par âge des migrants) ; niveau d'éducation et de qualification ; contexte économique lors de l'évaluation ; changements observés dans les comportements des migrants au cours de leur cycle de vie¹⁰².

¹⁰⁰ Il est encore trop tôt pour évaluer les effets de la crise sanitaire en précédant au même type d'exercice.

¹⁰¹ *L'impact sur les finances publiques de 30 ans d'immigration en France* ; X.Chojnicky, L.Ragot, P.Sokhna ; La lettre du CEPII n°394, décembre 2018.

¹⁰² Parmi les limites opposables à ce type d'évaluation, le caractère statique de la démarche qui correspond globalement à une photographie instantanée du phénomène et non à une approche dynamique dans une temporalité beaucoup plus longue. Ce type d'approche nécessite une modélisation beaucoup plus lourde et autrement plus complexe avec un modèle d'équilibre général intertemporel à générations imbriquées.

Le dernier rapport de l'OCDE consacré aux migrations (octobre 2021) actualise les données relatives aux effets de l'immigration sur les finances publiques dans l'ensemble des pays concernés, concluant de nouveau sur un gain global en raison de leur contribution aux activités productives – dont les cotisations sociales dues par leurs employeurs – et à la fiscalité en tant que contribuables. Ces conclusions, qui viennent confirmer celles de travaux antérieurs, restent pourtant très peu reprises dans le débat public et par conséquent peu audibles par l'opinion.



&

L'accueil des immigrés et des demandeurs d'asile suscite légitimement toute une série de questions concernant leur impact sur un plan économique. L'opinion publique, bien aidée en cela par les humeurs politiques, aborde spontanément le sujet sous l'angle de la charge pour la collectivité, qui plus est lorsque les difficultés économiques s'accroissent, et moins souvent sous le prisme des opportunités. En 2015, l'Europe a enregistré plus d'un million de demandes d'asile, un volume sans précédent depuis la Seconde guerre mondiale. Il est par conséquent fondamental de disposer d'évaluations sur les implications de l'immigration sur les économies européennes dans une perspective de long terme.

On aborde traditionnellement les conditions économiques avec le PIB par tête, le taux de chômage, les dépenses publiques et les prélèvements fiscaux nets. Des évaluations ont été réalisées sur le périmètre de l'Union européenne à 15 entre 1985 et 2015 (Boutbane, 2020), selon une méthodologie appliquée à l'évaluation des politiques macroéconomiques, fiscales et monétaires qui permet d'appréhender les effets dynamiques des flux migratoires, tant à court terme qu'à moyen terme, sur la base de données statistiques solides.

Ces travaux mettent en évidence que les chocs migratoires génèrent un effet positif sur les économies d'accueil en contribuant à la hausse du PIB, à la baisse du chômage et à l'amélioration du solde des finances publiques. Pour ce qui est d'un afflux soudain de demandeurs d'asile, ce type de choc met davantage de temps à produire ses effets sur l'économie et ceux-ci seront de moindre ampleur en raison d'un délai d'intégration plus long. Au total et dans les deux cas, l'accueil ne représente pas une charge économique pour les sociétés considérées et génère même une série d'effets favorables. Bien entendu, cette conclusion ne concerne que la dimension économique et nécessite des approches complémentaires afin d'examiner l'ensemble des implications (sociales, culturelles, politiques...).

3/ Des connaissances incomplètes sur les conditions économiques et sociales des immigrés

Si des progrès ont été réalisés dans la connaissance des effets macroéconomiques de l'immigration, les conditions de vie effectives des immigrés, tant économiques que sociales, demeurent toujours mal connues. Les phénomènes de discrimination qui touchent les étrangers et les immigrés sont probablement plus forts en matière d'accès à l'emploi que dans les questions relatives à leur traitement au sein même de l'emploi. Autrement dit, si des différences existent en termes de conditions de travail, elles apparaissent beaucoup moins massives que dans l'accès à l'embauche même si ces champs méritent encore d'être davantage explorés. Or, il ne faut pas non plus négliger l'impact des discriminations à l'embauche sur le renforcement des liens communautaires. Nous sommes en effet collectivement prompts à dénoncer le communautarisme au sein des populations immigrées

qui se développe dans notre société sans toujours s'interroger sur l'ensemble de ses causes dont une forme d'autoproduction systémique des discriminations.

Les types d'emploi occupés par les immigrés, leurs descendants et les étrangers sont en partie guidés par des mécanismes d'affectation sur des emplois dévalorisés socialement, notamment sur la base de préjugés et de stéréotypes raciaux ou ethniques. Il s'agit là d'une question sociale et politique essentielle. En la matière, les enquêtes menées par la statistique publique sont encore trop parcellaires et difficiles à mettre en œuvre. Concernant les conditions de travail, les enquêtes ont cependant permis de bien mettre en évidence des faits saillants¹⁰³. Ainsi, dans les enquêtes conditions de travail, les immigrés font part d'une moindre exposition à des pénibilités physiques que les non-immigrés, à variables similaires (CSP, métiers...), un résultat plutôt étonnant. En revanche, les enquêtes SUMER ne fournissent pas les mêmes conclusions puisque sur certaines expositions les immigrés s'y déclarent davantage exposés sur les pénibilités physiques (vibrations par exemple). D'où proviennent ces écarts ? La méthodologie joue ici un rôle fondamental dans la mesure où dans l'enquête SUMER, ce sont les médecins du travail qui qualifient les expositions à partir des propos des salariés alors que dans l'enquête *conditions de travail*, les agents se contentent de recueillir les déclarations des salariés sans autre forme de reclassement ni connaissance précise des activités en question. Ce type de biais tient largement aux comportements des travailleurs immigrés/étrangers qui tendent à minimiser leurs contraintes dans leurs réponses¹⁰⁴.

D'autres biais renvoient à des formes de naturalisation des contraintes par des ouvriers pour lesquels la pénibilité serait implicitement tolérée et intégrée, probablement doublées par des facteurs culturels encore peu documentés. On peut aussi faire l'hypothèse que des facteurs psychologiques influent sur les réponses, liés à des dynamiques positives dans lesquelles s'inscrivent et se projettent les immigrés parvenus à s'installer dans l'emploi malgré les obstacles.

¹⁰³ Nous nous appuyons ici sur les enseignements tirés des riches travaux réalisés par la Dares.

¹⁰⁴ Ces attitudes ont été minutieusement analysées par le sociologue Abdelmalek Sayad à travers le concept d'hyper correction sociale.

Autre résultat notable, les immigrés / étrangers, en particulier non européens, font état dans les enquêtes du peu d'autonomie dont ils disposent dans leur travail et de l'importance du contrôle hiérarchique exercé par leurs supérieurs¹⁰⁵. Il ressort aussi un accès plus limité aux nouvelles technologies dans le travail, à niveau équivalent de qualification et de diplôme, ce qui constitue à l'évidence un handicap dans une phase de numérisation toujours plus poussée de l'économie et un frein dans leur parcours professionnel. L'enjeu de l'accès des immigrés aux innovations techniques et organisationnels apparaît donc fondamental dans leurs perspectives ultérieures.

Plus largement, les évolutions des dispositifs d'enquêtes, notamment celui portant sur les conditions de travail et les risques psychosociaux, ouvrent des possibilités d'exploitation futures d'une grande richesse dans la mesure où y sont recueillies des informations sur les origines des personnes (lieu de naissance) mais aussi de leurs parents, ce qui favorisera le développement des connaissances sur les trajectoires des migrants. De plus, les éléments accumulés dans le temps permettent des analyses en dynamique (2013, 2016 et 2019) pour suivre au plus près les parcours des individus (évolutions salariales, promotions...). Dans le domaine de la santé, l'accès aux données de l'assurance maladie permettra par ailleurs de connaître l'évolution de leur consommation de soins en fonction de l'origine et des trajectoires. Cela fournira l'occasion de mieux évaluer les hypothèses d'auto-sélection des migrations sur des critères de bonne santé¹⁰⁶. D'autres variables encore peu explorées comme les problématiques de déclassement professionnel (désajustement entre diplômes et postes occupés) et leur impact sur la santé mentale des individus pourraient également faire progresser les connaissances grâce à ces nouveaux matériaux.

Parmi les traits caractéristiques méritant d'être mieux étudiés, le travail indépendant représente un volant significatif des emplois occupés par des immigrés et des étrangers. Autre angle mort, le rapport à l'insécurité de l'emploi (perspectives de perte d'emploi) et du travail (dégradation des conditions) des travailleurs immigrés selon les générations demeure un chantier inabouti.

¹⁰⁵ Ces deux caractéristiques, faible autonomie et contrôle hiérarchique serré, sont également deux traits distinctifs du travail féminin.

¹⁰⁶ Un phénomène identifié chez les travailleurs de nuit et les intérimaires qui ressortent comparativement en meilleure santé dans les enquêtes, non pas parce que ce type d'emploi serait bénéfique pour la santé mais en raison de leur processus de sélection même qui repose sur des critères de bonne santé.

Au total, l'emploi des immigrés apparaît au cœur des enjeux de reconnaissance du travail et de son envers, le mépris de certains métiers et des tâches associées. A cet égard, le secteur du nettoyage est révélateur d'une forte ambivalence entre conscience et fierté d'exercer un métier utile et indispensable socialement et mépris social à l'égard de professions peu considérées. La crise sanitaire a naturellement placé ces activités au centre de l'attention parmi les emplois essentiels méritant une nette revalorisation tant salariale qu'en termes de conditions de travail, à la hauteur de leur utilité sociale.

4/ Migrations et développement : des bonnes intentions à la réalité

Dans les débats relatifs à l'immigration, on présente souvent le développement comme la principale alternative à la tentation de migrer et le meilleur moyen de limiter les flux de départ en direction des pays riches. Cette idée est d'autant plus plébiscitée qu'elle repose a priori sur des visées humanistes et altruistes.

4.1 Les dessous de l'aide au développement

On retrouve ainsi de manière récurrente dans les programmes électoraux des propositions de relèvement des taux d'aide au développement (rapporté au PIB). Et cette volonté est partagée au niveau international puisque dès le début des années 1980 les pays les plus avancés ont souscrit des engagements dans le cadre des Nations unies (0,7% de PIB consacré à l'aide publique au développement). En pratique, non seulement ces objectifs n'ont jamais été réalisés mais les efforts ont même eu tendance à se relâcher dans le temps. A titre d'exemple, la France affichait péniblement une aide publique au développement de 0,36% du PIB en 2014. Plus gênant encore, la faiblesse du suivi et du contrôle des aides se traduit par de nombreuses dérives (détournement, corruption) et une part non négligeable des fonds ne profite pas aux populations. Sans oublier le fait qu'une autre part vient financer des projets d'infrastructures qui sont assurés par des entreprises étrangères issues des mêmes pays que les bailleurs de fonds dans une logique d'intérêts croisés peu reliés aux véritables besoins économiques et sociaux des Etats considérés...

Un autre élément vient inévitablement altérer la générosité supposée de ces politiques dans la mesure où une lecture attentive des modalités fait apparaître des formes plus ou moins officielles de conditionnalité avec des accords portant sur les flux migratoires et l'accueil dans le cadre de la politique d'asile¹⁰⁷.

Les politiques d'aide au développement ont des vertus en soi mais elles ne doivent pas être pensées comme une arme anti-migratoire. Comme le relève Claire Rodier (2017), « derrière l'idée d'aider les gens à rester chez eux, il n'y a pas tant le souhait qu'ils puissent y rester mais qu'ils doivent y rester ».

Dans les pays d'émigration – mais aussi dans les pays d'accueil – des débats symétriques ont agité le champ politique et la communauté scientifique. Cette fois, c'est le Sud qui serait fortement pénalisé en perdant des travailleurs jeunes et qualifiés au risque de s'enliser dans le sous-développement chronique. Ces réflexions, denses dans les années 1970 et 1980 en économie du développement, aboutissaient à des conclusions plutôt pessimistes. Une nouvelle vague de travaux depuis les années 2000 a contribué à mettre en évidence des effets beaucoup plus partagés et même favorables, notamment grâce aux transferts monétaires des migrants.

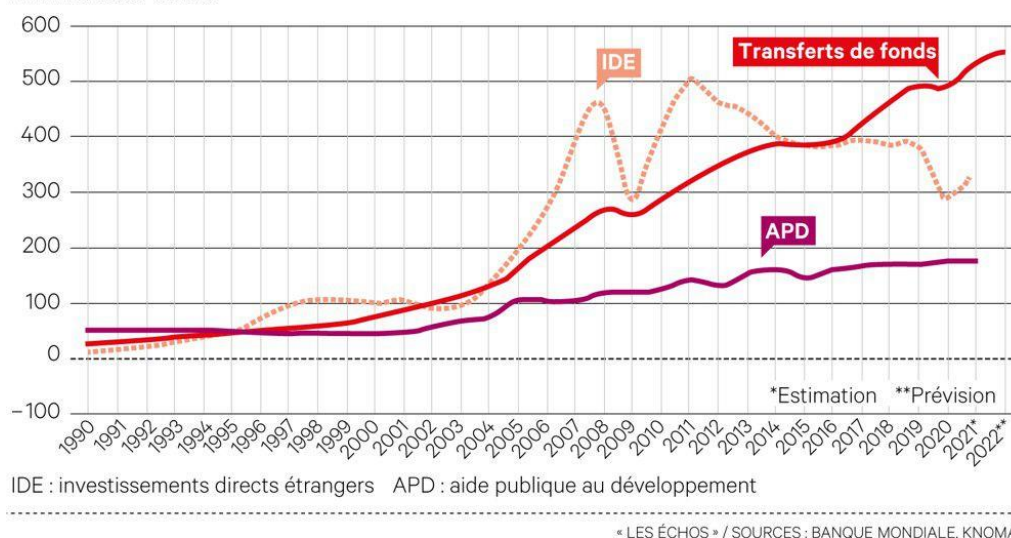
4.2 La manne des transferts monétaires

En 2014, les transferts monétaires vers les pays d'origine étaient estimés à 380 milliards de dollars, soit plus du double de l'aide publique au développement (135 milliards) versée par les pays riches. Comparaison instructive, le volume financier des « remises d'épargne », c'est-à-dire les transferts d'argent envoyés par les émigrés dans leur pays d'origine, est évalué par la Banque mondiale à près de 600 milliards de dollars, soit un montant trois fois plus important que l'APD cumulé des pays riches.

¹⁰⁷ Lors de la crise des réfugiés de 2015, la Suède a ainsi établi un lien explicite en annonçant une baisse de sa quote-part en matière d'aide au développement pour la réorienter vers le financement de sa politique d'accueil des migrants.

Transferts de fonds, investissements étrangers directs et flux d'aide publique au développement vers les pays à revenu faible et intermédiaire, à l'exclusion de la Chine

En milliards de dollars



Ces flux sont essentiels pour les familles qui les reçoivent tant les usages et les besoins sont variés. Ils sont quoi qu'il en soit réinjectés dans les circuits économiques locaux et participent à ce titre positivement à la croissance. Preuve de leur apport, ils représentent globalement pour les pays en développement la deuxième source des entrées de devises après les investissements directs des entreprises étrangères et les ont même dépassés depuis quelques années si on exclut la Chine (graphique ci-dessus). Pour certains pays, il s'agit tout simplement de la première source de devises et d'une part significative de la richesse nationale (20% du PIB en Haïti, 10% au Sénégal contre 2% pour les investissements directs).

En dehors des transferts directs, on observe des transferts de nature collective entre villages et au sein de communautés organisées – maliens ou kabyle par exemple – avec une logistique fonctionnant comme un organe de prélèvement parallèle. Cette forme d'impôt communautaire institué dans les collectifs immigrés vise à financer des projets d'infrastructures avec des effets très favorables au développement dans les pays de départ. On retrouve ici une logique propre aux diasporas qui entraîne au-delà des migrants eux-mêmes des communautés entières, y compris leurs membres installés à l'étranger depuis des générations. Pour ces derniers, ces types de transferts permettent d'entretenir un lien concret avec les origines.

4.3 Les migrants comme vecteurs du changement dans leur pays d'origine ?

Le rapatriement des salaires et leurs usages dans les pays d'origine constituent un phénomène notable. Ces transferts passent encore souvent par des circuits informels et non par les circuits bancaires traditionnels même si la situation a évolué avec le développement des agences type *Western Union*. Des enquêtes réalisées directement auprès des migrants ou avec leurs familles qui reçoivent ces sommes ont permis de produire des connaissances sur le sujet et d'évaluer le poids de ces transferts dans les ressources des migrants¹⁰⁸.

Cela pose en effet la question de la balance gains / pertes des migrations des pays de départ. Il est incontestable que ces ressources constituent une manne considérable pour les familles concernées mais il est plus délicat d'appréhender l'effet global pour l'économie du pays dans son ensemble. Tout dépend de l'ampleur du phénomène migratoire dans chaque pays considéré, mesuré par le taux de départ. Dans certains cas on peut observer des effets multiplicateurs significatifs à l'échelle de l'économie alors que dans d'autres les impacts seront davantage localisés à un niveau régional et insuffisants pour enclencher une dynamique significative sur un plan national.

Il existe cependant d'autres types de transferts que les flux monétaires avec des transferts immatériels directement associés à la migration¹⁰⁹ (circulation des idées politiques et des normes d'hygiène par exemple). C'est le cas du vécu en matière de vie démocratique comme l'exercice du droit de vote et le rôle de citoyen ou d'expériences ayant trait à la syndicalisation dans le monde du travail. Toutes ces expériences accumulées peuvent ensuite infuser dans les sociétés de départ, soit à travers le comportement des migrants eux-mêmes à l'occasion des retours au pays, soit par l'intermédiation des échanges avec leur entourage.

¹⁰⁸ Transferts de fonds des migrants, pauvreté et inégalités au Mali. Analyse à partir de trois scénarios contrefactuels ; F.Gubert et al., *Revue économique*, 2010/6.

¹⁰⁹ Adoption et transferts de normes politiques : le cas des migrants maliens ; Flore Gubert, Lisa Chauvet et Sandrine Mesple-Somps ; IRD, DIAL, 2017.

4.4 Une relation inverse : les effets contre-intuitifs du développement

Contrairement à une idée reçue, la migration représente un coût important, à la portée d'une minorité de candidats au départ. De ce fait, le développement génère jusqu'à un certain seuil des mouvements de population en les rendant possibles en termes de financement plus qu'il ne les décourage. De manière générale, les migrations internationales concernent principalement les économies en transition, qualifiées d'émergentes ou à revenus intermédiaires, et non les pays les plus pauvres du globe.

Les coûts de mobilité, puissants freins à la migration

Considérant les migrations de nature économique visant une amélioration comparative du bien-être par rapport à leur pays d'origine (pour eux-mêmes mais aussi pour leurs enfants), les individus restent fortement contraints par les coûts de mobilité (préparation, transport, insertion) et choisissent leur destination en fonction des réseaux de connaissances, notamment communautaires, avant de tenir compte des opportunités d'emploi. Ce facteur apparaît comme un déterminant essentiel dans les migrations et explique que les pays pauvres ne constituent pas, contrairement à un cliché tenace, le principal pôle de départ. Leur taux d'expatriation demeure en effet à des niveaux très faibles alors que les pays dits à revenus intermédiaires réunissent des conditions plus propices aux migrations.

Un raisonnement par niveaux de qualification donne en revanche des résultats inverses dans la mesure où les taux d'expatriation des personnes disposant de qualifications ressortent souvent à des niveaux extrêmement élevés (jusqu'à 50% voire davantage dans certains cas) dans les pays pauvres alors que les pays intermédiaires affichent sur ce plan des taux beaucoup plus raisonnables (5 à 10%) et beaucoup moins dommageables pour leurs capacités de développement socioéconomique. Au total, des taux inférieurs à 10% correspondent à des configurations favorables aux pays d'origine dans la mesure où les flux et avantages associés (transferts d'épargne, partage des connaissances, effets de réseau...) demeurent supérieurs aux effets négatifs. C'est le cas des géants chinois et indien qui profitent à plein de ces effets avec notamment un retour notable en matière d'incitation à investir dans l'éducation des nouvelles générations (y compris dans le cadre de stratégies familiales afin de multiplier leurs chances d'émigrer plus tard).

Dans le cas de la France, l'origine des pays d'émigration confirme cette hypothèse. Les sept pays qui fournissent les plus gros contingents d'immigrés sont soit des économies récemment développées pour les pays européens, notamment à la faveur de leur intégration à l'Union

européenne – Italie (4,3%), Espagne (3,7%), Portugal (9,2%) – soit des économies émergentes – Algérie (13%), Maroc (11,9%), Tunisie (4,4%), Turquie (3,8%).

Concernant les flux plus récents en provenance d’Afrique subsaharienne, qui comptent pour 13% de l’immigration totale, ils ne sont pas le fait des pays les plus pauvres du continent mais de pays relativement plus développés comme le Sénégal ou la Côte d’Ivoire.

4.5 La fuite des cerveaux et des forces vives

Le phénomène dit de la fuite des cerveaux (*brain drain*) est considéré comme un obstacle à la croissance et au développement des pays de départ. Cet exil des personnes qualifiées, en particulier de jeunes diplômés, constitue une perte de capital humain et donc à terme un manque à gagner en termes de croissance potentielle.

Il s’agit avant tout de flux de type sud-nord qui affectent tout particulièrement le continent africain. On évalue ainsi que dans une dizaine de ces pays ce sont plus de 40% de leurs travailleurs hautement qualifiés qui exercent leurs talents à l’étranger en raison de la faiblesse relative des rémunérations et de postes comparativement moins attractifs (conditions de travail, perspectives de carrière...). Une moitié des chercheurs d’Afrique subsaharienne émigrés occupe un emploi en Europe (48,3%) et près du tiers aux Etats-Unis (31,8%) (Withol de Wenden, 2021). Le phénomène est d’autant plus préjudiciable que la proportion de personnes diplômées de l’enseignement supérieure reste très faible en Afrique (3%) et que le mouvement de départ a connu une forte accélération au cours de la décennie 1990 (+123% en Afrique de l’Ouest).

Les pays pauvres sont incontestablement les principaux perdants en matière de migrations des qualifiés. Cela renvoie à un effet de sélection très fort dans ces pays où seuls les plus qualifiés disposent des ressources nécessaires au financement d’un projet de départ. Au niveau macroéconomique, cette tendance entretient une forme de spirale ou de trappe au sous-développement en générant des effets en chaîne (moindre attractivité des investissements directs étrangers, plus faible potentiel de croissance). Mais si les taux plus élevés concernent davantage les pays pauvres, c’est aussi en raison d’un manque de

perspectives d'emploi et de conditions politiques dégradées qui poussent à l'exil les plus qualifiés, y compris au risque d'un déclassement parfois important dans le pays d'accueil. Pour les pays de départ, l'impact de cette fuite des cerveaux doit aussi être relativisée dans la mesure où des sociétés bloquées dans leur développement économique, notamment en raison de phénomènes de prédation par les castes dirigeantes, n'offrent de toute façon pas les emplois correspondant à ces qualifications aux profils les plus diplômés¹¹⁰.

Au-delà des considérations économiques, les aspirations à la mobilité internationale reposent sur une série de déterminants (libertés politiques, stratégies d'émigration par étapes, sociétés cadenassées...) et des ressorts puissants très difficiles à endiguer et qui rendent irréalistes les volontés politiques de fermeture radicale des frontières. Par ailleurs, les discours simplistes reliant mécaniquement évolution du chômage et immigration témoignent d'une méconnaissance absolue des ajustements de l'emploi et du fonctionnement des marchés du travail.

Dans les pays d'accueil, là encore en contradiction avec une idée reçue tenace, les personnes qui entament une migration disposent globalement d'un niveau d'études égal ou plus élevé que la population locale.

Parmi les secteurs les plus emblématiques de ces migrations qualifiées voire très qualifiées, le secteur de la santé se distingue et cette réalité a été très visible à l'occasion de la crise sanitaire du coronavirus. Sur ce plan, la France recourt ces dernières années à une immigration de professions médicales pour pallier les manques criants, notamment en zone rurale où se multiplient les déserts médicaux. Cela s'est traduit par de nombreux recrutements de médecins généralistes mais aussi d'infirmières originaires des pays de l'Est (Roumanie), au détriment de la démographie médicale et donc de la qualité des soins dans ces pays.

Migrations étudiantes

La migration des étudiants joue un rôle fondamental dans ces processus dans le cadre d'une concurrence internationale pour attirer en amont les profils les plus prometteurs. A ce jeu, les Etats-Unis se taillent sans surprise la part du lion en captant en 2020 un cinquième des 4,2 millions d'étudiants étrangers dits en mobilité internationale (933.000), loin devant le

¹¹⁰ A cet égard, les vagues successives des printemps arabes constituent des cas de figure particulièrement intéressants, compte tenu de la part importante de jeunes diplômés sans emplois et sans avenir.

Royaume-Uni (417.000). La France occupe le quatrième rang (240.000), juste derrière l'Australie (250.000) mais devant l'Allemagne (200.000). Il s'agit évidemment d'un enjeu considérable, tant pour les pays de départ que pour les pays d'accueil, et il faut bien dire que les politiques gouvernementales françaises n'ont pas brillé jusqu'à présent par leur clairvoyance en la matière.

A la rentrée 2022, le nombre d'étudiants étrangers en France a progressé de 8% sur un an (source Campus France, 2022) pour dépasser la barre des 400.000 (dont 300.000 en mobilité internationale, comparables aux données précédentes, et 100.000 qui étaient déjà scolarisés en France dans l'enseignement secondaire), la plus forte hausse depuis l'année 2005. La tendance concerne toutes les filières mais plus particulièrement dans les écoles de commerce (+18%) comparativement aux universités (+6%) et aux écoles d'ingénieurs (+3%). Une part de cette évolution est imputable aux projets différés par la crise sanitaire mais aussi à un effet de report suite au Brexit dans la mesure où le Royaume-Uni impose désormais des frais d'inscription équivalents aux autres candidats extra-communautaires. En termes d'origines, les plus fortes progressions concernent l'Espagne (+25%), l'Allemagne (+17%) et l'Italie (+16%) côté européen et les Etats-Unis (+50%) et le Liban (+30%) au niveau international.

Le gouvernement français affiche un objectif ambitieux de 500.000 étudiants étrangers à l'horizon 2027 mais la concurrence est exacerbée dans ce domaine alors que la France a reculé à la 7^e position mondiale en termes d'attractivité, doublée par le Canada. Des progrès sont à réaliser dans plusieurs domaines, à commencer par l'accès au logement et le nombre de formations dispensées en anglais, un sujet qui a déjà suscité des polémiques par le passé.

5/ Pandémie de coronavirus, crise sanitaire et migrations

Il est naturellement encore tôt pour tirer les enseignements des effets à long terme de la pandémie. On a cependant assisté à une reprise des mouvements migratoires de personnes sans titre de séjour dès la fin 2020 après les premières vagues épidémiques. De manière générale, la quantité de flux migratoires subissait un tassement au niveau mondial depuis la crise financière de 2008 et selon les projections il apparaît peu probable qu'ils retrouvent leur niveau antérieur. Cette tendance accrédite l'hypothèse d'une accalmie dans la phase migratoire qui s'étale des années 1980 aux années 2000 en lien avec la globalisation accélérée de l'économie.

La crise sanitaire pourrait être un révélateur d'une forme de déglobalisation des flux migratoires corrélée à une déglobalisation économique, illustrée par un coup d'arrêt des chaînes de production mondialisées et de la division du travail poussée à l'extrême qui y est

associée. Ce mouvement de repli pourrait en effet se traduire par une redistribution de la carte des flux migratoires avec une régionalisation accrue tant sur le continent asiatique qu'en Afrique.

5.1 Les interdépendances économiques et humaines face à une pandémie mondiale

Historiquement, les crises économiques tendent à affecter les ressources disponibles des candidats à la migration et réduisent de ce fait les distances parcourues. En conséquence, les flux intercontinentaux se contractent mécaniquement au profit des flux de proximité. Sur un autre plan, le réflexe de fermeture des frontières observé en réaction au virus pourrait renforcer dans les pays occidentaux la tentation de restreindre les flux en provenance des pays du sud. On peut déjà multiplier les exemples, notamment avec le nouveau Pacte européen des migrations qui accroît la dimension sécuritaire déjà en vogue dans l'Union européenne depuis le début des années 2000. Ailleurs, l'Australie constitue également un bon exemple de verrouillage des frontières, tout comme les Etats-Unis, en particulier sous le mandat de Donald Trump et de son obsession de mur avec le Mexique¹¹¹. Cette tendance au repli dans des pays avec une longue tradition d'immigration produit en retour une accentuation de la régionalisation des flux. Une telle dynamique est déjà perceptible dans un pays comme le Mexique qui passe depuis une dizaine d'années du statut de pays d'émigration vers les Etats-Unis à celui d'immigration ou de transit. Au Maghreb, le Maroc connaît une évolution analogue en devenant un pôle d'immigration subsaharienne après avoir constitué un point de départ vers l'Union européenne et plus particulièrement vers la France.

Le développement de la pandémie s'est traduit par la décision de fermer les frontières nationales de nombreux pays avec le souci, largement illusoire selon de nombreux épidémiologistes, de stopper la propagation du virus. Le 17 mars 2020, l'Union européenne officialise ainsi la fermeture de ses frontières extérieures, une décision en vigueur jusqu'au 15 mai.

La crise sanitaire a mis en lumière le rôle fondamental de la main d'œuvre immigrée pour faire

¹¹¹ Voir Frédéric Douzet, *Droit dans le mur ? Trump, la politique d'immigration et les représentations de la nation aux Etats-Unis*, Hérodote n°174, 2019. Catherine Sauviat, *Le bilan de Donald Trump en matière d'immigration en matière d'immigration à l'aune de ses promesses électorales*, Chronique internationale de l'Ires, n°172, 2020/4.

tourner les économies. Face aux urgences, plusieurs pays ont pris des décisions politiques fortes à l'instar du Portugal et de l'Italie¹¹² qui ont régularisé sans tarder les travailleurs sans-papiers exerçant notamment dans les secteurs du soin à la personne. De même, l'Autriche a facilité le retour de salariées roumaines travaillant dans l'accompagnement des personnes âgées. D'autres secteurs d'activité ont été brutalement confrontés à des pénuries de bras. C'est le cas de l'agriculture où le manque de travailleurs saisonniers du fait de l'impossibilité de voyager a mis en péril les récoltes (migrants ukrainiens en Allemagne pour la culture des asperges, saisonniers marocains en Espagne pour la récolte des fraises).

De fait, une situation irrégulière équivaut à une invisibilité sociale qui se traduit par une exclusion complète du système de soins et des dispositifs d'aides publiques et transforme par ailleurs ces populations en bombes virales, d'autant que la précarité constitue un facteur de risques cumulatifs.

Pour les pays de départ des migrants, la fermeture des frontières et les restrictions de déplacement ont constitué des obstacles aux conséquences néfastes. Ainsi, les transferts financiers ont été lourdement affectés avec une baisse globale estimée à 20% pour l'année 2020 (530 milliards de dollars en 2019) selon la Banque mondiale. Couplé aux difficultés économiques déjà particulièrement sensibles dans les pays du Sud (place du tourisme dans leur économie, suspension des migrations économiques saisonnières), le tarissement des flux financiers provenant des travailleurs émigrés a représenté pour beaucoup de leurs ressortissants une sévère perte de ressources¹¹³.

La pandémie a agi comme un puissant révélateur du degré d'interdépendance entre les pays développés et les pays du Sud et ce faisant d'une fragilité croisée, évidente pour les seconds mais très largement sous-estimée pour les premiers, en particulier vis-à-vis de la main d'œuvre

¹¹² <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/32359e80-fr/index.html?itemId=/content/component/32359e80-fr>

¹¹³ On manque évidemment de données sur ce point mais il est certain que les confinements stricts en Chine ont rendu la vie impossible aux centaines de milliers de travailleurs migrants internes, les mingongs, qui représentent habituellement une main d'œuvre abondante dans les régions les plus dynamiques du pays. A titre de comparaison, l'Inde a vu des centaines de milliers de personnes migrer du nord au sud après avoir perdu leur emploi suite à l'arrêt de l'activité économique en raison des mesures sanitaires. Dans le Golfe persique, de très nombreux travailleurs étrangers se sont retrouvés du jour au lendemain dépourvus d'emplois tout en étant soumis à l'interdiction de quitter le territoire.

immigrée.

La crise du Covid est ainsi venue rappeler au monde à quel point les migrations participaient d'un vaste mouvement de circulations et de mobilités internationales, tout en ne représentant sur un plan relatif qu'une infime partie. Dans le cas de la France, ce sont 500 à 550.000 personnes qui viennent chaque année s'installer sur le territoire pour une durée d'au moins un an (répondant ainsi à la définition reconnue au niveau international), à rapporter aux 90 millions de passages de frontières enregistrés annuellement dans le pays. Ce mouvement structurel a été brutalement interrompu en 2020 par la crise sanitaire mais il est inévitablement appelé à reprendre à moyen terme, dans des proportions encore difficiles à évaluer.

Au niveau mondial, 1,4 milliards de franchissements de frontières étaient recensés en 2019 contre 1 milliard il y a cinquante ans, avec un rythme de progression de l'ordre de 50% sur la dernière décennie. Ces flux recouvrent toute une série de déplacement : tourisme, pèlerinages, mobilités professionnelles. De manière tendancielle, la mobilité croît plus rapidement que les migrations, y compris si on tient compte des « crises » de réfugiés depuis 2015. Parmi ces flux, les étudiants constituent un cas intéressant et la question de leur classification au sein des migrations n'est pas évidente.

Dans ce cadre, la fermeture des frontières prônée comme un mode de protection sanitaire à l'égard des populations migrantes relève de l'incongruité dans la mesure où les flux concernés représentent à peine 1/150^e des passages de frontières, autrement dit une goutte d'eau équivalent à moins de 0,7% des mobilités recensées. En conséquence, une politique migratoire qui s'appuie sur des considérations sanitaires n'a pas de sens et relève de la pure instrumentalisation idéologique. Il est en effet évident que les virus, pas plus le coronavirus que les autres, ne distinguent pas les migrants des autres catégories de voyageurs internationaux¹¹⁴.

Dans l'histoire, les accusations visant les étrangers d'être les propagateurs des épidémies

¹¹⁴ François Héran, *Voyageurs internationaux ou immigrants, le virus ne fait pas la différence* ; Revue De facto n°18, avril 2020.

apparaissent comme une constante dans l'histoire¹¹⁵. Là encore, les migrants ne sont pas plus importateurs d'infections que les autres voyageurs transnationaux. Pourtant, dans notre imaginaire collectif, la fermeture des frontières aux migrants paraît encore aujourd'hui comme une mesure de bon sens en cas de crise sanitaire.

Le retour en force des frontières suite à la crise du Covid est extrêmement coûteux voire ruineux pour des secteurs entiers des économies (tourisme, culture...) tant certaines activités sont dépendantes de l'ouverture vers l'international et la consommation des étrangers. Il faut aussi relever une nouveauté intéressante et plutôt inédite qui devrait bousculer certaines évidences. De nombreux ressortissants des pays développés se sont en effet vus refoulés des pays du Sud et confrontés à une forme d'expérience inversée des migrants. Il y a là matière à réfléchir et à reconsidérer toute une série de préjugés et autres stéréotypes tenaces.

5.2 La redécouverte des emplois « essentiels »... et des immigrés

La crise sanitaire a agi comme un révélateur concernant les profils des travailleurs occupant les métiers dits « essentiels ». La catégorie des métiers « essentiels » a été élaborée par la Commission européenne qui, après un travail de découpage des nomenclatures officielles, estime qu'un tiers peut être considéré comme tel (soin, alimentation, énergie, propreté...). Au niveau européen, il en ressort par exemple que dans les pays d'Europe de l'Est, ces métiers sont occupés par des nationaux du fait de la très faible présence d'immigrants (Hongrie, Slovaquie, Pologne¹¹⁶).

Parmi les activités qui se démarquent dans le cas français, un pays historique d'immigration, on retrouve le ménage et l'entretien avec près de 18% des emplois occupés par des immigrés non européens, majoritairement par des femmes. Près d'un quart des agents d'entretien (22%) déclarent avoir au moins un parent né hors du continent européen et même 51% en Ile de France, soit des proportions plus importantes que dans les autres métiers ouvriers ou employés (17% en 30% en IDF). Cette surreprésentation est encore plus nette dans les emplois

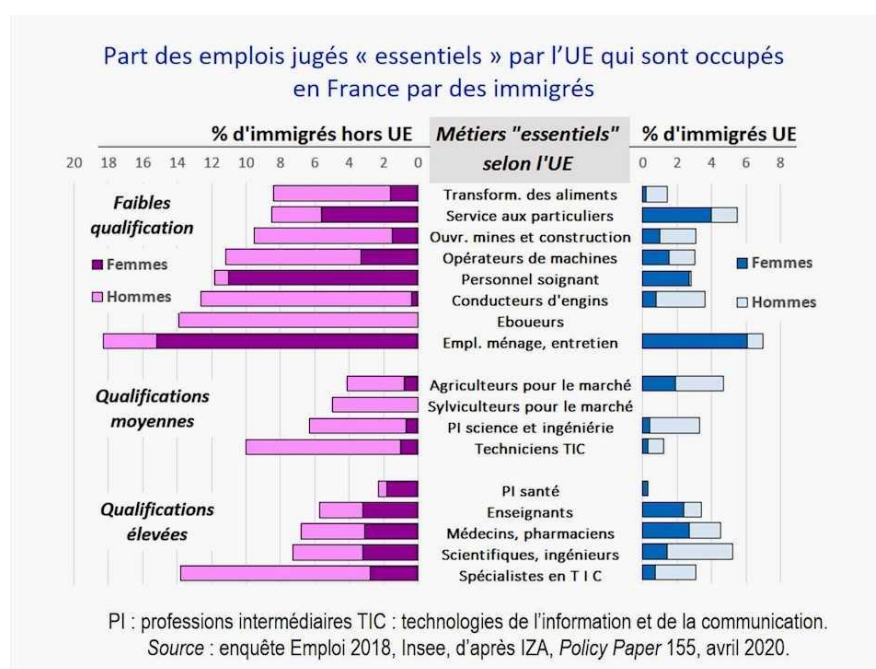
¹¹⁵ Antonin Durand, *Migrants et épidémies : une vieille histoire* ; Revue De facto n°18, avril 2020.

¹¹⁶ Dans le cas de la Pologne, il faut noter l'existence d'une importante main d'œuvre ukrainienne (avant le déclenchement de la guerre menée par la Russie) mais celle-ci est pour l'essentiel de nature temporaire.

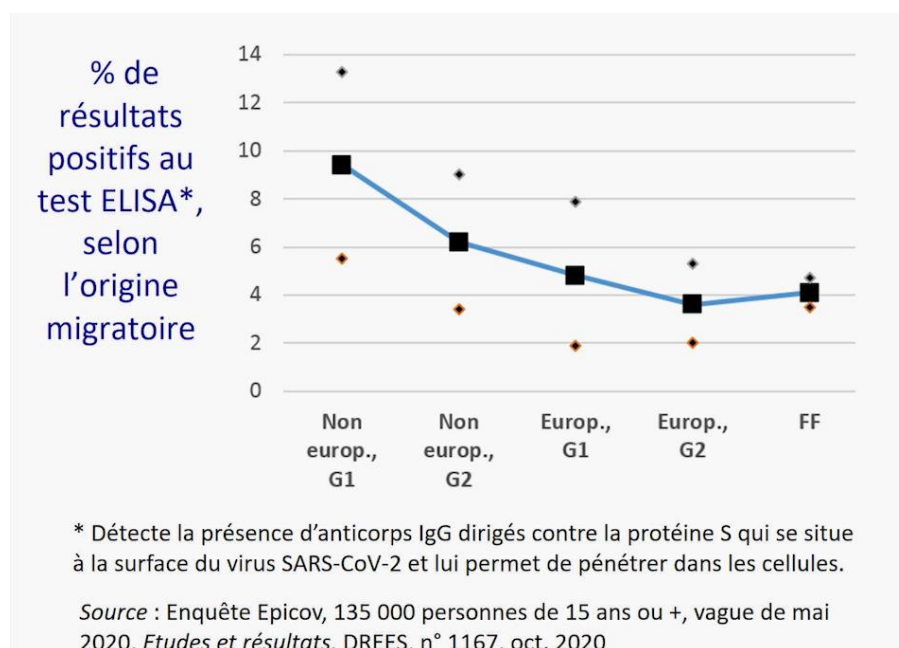
les moins protégés du secteur, notamment chez les femmes de chambre (plus des deux tiers en région parisienne et un quart en province) (Devetter, Valentin, 2021).

Dans les métiers plus qualifiés, les activités liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) font également une place de choix aux immigrés (10 à 14%). Cela confirme un accès plus facile – ou moins contraint par une série de barrières à l'entrée – dans les métiers où priment les compétences techniques et moins les qualités ayant trait au capital social et culturel hérité.

La migration est devenue une composante usuelle des activités économiques, en particulier dans les activités de contact avec les matières (transformation, construction, propreté) et les corps (soin, santé). Signe d'une certaine évolution des mentalités, la dernière enquête annuelle sur les fractures françaises (Le Monde / Cevipof, septembre 2020) fait ressortir une perception plus favorable des immigrés. A la question « pensez-vous que de façon générale les immigrés ne font pas d'efforts pour s'intégrer ? », le chiffre a, pour la première fois depuis son lancement au milieu des années 2000, nettement chuté (de 62% à 50%) alors qu'il ne cessait de progresser année après année. Il aura donc fallu une pandémie mondiale pour susciter dans l'opinion une prise de conscience du rôle crucial des immigrés dans la vie économique du pays...



Une autre manière d’appréhender la position des immigrés dans l’espace social nous est fournie par l’enquête Epicov menée par la DREES qui a permis d’étudier les degrés d’exposition des populations au Covid. Le test ELISA identifie ainsi la présence d’anticorps dans les organismes et révèle la contamination au Covid. Ses résultats confirment des taux de contamination plus élevés parmi les populations d’origine non européenne (immigrants de première génération) avec près de 10%, des taux plus faibles dès la seconde génération (6%) et des taux de l’ordre de 4% chez les immigrants d’origine européenne de seconde génération et chez les natifs.



Ces enquêtes mettent clairement en évidence l’impact du virus sur les personnes en lien avec la migration (immigrées ou descendantes d’au moins un immigré) en comparaison de la population générale et des personnes sans lien particulier avec la migration. On dispose ainsi d’informations détaillées selon les origines, européenne ou autre.

Sachant par ailleurs que les personnes immigrées disposent en moyenne de revenus plus faibles que la moyenne, ces données permettent également de distinguer, à revenu égal, les populations et de mesurer les écarts. Il faut en effet considérer l’ensemble des caractéristiques sociales, démographiques et économiques pour faire ressortir le rôle des

conditions de vie afin de comprendre la surreprésentation des personnes immigrées nées hors d'Europe parmi la population en termes d'infection par la Covid.

Parmi ces critères, les conditions d'habitat apparaissent déterminantes alors que la densité urbaine expose largement la population aux risques d'infection et de surmortalité au virus. 47% des immigrés extra-européens et 72% des personnes descendantes d'au moins un parent immigré extra-européen résident dans une commune « très dense » quand cela concerne 39% de la population (15-64 ans). Au total, la probabilité pour les immigrés non européens d'être confrontés à une très forte densité urbaine apparaît 6 fois plus élevée que chez les personnes sans lien avec la migration et 4,5 fois plus forte chez les descendants d'au moins un parent immigré non européen. De plus, cette densité du lieu de résidence est redoublée par la concentration dans les logements. Si 14% de la population (15-64 ans) occupe un logement surpeuplé, ce taux grimpe à 41% chez les immigrés extra-européens et encore à 21 % chez les descendants d'au moins un parent immigré non européen. En neutralisant les paramètres (sexe, âge, revenu, profession), il ressort que la probabilité d'habiter un logement surpeuplé est 5 fois plus forte dans cette catégorie relativement aux personnes sans lien avec la migration et toujours 3 fois plus élevée chez leurs descendants (au moins un parent immigré né hors d'Europe). Si on y ajoute maintenant un effet « revenus », le risque pour un immigré pauvre d'occuper un logement surpeuplé est 20 fois plus élevé que pour une personne très aisée non immigrée.

Les populations immigrées (y compris leurs descendants) sont par ailleurs surreprésentées parmi les personnes ayant subi les plus fortes dégradations de leur situation financière pendant la crise sanitaire, notamment en raison de leur part plus importante dans les catégories disposant des plus faibles revenus et chez les jeunes. Mais là encore, la dégradation reste plus forte même après neutralisation de ces critères d'âge et de niveau de revenu.

Au total, le cumul de facteurs défavorables au sein des populations immigrées et chez leurs descendants, en particulier chez les personnes issues de migrations non européennes, est incontestable et la crise sanitaire a sur ce plan agi comme un révélateur, tant en termes d'exposition directe au risque épidémique qu'au niveau des effets en chaîne, économiques et sociaux. Ces liens établis renvoient à une précarité plus forte des conditions de travail et à leur surreprésentation dans les activités professionnelles et les secteurs les plus exposés durant la

crise. Comme indiqué précédemment, ce type d'enquête a le mérite de mettre à jour les relations entre les activités professionnelles, les conditions de vie au sens large et les risques sociaux et sanitaires.

QUATRIEME PARTIE

LES POLITIQUES MIGRATOIRES

Les inquiétudes et les mouvements de l'opinion pèsent sur l'élaboration des politiques migratoires dans les différents pays européens. Avant même la crise de 2015, l'Allemagne menait déjà une politique plus ouverte que ses voisins. Face à des besoins de main d'œuvre nécessaires pour infléchir une évolution démographique critique et alimenter la machine économique, cette orientation était assumée par les pouvoirs politiques et la majorité des forces sociales. L'immigration y est perçue comme une opportunité qui doit s'accompagner d'efforts en termes de formation afin de mobiliser au mieux l'ensemble des compétences et du potentiel humain des migrants. A l'inverse, les deux autres grands pays européens que sont la France et le Royaume-Uni ont prôné et adopté des mesures de contrôle renforcé des flux migratoires.

1/ Un bref détour par les enjeux de l'intégration

De manière générale, et en dépit des discours et de la place disproportionnée occupée par l'immigration dans les champs politique et médiatique, l'immigration de masse correspond clairement à une époque révolue. Depuis les années 1980, la problématique de l'intégration a pris de l'ampleur en déplaçant une bonne part des questionnements vers les descendants d'immigrés. Cette étude n'a pas vocation à traiter en détail les problématiques associées à l'intégration¹¹⁷. Il paraît pourtant nécessaire de l'aborder rapidement en évoquant les sujets liés aux discriminations et aux inégalités d'accès à l'emploi.

1.1. Aux sources des discriminations pour mieux combattre les inégalités

Deux approches s'opposent frontalement. La première, dans une perspective universaliste, considère qu'il faut transformer les immigrés en citoyens standards en les fondant, dans le cas français, dans le moule républicain quand la seconde, dans une visée multiculturaliste, défend

¹¹⁷ Sur ce plan, la préface de Stéphane Beaud propose un éclairage d'une grande richesse sur les enjeux de l'intégration. De même, la partie plus historique est revenue sur les inflexions et les ruptures politiques dans l'appréhension de l'immigration.

l'idée que c'est avant tout aux structures sociales et aux institutions de s'adapter en s'ouvrant à la diversité¹¹⁸. Ce dilemme débouche sur des politiques coercitives en matière d'intégration dans plusieurs pays de l'UE (France, Allemagne, Pays-Bas). Face aux mécanismes délétères d'ethnisation à l'œuvre dans la société, leurs modalités d'appréhension naviguent entre surexposition avec un risque d'effet de loupe grossissante sur les différences ethno-raciales et ignorance ou déni des discriminations. Cela concerne toute une série de politiques publiques essentielles (éducation, accès à l'emploi, accès au logement...) et plus généralement l'ensemble des rapports sociaux.

Au sein des pays de l'OCDE, le taux de chômage moyen des descendants d'immigrés était de 13,8% en 2014, un taux largement supérieur (7 points) à celui des enfants de parents non-immigrés. De nombreux travaux ont permis de développer les connaissances sur le sujet. En France, la nouvelle enquête « Trajectoires et Origines » dite TeO, fruit d'une collaboration entre l'INED et l'INSEE et portant en 2008 sur plus de 21.000 individus, a fourni des éléments très intéressants et marque un tournant notable. Il en ressort ainsi que les descendants d'immigrés européens (italiens, espagnols, portugais) sont confrontés à un taux de chômage de l'ordre de 8%, un niveau qui présente la particularité d'être inférieur à la moyenne nationale, quand les descendants d'immigrés du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne voient leur taux de chômage atteindre les 30%. Devant de tels écarts, et une fois isolés les effets attribuables aux écarts de qualification et de diplôme, le comparatif laisse penser que d'autres facteurs interviennent. Dans l'enquête, plus du quart des immigrés issus du continent africain et de leurs descendants répondent par exemple avoir déjà été l'objet d'un refus injuste d'emploi, un taux grimant même à 30% chez les enfants de l'immigration subsaharienne. Selon ces travaux, le sentiment de discrimination semble donc s'hériter entre les générations et l'enquête TeO a incontestablement eu le mérite de lever le voile sur les discriminations de nature ethno-raciale.

¹¹⁸ Cette opposition met sur la table des options politiques difficilement conciliables. Chez les tenants de l'universalisme, les droits universels des citoyens sont les garants de l'égalité, primant sur les spécificités ethniques, culturelles et religieuses qui sont renvoyées à la sphère privée. Il s'agit d'une approche dite *color blindness* (aveugle à la couleur) qui éprouve des difficultés à élaborer des politiques pour contrer les discriminations. Du côté des multiculturalistes, la lutte contre les inégalités ne peut pas faire l'impasse sur l'octroi de droits spécifiques accordés aux minorités, au risque d'encourager des formes de communautarisme.

Enquête statistique « Trajectoires et Origines » : polémiques et instrumentalisations

Cette enquête, dite TeO, est un programme initié par l'INED et l'INSEE en 2007¹¹⁹. Dans sa conception, l'idée directrice consiste à dépasser les repérages classiques des immigrés descendants d'immigrés pour élargir les questionnements aux dimensions d'identité ethnique et raciale afin d'identifier les personnes exposées aux discriminations sur une série de critères étendus notamment à la couleur de peau. Les pouvoirs publics comme l'opinion publique ont naturellement fondé des attentes importantes vis-à-vis de ce travail, ce qui a rendu ce projet particulièrement sensible dans la mesure où il engage des préoccupations autres que scientifiques. Au-delà des impératifs de rigueur méthodologique, cela nécessite un accompagnement et un fort degré d'acceptabilité institutionnelle des organismes en charge de la statistique publique. De ce fait, le processus de visibilisation de catégories et d'interrogations relatives aux aspects ethniques et raciaux n'est pas, dans le contexte français, anodin.

La mise en œuvre de l'enquête a ainsi suscité des réactions passionnées dès lors que les questionnaires intégraient des questions concernant la couleur et la religion. Ces difficultés traduisent à l'évidence l'importance des enjeux politiques inhérents au programme de recherche qui a dû faire face à des tentatives de torpillage ou d'inflexion des ambitions passant par des tribunes enflammées¹²⁰. L'association SOS Racisme diffusera même une pétition dénonçant une approche qui comprime l'identité des immigrés et de leurs enfants en usant selon elle de critères évoquant « la France coloniale ou de Vichy ». Pour les initiateurs de l'enquête, ces accusations reposaient sur des dangers avant tout reconstruits en mêlant allègrement des registres distincts et en maniant outrageusement des grilles d'interprétation plaquées artificiellement sur leur projet. Ces travaux cherchent à étoffer les connaissances et à faire évoluer les conceptions de l'intégration et les manières d'aborder l'immigration en France. Il s'agissait donc avant tout de démonter les stéréotypes et de faire progresser la compréhension des mécanismes de participation à la vie sociale des catégories confrontées à la stigmatisation afin de leur permettre de faire valoir leurs droits dans une société devenue multiculturelle.

1.2. Des crispations sur les statistiques ethniques aux dangers d'une ethnicisation de la question sociale

On comprend ici à quel point les enquêtes démographiques menées par la statistique publique française depuis 1945 ont mis du temps à intégrer ce type de questionnements, tant la dimension raciale apparaissait conflictuelle aussi bien dans le monde politique que chez les

¹¹⁹ Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France. Voir le site dédié aux vagues de l'enquête sur le portail de l'Ined : <https://teo.site.ined.fr/>

¹²⁰ Pour un rappel de ces polémiques, se reporter au chapitre consacré par François Héran dans son ouvrage en 2017, *Avec l'immigration : Mesurer, débattre, agir*.

démographes eux-mêmes et plus largement dans l'ensemble de la communauté universitaire. Comme nous l'avons vu précédemment, de puissants ressorts historiques et des dérives passées expliquent l'essentiel des réticences exprimées. Les querelles se sont alors focalisées sur l'opportunité de recourir ou non à ce qu'il est convenu d'appeler des statistiques ethniques¹²¹.

Parmi les plus farouches opposants à la généralisation de statistiques ethniques, le démographe Hervé Le Bras juge depuis longtemps que de telles données n'aideraient en rien à combattre les discriminations en prenant appui sur les échecs du modèle américain. Selon lui, ces statistiques auraient une dimension performative en incitant les individus à recourir à une grille d'identification en fonction de critères d'appartenance à un groupe ethnique¹²². Il en découlerait un processus d'assignation identitaire monolithique alors que les identités sont multiples, ce qui permet aux individus de moduler une variété de facettes selon les cadres d'interaction sociale.

A l'opposé, d'autres chercheurs estiment que ces réticences reflètent avant tout une stratégie d'occultation de la diversité ethnique et multiculturelle de la société française. Ces derniers mettent en avant la nécessité de prendre en compte les effets de l'histoire coloniale puis de la décolonisation sur les populations issues des migrations qui en sont le produit. Une partie des promoteurs appartiennent à un courant de recherche qui défend une approche intersectionnelle affichant une volonté de croiser les inégalités et les problématiques de genre, de race et de classe.

Plus récemment, le débat s'est déplacé vers un questionnement relatif à la multiplication des travaux privilégiant une grille de lecture porteuse d'une ethnicisation de la question sociale. Ce glissement, sans négliger les apports réels de nombreux travaux, comporte le risque de

¹²¹ Pour une présentation détaillée des débats sur le sujet, voir Stéphane Jugnot, *Les débats français sur les statistiques « ethniques » : une histoire sans fin ?*, document de travail IRES, août 2016.

¹²² Voir notamment sa tribune du 22 octobre 2016 dans *Le Monde*, *Les statistiques sont une excuse pour ne pas s'attaquer aux inégalités sociales*. Il ne se déclare cependant pas hostile à un recours circonstancié aux statistiques ethniques dans un cadre strictement délimité, comme cela a été le cas dans des études visant à mettre en lumière les contrôles au faciès. Voir aussi les prises de position de l'anthropologue Jean-Loup Amselle, *L'ethnicisation de la France*, éditions Lignes, 2011 et celles du Collectif CARSED, *Le retour de la race – Contre les « statistiques ethniques »*, éditions de l'Aube, 2009.

minorer les analyses en termes de catégories sociales et de passer à côté de mécanismes fondamentaux pour comprendre les dynamiques de la conflictualité sociale.

Face à ces enjeux majeurs, les réponses politiques varient selon les pays en fonction des fondements historiques de l'Etat et des rapports à la nation¹²³. En France, la primauté du modèle républicain et l'adhésion aux valeurs françaises imprègnent encore aujourd'hui les discours prônant l'assimilation. En Allemagne, le modèle repose davantage sur une vision ethnique de la nation. Aux Pays-Bas, le modèle dominant était fortement empreint d'une foi dans les vertus du multiculturalisme mais les politiques s'en sont éloignées progressivement devant les échecs répétés. Le cas de la Suède est intéressant dans la mesure où le pays, qui n'est pas une terre traditionnelle d'immigration, a opté pour une politique d'asile généreuse et a accueilli notamment de nombreux exilés syriens, dans des proportions incomparables au sein de l'UE. Pourtant, la remise en cause de l'Etat social et sa fragilisation progressive par les excès de la mondialisation néolibérale se sont accompagnées des premières contestations par des formations nationalistes et xénophobes.

Les adeptes d'un choc des civilisations théorisent la montée de tensions et d'affrontements des valeurs entre l'occident et un islam radical, notamment avec l'importation des conflits du Moyen-Orient dans certaines banlieues des grandes villes européennes. Un petit détour par l'histoire géopolitique et économique permet de comprendre que la prévalence de la dimension religieuse est plutôt un phénomène récent, y compris dans les pays à dominante musulmane issus des anciens empires coloniaux.

Le mouvement de décolonisation a donné lieu à la construction de nouveaux Etats indépendants qui ont puisé aux sources des modèles d'Etat-nation de leurs anciennes tutelles. Parmi les paramètres importés de ces modèles, la dimension laïque était alors largement partagée, reléguant les découpages ethniques et religieux au second plan. L'instrumentalisation croissante des religions dans les conflits géopolitiques s'est doublée d'une libéralisation accélérée d'économies encore trop peu développées pour affronter à armes égales la concurrence internationale et l'ouverture de leur marché intérieur. La

¹²³ Voir les réflexions de Raphael Doan, *Le rêve de l'assimilation, de la Grèce antique à nos jours*, éditions Passés composés, 2021.

mondialisation néolibérale a ainsi fabriqué du sous-développement, des économies dépendantes et de l'exclusion sociale. Au total, la désespérance a nourri des processus de repli identitaire et ce que l'intellectuel libanais Georges Corm qualifie de « martyrologies identitaires » particulièrement funestes et parfois entretenues par des travaux d'anthropologie dévoyée plus proches de menées purement idéologiques¹²⁴.

2/ Principaux traits de l'immigration en France

2.1. Immigrés et descendants d'immigrés

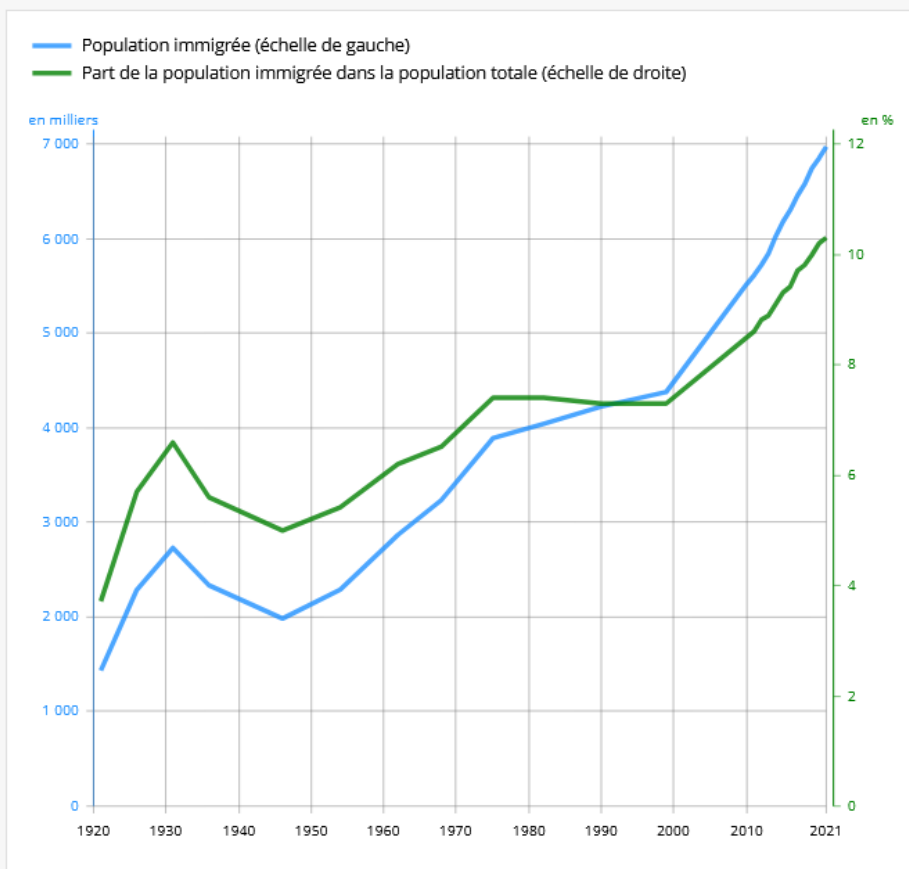
En France, on comptabilise 12% d'immigrés dont 6% de nationalité française. En Allemagne, les proportions sont assez similaires avec 13% d'immigrés dont 4,5% de nationalité allemande (données 2015). En ajoutant leurs descendants, majoritairement de la nationalité du pays concerné, il apparaît que de 20 à 25% de la population comprend au moins un parent né à l'étranger. Parmi les éléments de confusion participant du mauvais usage du terme immigré dans le débat public, les descendants d'immigrés se retrouvent régulièrement appréhendés ou désignés comme immigrés alors qu'ils appartiennent aux nationaux¹²⁵. Les immigrés dits de seconde génération¹²⁶ sont pour l'essentiel nés en France même si une minorité s'est installée en France via le regroupement familial.

¹²⁴ Georges Corm accuse également la France d'avoir contribué à institutionnaliser les communautés religieuses dans son pays, le Liban, forgeant un système politique prisonnier de surenchères identitaires permanentes, en décalage avec la diversité effective au sein de chaque communauté. La représentation politique sur des bases communautaires nourrit des processus d'essentialisation des individus qui rendent impossible la cohésion nationale.

¹²⁵ Ils sont alors présentés comme des « Français de papier » pour les disqualifier en tant que nationaux, par opposition à une catégorie fantasmée de « Français de souche » popularisée par le Front national, une distinction fallacieuse et artificielle comme nous le verrons plus loin.

¹²⁶ Notons que les démographes n'emploient pas dans leurs travaux les découpages par générations pour désigner les enfants d'immigrés mais parlent de descendants d'immigrés. Cf Emmanuelle Santelli, *Les descendants d'immigrés*, La Découverte, 2016.

Évolution de la population immigrée en France



Note : données provisoires pour 2020 et 2021, issues d'estimations avancées de la population.

Lecture : en 2021, la part de la population immigrée représente 10,3 % de la population totale.

Champ : France métropolitaine de 1921 à 1982 ; France hors Mayotte de 1990 à 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, *recensements de la population et estimations de population*.

En 2021, le nombre d'immigrés installés en France s'élève à 7 millions, ce qui correspond à 10,3% de la population. Parmi eux, 36% ont acquis la nationalité française. De son côté, la population étrangère représente 5,2 millions de personnes en 2021, soit 7,7% de la population globale.

Depuis le coup d'arrêt mis à l'immigration de travail au cours des années 1970, la part des femmes dans les flux s'est accrue, notamment sous l'effet du regroupement familial. Depuis une décennie, les femmes sont ainsi devenues majoritaires dans la population immigrée (52% en 2021).

La représentation des immigrés et des minorités sur les écrans

Au début du siècle, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) se penche sur la représentation des minorités visibles sur le petit écran français dans une étude (juin 2000). Face à leur sous-représentation manifeste, il réclame aux chaînes de télévision, tant publiques que privées, la prise en compte de « la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale ».

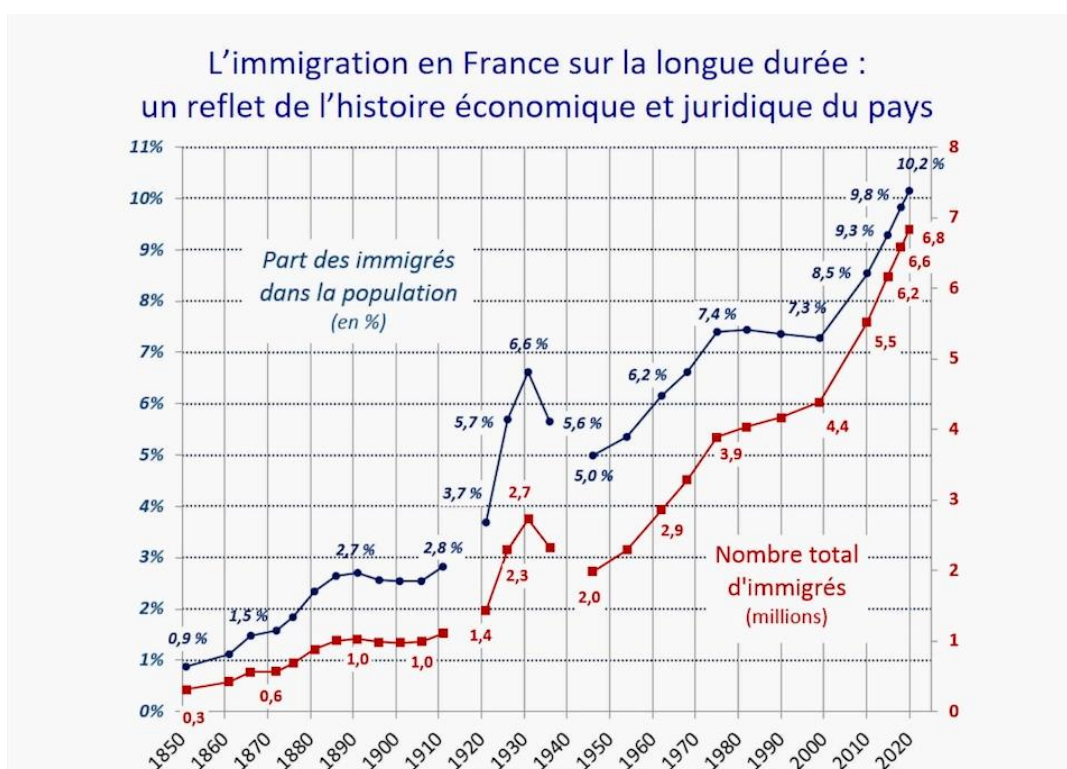
Trois ans plus tard, une tribune parue dans Le Monde (4 septembre 2003), « *Ecrans pâles* », remet le sujet sur la table. Les émeutes urbaines de 2005 placent les banlieues au centre de l'actualité et poussent le président Chirac à réunir les responsables de chaînes pour leur rappeler leurs responsabilités en matière de programmes et de mise à l'antenne de personnes à l'image de la société dans son ensemble. Cela se traduira par le choix du journaliste Harry Roselmack pour présenter le journal de 20h de TF1.

Afin d'objectiver cette sous-représentation, proche de l'invisibilisation, le CSA crée en 2009 un baromètre de la diversité visant à mesurer chaque année la représentation des minorités à l'écran et juger les progrès réalisés en fixant des objectifs quantitatifs aux éditeurs qui sont tenus de formaliser des engagements et des stratégies puis de produire régulièrement un bilan de leurs actions. Il en ressort que la part de personnes « perçues comme non blanches » a progressé dans la fiction française de 8 à 13% sur une décennie.

Cependant, la dimension chiffrée ne permet pas une analyse plus fine concernant le type de représentation et d'incarnation proposées. C'est pourquoi des critères permettant d'appréhender la nature des rôles ont été ajoutés afin de prendre en compte leur connotation. Les personnages reflètent en effet encore trop souvent les clichés associés aux noirs et aux maghrébins (délinquants, dealers, victimes, clandestins...). Comme le relève la sociologue des médias Marie-France Malonga, « les représentations sont tellement ancrées dans nos imaginaires collectifs qu'on a l'impression qu'elles sont naturelles, alors que la plupart ne sont que la reproduction de stéréotypes construits » (*Les séries télé découvrent la couleur*, Frenchmania n°2, printemps-été 2021). A l'initiative de la comédienne Aïssa Maïga, un collectif d'actrices noires et métisses publie un livre manifeste, *Noire n'est pas mon métier* (Seuil, 2020), pour dénoncer la persistance des discriminations et des stéréotypes dont elles sont victimes dans l'exercice de leur métier.

Paradoxalement, c'est un univers qui échappe à la régulation du CSA, les plateformes de streaming, qui a pris un temps d'avance sur le sujet en proposant à leurs abonnés des fictions où la diversité semble plus large, non seulement dans le cadre de séries produites à l'étranger mais aussi dans des projets français n'ayant pas trouvé preneur chez les diffuseurs traditionnels, visiblement toujours trop frileux. Leur succès sonne comme un démenti face aux doutes des diffuseurs historiques sur la capacité de telles histoires à rencontrer leur public. Du reste, les audiences de fictions reposant sur des héros récurrents issus de la diversité ont déjà confirmé le caractère infondé de ces préventions (*Cherif*, 2013-2019 ; *Aïcha*, 2009-2012 ; *Il a déjà tes yeux*, 2020). Et signe d'une forme de normalisation en cours, une mini-série politique, *Les Sauvages*, adaptée du roman de Sabri Louatah, met en scène en 2019 un président français d'origine maghrébine incarné par Roschdy Zem.

Au Royaume-Uni, les descendants d'immigrés représenteraient comparativement environ le cinquième de la population. Sous la pression du politique, des débats y ont émergé pour pousser la statistique à construire une catégorie spécifique « enfants d'immigrés » dans le but de les comptabiliser comme immigrés, reflétant un climat pré-Brexit d'hostilité et de défiance vis-à-vis de l'étranger. Globalement, les évaluations s'accordent pour estimer que dans une perspective longue, environ un quart de la population européenne serait issue de l'immigration¹²⁷. Considérant les naissances selon l'origine des parents, ce sont 10% des enfants nés actuellement en France qui ont deux parents immigrés et 15% avec un seul parent immigré.



Source : cours de F.Héran, Collège de France

Si on considère l'évolution de l'immigration en très longue période en France, on observe une tendance générale entrecoupée de coupures et de rebonds en fonction des évolutions économiques et juridiques. Au commencement du Second Empire, autour de 1850, la France ne compte pas plus de 1% d'immigrés mais face au retard économique en termes

¹²⁷ Un exercice difficile compte tenu du nombre de mariages mixtes qui complexifient les classements entre immigrés et natifs.

d'industrialisation vis-à-vis de l'Angleterre elle recourt à une main d'œuvre étrangère¹²⁸ (Belges, Suisses, Italiens), en particulier dans les Mines, le textile, la construction portuaire et les infrastructures de chemin de fer.

Suit une stagnation à partir des années 1890 en raison de la grande crise européenne de surproduction, prolongée par la Première guerre mondiale. La phase de reconstruction se traduit par une augmentation notable du nombre d'immigrés avec une nouveauté, la diversification des origines avec des pays plus éloignés comme la Pologne (surtout dans les Mines) avant une nouvelle cassure provoquée par la crise des années 1930 où beaucoup d'étrangers sont renvoyés sans ménagement chez eux, dans une période marquée par une forte poussée xénophobe avant même le déclenchement de la Seconde guerre mondiale. Les années de forte croissance des Trente glorieuses génèrent ensuite une hausse continue de l'immigration malgré le boom des naissances qui matérialise le dynamisme démographique.

Comme nous l'avons vu par ailleurs, la France met un terme à l'immigration directe de travail en 1974, notamment sous l'impulsion d'une partie de la haute administration et du pouvoir politique bien décidés à opérer un tri dans l'immigration, en particulier en défaveur des ressortissants issus du Maghreb, à tel point que l'Algérie prendra la décision de suspendre toute émigration vers la France afin de protéger ses ressortissants du climat anti-immigrés et de la multiplication des actes racistes. On observe ainsi une stagnation durable de la part des immigrés dans la population jusqu'en 2000¹²⁹ où elle s'accélère ensuite notablement pour atteindre 10,3% en 2021.

La France est un pays qui se distingue par l'importance de ses unions mixtes, un facteur essentiel de transformation de la société, comparativement à notre voisin allemand par exemple. On n'a trop tendance à oublier que cette question des unions était extrêmement sensible avec les immigrés italiens ou polonais. Jusque dans les années 1970, le taux de

¹²⁸ Il faut relever que la progression du nombre d'étrangers provoque à l'époque beaucoup de réactions dans la presse et la littérature alors que l'évolution numérique est vraiment minime avec une présence immigrée qui passe tout au plus à 1,7% de la population.

¹²⁹ Notons qu'à compter des résultats de 2006 le recensement a évolué en profondeur en passant désormais à une formule tournante fondée sur de grandes enquêtes annuelles permettant de disposer d'une évaluation de la part des immigrés tous les ans contre tous les 8 ou 9 ans auparavant.

mariages endogames frisait les 80% chez les immigrés arméniens dans des villes comme Valence où ils étaient pourtant présents depuis les années 1920. En termes de mobilité sociale, des travaux récents font état d'une mobilité relative plus élevée pour les enfants issus des immigrations récentes, en particulier post-coloniales, que pour les immigrations anciennes (italienne, polonaise...).

Parmi les points cruciaux, il faut relever que cette progression intervient en dépit des alternances politiques et de l'inflation législative sur le sujet, reflétant avant tout les effets de la croissance structurelle des migrations à l'échelle internationale. A cet égard, le nombre d'immigrés dans le monde s'est accru de 62% entre 2000 et 2020, soit un saut de 173 millions de personnes à 281 millions selon l'ONU (incluant dans cette définition les rapatriés et pour la France par exemple les territoires d'Outre-mer, ce qui augmente tout de même d'environ 2 millions le nombre d'immigrés recensés dans notre pays). Sur la période, l'Europe du Sud connaît une progression spectaculaire de +181%, traduisant le passage du statut de pays d'émigration à celui de pays d'immigration. La politique d'ouverture aux réfugiés des pays nordiques, redoublée par une forte attractivité économique, explique une hausse également significative (+121%) quand la sphère anglo-saxonne (Royaume-Uni, Irlande) connaît toujours des flux importants (+100%), y compris depuis le Brexit où les ressortissants du Commonwealth tendent à se substituer numériquement aux immigrés d'Europe de l'Est. L'Allemagne se démarque aussi (+75%), essentiellement depuis 2015 et affiche un taux de progression supérieur à l'ensemble des autres pays d'Europe de l'Ouest (+58%). Dans tout ce panorama, la France affiche une hausse relativement modeste (+36%), à rebours du discours commun et des conclusions de nombre d'enquêtes d'opinion. Au total, les seuls pays échappant au phénomène sont les régimes illibéraux d'Europe centrale et orientale, autrement dit des contre-modèles en termes de respect de l'Etat de droit.

2.2. Origines des immigrés

En termes d'origines des immigrés résidant en France, la dernière actualisation de l'INSEE date de 2018 et fait apparaître une première répartition entre un tiers d'Européens et deux tiers de non Européens avec de fortes variations observables selon les régions. Sur ce point, le dernier rapport de l'OCDE consacré aux migrations (octobre 2021) présente les effets cumulés

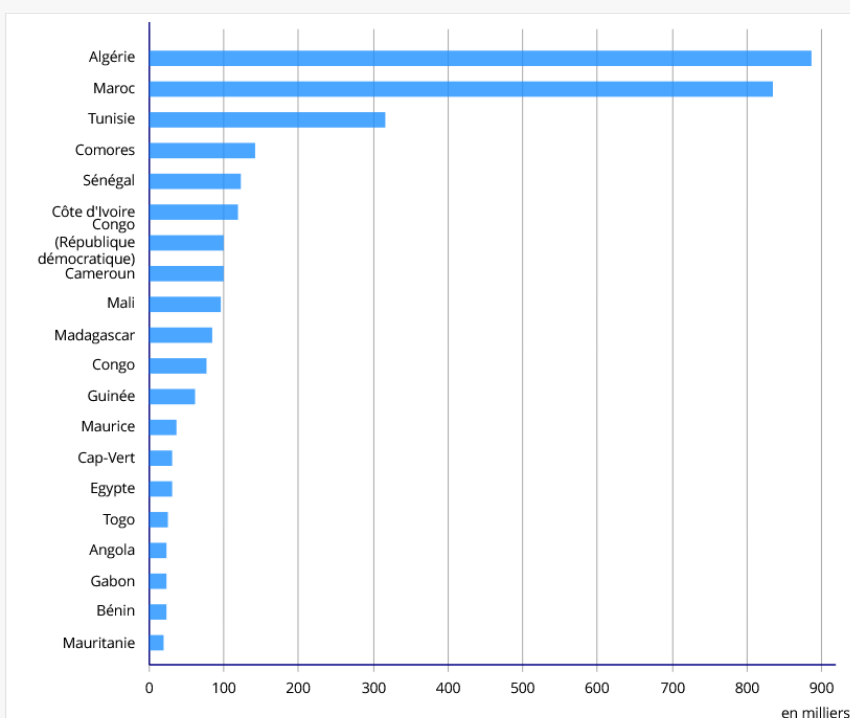
de la ségrégation résidentielle et fait état de la concentration des immigrés dans les quartiers les plus défavorisés, un constat qui s'applique à la plupart des pays de l'OCDE, la France se situant sur ce point dans une position moyenne. A court terme, cette concentration constitue plutôt un atout en termes d'accueil et d'accès au marché du travail mais produit des effets néfastes à plus long terme (problèmes d'apprentissage de la langue, effet pénalisant sur la réussite scolaire).

Immigrés vivant en France en 2021 selon leur continent de naissance

en %

Continent	Part
Afrique	47,5
Europe	32,2
Asie	14,4
Amérique, Océanie	5,8

Immigrés vivant en France en 2021 selon leur pays de naissance



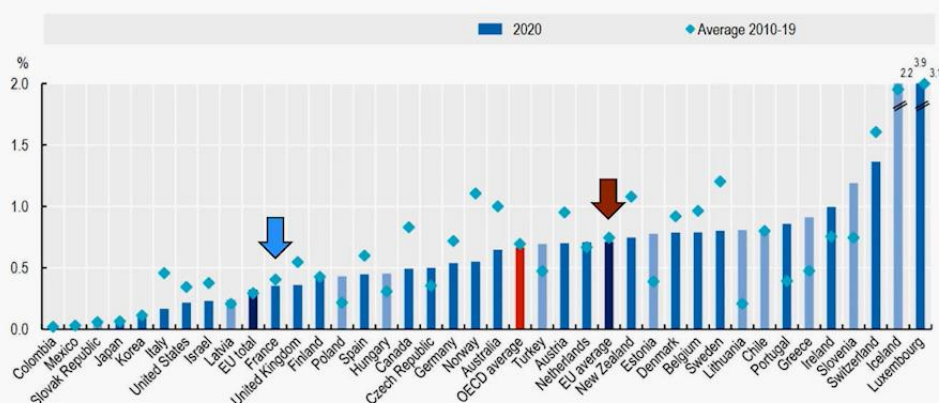
Source INSEE

Concernant l'évolution récente de l'accueil des immigrés, mesurée par la part de la population ajoutée par l'immigration (taux annuel d'immigration), l'OCDE confirme que la France se situe

en bas de classement, loin de la moyenne européenne. De même, la proportion d'immigrés reste d'une grande stabilité, également inférieure à la moyenne européenne, tandis que le nombre de naturalisations ne singularise pas la France, une donnée qui va à l'encontre de l'idée reçue d'une attractivité qui serait plus forte en raison d'un certain laxisme en la matière. Le pourcentage d'étrangers accédant à la nationalité française, y compris via le mariage, est dans la moyenne OCDE (autour de 2% par an) et bien inférieure à des pays comme le Canada (10%) ou la Suède (7%).

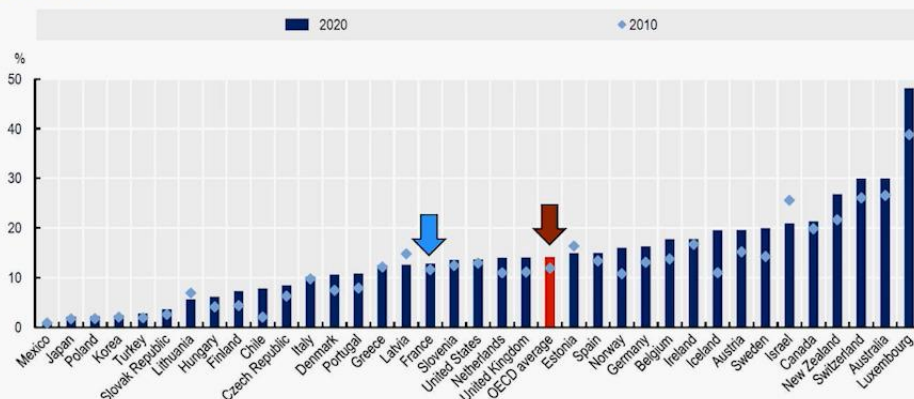
Taux annuel d'immigration depuis dix ans : la France loin de la moyenne européenne

Figure 1.2. Inflows of permanent immigrants into OECD countries as a percentage of the total population, 2020 compared with 2010-19



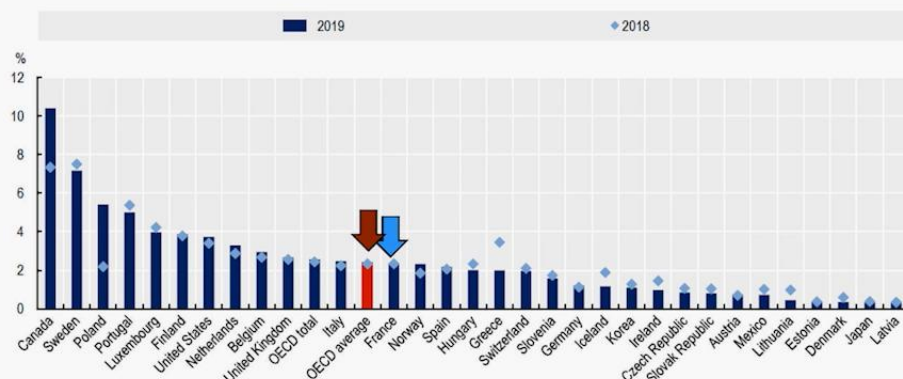
Proportion d'immigrés depuis dix ans : la France sous la moyenne européenne

Figure 1.12. The foreign-born as a percentage of the total population in OECD countries, 2010 and 2020



Naturalisations : la France proche de la moyenne de l'OCDE

Figure 1.16. Acquisitions of citizenship as a percentage of foreign population, 2018-19



3/ La gestion politique de l'immigration en France depuis 1945

Les migrations et les mouvements migratoires constituent un phénomène planétaire où se rencontrent des initiatives individuelles de la part des migrants et des modes de régulation pensés et mis en œuvre par des autorités nationales ou internationales guidés par deux principes fondamentaux, l'accueil et le contrôle. A cet égard, Gérard Moreau, ancien responsable de la Direction de la Population et des migrations (DPM) au ministère des Affaires sociales (1985-1997), évoque une politique de « balancement entre le contrôle et l'insertion ou l'intégration »¹³⁰.

3.1. Des besoins de main d'œuvre de la reconstruction au retournement de 1974

C'est après la Seconde Guerre mondiale que l'idée d'une politique de la population s'est imposée en France, incarnée par la nomination d'un ministre de la Population, chargé d'élaborer les orientations nationales en la matière puis matérialisée par la création d'une direction d'administration centrale en 1965, la DPM. Celle-ci regroupe une série de missions concernant les populations migrantes et joue un rôle d'interface avec l'ensemble des ministères selon les problématiques (travail, logement, éducation, droit au séjour, acquisition de la nationalité française).

¹³⁰ *Contrôler, intégrer, mais encore ? L'impasse des politiques migratoires*, séminaire au collège de France, 15 février 2021.

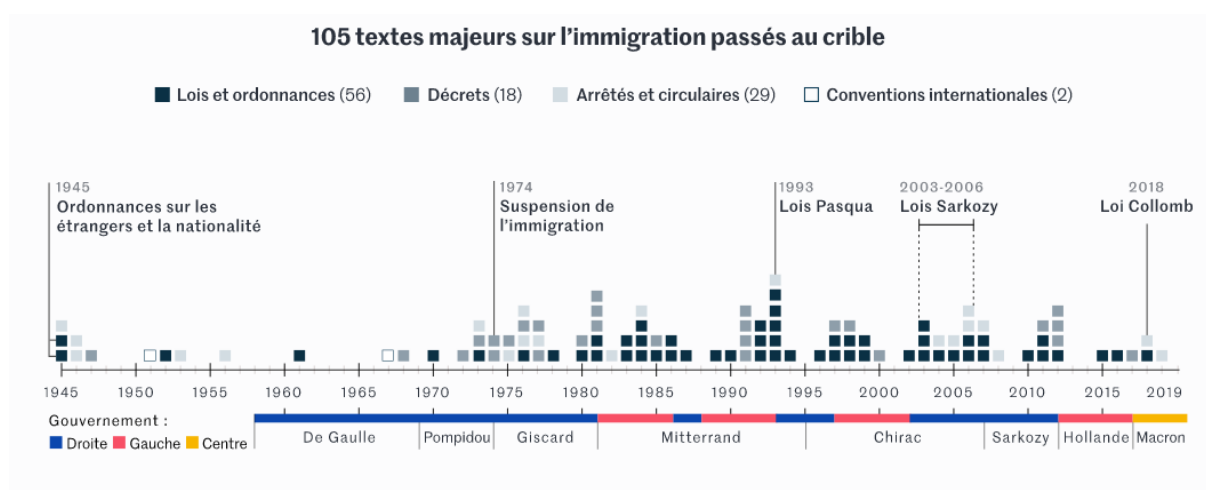
L'expansion économique formidable entre les milieux des années 1950 et 1970 s'est traduite par d'importants besoins de main d'œuvre que ne suffisent pas à couvrir le dynamisme démographique et l'exode rural. Ce déficit de bras est particulièrement sensible dans les secteurs et sur les postes les plus pénibles, notamment pour des emplois à la chaîne. Pour les pallier, le patronat recourt aux catégories disponibles parmi lesquelles les immigrés occupent une place centrale aux côtés des femmes et des travailleurs issus du monde paysan cumulant activité agricole et emploi ouvrier. Dans le cadre de la reconstruction puis de l'industrialisation propre aux « Trente Glorieuses », il s'agit surtout de besoins massifs de bras et donc de travailleurs sans qualification particulière alors que le niveau d'éducation de la population française croissant avait vocation à répondre aux emplois plus qualifiés qui se développent dans le champ des services et l'administration. On recense alors des programmes d'introduction officiels pilotés par l'office national de l'immigration (l'ancêtre de l'OFII) qui se contentait de régulariser les travailleurs étrangers sélectionnés par les employeurs. Cette mise en œuvre d'une véritable politique d'immigration s'est ajustée aux besoins identifiés de l'économie française avec des programmes de recrutement ciblés pour répondre aux demandes des entreprises qui avaient globalement la main sur la définition de la politique migratoire.

L'immigration connaît ainsi un nouveau bond spectaculaire au début de la décennie 1960. La population étrangère sera ainsi multipliée par plus de deux entre 1954 (1,7 millions) et 1975 (4,1 millions). On les retrouve essentiellement dans les secteurs du BTP (40%), la métallurgie (20%) et l'agriculture (10%). Malgré l'ampleur du phénomène, l'historien Gérard Noiriel rappelle que « comme cela avait déjà été le cas aux époques précédentes, c'est au moment où cette immigration fut la plus massive qu'on en parla le moins »¹³¹.

Comme relevé par ailleurs, la présence immigrée est alors pensée dans le court terme donc aucun effort n'est perceptible en termes de politique publique pour les accueillir dans de bonnes conditions, en particulier en matière de logement. Pour les travailleurs masculins isolés ce sera le foyer type Sonacotra quand les familles devront pour leur part se contenter de

¹³¹ G.Noiriel, *Une histoire populaire de la France*, Chapitre XV, p.643.

bidonvilles¹³² (Nanterre pour les immigrés algériens, Champigny-sur-Marne pour la communauté portugaise). Dans ce système, la problématique de l'intégration constitue donc un angle mort, ce qui contraindra l'Etat à corriger a posteriori tardivement les conséquences de cet impensé en développant des politiques publiques.



On fixe traditionnellement à 1974 le retournement de la politique migratoire mais le mouvement de restriction des entrées est en pratique entamé dès les années 1960¹³³ dans le contexte des décolonisations qui reconfigurent les relations avec les pays de départ des travailleurs qui deviennent par la force des choses des ressortissants étrangers. Cela s'accompagne d'une recentralisation du traitement et du contrôle des migrations sur le plan administratif alors que depuis 1945 le recrutement était géré par les services préfectoraux au niveau régional.

Les circulaires Marcellin-Fontanet¹³⁴ constituent en 1972 une étape importante de ce retournement. Nées sous le gouvernement Chaban-Delmas, elles visent déjà à restreindre la migration de travail et font émerger les premières luttes de travailleurs sans-papiers ainsi que

¹³² Au niveau national, on recense 255 bidonvilles dans les années 1960 où s'entassent environ 75.000 personnes.

¹³³ Sylvain Laurens, *1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning point*, Politix n°82, 2008/2.

¹³⁴ La première date du 24 janvier 1972, du nom du ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin et la seconde du 23 février 1972, de celui du ministre du Travail Joseph Fontanet. Voir Danièle Lochak, *Les circulaires Marcellin-Fontanet*, Hommes & Migrations, n°2020/3.

le recours à l'arme juridique pour chez les opposants, une démarche qui aboutira à leur annulation par le Conseil d'Etat trois ans plus tard.

Le septennat Giscard d'Estaing correspond sans conteste à une inflexion de la politique d'immigration de la France avec des effets durables comme le relève Philippe Askenazy pour qui « la politique du nouveau gouvernement va surfer sur ce sentiment et ainsi profondément imprégner la société française de cette conception de l'immigré et de sa responsabilité dans la situation économique et sociale du pays »¹³⁵. Le gouvernement Chirac entend restreindre voire inverser au maximum les flux et appliquer des mesures de fermeture des frontières¹³⁶.

Face aux difficultés croissantes de l'emploi, le pouvoir multiplie les déclarations présentant une équation simpliste Immigration = Chômage ou laissant entendre que les immigrés prennent le travail des nationaux, à commencer par le Chef de l'Etat lui-même : « il y a un certain nombre de tâches qui désormais en France, peuvent être assumées par des Français »¹³⁷ ou son Premier Ministre : « un pays dans lequel il y a 900.000 chômeurs mais où il y a plus de 2 millions de travailleurs immigrés n'est pas un pays dans lequel le problème de l'emploi est insoluble »¹³⁸.

Plus gênant encore, ces arguments sont également mobilisés par certains intellectuels ou experts, y compris de la statistique publique, comme en attestent les travaux de l'Insee¹³⁹ mis à contribution pour alimenter les conclusions d'une commission interministérielle chargée d'élaborer des projections macroéconomiques. Les modèles mobilisés font ainsi ressortir qu'une réduction durable de l'immigration (de l'ordre de 250.000) déboucherait sur des créations nettes d'emplois pour les nationaux (estimés à 80.000). Parmi les intellectuels, Askenazy rappelle que la politiste Catherine Withol de Wenden, connue aujourd'hui pour ses

¹³⁵ *Les décennies aveugles, emploi et croissance 1970-2010*, Le Seuil, 2011, p.66.

¹³⁶ Cette fermeté s'accompagne de la création d'un poste de ministre du Travail chargé des travailleurs immigrés mais son premier titulaire, André Postel-Vinay, ne l'occupera que quelques jours avant de démissionner pour marquer son opposition à une politique jugée trop hostile aux immigrés.

¹³⁷ Allocution du 29 juillet 1975, cité par Askenazy et tiré d'un article de M.Apostolo, *Une politique à la mesure de la crise*, Droit social, n°5, mai 1976.

¹³⁸ Emission télévisée « L'Événement » du 19 février 1976, cité par Askenazy.

¹³⁹ *Incidence sur l'économie française d'une réduction durable de la main d'œuvre immigrée*, Economie et Statistique, n°76, p.37-46, mars 1976. La fragilité méthodologique est bien mise en avant par les auteurs mais toute nuance sera absente des scénarios macroéconomiques présentés par la Commission.

travaux et des positions favorables à l'immigration, défend à l'époque des arguments étonnants et non fondés empiriquement : « A la complémentarité qui justifiait économiquement le recours aux travailleurs immigrés fait place une concurrence de plus en plus accentuée entre main d'œuvre nationale et main d'œuvre étrangère, pour des emplois en nombre limité »¹⁴⁰.

Le gouvernement suivant de Raymond Barre met ensuite en œuvre une politique d'aide au retour pilotée par Lionel Stoléru, couplée avec une politique de fermeté menée par le ministre de l'intérieur Christian Bonnet qui se traduit par un accroissement du nombre d'expulsions. En 1977, le secrétariat d'Etat chargé de la condition des travailleurs manuels et immigrés introduit ainsi une prime de 10.000 francs – dite le million Stoléru – pour les immigrés qui acceptent de retourner de manière définitive dans leur pays d'origine.

La loi Bonnet du 10 janvier 1980 fait ensuite évoluer l'ordonnance de 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Elle durcit les modalités d'entrée sur le territoire et automatise les procédures d'expulsions des étrangers en situation de séjour irrégulier en introduisant les rétentions administratives en centre dédié avant leur reconduite à la frontière. La discussion du texte au Parlement suscite des réactions dans le champ intellectuel (Tahar Ben Jelloun, Gisèle Halimi, Roland Barthes) et quelques mobilisations syndicales (manifestation en octobre 1979 à l'appel de la CGT et de la CFDT) au nom du respect des droits des étrangers et des principes universels d'hospitalité.

La crise économique durable et l'entrée dans une ère de chômage de masse contribuent à faire des immigrés de parfaits bouc-émissaires des maux de la société française comme ailleurs. Au même moment Outre-Manche, Margareth Thatcher manie en 1978 la métaphore maritime d'une possible submersion par des vagues migratoires qui pourrait toucher son pays.

Enfonçant le clou sur les effets à long terme produits par les choix structurants opérés en matière de politique d'immigration au cours des années 1970, Askenazy considère ainsi : « ce travail des experts, couplé aux déclarations des plus hauts responsables de l'Etat, apporte de

¹⁴⁰ *Les étrangers et le marché de l'emploi*, Droit social, n°5, mai 1976, p.29.

l'eau au moulin du discours populaire anti-immigré. Il l'ancre dans l'opinion publique offrant un terreau à la poussée de l'extrême droite dès la fin des années 1970, et polluant le débat public français. Pollution à laquelle est toujours confrontée la classe politique française obligée de conserver, à droite comme à gauche, un discours hostile et culpabilisateur envers les immigrés et leurs enfants français, pour préserver ses intérêts électoraux ».

Pour preuve, ces arguments sont aussi présents à gauche de l'échiquier politique et notamment au Parti Communiste dont le premier secrétaire Georges Marchais déclarait en janvier 1981 : « Il faut stopper l'immigration officielle et clandestine. Il est inadmissible de laisser entrer de nouveaux travailleurs immigrés en France, alors que notre pays compte près de deux millions de chômeurs, français et immigrés ». L'idée que les travailleurs immigrés sont à l'origine du chômage et contribuent à tirer les salaires à la baisse est tenace et infuse toujours largement dans le débat et l'opinion publique.

L'arrivée au pouvoir de la gauche au début des années 80 produit cependant une rupture dans les politiques publiques. Quelques mois après les élections, le gouvernement s'attelle à une nouvelle révision de l'ordonnance de 1945. La loi du 27 octobre 1981 vient abroger les dispositions de la loi Bonnet et prévoit des garanties pour le traitement des étrangers, comme la régularisation de 130.000 étrangers en situation irrégulière (sur une population estimée à environ 300.000), la fin des mesures d'aide au retour, des dispositions en faveur du regroupement familial ou la suspension des expulsions administratives.

3.2. Un cadre légal devenu illisible à force d'empilements

Suite aux propositions d'un Livre blanc sur la sécurité intérieure, le conseil des ministres confirmait le 21 avril 2021 la création d'un poste de préfet délégué à l'immigration placé auprès du préfet de police de Paris¹⁴¹. Sa mission consistera à animer et coordonner la gestion des flux migratoires en Ile-de-France, dans une optique assumée de lutte contre l'immigration irrégulière alors que la région concentre la moitié des demandes d'asile déposées sur le territoire national et 40% des titres de séjour délivrés (primo-délivrance).

¹⁴¹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/21/en-ile-de-france-creation-d-un-poste-de-prefet-delegue-a-l-immigration_6077549_3224.html

Après le grand débat national initié par le Président de la République pour sortir de la crise des « gilets jaunes », l'exécutif avait proposé l'instauration d'un débat annuel consacré à l'immigration. Le thème de l'immigration ne figurait pourtant pas dans les problématiques prioritaires affichées par les manifestants à l'occasion de ce mouvement social. Le premier de ces rendez-vous s'est tenu le 7 octobre 2021 à l'Assemblée nationale.

Cette volonté de remettre au centre la question migratoire conduit certains soutiens et amis d'Emmanuel Macron à prendre leurs distances comme l'historien François Dosse qui dénonce une politique de « stigmatisation » des immigrés traduisant une forme de renoncement à ses convictions et un éloignement coupable des fondements éthiques de son mentor revendiqué, le philosophe Paul Ricoeur, qui prônait une juste politique de l'immigration comme principe intangible de l'hospitalité :

« Si je prends la plume aujourd'hui, c'est que je ne peux souscrire à tes dernières déclarations sur la nécessité d'un débat national sur l'immigration et à l'orientation politique prise dans ce domaine par ton gouvernement. La stigmatisation de la population immigrée comme source des problèmes que rencontre la société française, qui se situe aux antipodes des positions éthiques et politiques de Ricoeur dont tu t'es réclamé, constitue pour moi un moment de rupture majeur. »¹⁴²

Ce réflexe s'inscrit dans une longue lignée de textes législatifs concernant l'immigration ces dernières décennies dans le sens du renforcement des contraintes qui s'appliquent au droit des étrangers en matière de droit d'asile et de droit de la nationalité. L'empilement de lois produit du même coup une relative illisibilité du cadre légal et de la politique migratoire française, le vote de nouvelles dispositions étant devenu avec le temps un véritable sport national.

Certains textes visent la transposition de dispositions européennes dans le droit national selon une logique décrite par ailleurs.

¹⁴² François Dosse, « Emmanuel, tes propos sur l'immigration contribuent à la désintégration de ces populations fragilisées », tribune dans Le Monde, 3 décembre 2019.

Année / texte de loi	Principales dispositions
Loi du 9/09/1986	Suite à l’alternance politique, retour à la situation antérieure à 1981 avec la possibilité pour les préfets d’expulser les étrangers en situation irrégulière. Durcissement des conditions de délivrance d’une carte de résident.
Loi du 2/08/1989	Introduction d’un recours contre les expulsions et les reconduites à la frontière. Elargissement du périmètre des catégories d’étrangers considérées inexpulsables (mineurs, étrangers résidant sur le territoire depuis plus de 10 ans, étrangers marié(e)s à un ressortissant Français depuis plus de 6 mois, bénéficiaires d’une rente de maladie professionnelle). Recul de l’âge limite imposant l’obtention d’un titre de séjour et prolongation du délai permettant de se procurer ce titre. Simplification des modalités de sortie du territoire et assouplissement pour certains mineurs étrangers et titulaires de la carte de résident. Création d’une commission du séjour des étrangers au niveau départemental. Rétablissement d’un délai de un jour entre le refus d’accès au territoire et le refoulement.
Loi du 10/01/1990	Introduction d’un délai de 24 heures pour déposer un recours auprès du tribunal administratif pour les personnes soumises à un arrêté d’expulsion ou une mesure d’éloignement.
Loi du 31/12/1991	Instauration d’une mesure d’interdiction du territoire de 5 ans maximum pour les étrangers condamnés pour travail clandestin au terme de leur durée d’emprisonnement. Interdiction de territoire de 10 ans maximum pour les personnes en situation irrégulière (hors mineurs et conjoints de ressortissants français). Durcissement des sanctions à l’encontre des étrangers tentant de se soustraire à une mesure d’expulsion ou revenant en France suite à la notification d’un premier refus. Renforcement des sanctions applicables aux employeurs recourant au travail clandestin mais aussi aux personnes aidant des étrangers en situation irrégulière à pénétrer ou à séjourner sur le territoire.
Loi du 26/02/1992	Durcissement des sanctions visant les personnes en situation irrégulière et leurs transporteurs (amendes touchant les compagnies aériennes).
Loi du 6/07/1992	Maintien en zone d’attente dans les ports et aéroports des candidats à l’asile et des étrangers non autorisés à pénétrer sur le territoire national. Nécessité d’une autorisation délivrée par le président du tribunal de grande instance si ce maintien excède 4 jours et pour une durée maximale de 20 jours.
Loi du 22/07/1993	Fin de l’automaticité de l’attribution de la nationalité française pour les enfants nés en France de parents étrangers qui doivent désormais déposer une demande entre 16 et 21 ans (certains crimes et délits peuvent entraver la procédure).

Loi du 10/08/1993	Facilitation des contrôles d'identité en réaction à une jurisprudence restreignant les pouvoirs de la police pour prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment à la sécurité des personnes et des biens. Ouvre des possibilités d'intervention de la police et des interpellations préventives non guidées par le comportement de la personne concernée dans des circonstances particulières.
Loi du 24/08/1993	Retrait ou refus de délivrer un titre de résident en cas de polygamie. Refus pour le même motif concernant le regroupement familial. Ajout d'une condition de régularité du séjour pour être éligible à l'assurance maladie.
Loi du 30/12/1993	Renforcement des mesures d'éloignement du territoire (interdiction de territoire pouvant aller jusqu'à un an suite à une reconduite à la frontière). Lutte contre les mariages blancs (saisie du procureur de la République et opposition au mariage en cas de suspicion).
Loi du 24/04/1997	Obligation de fournir leurs empreintes pour les étrangers hors UE souhaitant obtenir un titre de séjour, en situation irrégulière ou soumis à une obligation de quitter le territoire. Risque de perte de carte de séjour ou de résident pour une personne employant un étranger en situation irrégulière. Possibilité de se voir retirer leur passeport pour les étrangers en situation irrégulière.
Loi du 16/03/1998	Suppression de la manifestation de volonté pour les enfants nés en France de parents étrangers nés à l'étranger qui acquièrent la nationalité française à l'âge de 18 ans (à la condition d'y avoir vécu au moins 5 ans après leurs 11 ans). L'obtention de la nationalité peut intervenir à l'âge de 16 ans à l'initiative du demandeur, voire à 13 ans à la demande des parents.
Loi du 11/05/1998	Création d'un asile constitutionnel pour les militants politiques persécutés par les autorités de leur pays et d'un asile territorial pour les autres cas de persécution qui ne sont le fait d'un Etat. Le rejet des demandes d'asile n'a pas à être motivé et les demandeurs ne sont pas autorisés à travailler. Passage à 12 jours de la durée maximale de rétention. Instauration d'une carte de séjour temporaire. Rétablissement des commissions de séjour avec nécessité de les consulter pour les préfets pour valider les décisions de refus de délivrance de titre ou de leur renouvellement.

Loi du 26/12/003

Passage de la durée maximale de rétention à 32 jours.
Assouplissement du régime de la double peine (expulsion ou interdiction d'entrée sur le territoire pour une durée de 10 ans ou plus pour les étrangers ayant commis un crime ou un délit) désormais inapplicable aux personnes arrivées en France avant l'âge de 13 ans.
Passage de 1 à 2 ans du délai de délivrance d'une carte de résidence aux conjoints étrangers.
Création d'un fichier d'empreintes digitales et de photos sur la base des visas et des contrôles opérés aux frontières.
Durcissement des sanctions à l'encontre des passeurs.
Instauration d'un délit spécifique pour participation à un mariage de complaisance (organisation ou tentative d'organisation).

Loi du 10/12/2003

L'Ofpra devient le guichet unique pour les demandes d'asile.
Création d'une liste de « pays d'origine sûrs » dont les ressortissants peuvent se voir refuser l'admission sur le territoire.
Création d'une notion d'« asile interne » autorisant le rejet d'une demande émanant de personnes bénéficiant déjà d'une protection sur une partie du territoire de leur pays d'origine.
Suppression de l'asile territorial auquel succède la protection subsidiaire.

Loi du 24/07/2006

Le refus d'un titre de séjour peut s'accompagner d'une obligation de quitter le territoire, assortie d'une procédure de recours dans le délai d'un mois.
Passage d'un an à un an et demi de la durée de résidence des étrangers pour être éligible au regroupement familial et nécessité de disposer d'une rémunération au moins équivalente au Smic (hors allocations).
Fixation d'un délai de 3 ans de mariage pour les étrangers mariés à un citoyen français avant de pouvoir obtenir une carte de résident.
La détention d'un visa long séjour devient un préalable à l'obtention d'une carte de séjour.
Instauration d'une carte de séjour de 3 ans renouvelables destinée aux étrangers dont « la personnalité et le talent constituent des atouts pour le développement et le rayonnement de la France ».
Création d'une carte de séjour de 1 an renouvelable pour travailler dans des secteurs reconnus comme tendus.

Loi du 20/11/2007	Les référés contre les refus opposés aux demandes d’asile à la frontière deviennent suspensifs. Passage à un mois du délai de recours suite à une refus de demande d’asile. Mise en place de tests de français dans les pays de départ pour les candidats au regroupement familial et les conjoints étrangers. Introduction de seuils de ressources pour les familles prétendant au regroupement familial. L’Ofpra est placé sous la tutelle du ministère de l’Immigration. Passage de 24 à 48 heures du délai de recours suite à un refus d’admission sur le territoire. Les parents sont chargés de faire respecter à leurs enfants « le contrat d’accueil et d’intégration » (créé par la loi de 2006), sous peine d’une suspension des allocations familiales.
Loi du 16/06/2011	Extension à 45 jours de la durée maximale de rétention administrative (6 mois si en cas de suspicion de liens avec des actes de terrorisme). Possibilité d’expulsion pour un étranger présent depuis moins de 3 ans accusé de « menaces à l’ordre public » (mendicité agressive, occupation illégale d’un terrain, vol...). Possibilité d’éloignement du territoire si multiplication d’abus de courts séjours (moins de 3 mois) ou si la personne est considérée comme « une charge déraisonnable pour le système d’assurance sociale ».
Loi du 29/07/2015	Autorisation de travailler pour les demandeurs d’asile 9 mois après leur demande. Mise en place d’une procédure accélérée à destination des demandeurs pour lesquels l’asile est acquis ou pour ceux dont le dossier a de fortes probabilités d’être rejeté. Réduction à 5 semaines du délai de jugement par la Cour nationale du droit d’asile en cas de rejet de la demande. Répartition des demandeurs d’asile dans des CADA (centres d’accueil des demandeurs d’asile) dans l’ensemble du territoire et risque de perte des aides financières en cas de refus de ces lieux d’hébergement.
Loi du 7/03/2016	Création d’un titre de séjour pluriannuel (2 à 4 ans), préalable à une demande de titre de résident d’une durée de 10 ans. Création d’un « passeport talents » destiné aux étrangers qualifiés. Instauration d’un droit au séjour pour les étrangers malades en fonction des capacités de soin dans le pays d’origine. Possibilité pour les préfets de prononcer des interdictions de circulation sur le territoire pour 3 ans à l’encontre de tout ressortissant européen constituant « une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour un intérêt fondamental de la société ».
Loi du 10/09/2018	Réduction de 120 à 90 jours du délai de dépôt d’une demande d’asile. Réduction du délai de recours à 15 jours en cas de refus d’une demande d’asile.

Passage de 9 à 6 mois du délai permettant aux demandeurs d'asile de travailler suite au dépôt de leur demande.

Passage à 90 jours de la durée maximale de rétention, y compris pour les enfants accompagnant des adultes.

Les demandes d'asile ne suspendent plus la délivrance d'obligations de quitter le territoire lorsque les demandeurs sont issus de pays jugés « sûrs » ou qu'ils sont considérés comme « dangereux ».

3.3. Du grand remplacement à la remigration : une banalisation des concepts d'extrême droite

Invasion, grand remplacement, remigration, ces concepts et le vocabulaire de l'extrême droite tendent à saturer l'espace médiatique et contribuent à traiter le sujet de l'immigration sous un angle très spécifique. Il faut donc s'interroger sur le glissement du débat public qui a conduit à cette forme de légitimation d'expressions très marquées idéologiquement¹⁴³.

Lors du débat des primaires LR de novembre 2021 (8 novembre), l'hypothèse du grand remplacement s'est ainsi invitée sur LCI avec pas moins de 11 minutes de temps d'antenne consacrées à la position des différents postulants sur une idée fondamentalement raciste¹⁴⁴. Le Front national adhère ouvertement au « concept » de grand remplacement depuis les années 2000, le plus souvent sans employer directement l'expression mais avec des démonstrations parfaitement explicites¹⁴⁵. On y retrouve la plupart du temps trois paramètres : une fécondité plus importante des immigrés qui se traduirait par des effets démographiques de substitution ; un changement de civilisation porté par l'islam au détriment du christianisme ; l'organisation de ce processus de remplacement par des élites mondialisées au nom d'un cosmopolitisme idéalisé.

¹⁴³ On peut y ajouter l'idée d'un « appel d'air » concernant toutes les mesures de régularisation qui appartient à l'origine au vocabulaire de l'extrême droite mais tend désormais à être employée par l'ensemble du spectre politique, y compris par une partie de la gauche.

¹⁴⁴ Le fait est que derrière l'idée de grand remplacement, il ne s'agit plus de discussion sur la nationalité des individus mais de la visibilité de personnes dans l'espace public selon leur apparence et leur couleur de peau, ce qui relève sans conteste d'une approche raciste.

¹⁴⁵ En 2015, lors de la crise des réfugiés, Marine Le Pen n'hésite pas à parler de plan européen élaboré dans les années 1950 visant à submerger le continent de plus de 150 millions de migrants, reprenant en cela les propos de son père tenus en 2000 fustigeant le projet des élites mondialisées de briser l'identité de l'Europe à travers l'organisation d'une immigration massive.

Dans sa stratégie de radicalisation, le polémiste et candidat à la présidentielle 2022 Éric Zemmour a inscrit dans son programme la création d'un ministère de la remigration des étrangers et de l'expulsion « pour renvoyer chez eux tous les gens dont on ne veut plus »¹⁴⁶. Cette surenchère consiste, dans une logique d'abolition rétrospective – pour reprendre les mots de François Héran – à pointer des indésirables dans le but de les renvoyer dans leur pays d'origine. Dans ses travaux sur l'histoire des politiques migratoires, Patrick Weil¹⁴⁷ rappelait qu'au début de son mandat présidentiel, Valéry Giscard d'Estaing avait émis l'idée de renvoyer environ un million d'Algériens en ne renouvelant pas leurs titres de séjour, un projet abandonné suite au refus catégorique, et très prévisible, des autorités algériennes. Cette posture reflète une déconnexion totale des réalités et un rejet pur et simple du droit, de la loi et des conventions internationales.

Dans la communauté des chercheurs en démographie, le terme de remigration est employé pour désigner dans un langage technique les mouvements successifs de migrants passant d'un pays à un autre. L'emploi politique¹⁴⁸ de ce terme est évidemment tout autre et correspond à une dérive des débats autour de l'immigration impulsée par l'extrême droite. La droite classique prône la réduction drastique des flux migratoires par une méthode de quotas alors que l'extrême droite s'engage à stopper totalement l'immigration et à mettre un terme au regroupement familial, ce qui passerait concrètement par le retrait de la France de toute une série de conventions internationales.

La force de l'idée d'un grand remplacement s'appuie sur l'expérience vécue par une partie de la population dans des contextes locaux alors que l'immigration est très inégalement concentrée sur le territoire. Cette réalité géographique (voir le dernier rapport de l'OCDE, octobre 2021) dans certaines communes et plus encore dans certains quartiers – de l'ordre de 25% et parfois jusqu'à 50% en ajoutant les secondes générations quand des zones rurales ne recensent aucune présence immigrée – parfaitement documentée et de longue date par

¹⁴⁶ Journal télévisé de 19h45 de M6 du 21 mars 2022.

¹⁴⁷ *La France et ses étrangers : L'Aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, éditions Gallimard, collection Folio histoire (n° 135), février 2005 (1^{re} éd. 1991).

¹⁴⁸ Jean-Yves Le Gallou, ancien élu du Front national, conseiller régional et député européen, est l'importateur du concept de remigration dans le champ politique et l'a théorisé dans de nombreux écrits très en vogue dans la mouvance identitaire.

les travaux de l'INSEE est généralisée à l'envi pour valider la thèse avec des éléments présentés comme d'évidence.

A cet égard, l'instrumentalisation récente d'un rapport de France Stratégie est tout à fait révélatrice d'un emballement médiatique initié par la revue *Causeur* qui a cherché à transformer en scoop une publication parue un an plus tôt (*Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?*, juillet 2020) et comportant des données accessibles bien avant sur les sites de la statistique publique¹⁴⁹. Il faut rappeler ici, en écho à la deuxième partie, qu'au XIXe siècle la présence importante d'immigrés Belges dans les régions textiles et minières du Nord provoquait le même type de réactions.

Français de souche versus Français de papier ?

Pour désigner et distinguer une population qui serait non-immigrée, certains emploient l'extension « de souche ». Cette formulation, popularisée par le Front national dans les années 1990 ne repose évidemment sur aucun fondement juridique. On en retrouve des traces sous le régime de Vichy, dans un pays encore très largement rural où les discours valorisant l'attachement ou le retour à la terre permettaient de mettre en avant des racines supposément anciennes, pour ne pas dire ancestrales, par opposition aux étrangers et aux immigrés.

Contrairement aux pays européens, le modèle culturel américain repose sur d'autres fondements et la notion dominante y est celle de Citizen, autrement dit les citoyens des Etats-Unis. Les immigrants sont considérés a priori comme aspirant à devenir citoyen américain, par opposition aux « foreigners », les étrangers qui ne s'inscrivent que dans une durée limitée.

L'expression « Français de papier » apparaît comme une variante ou un dérivé du grand remplacement. Il s'agit à travers elle de désigner des Français qui seraient moins Français que les autres. Si on remonte aux origines, cette expression visait clairement les Juifs étrangers ayant obtenu la nationalité française sur une demande papier et son caractère originel antisémite ne fait aucun doute. Dans notre histoire récente, c'est Jean-Marie Le Pen qui l'a remise au goût du jour cette fois à l'intention des Français d'origine algérienne, notamment les jeunes (JT TF1 de 2010). En 1993 déjà, il pointait les immigrés comme acteurs d'un grand remplacement et employait même une formule au moins aussi sulfureuse en parlant de « véritable épuration ethnique » en considérant que « progressivement les Français de souche, les indigènes, sont éjectés ». Se construit ainsi une opposition fictive entre Français de papier et Français de souche. Ironie de l'histoire, Marine Le Pen, dans le but de marquer une rupture avec son père, choisit de prendre l'exact contrepied en rejetant cette distinction

¹⁴⁹ https://www.francetvinfo.fr/elections/presidentielle/immigration-que-dit-vraiment-le-rapport-de-france-strategie-pointe-par-l-extreme-droite_4777617.html

lors de la campagne électorale de 2012 : « Mes chers compatriotes, pas de différences, de Français immigrés ou de Français de souche, il y a des Français » (discours 18-19 février 2012).

Lors de la campagne électorale de 2022, cette opposition est allègrement reprise par Eric Zemmour qui multiplie les déclarations en ce sens : « On est arrivé déjà au grand remplacement puisque dans ces coins-là il n'y a plus de Français de souche » (Sud Radio, octobre 2021) ; « Ce sont les Français de souche qui n'osent plus se rendre dans certains quartiers » (meeting à Nantes, novembre 2021) ; « Il y a un décalage de natalité entre les familles françaises de souche et les familles d'origine étrangère » (Grand jury RTL, octobre 2021).

Dans un registre approchant et en écho à la création d'un ministère de l'identité nationale en 2010, Nicolas Sarkozy avait tenté d'introduire la déchéance de nationalité pour certains criminels afin de distinguer les Français, intégraux ou complets si on ose dire, et les Français d'origine étrangère. Or la Constitution, tout comme le droit national, ne reconnaît que deux catégories de citoyens, les Français et les étrangers, autrement dit la qualification « origine étrangère » ne revêt aucune valeur sur le plan juridique. Quelques années plus tard et dans un contexte marqué par les attentats sanglants de 2015, François Hollande relancera l'introduction de la déchéance de nationalité en l'intégrant dans une réforme constitutionnelle mais cette nouvelle tentative se fracassera en mars 2016 sur l'absence de compromis politique tout en fracturant davantage sa majorité.

Le scénario d'un grand remplacement repose sur l'idée d'une substitution de la population française par une population étrangère, en l'occurrence maghrébine et africaine¹⁵⁰. Un mouvement qui s'opérerait simultanément par deux voies, l'immigration et la natalité, entraînant le remplacement de la civilisation française par une civilisation musulmane. Ce processus serait encouragé, soutenu, voire organisé, par des élites mondialisées (politiques, intellectuelles, médiatiques). Cette thèse complotiste a été réactivée par l'écrivain Renaud Camus¹⁵¹ qui publie en 2011 son essai « Le grand remplacement », un recueil de discours, d'allocutions et d'entretiens avant d'être condamné en 2014 pour incitation à la haine et à la violence après avoir assimilé les musulmans à « des voyous qui colonisent la France ». Si le concept lui préexiste, ce sont historiquement les Juifs qui sont présentés comme une menace, notamment dans « La France juive » publiée en 1890 par Edouard Drumont¹⁵² où il écrit que

¹⁵⁰ Pour une approche critique détaillée, se reporter aux ouvrages de F.Héran, *Avec l'immigration, mesurer, débattre, agir*, de B.Tertrais, *Le choc démographique* et de H.Le Bras, *Il n'y a pas de grand remplacement*.

¹⁵¹ Issu de la gauche et ancien membre du parti socialiste, il s'était déjà illustré au début des années 2000 en considérant que la radio France culture comptait trop de juifs en son sein.

¹⁵² Sur la filiation entre Drumont (journaliste, écrivain et homme politique d'extrême-droite) et Zemmour, voir Gérard Noiriel, *Le Venin dans la plume, Edouard Drumont, Eric Zemmour et la part sombre de la République*, La Découverte, 2019.

« les Juifs veulent détruire la France et la remplacer » alors que Maurice Barrès, autre auteur antisémite et figure de la droite nationaliste¹⁵³, dénonce quant à lui « les envahisseurs qu'on ne peut plus assimiler ».

Cette thèse appartient donc clairement et depuis très longtemps au lexique de l'extrême droite mais était restée cantonnée aux petits cercles identitaires jusqu'à ce que la candidature Zemmour parvienne à en faire un des principaux thèmes d'une campagne électorale nationale en lui associant immigration et islam, contribuant à la banaliser avec la complicité d'une part croissante du champ médiatique, au point de l'ériger en sujet de débat a priori légitime¹⁵⁴.

3.4. Projet de loi pour « contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » : un énième texte ambivalent et aux fondements contestables

Le 2 novembre 2022, les ministres de l'Intérieur et du Travail dévoilaient les contours d'une future loi relative à l'immigration, présentée depuis en Conseil des ministres le 1^{er} février 2023¹⁵⁵ qui devrait être le 29^e texte sur le sujet depuis 1980. Cette présentation des grandes lignes (obligations de quitter le territoire français, titres de séjour concernant les métiers en tension, démarche accélérée pour les demandeurs d'asile) s'est accompagnée d'une formule lapidaire et pour le moins puérile puisque selon le ministre Gérald Darmanin il s'agirait avec ce texte « d'être méchant avec les méchants et gentil avec les gentils ».

A cet égard, le discours du Chef de l'Etat sur l'immigration s'est incontestablement durci dans la période récente comme en atteste cette déclaration datant de fin octobre¹⁵⁶ : « notre principal problème est que nous avons eu ces dernières années trop d'arrivées ». Filant une fois de plus la rhétorique du « en même temps », le projet de loi entend d'un côté accentuer la répression en expulsant davantage d'étrangers en situation irrégulière (« leur rendre la vie

¹⁵³ Il fut journaliste, écrivain élu à l'Académie française et député de Meurthe-et-Moselle puis de Paris pendant près de 22 ans entre 1893 et 1923. Autre figure militante au parcours sinueux, René Binet est un ancien trotskyste devenu collaborateur puis engagé dans la Waffen SS durant l'Occupation qui emploie beaucoup l'expression dans les années 1950, toujours à l'encontre des Juifs.

¹⁵⁴ Un sondage Harris interactive pour le magazine Challenges paru en octobre 2021 indique que 61% des personnes sondées pensent que le grand remplacement va se produire et 76% estiment qu'il faut s'en inquiéter.

¹⁵⁵ Son examen parlementaire comme sa forme finale font l'objet d'incertitudes en raison des répliques politiques du conflit social sur les retraites.

¹⁵⁶ Entretien au JT de France du 26/10/2022.

impossible » pour reprendre les propres mots de son ministre de l'Intérieur) tout en restreignant l'immigration familiale et en reliant explicitement immigration et délinquance¹⁵⁷. Compte tenu de l'encadrement légal s'appliquant à cette composante migratoire familiale on ne peut que rester dans l'expectative, sachant que l'essentiel de l'immigration en France est toujours constitué de personnes bénéficiant d'un droit acquis au séjour pour des raisons juridiques.

De l'autre, il s'agirait de simplifier la vie de certains, les « gentils » donc dans la typologie gouvernementale (renouvellement automatique des titres de séjour, encouragement sélectif de l'immigration de travail pour les métiers en tension¹⁵⁸, fin du délai de carence qui interdit de travailler aux demandeurs d'asile durant les six premiers mois).

Le volet répressif annoncé s'inscrit dans le sillage des mesures adoptées ces dernières années dans les pays nordiques, singulièrement par des gouvernements « de gauche » comme au Danemark (voir infra). Il s'agit pourtant de pays historiquement très attachés à l'Etat social qui ont aujourd'hui tendance à se fermer de plus en plus nettement à l'immigration en dépit d'une longue tradition d'accueil des réfugiés. D'intenses débats animent les sociétés européennes et les résultats de plusieurs élections récentes reflètent ces tensions (Danemark, Suède, Italie). Il s'agit d'un test important pour des pays qui ont forgé un Etat Providence garantissant un accès universel et souvent socialisé en termes de financement à une gamme de services essentiels (éducation, santé) face aux enjeux inhérents à l'immigration et à l'intégration de populations porteuses de différences culturelles. Depuis 2015, la création de voies légales de migration est promue activement par la Commission européenne afin de décourager les passages irréguliers. Or, les travaux disponibles ne fournissent pas de preuves empiriques d'une efficacité de ces politiques et a contrario la restriction des voies légales peut contribuer à augmenter les migrations irrégulières, par exemple en interdisant les allers-retours légaux et en incitant du même coup ces personnes à rester sur le territoire malgré l'expiration de leur titre de séjour.

¹⁵⁷ Accélérer les expulsions des étrangers soumis à des OQTF ; inscription de ces derniers au fichier des personnes recherchées ; fin des prestations et des logements sociaux pour les mêmes étrangers soumis à une OQTF ; conditionner la délivrance de titres de séjour à la maîtrise minimale de la langue française.

¹⁵⁸ A ce stade, le ministre a indiqué que si au bout d'un an un métier n'est plus considéré en tension le titre de séjour n'est plus valable et son titulaire a vocation à quitter le territoire.

Au niveau européen, le pacte proposé par la Commission en 2020 afin de progresser collectivement sur ces questions a pris un retard préjudiciable alors que le calendrier institutionnel n'est clairement pas favorable avec les prochaines présidences de l'Union qui seront assurées successivement par la Hongrie, la Pologne et le Danemark à l'horizon 2024 après la Suède elle-même secouée par des tensions sur le sujet.

Au total, plusieurs flux d'immigration se conjuguent. Sur environ 220.000 à 250.000 titres de séjour délivrés chaque année, on dénombre 80 à 90.000 étudiants, du regroupement familial avec en particulier les conjoints de Français (la part des individus rejoignant un résident est aujourd'hui minoritaire), des demandeurs d'asile (30.000 à 40.000 bénéficiaires d'une protection à ce titre par an) et de l'immigration de travail. Il faut cependant relever qu'en 2022, les titres de séjour accordés aux étudiants ont pour la première fois dépassé le nombre de ceux relatifs à l'immigration familiale (108.000 contre 90.000) et dans le même temps on observe déjà une hausse sensible des titres délivrés pour motif de travail (52.000), en phase avec l'une des préoccupations affichées dans le projet de loi.

Entre 30.000 et 35.000 titres de séjour sont délivrés au titre du travail chaque année et coexistent au fil de l'eau avec un processus de régularisation (circulaire Valls) qui constitue une forme d'exception française, un dispositif initié en 1997 par le ministre de l'Intérieur de l'époque Jean-Pierre Chevènement et qui tranche avec les opérations de régularisation massive à l'œuvre ponctuellement chez nos voisins. Loin de constituer une nouveauté, la volonté de promouvoir un titre de séjour spécifique au travail s'inscrit donc dans une continuité, notamment depuis une loi de 2007 qui encadre le recours à une main d'œuvre étrangère en situation irrégulière dans des secteurs considérés en tension ou en difficulté de recrutement avant cette forme de stabilisation intervenue en 2012 avec la circulaire Valls. L'objectif de relier titres de séjour pour motif professionnel et métiers en tension existe donc déjà et en ce sens les propositions actuelles s'apparentent avant tout à une opération de communication et à un changement d'appellation.

En revanche, la prochaine législation pourrait faire évoluer les situations sur deux points importants : la délivrance de ce titre de séjour serait de plein droit, ouvrant ainsi des possibilités de contestation dans les cas où un demandeur se voit notifié un refus de titre malgré un dossier remplissant toutes les conditions ; les employeurs ne seraient plus au cœur

du processus de régularisation alors qu'actuellement une promesse d'embauche reste indispensable tout comme l'accompagnement du demandeur devant les services de la préfecture (sans oublier l'acquittement d'une taxe à l'OFII). Il s'agirait donc d'instaurer un rapport direct entre sans-papier et préfecture, sans la médiation d'un employeur.

Entre les années 1970 et le début des années 1990, les nouvelles arrivées n'ont plus concerné, pour l'essentiel, que l'immigration familiale. Contrairement aux idées reçues, ces flux ont également eu des répercussions positives sur la croissance et notamment sur le marché du travail¹⁵⁹. Pour ce qui concerne les emplois peu qualifiés, auxquels ne se résume pas l'immigration de travail, et suite à l'arrêt des voies légales d'accès à l'immigration de travail à compter de 1974 les flux dits irréguliers s'y sont substitués avec de manière ponctuelle des moments de régularisation impulsés par le pouvoir politique.

Avec l'essor des nouvelles technologies dans les années 1990 les pays de l'OCDE ont intégré la nécessité de répondre aux besoins de hautes qualifications non disponibles sur le plan national. Cela s'est traduit par de nouvelles réflexions visant à relancer une immigration de travail désormais orientée sur des profils qualifiés voire hautement qualifiés dotés de compétences rares (informaticiens, ingénieurs, scientifiques). Aux Etats-Unis, la moitié des licornes – start-up dont la valorisation s'élève à au moins un milliard de dollars et à fort potentiel de croissance – seraient ainsi fondées ou co-fondées par des immigrés. Si l'ampleur du phénomène ne semble pas aussi puissante en France, on recense malgré tout 12% de brevets déposés par des personnes nées à l'étranger et contribuant ainsi significativement à la dynamique de l'innovation. C'est dans cet esprit que l'accès au séjour des travailleurs qualifiés s'est vu globalement facilité. En Europe, la Suède applique par exemple une approche très libérale qui n'est pas sans rappeler le l'ancien système français mettant les employeurs au cœur du processus d'identification des besoins et de recrutement. Un nœud fondamental concerne l'anticipation des besoins futurs du marché du travail dans un environnement percuté par les nouvelles technologies.

¹⁵⁹ Dominique M Gross, *Three million foreigners, three million unemployed ? Immigration and the labour market in France*, Applied Economics, 2002.

Du côté des travailleurs non qualifiés, le tournant législatif de 2007 a signifié en France le retour du travail comme modalité d'accès au séjour dès lors que le candidat pouvait apporter les preuves de l'occupation d'un emploi dans un secteur en tension. Cette ouverture s'est traduite par un mouvement inédit de grève de travailleurs sans-papiers¹⁶⁰, révélant au passage l'importance du nombre de travailleurs exerçant « légalement » avec des titres de séjour détournés (emprunt ou location de papiers d'identité) et parfaitement insérés dans l'économie. Cela a permis d'éclairer une réalité distinguant travail officiel de sans-papiers et travail dissimulé. Depuis, les employeurs sont contraints de vérifier l'authenticité des documents d'identité fournis en amont d'une embauche¹⁶¹. Un rapport de la direction générale du travail (2019), relevait que sur 11.000 infractions constatées, 78% correspondaient à du travail dissimulé et seulement 13% à un travail d'étrangers sans titres, ce qui montre bien que le travail dissimulé est loin de ne concerner que des « sans-papiers ». Dans le projet du gouvernement, afin de bénéficier d'une régularisation, les travailleurs sans-papiers resteront soumis à la production de justificatifs liés à la durée d'occupation d'un emploi (8 mois) comme des fiches de paie. Autrement dit, on leur demande de démontrer une insertion dans l'emploi avant même d'être en situation d'accéder à un emploi légalement. A cet égard, les menaces proférées par le ministre de l'Intérieur à l'encontre des employeurs faisant travailler des sans-papiers, notamment la fermeture de l'entreprise, posent question dans la mesure où cela rendrait impossible la présentation de documents permettant d'accéder à la régularisation... de manière générale, il est évident que cela revient à écarter les profils les plus vulnérables et les moins insérés dans un réseau de soutien, notamment les femmes employées dans des secteurs où le caractère officiel est moins répandu comme les activités renvoyant à des formes de domesticité.

Notons que le texte prévoit un réexamen des situations au terme d'un an suivant la délivrance du titre de séjour, ce qui pourrait maintenir les bénéficiaires dans une situation précaire et incertaine. A ce jour, les services du ministère du travail n'ont pas fourni d'estimation du nombre de personnes potentiellement concernées.

¹⁶⁰ P.Barron, A.Bory, S.Chauvin, N.Jounin, L.Tourette, *Les grèves de travailleurs sans-papiers (2006-2010)*, in *Histoire des mouvements sociaux en France*, La Découverte, 2012.

¹⁶¹ Stefan Le Courant, *Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État*, coll. « La couleur des idées », Seuil, 2022.

En réaction à ces premières annonces, certaines forces politiques, à droite et à l'extrême droite, ont brandi la menace récurrente de l'appel d'air. Cette pseudo théorie fait fi de la complexité des migrations, aujourd'hui bien documentée par des travaux portant sur les trajectoires de migrants. Entre facteurs liés à l'environnement global (perspectives économiques, système d'éducation), facteurs plus individuels (réseaux familiaux et communautaires à l'étranger) et facteurs géopolitiques et naturels (guerres, conflits, catastrophes), les causes des migrations tout comme les choix de destination ne peuvent pas être enfermés dans des schémas aussi réducteurs comme nous l'avons vu en détail dans les premières parties de cette étude.

Les réticences exprimées se sont accompagnées d'incantations consistant à appeler les Français à occuper ces postes qui ne sont pas sans rappeler les tentatives similaires sous le mandat de Giscard d'Estaing. En 1975, son secrétaire d'Etat à l'immigration et au travail manuel Lionel Stolérou invitait déjà, sans succès, ses concitoyens à investir les métiers en mal de candidats. Certains persistent également à pointer une supposée contradiction entre le recours à une immigration de travail et la permanence d'un nombre élevé de chômeurs et de sans emploi¹⁶². L'accès à l'emploi des étrangers non européens reste pourtant très contraint compte tenu des réglementations et des conditions (6 mois d'attente pour les demandeurs d'asile avant de pouvoir travailler puis procédure d'attribution de permis de travail à l'initiative d'un employeur auprès des services préfectoraux) tandis qu'une part significative des emplois publics (4,3 millions) et des professions réglementées (1,1 millions) demeure fermée aux étrangers. Ces restrictions, qui concernent près d'un emploi sur cinq¹⁶³ constituent à l'évidence un puissant frein à l'embauche.

Pour l'année 2021, 8.728 personnes ont bénéficié d'une régularisation pour un motif de travail, soit 27% des régularisations. Cependant, le motif associé à la régularisation administrative ne résume bien souvent pas le profil d'un candidat, dans la mesure où, par exemple, l'obtention d'un titre vie privée familiale n'exclut pas l'exercice simultané d'un emploi. De plus, les catégories d'entrée ne produisent qu'une photographie instantanée et ne

¹⁶² Pierre Vermeren, « Augmenter l'immigration de travail avec six millions de chômeurs, est-ce bien responsable ? », Le Figaro, 31 janvier 2023.

¹⁶³ Observatoire des inégalités, *Cinq millions d'emplois demeurent fermés aux étrangers non européens*, 19 août 2019.

renseignent pas sur les trajectoires, en particulier sur le lien futur avec l'emploi. Mais de fait, il faut bien constater la prégnance d'une forme d'injonction morale au travail pesant sur l'ensemble des immigrés quel que soit leur motif légal d'installation, ce qui opère des distinctions artificielles entre des migrants qui seraient utiles à l'économie française et tous ceux qui constitueraient un poids pour la collectivité parce que relevant d'une immigration subie. Ces constructions, très présentes dans les champs politique et médiatique, ne correspondent pas aux situations vécues. Il ressort en effet des enquêtes de terrain que les sans-papiers occupent toutes les nuances de l'emploi salarié et plus généralement de travail, y compris parfois aux frontières de l'esclavage moderne. Et une part importante des emplois occupés par les migrants se trouve fortement soumis aux aléas de la conjoncture (restauration, construction) tandis que d'autres sont largement menacés par les progrès de l'automatisation (manutention, caissières dans la grande distribution).

Sur les titres qui pourraient concerner des métiers en tension, il est théoriquement prévu des négociations avec les partenaires sociaux dans le but de mieux les identifier mais sans plus de précisions à ce stade. La Dares considère que les métiers en tension correspondent aux métiers pour lesquels l'offre connue des employeurs est supérieure au nombre d'inscrits à Pôle emploi. En pratique, il s'agit de métiers relativement qualifiés requérant une bonne maîtrise de la langue (couvreurs, emplois en pharmacie, chauffeurs d'autocar) ainsi que le vaste secteur de la restauration. Le projet de loi comporte du reste de nouvelles exigences en matière de langue française, conformément aux pratiques en vigueur dans d'autres pays européens, et devrait introduire un lien plus explicite entre obtention d'un titre de séjour pluriannuel et maîtrise d'un certain niveau de la langue¹⁶⁴.

Par ailleurs, il ne semble pas évident de communiquer aux pays de départ la spécificité des besoins identifiés sans raviver les plaies post-coloniales sur certaines spécialités sensibles. C'est notamment le cas des médecins avec d'un côté un recours régulier aux professionnels étrangers formés dans leur pays et de l'autre d'importantes restrictions sur l'accès des

¹⁶⁴ Dans le cas des demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour, l'OFII fait un bilan plus que mitigé dans la mesure où après un an une majorité n'a pas intégré le marché du travail, notamment en raison de carences linguistiques.

étrangers aux études de médecine, ce qui peut légitimement être vécu comme une injustice. Cela revient en effet à s'approprier des personnels qualifiés, voire très qualifiés, sans avoir financé l'investissement dans leurs formations. La France attire ainsi des milliers d'informaticiens formés au Maghreb issus des classes moyennes et aspirant à une vie meilleure en Europe, au risque de freiner le développement économique de ces pays.

Cette nouvelle loi pourrait accorder une prééminence aux questions de travail alors que depuis l'arrêt de l'immigration professionnelle en 1974 en France, mais aussi globalement en Europe à la même période, les perceptions des migrations ont glissé vers des approches avant tout sécuritaires. Ce retour du travail dans la définition des politiques migratoires relaie en partie les attentes exprimées par le monde patronal dans un certain nombre de secteurs pour faire face à des pénuries de main d'œuvre. Pour l'ensemble de l'UE, les titres de séjour octroyés pour des motifs de travail ont été multipliés par trois en dix ans (de 400.000 titres en 2011 à 1,3 millions en 2021) avec un doublement dans le cas français, une tendance que la crise sanitaire a clairement accentuée.

Les métiers en tension concernent souvent des emplois non délocalisables alors que dans l'histoire les travailleurs immigrés ont fait partie des premières victimes des vagues de délocalisation ayant touché des secteurs industriels traditionnels au cours des décennies 1970 et 1980 (sidérurgie, métallurgie). Dans des activités comme la restauration, le BTP ou les soins et services aux personnes, les besoins de main d'œuvre sont massifs pour des rémunérations faibles et d'importantes contraintes en termes de pénibilité. Du reste, les migrations de travail ne sont pas exclusives des voies régulières dans la mesure où les personnes en situation irrégulière sont particulièrement vulnérables dans les systèmes économiques pour le plus grand profit de certains secteurs, à l'instar du BTP.

Face aux pénuries de main d'œuvre, il apparaît que dans les métiers dits en tension les postes sont occupés très souvent par des étrangers en situation irrégulière. Les estimations du nombre de personnes en situation irrégulière sont par nature délicates et oscillent entre 200.000 et 500.000 selon la Dares, sachant qu'on dénombrait environ 383.000 bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat fin 2020 (sources budgétaires du PLF 2022), une autre manière

d'approcher cette catégorie¹⁶⁵. 30% des « sans-papiers » seraient employés dans les services à la personne, 19% dans le bâtiment, 12% dans l'hôtellerie/restauration¹⁶⁶ et une même proportion dans le secteur des transports. Plus surprenant, un nombre important travaille pour l'Etat sur des emplois contractuels¹⁶⁷. On sait par ailleurs que dans le domaine des services à la personne, les besoins liés au vieillissement de la population vont nécessiter l'embauche de 800.000 personnes supplémentaires selon la fédération des particuliers employeurs.

Alors que 9.000 sans-papiers en moyenne sont régularisés chaque année et que tout le monde s'accorde sur la complexité administrative et la lenteur des procédures en préfecture, le projet de loi envisage donc un nouveau titre de séjour « métiers en tension » prévu pour une courte durée d'un an. A ce stade, les zones d'ombre sont encore nombreuses (caractère renouvelable ou non du titre, ancienneté requise, liste des métiers en tension, instauration de quotas). En mai 2021, une réforme a déjà mis en œuvre des plateformes numériques dans six régions chargées de lister les métiers en tension après que les entreprises aient déposé leurs demandes en ligne, sans passer par Pôle emploi, alors qu'auparavant il revenait aux services préfectoraux de les répertorier. En pratique, les besoins sont surtout présents dans des petites entreprises de certains secteurs (construction, agriculture, confection, restauration...). Concrètement, ce glissement du ministère du travail au ministère de l'intérieur pose à l'évidence des questions en termes de compétences pour étudier le marché du travail. De manière pragmatique, il s'agit surtout de régulariser des travailleurs étrangers déjà en emploi et présents, parfois de longue date, sur le territoire et de leur permettre de s'insérer dans la société. La crise sanitaire a d'ailleurs démontré comme nous l'avons vu dans la troisième partie le rôle essentiel des immigrés dans le fonctionnement de notre économie et pas seulement sur les métiers les plus exposés dits de première ligne.

¹⁶⁵ Une telle approximation reste fragile et des travaux de l'Irdes estiment que seule une moitié des migrants éligibles à l'AME y aurait recours. Pour preuve de la forte élasticité de ces évaluations, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb évoquait en novembre 2017 « autour de 300.000 » sans-papiers quand son successeur Gérald Darmanin avançait lui une fourchette de « 600.000 à 700.000 » en novembre 2021, tout en se félicitant d'un nombre beaucoup moins élevé de « clandestins que la plupart des grands pays d'Europe » (Le Parisien, 20 novembre 2021).

¹⁶⁶ Voir l'appel à la régularisation du chef Thierry Marx, par ailleurs président de l'Union des métiers et des Industries de l'hôtellerie (Umih), dans une tribune du JDD (4 décembre 2022).

¹⁶⁷ Voir le dossier de Libération publié le 6 décembre 2022.

Au total, on peut relever une forme d'hypocrisie voire de schizophrénie entre discours plus ouverts sur l'accueil de migrants économiques et facilitation des naturalisations pour ceux qui ne poseraient aucun problème, dans la logique d'une immigration « désirable » évoquée plus tôt, et logique sécuritaire empreinte d'hostilité aux migrants, reposant sur un engagement à accélérer les expulsions. Concernant le volet répressif, l'inscription automatique de toutes les personnes sans-papiers auxquelles ont été délivrées des OQTF (obligations de quitter le territoire français) dans le fichier des personnes recherchées participe clairement d'une volonté de renforcer les logiques de criminalisation de la migration.

La France émet 120.000 OQTF chaque année dont 10% sont exécutées. En pratique, l'expulsion de 120.000 personnes nécessiterait des moyens colossaux. Pour mémoire, les OQTF ont été créés en 2006 sous la présidence de Nicolas Sarkozy en remplacement de l'arrêté de reconduite à la frontière qui était déjà peu opérationnel et on observe depuis 1994 une véritable inflation de circulaires émanant des ministres de l'Intérieur successifs à destination des préfets, les enjoignant à accélérer les procédures d'expulsion. Or, les trajectoires des immigrés témoignent de la variété des situations individuelles et des transitions comme le montre d'ailleurs l'enquête ELIPA menée par le ministère de l'Intérieur lui-même en relevant que les personnes accédant à des titres vie privée / vie familiale étaient pour beaucoup déjà présentes sur le territoire dix ans plus tôt. La rhétorique employée par l'actuel ministre de l'Intérieur semble ainsi nier l'existence de passerelles légales permettant de quitter l'illégalité pour la légalité. Pour qualifier ces transitions, les associations évoquent à ce sujet une loterie de l'asile concernant la dimension hasardeuse du rapport à la régularité. Le volet relatif aux expulsions vise aussi à alléger et donc à accélérer les procédures. Sur ce plan, le Conseil d'Etat cherche déjà à rationaliser les procédures de contentieux, sachant que le contentieux relatif aux étrangers représente la moitié du contentieux traité par les cours d'appel administratives comme des tribunaux administratifs.

Toutes ces réserves ne signifient pas ignorer l'ampleur des difficultés posées par l'immigration : difficultés d'intégration, problèmes d'apprentissage de la langue, concentration géographique excessive, importance du travail au noir comme porte d'entrée sur le marché du travail. Pour autant, la logique de criminalisation à tout crin des personnes sans papiers n'est de toute évidence pas de nature à améliorer la situation, pas plus que la

vision manichéenne consistant à distinguer les méchants des gentils qui ne fait pas honneur à la complexité humaine.

D'autres pays ont récemment décidé de mettre en œuvre des plans de régularisation comme l'Espagne qui a annoncé à l'été 2022 des mesures visant à faciliter les procédures. L'Allemagne propose de son côté un statut de résidence tolérée (la *Duldung*) à destination de personnes sans papiers leur permettant de rester dans le pays en suspendant les mesures d'éloignement pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans – sans pour autant lever l'obligation de quitter le territoire – en particulier pour des profils en cours de formation ou déjà en emploi¹⁶⁸. Les autres pays européens accueillant un nombre significatif d'immigrants au cours des dernières années (Italie, Danemark ou Suède) modifient également leur législation en la matière.

4/ L'obsession renouvelée des frontières et des murs en Europe

La peur d'une invasion migratoire et la diffusion des thèses d'un grand remplacement ravivent une obsession des frontières dans un monde où paradoxalement le libéralisme économique prône l'ouverture croissante des marchés et la libre circulation des biens, des services et des capitaux.

4.1 La construction erratique d'une politique européenne

Le sommet européen de Tampere qui s'est tenu en Finlande en octobre 1999 constitue un moment charnière sur les questions migratoires. Suite au traité d'Amsterdam paraphé en 1997, un agenda explicite est établi sur les problématiques migratoires et les questions d'asile, ce qui traduit l'ajout au moins partiel des politiques publiques afférentes dans le périmètre des compétences européennes. Dans certains domaines, le texte prévoit des coopérations doublées de compétences législatives et réglementaires au niveau de l'UE. Cela concerne principalement les flux d'entrées dans l'Union, autrement dit la gestion des frontières extérieures et leurs modalités (visas, standard minimum en matière d'asile) et pas les

¹⁶⁸ <https://www.vuesdeurope.eu/regularisation-des-deboutes-en-allemande-un-modele-a-suivre/>

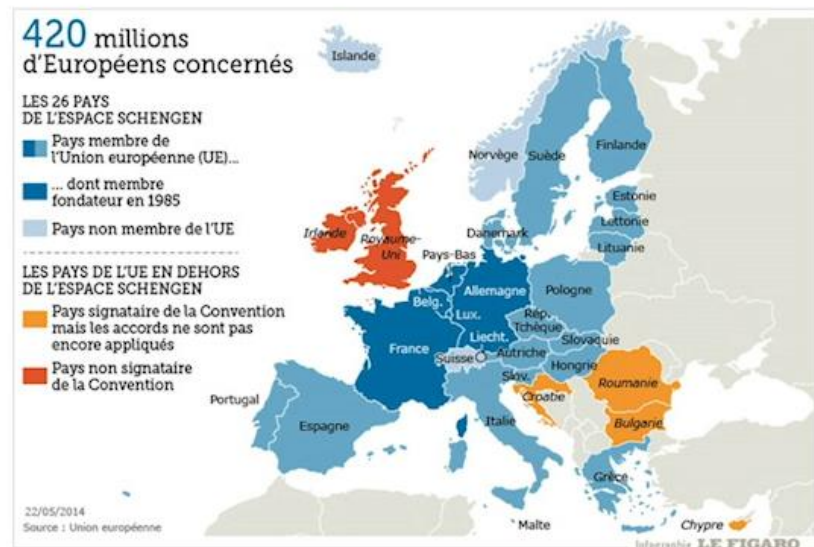
politiques relatives à l'intégration des migrants dans les différents Etats (insertion, critères de nationalité). Avant le traité d'Amsterdam, la coopération entre Etats membres était uniquement de nature intergouvernementale mais le texte entérine le fait qu'à terme la Commission disposera du droit d'initiative (2005) et le Parlement pourra élargir son rôle purement consultatif et devenir co-législateur avec le Conseil des ministres européens sur les directives et les règlements. De même, la Cour européenne voit son champ d'intervention accru.

Au total, les conclusions de Tampere font office de feuille de route pratique pour l'UE. Parmi les idées force ressort la volonté de contrôler et de restreindre autant que possible les mouvements des personnes indésirables, dans une logique de tri des migrants, tout en favorisant la libre circulation des catégories jugées utiles (voyages d'affaires, tourisme, étudiants). Cela passe par la mise en œuvre de contrôles stricts aux frontières et de coopérations étendues avec les pays de départ ou de transit. En matière de regroupement familial, ce sont les Etats qui gardent la main sur les critères dans la limite d'une directive européenne qui fixe des bornes mais avec de grandes marges d'interprétation, y compris la directive dite « retour » relative aux reconduites à la frontière.

Avec le recul, il faut bien constater l'absence d'évaluation objective de politique publique susceptible de lister les effets des mesures afin de revenir en arrière si besoin, d'où l'observation d'un enchaînement de décisions successives qui laissent une impression de dérive propre aux fuites en avant.

Pour entraver les flux de migrants non souhaités, l'Europe a établi le visa Schengen de 3 mois autorisant le séjour pour une série de motifs (tourisme, voyage pour raisons familiales...) en harmonisant progressivement les démarches administratives entre Etats membres au niveau de leurs autorités consulaires. Parallèlement, les compagnies aériennes et maritimes ont été enjointes de participer de plus en plus activement au contrôle des mobilités en vérifiant l'authenticité des documents de voyage (passeports, visas), une contrainte qui a été accentuée en raison de la montée du risque terroriste.

LA CARTE OFFICIELLE DE L'ESPACE SCHENGEN



Cela s'est traduit par une chute du nombre de visas et du nombre de voyageurs ne disposant pas de l'ensemble des documents requis mais concomitamment d'une explosion des passages par des voies irrégulières pour contourner ces obstacles. En effet, depuis une vingtaine d'années s'est mise en place une politique restrictive de freinage fondée sur la dissuasion à la migration mais devant l'impossibilité de fermer complètement les frontières, les Etats privilégient clairement les contrôles à distance (visas, hotspots) mais le résultat le plus visible est le développement d'une population en situation irrégulière.

Devant les effets produits par les mesures de contrôle à distance, l'UE décide ensuite de créer l'agence Frontex dans le but de coordonner des actions militaires aux frontières extérieures et de canaliser notamment les points de passage maritimes. Cette couche supplémentaire ne garantit pas non plus, loin s'en faut, l'étanchéité de la zone.

L'édification de centres d'enregistrement s'est alors développée au cœur de certaines îles situées au sud de l'Europe, signant l'apparition d'une écluse supplémentaire mais aussi l'échec des autres niveaux supposés entraver les migrations « irrégulières ». Parmi eux, le camp de Lesbos, hotspot européen depuis octobre 2015 où des agences continentales (Frontex, bureau européen d'accueil pour l'asile, Europol) sont chargées d'enregistrer les migrants. En pratique, les migrants se retrouvent fixés dans ce hotspot dans des conditions rapidement intenable

sur le plan humanitaire (20.000 personnes au pic et près de 50.000 dans différentes îles grecques, déclenchement d'un incendie dans le principal camp en septembre 2020).

A partir de 2015, la thématique migratoire a incontestablement pris une ampleur inédite dans les instances européennes et à l'occasion des sommets regroupant les chefs de gouvernement, reflétant aussi la polarisation des opinions publiques sur ces questions. En dépit des ambitions et des objectifs affichés au sommet de Tampere, les flux de migrants ne se sont pas réduits et la gestion apparaît globalement défailante comme en témoignent la situation de centres comme ceux de Lesbos...

Le Pacte sur les migrations et l'asile a été présenté le 23 septembre 2020 par la Commission européenne (un document lourd et globalement imbitable selon les experts du sujet) et représente une réponse « bureaucratique-logistique » qui se substitue par défaut à des décisions politiques selon la politiste Virginie Guiraudon.

Face au refus d'Etats membres de participer à l'accueil des migrants pourtant éligibles au droit d'asile¹⁶⁹, la Commission propose une contribution financière alternative visant à financer la reconduite à la frontière des personnes déboutées du droit d'asile, sans quoi les pays toujours réfractaires seraient contraints d'accueillir ces personnes dans un délai maximum de 18 mois. Ces propositions de nouvelles procédures, d'une complexité sans nom, ne répondent à aucune logique opérationnelle ou humaine... On assiste ainsi à un écart croissant entre les textes produits à l'échelle européenne et la réalité observée, décrite et analysée par les chercheurs sur le terrain.

Fin 2022, la Commission européenne a présenté un plan d'action visant à renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit des migrants afin d'enrayer l'arrivée de ces derniers par la Méditerranée. Les orientations de ce nouveau plan ont pour effet de repousser une fois encore les frontières de l'Union hors de l'Europe en déléguant la responsabilité du tri des migrants. La route centrale de la Méditerranée qui longe les côtes libyennes et tunisiennes en direction de Malte et de l'Italie est empruntée majoritairement par des personnes

¹⁶⁹ Nous avons déjà évoqué par ailleurs le refus des pays dits du groupe de Visegrad mais d'autres Etats sont également rétifs à une répartition des demandeurs d'asile à l'instar de l'Autriche ou des Pays-Bas. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Pologne et la Hongrie en 2020 sur ce point.

originaires du Soudan, d’Egypte, du Tchad et du Bangladesh (1.300 sont morts noyés depuis le début de l’année 2022) sous l’effet notamment de la dégradation économique dans ces pays.

Il s’agit d’un paquet de 20 mesures à mettre en œuvre par les Etats-Membres dont seulement 3 relèvent d’un mécanisme de solidarité entre Etats. La Commission mise clairement sur un investissement dans un contrôle accru des frontières extérieures via une externalisation poussée de ces contrôles avec l’objectif de multiplier les opérations d’interception en mer, un renforcement de l’agence Frontex dans le but d’accroître le nombre d’expulsions, au moment même où l’agence est mise en cause pour des refoulements illégaux¹⁷⁰.

La fermeture des frontières n’a pas pour effet de stopper les mouvements mais ne fait que les déplacer en accentuant les risques pris par les migrants dans un espace frontalier qui est déjà comme nous l’avons vu l’un des plus mortel au monde (plus de 20.000 décès ou disparus depuis 2014). Le mécanisme de solidarité mis en œuvre s’avère particulièrement limité, d’autant que cela a simplement pris la forme d’une déclaration non contraignante sur le plan juridique. Il s’agit par ailleurs d’un mécanisme flexible permettant aux Etats soit d’accueillir des migrants sur leur territoire soit de fournir un soutien financier, matériel ou humain aux pays de première entrée. En pratique, seule une centaine de relocalisations ont été effectives depuis les engagements pris à l’été 2021, prouvant si besoin que la solidarité mise en avant n’est pas au rendez-vous.

L’accord politique de l’été 2022 comportait un dispositif de filtrage préalable aux frontières extérieures prévoyant que les personnes franchissant une frontière européenne puissent être enfermées pendant 5 jours afin de donner le temps aux autorités de définir leur statut (accueil ou expulsion) dans le cadre d’un tri non plus dans des hotspots situées sur le sol européen mais dans des pays tiers. Un tel mécanisme constitue à l’évidence une entrave supplémentaire à l’activation du droit d’asile. Dans le même temps, une base de données biométriques (Eurodac) est mise en œuvre afin de recenser les personnes en situation irrégulière et les demandeurs d’asile, une base qui a vocation à faciliter la stricte application du règlement de

¹⁷⁰ *Frontex, l’agence européenne de gardes-frontières, a maquillé des renvois illégaux de migrants en mer Egée*, Le Monde, 27 avril 2022. Ces révélations ont conduit à la démission du directeur exécutif de l’agence.

Dublin contraignant les personnes à déposer une demande d’asile dans le pays de première entrée tout en fluidifiant les expulsions de celles en situation irrégulière. Il s’agit donc clairement d’un nouvel outil de surveillance et de contrôle des mobilités.

Le plan de la Commission prévoit la définition d’un cadre pour les opérations de sauvetage en mer afin d’entraver les actions des ONG. De plus, les garde-côtes libyens disposent d’un champ d’intervention élargi au plus près des côtes italiennes, ce qui leur permet de ramener les exilés repêchés ou interceptés où bon leur semble sans se soucier de la sécurité des migrants. Au total, l’externalisation des interceptions revient à diluer les responsabilités en permettant aux Etats européens d’échapper aux accusations de mener des politiques de refoulement alors qu’ils financent les actions, forment et équipent les garde-côtes des pays d’Afrique du Nord chargés des basses besognes.

4.2 Une économie de la sécurité florissante

Devant la diversité des situations nationales, les Etats européens ne sont parvenus à s’entendre, pour l’essentiel, que sur l’adoption de mesures sécuritaires face aux flux migratoires. Parallèlement à l’instauration progressive de l’espace Schengen pour faciliter les mobilités internes, l’Union européenne s’est ainsi appliquée à édifier des frontières extérieures soumises à des contrôles renforcés.

L’agence FRONTEX, dont le siège se trouve à Varsovie¹⁷¹, a connu un véritable essor ces dernières années, avec un budget qui avait déjà été décuplé entre 2005 et 2015 (114 millions d’euros). Elle a instauré une zone maritime de surveillance permanente en Méditerranée, tout en multipliant les opérations ponctuelles sur plusieurs points sensibles : au large des îles Canaries, des enclaves espagnoles au Maroc (Ceuta et Melilla), des côtes algériennes, libyennes et turques, des frontières avec l’Ukraine, la Bosnie et la Serbie. On estime à plus de 22.000 le nombre de morts en mer Méditerranée entre 2000 et 2015 et ce chiffre terrifiant n’a fait que grimper depuis, malgré la mise en œuvre d’opérations de sauvetage comme

¹⁷¹ Ce qui n’a pas empêché la Pologne de refuser d’appliquer les décisions européennes lors de la crise migratoire avec la Biélorussie.

« Mare Nostrum » par la marine italienne puis de surveillance avec « Triton »¹⁷², pilotée cette fois par Frontex et dont le budget est passé de 3 à 9 millions d’euros par mois après les naufrages successifs de l’année 2015. Les ONG ont également multiplié les opérations de sauvetage en mer en affrétant des bateaux mais leurs actions salutaires se sont trouvées de plus en plus entravées par les pouvoirs politiques, notamment par des refus répétés d’autoriser ces navires à accoster sur les côtes européennes afin de débarquer les migrants survivants.

En dépit de ces efforts et des moyens financiers considérables octroyés pour renforcer le contrôle des frontières terrestres et maritimes, les drames humains ne cessent de se répéter. On peut donc légitimement s’interroger sur la pertinence et l’efficacité des politiques menées. L’obsession du contrôle repose sur le postulat d’une lutte indispensable contre l’immigration irrégulière et se traduit par une sorte de fuite en avant des logiques sécuritaires. Dans les faits, l’essentiel de l’immigration irrégulière n’est pourtant pas le fruit des tentatives de passage illégales, sachant que la plupart des migrants sont entrés par des voies légales sur le territoire européen, c’est-à-dire la détention d’un visa autorisant un séjour temporaire. Le basculement dans l’illégalité n’intervient que dans un second temps, une fois ce visa expiré. Ces étrangers en situation irrégulière peuvent ensuite se voir arrêtés par les forces de l’ordre et placés en centres de rétention dispersés dans l’ensemble de l’UE, autant de lieux qui sont le plus souvent des zones de non droit¹⁷³, par ailleurs insalubres comme l’ont révélé de nombreuses enquêtes¹⁷⁴.

Autre volet de la gestion sécuritaire, la sous-traitance des missions de contrôle des migrants aux Etats situés à la périphérie comme l’Ukraine et les pays méditerranéens. Ce choix de l’UE débouche sur la constitution de camps aux portes de l’Europe. La logique assumée d’externalisation des contrôles va même plus loin puisque cela revient à solliciter des pays tiers – pas uniquement ceux de la périphérie directe mais aussi des pays de départ plus lointains d’Afrique de l’Ouest comme la Mauritanie ou le Sénégal – pour surveiller leurs frontières afin d’empêcher les flux de départ, aussi bien pour leurs propres ressortissants que

¹⁷² Cette opération militaro-humanitaire avait pour objectif le blocage des accès vers les côtes italiennes après le naufrage d’une embarcation le 3 octobre 2013 qui a fait 366 victimes.

¹⁷³ *La France est le pays qui a le plus recours à l’enfermement des migrants*, Le Monde, 4 juin 2019.

¹⁷⁴ <https://www.radiofrance.fr/mouv/des-conditions-de-vie-insalubres-au-centre-de-retention-du-mesnil-amelot-6051540>

pour des migrants en transit, vers le continent européen. Il est évident qu'une telle externalisation s'opère en toute connaissance des écarts en matière de standards des droits humains (respect des demandeurs d'asile, règles de rétention) et équivaut à une déresponsabilisation des Etats européens, voire une cécité volontaire, concernant le respect de ces droits fondamentaux.

En pratique, ces accords sont plus ou moins formalisés et donnent lieu au versement d'aides à la coopération en contrepartie du contrôle à la source des migrations. Or, ces financements ne profitent qu'à la marge aux populations et alimentent largement les circuits occultes de corruption en participant à l'enrichissement des dirigeants locaux¹⁷⁵.

Parmi les bénéficiaires de ces politiques du contrôle, les sociétés de sécurité profitent à plein d'un marché en rapide expansion : construction de centres de détention, édification de murs, dispositifs de sécurité en tout genre, technologies de surveillance. De nombreux lobbies sont d'ailleurs très actifs pour promouvoir ces marchés et défendre en sous-main les options sécuritaires comme modes de gestion privilégiés des migrations¹⁷⁶, notamment auprès de la Commission européenne.

L'agence Frontex étant chargée d'interdire l'accès au territoire européen aux migrants irréguliers, son action se retrouve en contradiction avec le droit d'asile et les droits reconnus par les mêmes Etats européens. De fait, la majorité des migrants qui se pressent aux frontières de l'UE, issus de zones en proie à la guerre (Syriens, Somaliens, Erythréens) sont des candidats sérieux et légitimes à l'asile tel que défini par les textes. Les conflits récents ont contribué à gonfler le nombre de demandeurs d'asile dans les pays développés (+40% dès 2014, soit 866.000 demandes cette année-là). En proportion du nombre global de personnes déplacées dans le monde, le nombre effectif de réfugiés dans les pays occidentaux demeure cependant marginal (moins de 2% des flux concernés). Sur cet ensemble, ce sont en effet un tiers qui ont fui dans un pays voisin et deux tiers qui sont restés dans leur propre pays¹⁷⁷.

¹⁷⁵ Des pays comme l'Australie ont poussé plus loin cette logique en finançant directement et officiellement des Etats pour prendre en charge la détention des migrants jugés indésirables sur son sol.

¹⁷⁶ Josselin Dravigny, *Analyser la participation des entreprises de sécurité et de défense dans la politique européenne de gestion des frontières par le prisme du travail politique*, Politique européenne, n°65, 2019/3.

¹⁷⁷ Au pic de la guerre civile en Syrie en 2014, sur 3 millions de réfugiés syriens 2,5 millions se sont déplacés dans des pays frontaliers (Turquie, Liban, Jordanie). L'Union européenne en a de son côté accueilli 120.000, essentiellement en Allemagne (39.000), en Suède (30.000) et dans une moindre mesure en France (3.100).

On estime à 600.000 le nombre de personnes qui se retrouvent annuellement dans un centre de rétention dont moins de la moitié seront expulsés dans les faits. Ce système paraît donc fort peu efficace et encore moins en mesure de répondre aux enjeux puisque l'autre moitié bascule à plus ou moins brève échéance en situation irrégulière après avoir été remis en liberté en raison même des législations en vigueur. Il est évident que ces populations fragilisées et en très grande précarité sont ensuite des victimes toutes désignées pour les acteurs de l'économie parallèle illicite mais aussi de pans entiers de l'activité économique légale qui recourent abondamment à cette main d'œuvre dépourvue de droits et corvéable à merci (BTP, agriculture)¹⁷⁸.

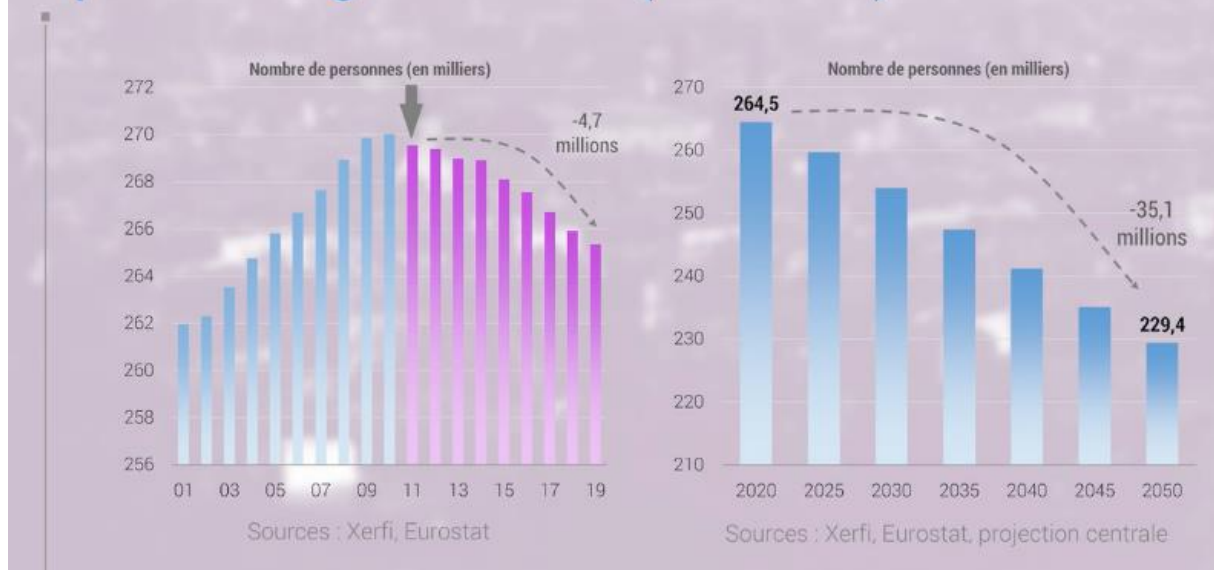
Du strict point de vue de l'efficacité, la fermeture des frontières, sous toutes ses formes, ne constitue pas une réponse politique adéquate face aux migrations mais elle est portée par des courants de l'opinion et une sensibilité accrue aux crispations identitaires. Une plus grande dose de fluidité serait pourtant davantage en phase avec le libéralisme économique prônant la liberté de circulation des facteurs de production...

4.3 Immigration et enjeux démographiques en Europe

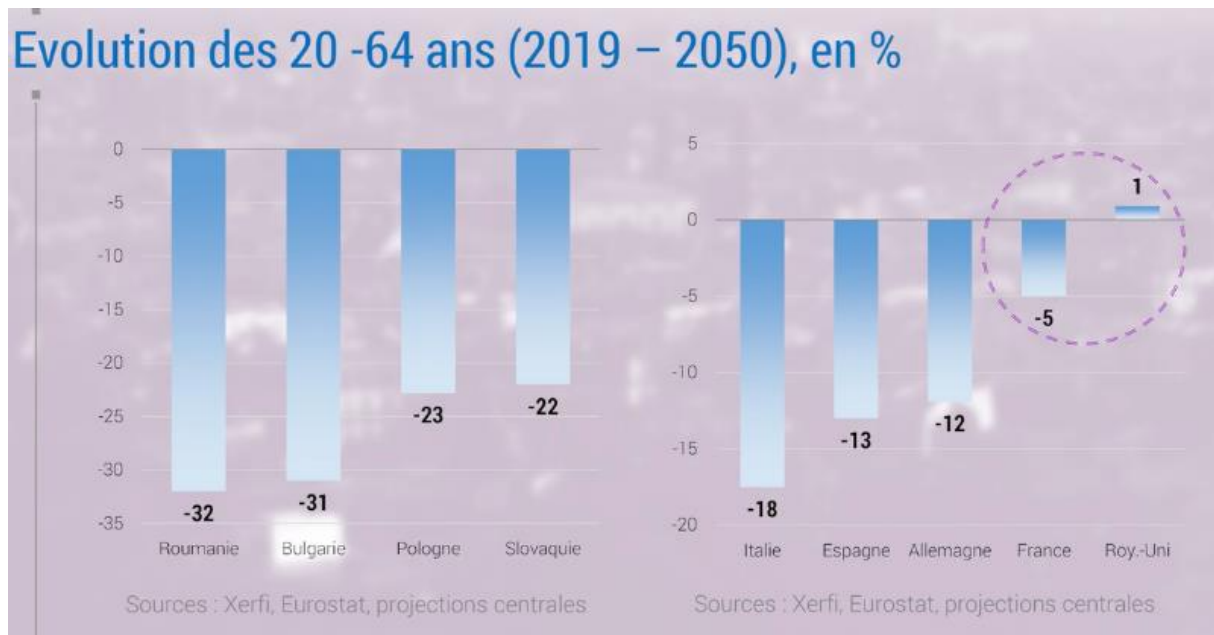
Dans l'UE, la baisse de la population en âge de travailler (15-64 ans) affecte l'ensemble des pays. La part de cette tranche d'âge dans la population totale est passée de 67,4% en 2001 à 64,3% en 2020. Dans l'UE à 27, le nombre des 15-64 ans s'est ainsi réduit de 7,6 millions entre 2009 et 2020. Selon Eurostat, cette proportion devrait poursuivre son déclin pour atteindre un taux de 56,8% en 2050, soit une baisse du nombre de travailleurs de plus de 37 millions. Une telle chute de la main d'œuvre disponible est préjudiciable en termes de croissance potentielle même si des progrès importants peuvent être réalisés au niveau de la productivité et en matière de participation au marché du travail, des évolutions qui ne pourraient compenser que partiellement le manque. De plus, le vieillissement associé génère de facto une hausse de coûts sociaux (dépenses de retraite et de santé) et par extension des dépenses publiques. L'enjeu démographique qui en découle produit une concurrence de plus en plus vive pour attirer les jeunes talents entre Etats européens dans un schéma non coopératif.

¹⁷⁸ Dans la province de Foggia au sud de l'Italie, les migrants constituent l'essentiel de la main d'œuvre agricole, notamment dans la récolte des tomates, et s'entassent dans des bidonvilles devenus de véritables zones de non droit.

Population en âge de travailler (20 - 64 ans)



Les pays de l'est et du sud européen apparaissent particulièrement touchés par ce phénomène, comme en atteste leur solde migratoire sur la dernière décennie. Des pays comme la Lituanie et la Lettonie affichent les chocs les plus lourds si on rapporte le solde à leur population tandis que la Roumanie présente la perte la plus importante en termes absolus (- 350.000). L'Espagne a été confrontée à un exode considérable entre 2009 et 2013 avec environ 880.000 jeunes (20-34 ans) ayant quitté le pays alors que sur cette période la dynamique démographique (430.000 naissances par an en moyenne) n'est pas suffisante pour compenser ces pertes et si le rythme de départs s'est ralenti depuis, 100.000 jeunes continuent de partir chaque année. En la matière, la France affiche un petit déficit qui reflète les orientations de sa politique migratoire.



Sur cette tranche d'âge, les bénéficiaires sont situés au nord comme l'Allemagne qui présente un solde positif structurel moyen de l'ordre de 200.000 jeunes par an sur la dernière décennie. D'autres Etats (Suisse, Autriche, Royaume-Uni pré-Brexit, Belgique, Suède, Pays-Bas) sont également attractifs pour les jeunes et se distinguent par des soldes migratoires globaux en excédent au cours des dernières années.

Certains pays européens comptent donc sur l'immigration pour compenser leur déficit démographique face au vieillissement de la population permis par l'allongement de l'espérance de vie et à la faiblesse concomitante des taux de natalité. Ce phénomène démographique est partagé par beaucoup de pays de l'UE, à l'exception de la France qui bénéficie encore d'une natalité relativement dynamique. De son côté, l'Allemagne anticipe une baisse de l'ordre de 30% de la part des 15-64 ans à horizon 2050, soit des forces vives de sa population active. Pour l'économie germanique, la dynamique démographique à l'œuvre pourrait déboucher à terme sur la perte d'un actif sur trois, ce qui explique en grande partie l'approche pragmatique des partis politiques et de la société face aux questions migratoires, en particulier du côté des entreprises. En 2014, le solde migratoire allemand ressortait à +400.000, un niveau très élevé constitué aux deux tiers de ressortissants européens. Ces flux sont d'ailleurs eux-mêmes à l'origine de difficultés démographiques symétriques, en particulier à l'est du continent, un processus qui tarit du même coup le potentiel d'émigration

de ces pays de départ. Autrement dit, l'espace européen pris dans son ensemble n'est pas un espace de migrations autonome et autosuffisant à long terme.

Au niveau global, une fermeture intégrale de l'UE à l'immigration se traduirait mécaniquement par une baisse de la population européenne de 20% d'ici à 2080 selon un consensus des démographes. Pour y remédier, l'immigration est envisagée comme une option mais n'est pas non plus une solution miracle dans la mesure où la population immigrée participera également au processus de vieillissement démographique. L'effet dynamique est en effet de nature explosive car le recours à l'immigration devrait suivre une progression toujours plus forte pour ajuster les tranches d'âge. L'immigration reste cependant un instrument nécessaire et utile pour atténuer le processus de vieillissement démographique et participer aux ajustements du marché du travail.

4.4. Les régimes de politique migratoire en Europe

Compte tenu de la diversité des histoires et des profils migratoires dans les différents pays européens, on comprend les écueils contre lesquels butent les vingt-sept Etats-membres pour élaborer une politique commune. On recense actuellement plus de 35 millions d'immigrants dans l'ensemble de l'Union européenne, dont environ 20% originaires d'un autre Etat-membre. Il faut globalement distinguer les pôles d'immigration de travail et les pôles d'immigration familiale ou d'accueil de réfugiés (pour reprendre le découpage opéré par Thomas Lacroix¹⁷⁹). Dans ce panorama, la France affiche un profil atypique même si la part de l'immigration familiale la rapproche du second groupe identifié.

¹⁷⁹ T.Lacroix, *Migrants, l'impasse européenne*, Armand Colin, 2016.

Pôles d'immigration de travail : pays méditerranéens et Royaume-Uni

L'immigration de travail prédomine dans les pays du bassin méditerranéen (Italie, Espagne, Portugal, Grèce).

La position géographique de la Grèce en fait une porte d'entrée quasi naturelle pour les flux de migrants et l'accueil des réfugiés, comme en atteste la situation des îles grecques transformées pour nombre d'entre elles en hotspots. Au pic de 2015, le pays doit faire face à plus de 850.000 entrées (source HCR) constituées pour moitié de Syriens et pour un quart d'Afghans. La Grèce compte 8% d'étrangers dans sa population avec une moitié d'Albanais arrivés dans la foulée de l'effondrement de l'empire soviétique, suivis de très loin par les Bulgares et les Roumains (moins de 5% chacun). L'Etat grec se montre plutôt souple dans l'octroi du statut de résident aux immigrants économiques mais cette générosité de façade permet aussi de réguler les flux en permettant ensuite à ces derniers de tenter leur chance légalement dans un autre Etat-membre alors que le choc économique né de la crise financière de 2008 a plongé durablement l'économie dans les abîmes. En revanche, le pays se distingue par une politique très restrictive en matière d'asile.

Comme la Grèce, l'Italie et l'Espagne sont particulièrement exposés et physiquement aux avant-postes dans la gestion des flux migratoires sur la rive sud de la Méditerranée. Au cours de la décennie 2000, l'Espagne choisit la manière forte pour tenter de verrouiller l'accès à ses frontières à l'exemple des enclaves de Ceuta et Melilla littéralement bunkerisées sur les côtes marocaines dans la zone sensible du détroit de Gibraltar.

Avec environ 5 millions d'étrangers chacun, l'Italie et l'Espagne figurent parmi les pays les plus ouverts à l'immigration de l'Union. A partir des années 2000, l'Espagne devient le grand pays d'immigration en Europe avec une évolution spectaculaire quasi inédite sur le continent en termes de croissance numérique. Elle est constituée pour une part de flux d'origine hispanique (équatoriens – fuyant la sévère crise économique de leur pays à partir de 1999 près de 400.000 viennent s'installer en Espagne en à peine 6 mois, profitant de l'absence de visas requis – colombiens et péruviens, employés pour beaucoup dans les activités de soins à la personne et la garde d'enfants). De son côté, l'immigration marocaine, qui reste la communauté étrangère

la plus importante (14%), se concentre en particulier dans les activités agricoles tandis que les Roumains sont les migrants européens les plus nombreux. L'explosion de la bulle spéculative immobilière suite à la crise des *subprimes* s'est traduite par un reflux migratoire alors que la main d'œuvre du secteur de la construction recourait massivement à une main d'œuvre étrangère et immigrée. Une autre présence notable renvoie à l'attractivité du pays pour des retraités européens venant du nord du continent (Britanniques, Allemands, Français), un phénomène observable également à une moindre échelle au Portugal.

L'Italie présente un profil assez similaire à la configuration espagnole. Avec les travailleurs à faible coût, issus en particulier du Mezzogiorno, le travail illégal et l'abondante main d'œuvre étrangère constituent l'autre source du réservoir qui ont fait la force et la compétitivité de l'industrie italienne concentrée dans le Nord même si ce modèle productif semble aujourd'hui arrivé au bout de sa logique compte tenu de la faiblesse structurelle de la productivité depuis près de deux décennies.

Mais l'Italie est aussi redevenue une terre d'émigration massive avec environ 800.000 personnes natives ayant quitté le pays depuis 2008. Il s'agit essentiellement de jeunes adultes (20-39 ans pour la moitié d'entre elles) avec un profil qualifié élevé, d'où une perte de capital humain et un vieillissement de la population préjudiciable alors que le cœur de la population active, la tranche des 15-64 ans, poursuit sa baisse et atteint son point le plus bas depuis le début des années 1990.

Le Portugal a une longue tradition d'émigration et 10% de sa population, soit plus d'un million de personnes, réside hors de ses frontières, dont une grande proportion en France. Dans la période récente, la crise financière et ses conséquences économiques ont poussé à l'exil beaucoup de jeunes diplômés, une tendance qui accentue le vieillissement de la population active et rend nécessaire une immigration de travail. En raison de ses liens avec d'anciennes colonies, on retrouve en nombre parmi les étrangers extra-européens des Brésiliens (21%), des Cap-verdiens (7%) et des Angolais (4%) tandis que les Roumains et les Ukrainiens bénéficient d'accords bilatéraux entre leur pays et le Portugal.

Globalement, les pays du sud de l'Europe se démarquent par une corrélation entre les cycles économiques et les mouvements migratoires. Dans d'autres pays dont la France, ce lien est très peu opérationnel dans la mesure où les migrations sont essentiellement reliées aux droits à migrer, notamment dans le cadre du regroupement familial.

Royaume-Uni

L'histoire migratoire du Royaume-Uni est à la mesure de son rôle pionnier dans la révolution industrielle puis de la constitution de son immense empire colonial. Dans son passé récent, les inflexions de sa politique d'immigration reflètent la spécificité d'un pays membre de l'Union européenne jusqu'au Brexit de 2016 tout en n'étant pas partie prenante de l'espace Schengen.

Les flux en provenance d'Irlande sont anciens, notamment depuis les terribles famines du XIXe siècle qui ont poussé près d'un million d'Irlandais à émigrer chez leur voisin du nord. Entre l'indépendance (1921) et 2009, un accord de libre circulation (*Common Travel Area*) restera en vigueur et alimentera massivement l'économie du Royaume en main d'œuvre, ce qui fait de la communauté irlandaise une des principales composantes de la société.

C'est après la Seconde Guerre mondiale que les mouvements de décolonisation se traduisent par l'arrivée continu d'immigrants issus du Nouveau Commonwealth. Une loi datant de 1948 (*British Nationality Act*) leur autorise en effet l'entrée sans restriction en qualité de « sujet britannique » bénéficiant des mêmes droits aussi bien politiques qu'économiques comme l'accès à l'emploi public ou dans l'armée. Cela concerne d'abord les populations venant des Caraïbes, en particulier de la Jamaïque, puis dans le courant des années 1960 de celles issues du sous-continent indien au gré des soubresauts politiques de la région (indépendance puis partition de l'Inde et naissance du Pakistan, suivie de celle du Bangladesh).

Face au développement de tensions raciales, les gouvernements mettent progressivement en œuvre des quotas pour freiner l'immigration en provenance de leur ancien empire colonial avec une série de textes successifs au cours de la décennie (*Commonwealth Immigrants Act*) jusqu'à l'*Immigration Act* de 1971 qui harmonise le traitement de ces derniers avec celui applicable à tous les étrangers sans distinction ou régime de faveur. Près d'un an avant

d'accéder au poste de Première ministre, Margaret Thatcher agite la question migratoire et déclare en janvier 1978 que le Royaume-Uni court le risque de se retrouver « submergé » par des vagues incontrôlées d'immigrés¹⁸⁰.

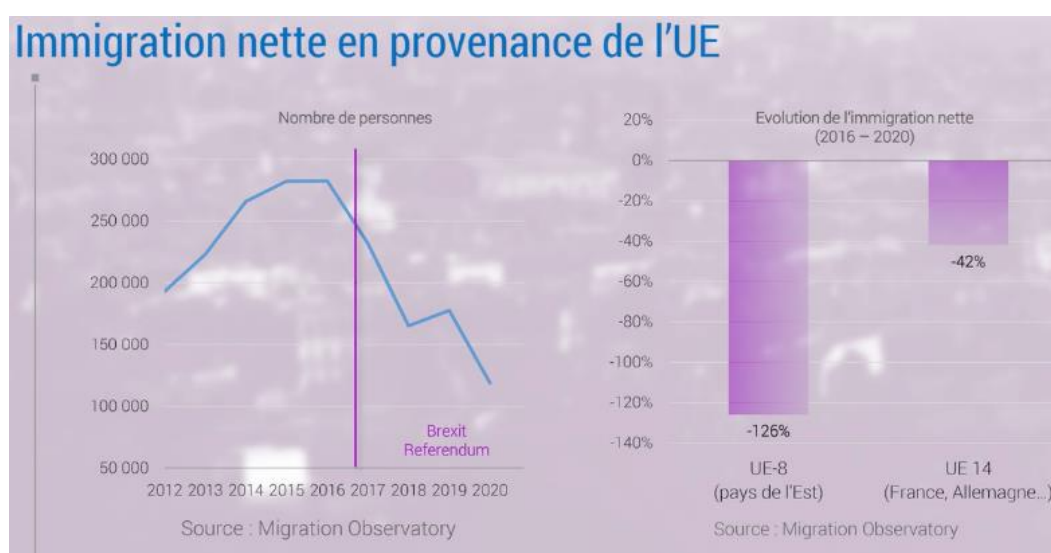
Une nouvelle phase s'ouvre au cours des années 2000 où le pays s'ouvre de nouveau à l'immigration, dans un premier temps à des flux temporaires puis à des entrées s'inscrivant dans la durée. Cette inflexion avait été préparée par un rapport émanant du ministère de l'Intérieur (2001) qui mettait en évidence les besoins et les bienfaits d'une immigration de travail pour l'économie britannique. Le Royaume-Uni a instauré en 2008 un mécanisme de points pour sélectionner une immigration qualifiée extracommunautaire, un système qui profite majoritairement aux ressortissants Indiens (un tiers des visas délivrés). Le gouvernement suivant de David Cameron resserre la vis en plafonnant le nombre de visas ouverts aux travailleurs étrangers extra-européens mais aussi aux étudiants. Concernant les flux européens communautaires, qui demeurent les plus importants, ils bénéficiaient d'une totale liberté de circulation jusqu'au Brexit qui a complètement rebattu les cartes.

Le Brexit a déjà produit des effets massifs sur les migrations et le Royaume-Uni souffre désormais d'un manque d'attractivité pour les travailleurs européens, une tendance accentuée par la gestion de la crise sanitaire qui a considérablement perturbé le fonctionnement du marché de l'emploi au gré des confinements. En longue période, l'immigration a accru la population britannique de 250.000 personnes supplémentaires en moyenne annuelle depuis le début du siècle. La multiplication des obstacles, notamment l'instauration de permis de travail, décourage désormais nombre de candidats à l'émigration vers le Royaume-Uni. Le pays pratique en effet une méthode de sélection de plus en plus poussée des candidats à travers un système de permis à points visant à juger leurs compétences. Parallèlement, les mesures de lutte contre l'immigration clandestine se

¹⁸⁰ En 2013, à l'occasion de son décès un responsable politique australien de premier plan alors ministre des affaires étrangères, Bob Carr, relatait ses souvenirs d'une conversation où Mme Thatcher lui aurait tenu des propos « éhontément racistes ». Cette dernière tenait à alerter l'Australie devant l'accroissement du nombre de migrants asiatiques : « Elle a dit : « J'aime Sydney mais vous ne pouvez pas autoriser les immigrants à vous dépasser en nombre » - et dans le contexte elle visait spécifiquement les immigrants asiatiques » (...) Autrement vous finirez comme les Fidji », « vous ne pouvez pas autoriser les immigrants à vous dépasser en nombre ». Précision utile, l'épouse du ministre est elle-même d'origine malaisienne... l'express.fr avec AFP, 10/04/2013.

multiplient avec des titres de séjour plus précaires et des conditions d'accès plus restreintes au territoire britannique, notamment avec un réseau de centres de rétention.

Depuis 2016, les flux d'immigration européens ont fléchi de 58% et parmi eux il est intéressant de noter que ceux qui ont largement motivé le vote pour la sortie de l'UE, à savoir les travailleurs issus des pays de l'Est, ont subi une inversion depuis l'année 2019 avec davantage de départs que d'arrivées. Concernant les mouvements en provenance de ses principaux voisins et grands pays (France, Allemagne, Italie, Espagne), leur réduction est moins violente mais néanmoins significative.



Ce retournement en matière d'immigration participe évidemment du choc démographique affectant le cœur de la population active britannique (la tranche 20-64 ans) et donc le potentiel de croissance du pays. Le choix du repli et de la fermeture nourrit ainsi durablement le déclin économique.

Le Brexit issu des résultats du référendum de juin 2016 a mis au jour l'ampleur des fractures sociales et des crispations identitaires de la société britannique. Parmi les thèmes sur lesquels s'est cristallisée la campagne électorale la maîtrise de l'immigration a pris une place prépondérante dans les débats. D'après une série d'enquêtes d'opinion l'immigration est apparue progressivement comme un des principaux sujets d'inquiétude de la population au début des années 2000. Cette inquiétude a trouvé un débouché politique avec les succès

électoraux croissants du parti UKIP lors des scrutins européens (6,7% en 1999, 16% en 2004 et 2009 et surtout 27,5% en 2014).

Une analyse géographique des votes en faveur du Brexit permet d'observer voir que les régions qui ont le plus souffert sur un plan économique et social des effets de la mondialisation au cours des dernières décennies sont celles qui ont le plus massivement soutenu la sortie de l'UE. De plus, ces mêmes régions apparaissent comme les grandes perdantes des arbitrages budgétaires et du sous-investissement chronique comme des choix de politiques publiques. Comme le note Thibaud Harrois « face à la désindustrialisation, à une croissance ralentie et à des politiques sociales menacées, l'UE n'était pas vue comme une solution mais comme un problème supplémentaire, dont l'immigration était l'un des symptômes »¹⁸¹. Depuis, les difficultés ont montré à quel point l'économie britannique était dépendante des travailleurs étrangers et immigrés pour fonctionner normalement dans de nombreux secteurs d'activité. Le Royaume-Uni a longtemps fait office de pôle d'accueil privilégié des migrants en Europe mais le vent a tourné sous la pression de l'opinion et les effets de la crise économique. Les partis populistes ont capté et alimenté ce rejet de l'étranger en préparant les conditions du Brexit avec une campagne fortement axée sur les questions migratoires et la fermeture des frontières. Le basculement anglais a naturellement mis en grande difficulté ses partenaires et singulièrement la France dans la mesure où les candidats à la traversée de la Manche ont continué à affluer sur le littoral en dépit du blocus britannique. Les gouvernements successifs canalisent tant bien que mal ces arrivées dans la périphérie de Calais et démantèlent régulièrement les camps de fortune pour éviter les points de fixation, faute de solution politique européenne. La région est confrontée à ces difficultés depuis plus de vingt ans et les conséquences du conflit au Kosovo en 1997. Le nombre inattendu de réfugiés a débouché sur l'ouverture d'un centre d'accueil de la Croix-Rouge à Sangatte et avec le temps d'autres migrations, africaines notamment, sont venues gonfler et diversifier les effectifs en transit. Face à la dégradation des lieux et aux tensions croissantes, aussi bien entre réfugiés qu'avec la population locale, le ministère de l'Intérieur choisit de fermer le centre en novembre 2002

¹⁸¹ T.Harrois, *Immigration et libre circulation dans le référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne*, Hérodote, n°174, 2019/3. Voir également J.Freyssinet, *Royaume-Uni – Immigration : priorité au politique ou à l'économique ?*, Chronique internationale de l'Ires, mars 2023.

mais cet acte d'autorité ne suffira pas à décourager les candidats qui survivent aux abords de la zone portuaire, dans l'attente de la moindre opportunité de passer en Angleterre.

Pôles d'immigration familiale ou d'accueil de réfugiés : Allemagne et pays nordiques

Allemagne

L'histoire migratoire de l'Allemagne au XXe siècle est fortement liée aux mouvements massifs de population entraînés par les conflits mondiaux. Jusqu'au début des années 2000, le pays est devenu le principal pôle d'immigration en Europe, avant d'être dépassé temporairement par l'Espagne. Ses succès économiques ont ensuite renforcé son attractivité alors que le vieillissement de la population rendait d'autant plus nécessaire l'accueil de main d'œuvre étrangère. Au cours des années 1950 et 1960, la dynamique économique a ainsi favorisé l'arrivée de travailleurs qualifiés en République fédérale qui ont en retour participé activement au redressement économique du pays. Dans le même temps et en pleine guerre froide, ce sont aussi environ 3,6 millions de personnes (20% de la population est-allemande) qui sont passées à l'ouest entre 1947 et 1961. Entre 1961 et 1973, le flux annuel de main d'œuvre ne cesse de progresser pour atteindre les 2,6 millions en fin de période. Au total, près de 14 millions de travailleurs étrangers ont gagné l'Allemagne dont une majorité (11 millions) reprendra le chemin du pays d'origine. Ces mouvements s'inscrivent en effet dans le cadre d'accords bilatéraux avec une série de pays (Italie, Espagne, Grèce, Turquie, Portugal, Yougoslavie...) qui régissent une immigration de travail provisoire selon une logique de rotation entre nationalités et définissant les modalités du retour. Ce cadre négocié est connu sous l'appellation de *gastarbeiter* (travailleur invité).

Cette main d'œuvre alimente les segments peu qualifiés de la production industrielle soumis à des conditions de travail difficiles et de faibles niveaux de rémunération. La proportion d'étrangers dans la population allemande passe de 1,2% en 1960 à 4,9% en 1970 avant de culminer autour de 7,2% à partir des années 1980. Durant cette période, on assiste à une montée en puissance de la communauté turque (un tiers de l'ensemble des étrangers), désormais devant les Yougoslaves et les Italiens (environ 14% chacun). Dès novembre 1973,

le pays met officiellement un terme à l'immigration de travail¹⁸², soit un an avant son voisin Français.

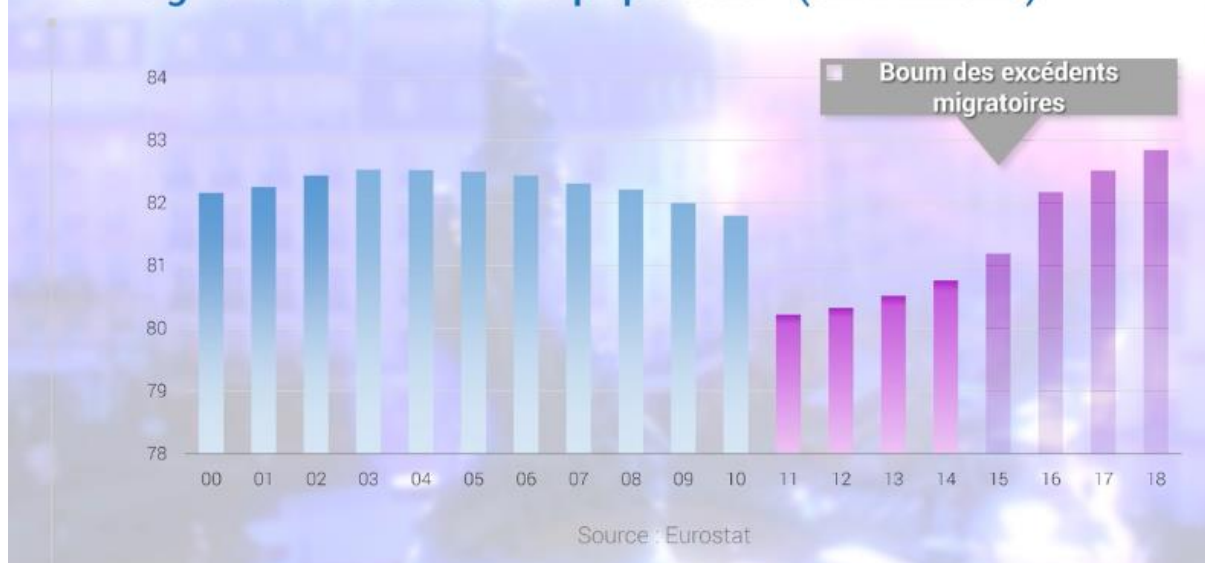
La réunification de l'Allemagne et plus généralement l'éclatement du bloc soviétique bouleversent les logiques migratoires. Signe des temps, le nombre de demandes d'asile franchit le cap des 100.000 dès 1988. Leur nombre explose dans les années suivantes (120.000 en 1989, 190.000 en 1990 puis 440.000 en 1992) et s'accompagne d'une inversion géographique des flux observés puisque 72% des demandes émanent d'un ressortissant européen en 1993, essentiellement issu du bloc de l'est, quand cette même proportion concernait encore des ressortissants des pays du Sud en 1986.

Cette situation pousse les autorités allemandes à modifier substantiellement le cadre légal du droit d'asile en 1993 pour endiguer le phénomène, notamment en élargissant la liste des pays jugés « sûrs » qui restreint mécaniquement le nombre de personnes éligibles aux critères du statut et fait baisser le nombre de demandes sous la barre des 100.000 à la fin de la décennie. La crise financière de 2007-2008 et ses suites entraînent un nouvel élan de migrations européennes (polonais, grecs, espagnols, roumains) alors que l'Allemagne affiche une résistance économique enviable. 800.000 étrangers s'installent ainsi Outre-Rhin en 2010 puis le seuil du million est dépassé en 2012, soit bien avant le choc de 2015.

L'Allemagne est donc confrontée à des difficultés démographiques depuis les années 1970 et son entrée dans un nouveau régime (unions tardives, faiblesse de la fécondité) où le nombre de décès surpasse celui des naissances, posant un sérieux enjeu de renouvellement des générations. C'est donc l'immigration qui est venue compenser ce déficit et lui permet d'être encore aujourd'hui l'Etat le plus peuplé de l'Union.

¹⁸² Cette politique est qualifiée d'*Anwerbestopp*, littéralement arrêt des recrutements.

Allemagne : évolution de la population (en millions)



A l'été 2015, les images de colonnes de milliers personnes marchant sur les routes européennes ont marqué les esprits. Sur l'ensemble de cette année, ce sont 1,3 millions de demandeurs d'asile qui arrivent sur le continent, un doublement par rapport à l'année précédente. Dans un discours resté célèbre, la chancelière Angela Merkel exhorte ses partenaires à se partager l'accueil de ces réfugiés. En 2016, le nombre de décisions favorables aux demandes d'asile a atteint son pic dans tous les grands pays¹⁸³. 630.000 demandes sont ainsi déposées en Allemagne (96.000 en Suède). En France, le pic de demandes déposées intervient en 2018 (130.000 dossiers), soit un niveau largement inférieur à l'Allemagne trois ans plus tôt.

En matière d'accès au marché du travail, les réfugiés se retrouvent confrontés à plusieurs types de difficultés. La reconnaissance des qualifications et l'équivalence des diplômes demeurent souvent problématiques. En 2016, seul un réfugié sur dix en Allemagne occupait un emploi mais en 2020 un tiers de leur nombre total, pourtant en nette augmentation dans l'intervalle, avait déjà pu s'insérer dans l'emploi – la moitié pour les réfugiés arrivés en 2015 – notamment grâce à l'investissement significatif des entreprises et des organisations syndicales en termes

¹⁸³ Les comparaisons entre pays sont à manier avec précaution dans la mesure où ce ne sont pas les mêmes nationalités qui sont concernées selon les pays. Les taux de reconnaissance sont ainsi plus élevés pour les Syriens en Allemagne et pour les Afghans en France.

d'accompagnement¹⁸⁴. Les réfugiés travaillent avant tout dans les secteurs de la restauration, de la construction et du soin sur des emplois pénibles et précaires.

Les politiques d'accueil des réfugiés doivent naturellement être rapprochées du contexte politico-social dans les différents pays. A cet égard, les pays les plus ouverts en 2015, l'Allemagne et la Suède, ont vu les scores des formations issues de l'extrême droite progresser dans les urnes avec un discours focalisé sur l'immigration, une tendance également perceptible en Espagne et en France mais il faut cependant relever que les dernières élections législatives allemandes se sont distinguées par un recul ou au mieux une stabilisation de l'Afd¹⁸⁵ et que la question migratoire a été quasiment absente de la campagne.

L'obtention d'un visa pour l'Allemagne constituait encore récemment un parcours complexe, sachant qu'il existe 35 titres de séjour différents impliquant six administrations susceptibles d'exiger des documents. La dernière loi sur l'immigration de travailleurs qualifiés a simplifié les procédures à compter du 1^{er} mars 2020 et vise à attirer les compétences du monde entier alors que le pays a incontestablement besoin de recruter des travailleurs étrangers dans toute une série de secteurs. Dans la région de Thuringe où deux tiers des entreprises de restauration faisaient état d'un manque de personnel en 2018, l'union professionnelle a misé sur l'évolution de la législation pour y remédier alors que la branche recensait déjà 60% d'étrangers pour 40% d'Allemands. Jusqu'alors le pays ne semblait pas bénéficier d'une attractivité suffisante pour la main d'œuvre étrangère qualifiée, notamment en raison de la barrière linguistique et d'une image négative (bureaucratie, xénophobie). Après l'ouverture opérée en 2015, l'Allemagne est devenue plus restrictive sans pour autant fermer ses frontières.

Dans le domaine sanitaire, le personnel infirmier étranger a bénéficié d'un traitement favorisant son installation durable dans le pays, ce qui n'est pas le cas pour les aides-soignants soumis aux menaces d'expulsion, en dépit des pénuries constatées. En 2018, 23.000 postes

¹⁸⁴ Sur ce plan, la France affiche l'un des plus faibles taux d'emploi des migrants au sein de l'OCDE avec 46% de ceux installés depuis moins de 5 ans bénéficiant d'un emploi.

¹⁸⁵ Le mouvement Aufstehen, Debout, est officiellement né à Berlin en septembre 2018 (vérifier) à l'initiative d'élus issus de la gauche radicale, du SPD et des Verts avec en vedette Sarah Wagenknecht, ancienne de Die Linke.

dans les structures d'accueil des personnes âgées étaient vacants alors que les expulsions de personnels formés et intégrés se poursuivaient. De manière générale, les acteurs de la société civile reprochent aux autorités administratives, notamment à l'office fédéral des réfugiés et de la migration, et aux gouvernements des Lander, de saper leurs efforts d'accompagnement et de manier de façon arbitraire le droit d'asile avec parfois des expulsions de réfugiés venant tout juste de boucler leur formation, décisions jugées aberrantes et incohérentes sur le plan économique.

Face aux pénuries de main d'œuvre, plusieurs secteurs d'activité, notamment dans l'hôtellerie et la restauration, sont aujourd'hui contraints de freiner leur activité faute de personnel. Pour y remédier, le patronat du secteur, DEHOGA (*Deutscher Hotel- und Gaststättenverband*), invite le gouvernement allemand à poursuivre l'assouplissement des règles encadrant l'immigration professionnelle. La dernière loi sur le sujet (*Fachkräftesicherungsgesetz*) est applicable depuis mars 2020 et vise à faciliter l'accès des travailleurs qualifiés, aussi bien pour les titulaires de formations professionnelles que de diplômes universitaires. Dès lors que le candidat à l'immigration répond à cette exigence de qualification et dispose d'un contrat de travail allemand ou d'une proposition d'embauche dans le secteur privé, il peut accéder à l'emploi sans que l'administration ne puisse lui opposer l'existence de candidats nationaux ou communautaires pour le poste. Depuis cette loi, près de 100.000 permis de travail ont déjà été accordés mais le nouveau gouvernement d'Olaf Sholz s'est récemment engagé sur de nouveaux assouplissements des procédures d'admission à l'occasion d'un « Sommet de travail qualifié » (*Fachkräftegipfel*) en septembre 2022. Le débat en Allemagne se concentre également sur l'anticipation des besoins futurs de l'économie en développant ou en renforçant des partenariats avec les pays d'origine afin de ne pas les pénaliser en les privant de leurs forces vives.

Pays scandinaves

Les pays nordiques ont développé une tradition d'accueil des réfugiés, notamment la Suède depuis la Première guerre mondiale, une tendance qui s'est accentuée avec la crise des Balkans dans les années 1990. Le pays était ainsi en 2007 le deuxième pays d'accueil en matière d'immigration humanitaire derrière les Etats-Unis. L'afflux de réfugiés lié à la guerre

en Syrie constitue un point de bascule qui pousse le pays à suspendre rapidement son ouverture en 2015 devant l'incapacité de gérer l'importance des arrivées et des demandes, même si au total la Suède compte avec 163.000 personnes le deuxième contingent de réfugiés après l'Allemagne. En termes d'insertion, malgré un taux de chômage de 6,8% en 2019, soit le plus bas niveau enregistré depuis 2008, ce dernier affichait néanmoins un taux de 20% dans la population immigrée malgré des progrès et des délais d'accès à l'emploi raccourcis dans la dernière période.

L'immigration familiale représente globalement la moitié des flux migratoires dans les pays scandinaves. La part de l'immigration extracommunautaire s'est fortement accrue depuis les années 1990 (de 3 à 7% de la population au Danemark entre 1995 et 2013 et de 9 à 15% en Suède entre 1990 et 2012).

Sur la question migratoire, la Suède et le Danemark ont rejoint les positions des pays d'Europe de l'Est hostiles de longue date à l'immigration (Pologne, Hongrie). La tendance actuelle va clairement dans le sens de la fermeture des frontières, face aux crispations identitaires et sous la pression des partis anti-immigration et de leurs succès électoraux croissants (parti du progrès en Norvège, parti des vrais Finnois en Finlande, parti du peuple danois, les Démocrates suédois). Un pays comme le Danemark, pourtant gouverné par les sociaux-démocrates, applique des mesures encore plus rudes que la Hongrie en matière d'immigration.

Danemark : un durcissement de la politique migratoire transpartisan

Jusqu'en 2004, les jeunes nés sur le sol danois de parents étrangers avaient la possibilité de procéder à une déclaration de naturalisation à leur majorité. La droite libérale conservatrice, alliée à l'extrême droite après les élections de 2001, a purement et simplement mis fin à cette modalité.

Le fait est que le durcissement de la politique migratoire danoise est continu depuis mais n'est plus l'apanage des partis conservateurs, sous pression du Parti du peuple danois, ouvertement anti-immigration. C'est ainsi le gouvernement social-démocrate de Mette Frederiksen qui a poursuivi l'alourdissement des procédures d'obtention de la nationalité danoise, tout en négociant avec le Rwanda le traitement et l'accueil des demandeurs d'asile et en permettant le renvoi d'un nombre croissant de réfugiés syriens dans leur pays.

En dépit des pénuries de main-d'œuvre, les plaintes formulées par les entreprises ne trouvent que peu d'échos dans la société danoise et le climat politique n'est clairement pas favorable

à des assouplissements¹⁸⁶. Les procédures de naturalisation se sont complexifiées à l'extrême avec d'incessants changements de règles qui peuvent même avoir des effets rétroactifs, générant des situations aberrantes pour les citoyens Danois mariés à des étrangers ou des jeunes nés au Danemark mais vivant dans la crainte d'une expulsion¹⁸⁷. L'obtention d'un statut de résident permanent est également un parcours semé d'embûches puisqu'il faut avoir travaillé au moins trois ans et demi sur quatre avant de pouvoir simplement déposer une demande, toute discontinuité dans l'emploi pouvant remettre les compteurs à zéro.

La naturalisation est soumise à un projet de loi débattu deux fois par an au Parlement danois, ce qui explique le degré de politisation permanent du sujet ces dernières décennies et l'empilement des mesures restrictives. Depuis 2021, le texte de loi s'accompagne même d'une classification des candidats à la naturalisation en quatre catégories, selon leurs origines (« Nordiques », « Occidentaux », « Menap » - Middle East, North Africa, Pakistan - et « autres non Occidentaux ») avec une liste soumise au vote des députés. Et l'acquisition de la nationalité n'est pas toujours une sécurité suffisante, le Parlement ayant par exemple décidé en 2018 de réexaminer 21.000 naturalisations¹⁸⁸. Cela nourrit un climat de défiance permanent à l'égard des étrangers et de leurs descendants qui ne favorise pas l'intégration et peut même la décourager.

Malgré une situation économique enviable (chômage inférieur à 5%), le nombre de réfugiés accueillis atteint son plus bas niveau historique. La politique migratoire apparaît de plus en plus rigide avec des positions radicales aujourd'hui adoptées par les partis centristes et socio-démocrates dont les programmes électoraux comportent systématiquement des mesures de restriction du regroupement familial, de délocalisation des demandes d'asile dans les pays de départ et de durcissement des peines pour les ressortissants étrangers. Ces mesures s'inscrivent dans une perspective de retour des réfugiés dans leur pays d'origine par opposition à une installation durable avec en arrière-plan le maintien d'un Etat social fort qui serait, dans cette logique, mis en péril par le coût d'un accueil trop « généreux ». Il s'agit avant tout d'un calcul électoraliste visant à couper l'herbe sous le pied des partis populistes mais si ce choix de mettre la pression sur les réfugiés et de limiter globalement l'immigration a permis aux socio-démocrates de se maintenir au pouvoir bien que minoritaires au sein de la coalition, cette stratégie ne favorise clairement pas l'intégration des immigrés.

¹⁸⁶ Voir C.Meilland, *Danemark – Pénurie de main d'œuvre et immigration ultra sélective*, Chronique internationale de l'Ires, n°178, juin 2022.

¹⁸⁷ Depuis 2021, une peine de prison ferme ou avec sursis interdit à vie l'accès à la nationalité danoise, sans distinction selon la nature des faits reprochés.

¹⁸⁸ Une commission parlementaire est chargée d'examiner les recours mais seules 2 % à 3 % des demandes donnent lieu à une décision favorable. Un taux peu surprenant quand on sait que sa présidente, issue des rangs de l'extrême droite, assumait pleinement dans une interview de novembre 2021 le rejet des demandes de candidats « *aux origines musulmanes* ».

Il faut enfin mentionner les pays d'Europe centrale et orientale qui sont parmi les derniers à avoir rejoint l'UE et sont au cœur des flux internes à la zone depuis une vingtaine d'années, notamment depuis la Pologne et la Roumanie. Comme indiqué par ailleurs, ces pays font preuve d'une forte hostilité vis-à-vis des migrants alors que paradoxalement ce sont aussi les pays les plus en difficulté sur le plan démographique et qu'il faut par ailleurs palier les manques de bras dans certains secteurs d'activité suite aux départs massifs à l'ouest du continent. Le rejet de l'immigration et de la diversité exprime une idéologie identitaire au fondement des programmes des partis populistes au pouvoir dans nombre de ces pays, à l'instar du hongrois Viktor Orban.

&

Le fait est que l'Europe semble incapable de s'entendre et de proposer une politique migratoire cohérente. Arc-boutés sur des schémas anciens, les dirigeants donnent l'impression d'être dépassés par les évolutions de la mondialisation et leurs implications en matière de migrations en s'accrochant à une forme de « fétichisme des frontières » qui ne peut déboucher que sur une concurrence délétère entre Etats-nations souverains sans réflexion commune sur les enjeux de l'immigration et les avantages de la coopération.

L'immigration constitue un objet électoral privilégié qui rythme le jeu politique¹⁸⁹ et permet bien souvent d'esquiver d'autres sujets autrement plus déterminants pour l'avenir de nos sociétés. Au-delà des urgences humanitaires dictées par la succession des drames et des opérations de sauvetage, le traitement caritatif de la migration ne peut pas en permanence se substituer aux politiques publiques auxquelles il revient de gouverner l'immigration, notamment en termes d'intégration, au profit conjoint des pays de départ, des pays d'accueil et des migrants.

Les accords visant à répartir les migrants accueillis sur les côtes des premiers pays d'accueil vers d'autres pays européens sont inopérants, ce qui perpétue les tensions dans les sociétés

¹⁸⁹ Il faut signaler l'exception allemande où malgré l'arrivée récente d'environ un million d'étrangers le sujet de l'immigration a été quasiment absent des débats lors des élections législatives de 2022.

en question et plus généralement entre partenaires européens. Avec 123.000 en 2021, on est loin de la déferlante migratoire agitée par certains, malgré le pic observé en 2015 dans un contexte géopolitique bien particulier. La part de la population européenne née à l'étranger, de l'ordre de 8,4%, est comparable à celle relevée en Chine (8,6%), mais bien inférieure à la part mesurée au Royaume-Uni (14%) ou aux Etats-Unis (15%) et plus encore au Canada (21%) ou en Australie (30%).

Les opérations de sauvetage en mer menées par des organisations humanitaires, aussi spectaculaires soient-elles, ne concernent qu'une minorité des flux alors que la majorité passe sous les radars via des traversées sur des petites embarcations. Fin novembre 2022, les 27 se sont réunis en urgence à Bruxelles afin d'esquisser des solutions face à la répétition probable de cas similaires à celui de l'Ocean Viking. Un énième plan d'urgence approuvé visant une meilleure coopération avec des pays comme la Libye, la Tunisie et l'Egypte alors que le nombre d'entrées irrégulières aurait fortement augmenté en 2022 (280.000 depuis janvier selon l'agence Frontex, soit une hausse de 77% par rapport à 2021). Cette tendance est liée à des facteurs géopolitiques entraînant la déstabilisation de certains Etats qui pousse leurs ressortissants à tenter leur chance ailleurs faute de perspectives. Il s'agit de détections et non de passages de frontières stricto sensu dans la mesure où cela peut concerner des personnes repérées aux abords des frontières et comptabilisées comme de potentiels passages, ce qui invite à nuancer ces chiffres. Cette méthode peut en effet conduire à compter plusieurs fois un même individu, à chacune de ses tentatives ou lors de ses reconduites par des garde-frontières.

Le manque de cohérence européen est aussi ancien que le règlement de Dublin, compte tenu de ses failles originelles. Faute d'avoir élaboré une politique commune de gestion des migrations, l'UE a péniblement accouché de ce règlement en 2003 qui établit que chaque demandeur d'asile verra son dossier examiné dans le premier pays où il est arrivé. L'objectif visé est alors de responsabiliser les pays frontaliers de la zone dans leur contrôle de l'accès au continent. Mais en imposant au pays de première entrée la gestion des migrants, le critère géographique des façades maritimes place de facto des pays comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce en première ligne. Le règlement dit Dublin III, cadre européen qui régit désormais l'asile sur le continent, n'est manifestement plus adapté. La coopération porte quasi

uniquement sur le financement de pays comme la Lybie afin qu'elle gère le contrôle des migrants et si besoin leur retour forcé sur ses côtes, au mépris le plus complet des droits humains. Les mécanismes de répartition des migrants entre Etats européens semblent à l'arrêt, comme l'organisation des débarquements des navires affrétés par les ONG dans des conditions sûres.

Nous avons vu que le dispositif imaginé par la Commission pour améliorer le règlement, le « pacte commun pour la migration et le droit d'asile », n'est pas plus performant. Compte tenu du fonctionnement de l'Union, l'adoption d'un tel texte requiert un consensus des vingt-sept Etats membres avant une traduction juridique. Or, les difficultés pour aboutir à un tel accord politique persistent entre autant de pays porteurs d'autant d'histoires singulières vis-à-vis de l'immigration.

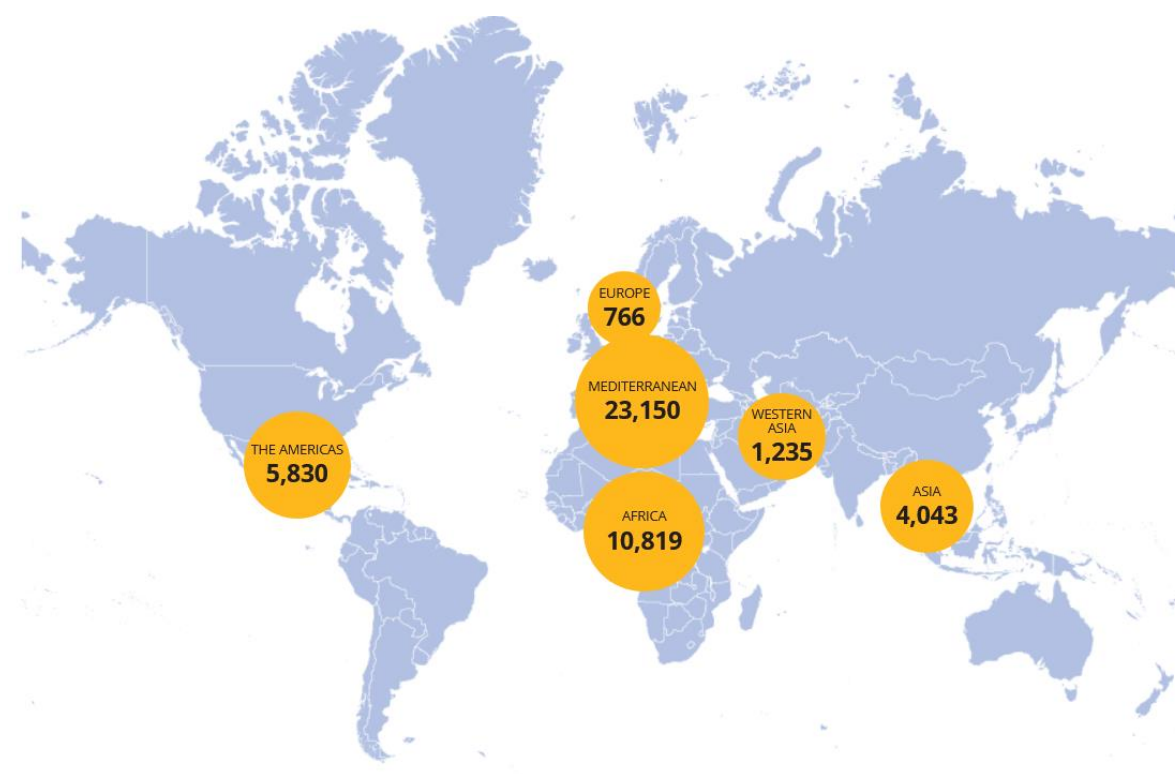
La plupart des pays européens sont pourtant confrontés aux mêmes débats sur la gestion des besoins de main d'œuvre dans certains secteurs, tant dans des activités hautement qualifiées que dans des domaines marqués par l'emploi peu qualifié et encore peu sujets à l'automatisation (agriculture, logistique, services à la personne). La question est alors d'arbitrer entre un recours accru à l'immigration et des investissements dans la formation et l'éducation des personnes qui résident déjà dans le pays selon les secteurs d'activité et les profils démographiques.

L'absence de politique migratoire commune tient à la multiplicité des politiques nationales face à une frontière commune qui délimite l'espace européen, ce qui rend les accords de plus en plus incertains voire hors d'atteinte. Face à l'incapacité des pays partenaires de s'entendre sur des règles collectives, chacun joue sa partition. Par exemple, l'Allemagne prépare actuellement un projet de régularisation massive favorable à l'immigration de travail, à rebours de la majorité de ses voisins. Cette difficulté constitue un danger sérieux pour le projet européen qui pourrait finir par s'échouer politiquement sur l'enjeu migratoire¹⁹⁰. A cet égard, le brusque retournement de la Suède, sous l'effet d'une poussée de l'extrême droite, marque fortement les esprits.

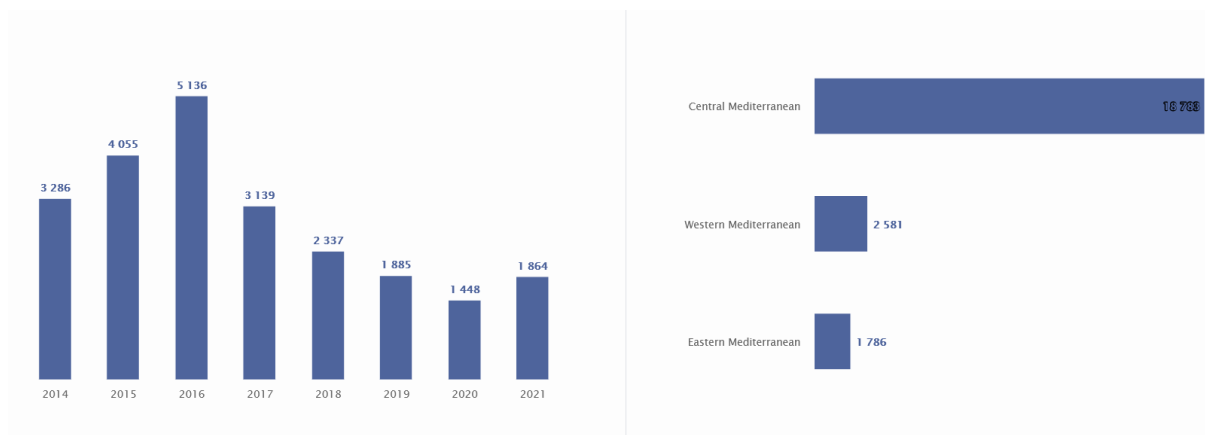
¹⁹⁰ Il n'est pas anodin que lors des négociations de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, la question migratoire s'est vue écartée du cadre de discussions tant elle rendait l'issue impossible.

5/ Après la « crise » migratoire de 2015

Sur le plan médiatique, les années qui ont suivi la « crise » migratoire de 2015 ont donné lieu à une relative invisibilisation des migrations. Pourtant, le nombre de déplacés à l'échelle mondiale n'a pas connu d'inflexion et a même continué de progresser jusqu'au déclenchement de la crise du coronavirus (79 millions en 2019 selon l'ONU). Au niveau européen, 676.000 demandes d'asile ont été déposées cette même année, un chiffre également en hausse par rapport à 2018 mais deux fois moins élevé que lors du pic de 2015. Les camps de réfugiés sont toujours surpeuplés, notamment dans les îles grecques, et la Méditerranée demeure un cimetière à ciel ouvert avec le titre lugubre de voie migratoire la plus meurtrière au monde.



Nombre de personnes mortes ou disparues pendant une migration internationale depuis 2014 ; source : Organisation internationale pour les migrations (décompte au 22 décembre 2021).



Nombre de morts et de disparus par année – Cumul selon la voie migratoire empruntée (OIM)

5.1. L'Union européenne entre déni de réalité et impasse sécuritaire

Depuis 2015, l'Union européenne n'a pas changé d'orientations en matière de politique migratoire, comme en témoignent les moyens croissants investis dans l'agence Frontex, son principal dispositif de sécurisation des frontières extérieures. Politiquement, l'échec de l'UE a été manifeste avec l'incapacité à mettre en application une clé de répartition des migrants entre Etats membres face au refus absolu de certains d'entre eux, en particulier à l'est. Cet échec se prolonge aujourd'hui avec l'impasse d'une harmonisation des politiques d'asile nationales. Pour contourner cette faillite politique, l'Union n'a pas trouvé mieux qu'une délégation de l'accueil des réfugiés dans des pays comme la Turquie qui en compte pourtant déjà plusieurs millions sur son sol.

Parallèlement, l'action des ONG n'a pas bénéficié d'un réel soutien des autorités nationales et européennes et s'est même rapidement vue accusée de constituer une forme d'encouragement des traversées périlleuses, avant de tout simplement décréter des immobilisations administratives des navires de secours (Aquarius, Ocean Viking, Sea Watch). On sait pourtant qu'entraver les sauvetages en mer ne réduit pas le nombre de tentatives ni par conséquent le nombre de victimes. La répétition des drames humains finit même par produire une sorte de routine à l'origine d'une forme de désintérêt collectif qui n'est plus contrecarrée ponctuellement que par des images chocs comme celles d'enfants noyés.

Malheureusement, seule la capacité amoindrie des opinions publiques à s'émouvoir semble encore de nature à peser un tant soit peu sur les politiques menées.

En France, le symbole de la gestion politique des migrations reste la ville de Calais. En 2009, des centaines de personnes se sont installées dans des abris de fortune au sein de ce qu'il sera convenu d'appeler « la jungle », dans l'attente d'un hypothétique passage en Angleterre. Le président Sarkozy s'est engagé à démanteler ce camp et l'évacuation est organisée le 22 septembre, sous couvert de décision d'ordre sanitaire mais mise en scène dans le cadre d'une vaste opération de communication. Le pouvoir entend envoyer le signal qu'il ne tolérera plus les situations de séjour illégal. En pratique, cela ne fait naturellement pas disparaître le problème et une fois les caméras reparties les migrants reviennent rapidement occuper les lieux.

Le quinquennat Sarkozy est considéré comme un tournant de la politique française en matière d'immigration, sachant que le candidat en avait fait un de ses principaux arguments de campagne en 2007, mêlant lutte contre l'immigration illégale et promotion d'une immigration choisie, une démarche symbolisée par la création d'un ministère de l'immigration et de l'identité nationale après son accession à l'Elysée. Il souhaite alors faire sauter toute une série de verrous en établissant explicitement le lien entre immigration et délinquance ou en critiquant vertement l'aide médicale d'Etat. Concernant l'immigration choisie, il s'agit de coller aux nécessités économiques et aux besoins de main d'œuvre, en cherchant par ailleurs à imposer une carte bleue européenne sur le modèle de la *green card* américaine.

Suite à la « crise » de 2015, l'Europe affiche ses divisions et ce qui apparaît surtout comme de l'impuissance. La multiplication du nombre de naufrages et les terribles images de corps sans vie sur des plages européennes produisent un électrochoc et font évoluer le regard sur ces réfugiés. Dans un premier temps, la France soutient la position allemande proposant la mise en œuvre d'un système de répartition obligatoire des demandeurs d'asile dans l'espace européen mais les discours ne seront pas suivis d'effets. De son côté, la chancelière Merkel fait le choix d'accueillir entre 900.000 et un million de réfugiés contre l'avis de la majorité des Etats européens. De fait, les dirigeants européens ne parviendront pas à s'entendre sur des règles communes et finiront par s'en remettre à la Turquie d'Erdogan via la signature d'un

pacte en 2016. Ankara s’y engage à refouler tous les migrants en les empêchant de pénétrer sur le continent européen. Il s’agit donc bien pour l’UE de sous-traiter la gestion de ses frontières contre le versement de 6 milliards d’euros d’aides, officiellement à des associations turques. Au-delà même de la question du respect des droits de l’homme totalement mise de côté, l’effet est immédiat puisque le nombre de migrants parvenant en Europe est divisé par dix alors que côté turc le pays héberge près de 4 millions de réfugiés syriens, auxquels il faut ajouter de nombreux Afghans et Irakiens. Rapidement, le président Erdogan exerce un chantage sur ses partenaires en menaçant d’ouvrir ses frontières si des versements plus conséquents et directs cette fois ne lui sont pas octroyés, menace qu’il commence à mettre à exécution en laissant plusieurs milliers de personnes traverser la frontière avec la Grèce.

Le chantage aux migrants constitue clairement une nouvelle arme dans la main de pouvoirs autoritaires et un véritable piège politique pour l’Union européenne, alors que les Etats s’avèrent incapables de définir une politique commune d’accueil des réfugiés. Quelques années plus tard, le régime biélorusse de l’autocrate Loukachenko s’engouffre à son tour dans cette brèche en utilisant les migrants comme un instrument de déstabilisation massive.

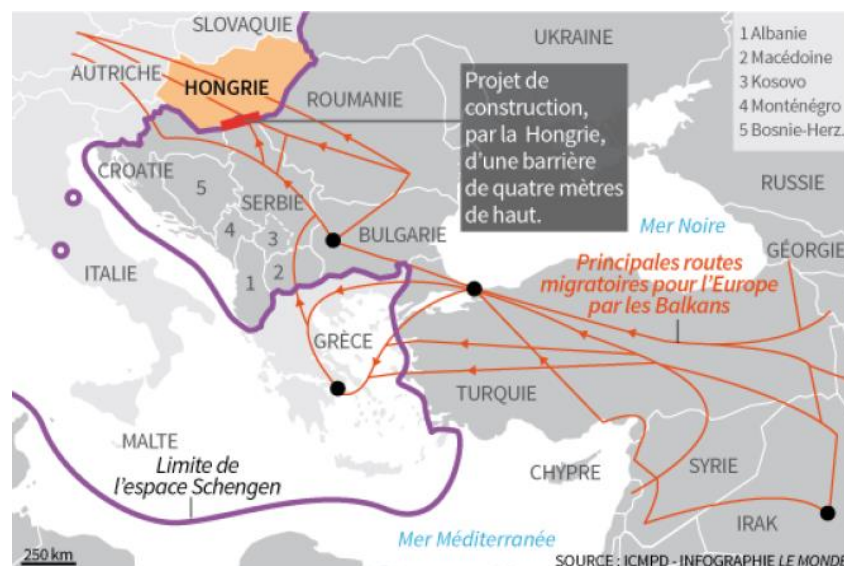
En novembre 2021, des milliers de migrants se retrouvent bloqués par un froid glacial dans la forêt de Bialowieza qui sépare la Biélorussie de la Pologne. Cette fois, un palier supplémentaire est franchi puisque les migrants ont été directement acheminés, y compris par voie aérienne, depuis leur pays d’origine (Irak, Syrie, Afghanistan) puis manipulés, outillés et forcés par des militaires biélorusses à couper les barbelés polonais. Cette stratégie ignoble vise clairement à déstabiliser les européens qui multiplient alors les pressions sur les dirigeants biélorusses et apportent leur soutien aux manifestants lourdement réprimés, contestant les dernières élections présidentielles grossièrement truquées¹⁹¹.

En réaction à ces tensions aux frontières, pas moins de douze pays de l’UE¹⁹² ont sollicité Bruxelles pour obtenir le financement de la construction de mur anti-migrants à leurs frontières, sans susciter de vives oppositions chez leurs partenaires. Signe que le fond de l’air

¹⁹¹ Au pouvoir depuis 1994 et réélu en 2020 pour un sixième mandat présidentiel en dépit d’une contestation croissante, le régime est soutenu à bout de bras par la Russie.

¹⁹² Il s’agit des pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Hongrie, de l’Autriche, de la Bulgarie, de la Grèce, de Chypre et du Danemark.

a changé, une initiative similaire de Viktor Orban en 2015 érigeant un mur entre la Hongrie et la Serbie¹⁹³ avait provoqué une levée de boucliers et une forte réprobation au sein de l'Union. Nous sommes donc à une époque où, pour la première fois depuis la chute du mur de Berlin, sont de nouveau bâtis des murs au sein même de l'Europe, à l'exemple des hautes barrières de protection dressées à la frontière entre ces deux pays.



Mur Hongrie-Serbie LE MONDE (article du 29 août 2015)



Frontière serbo-hongroise (Kelebia) en 2013 et en 2021.

La crise migratoire de 2015 a incontestablement servi de carburant aux nationalismes européens. Selon les Nations Unies, il s'agissait concrètement de la plus importante sur le

¹⁹³ Construit en 2015, ce mur est en fait une barrière frontalière essentiellement en acier, sous la forme de deux palissades métalliques d'une hauteur de 4 mètres, qui s'étale sur 175 kilomètres le long de la frontière serbe et sur une partie de la frontière croate. Cette enceinte est par ailleurs complétée par toute une série de dispositifs high-tech (miradors, caméras thermiques, détecteurs de mouvements).

continent depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, sachant que l'agence Frontex a recensé 1,83 millions de personnes ayant franchi de manière illicite les frontières durant cette période. Les critères définis par la Commission européenne pour calculer la proportion des demandeurs d'asile que les pays de l'Union devaient accueillir sur leur sol, combinant indicateurs économiques et indicateurs démographiques, étaient les suivants : PIB, taux de chômage, population et nombre de demandes d'asile déjà enregistrées.

D'après la démarche envisagée, l'examen des dossiers et le bénéfice éventuel du statut de réfugié ou d'une autre mesure de protection subsidiaire restait du ressort de chaque pays. Cette stratégie s'est soldée par un échec de la Commission dès lors que plusieurs Etats ont maintenu leur opposition ferme aux quotas, y compris la France au début des discussions.

L'Europe forteresse devient par conséquent une réalité matérielle et n'est plus l'apanage des seuls populistes. De fait, la fermeture des frontières est désormais la voie privilégiée par les gouvernements de l'UE. Le traitement de cette question dans la campagne électorale française de 2022 illustre bien cette dérive, comme en témoigne la radicalisation de partis de gouvernement sur ces questions¹⁹⁴. De son côté, l'Allemagne a également modifié sa politique d'accueil et rapidement refermé la parenthèse ouverte en 2015 au profit d'un contrôle strict des frontières même si des réflexions sont de nouveau ouvertes depuis peu.

5.2. La réhabilitation du réfugié après le déclenchement de la guerre en Ukraine ?

Suite à l'invasion militaire russe le 24 février 2022, plus de deux millions et demi de personnes ont fui l'Ukraine en à peine deux semaines selon le HCR, sans parler des innombrables déplacés internes dans le pays, ce qui en fait déjà l'exode le plus rapide en Europe depuis la Seconde guerre mondiale avec même une vitesse de déplacement probablement encore plus vive. Le 10 mars, le nombre de réfugiés est en effet déjà deux fois plus élevé que celui de réfugiés syriens accueillis en Europe entre 2014 et 2016 soit en deux ans. Deux mois plus tard, on dénombre 6,3 millions d'exilés et près de 7 millions de déplacés internes.

¹⁹⁴ En déplacement début janvier 2022 sur l'île de Samos en Grèce, la candidate LR Valérie Pécresse vantait ce modèle de camp technologique (drones, reconnaissance faciale...) et réclamait de la part de l'Europe le financement de murs de barbelés afin de centraliser les migrants dans des points de passage.

La Pologne, principal pôle d'accueil de ces réfugiés (3 millions mi-mai, représentant 9% de la population), a rapidement buté sur ses capacités limitées alors que les flux d'arrivées se sont poursuivis à mesure de l'intensification du conflit. On estime que lors du premier afflux de réfugiés, la majorité des personnes étaient hébergées chez des proches ou dans le cercle familial. Pour les suivants, orientés vers des centres d'hébergement, la mise en œuvre d'un plan de répartition globale entre pays européens s'est imposée. Alors que des pays comme la Pologne et plus généralement ceux du groupe de Visegrad (République tchèque, Slovaquie, Hongrie) figuraient jusqu'ici parmi les plus hostiles à ces dispositifs de répartition proposés par la Commission européenne à l'occasion du drame syrien. Cette fois, les mêmes considèrent avec un intérêt bien différent cette option et pour certains cette nouvelle crise pourrait avoir pour effet de changer la donne en matière de politique d'asile et d'immigration. La plupart des exilés espèrent rentrer en Ukraine dans les meilleurs délais mais l'hypothèse d'un conflit durable rend vite indispensable la mise en œuvre de politiques d'intégration, notamment en termes d'accès à l'emploi, ce qui constitue un défi majeur pour l'Europe.

La crise actuelle produit inévitablement un effet miroir avec les épisodes précédents (Syrie, Afghanistan). La solidarité à l'œuvre et l'élan de générosité vis-à-vis des Ukrainiens soulignent en creux l'incapacité à réserver le même accueil à d'autres populations issues d'autres régions du monde. Il faut d'ailleurs relever l'évolution sémantique qui octroie sans débat la qualité de réfugié aux victimes de ce conflit quand Syriens, Afghans, Soudanais et autres devaient se contenter du qualificatif de migrants... ces derniers cherchaient pourtant à échapper à des situations de guerre ou à des persécutions de nature politique mais on estimait que leur exil résultait avant tout d'un choix et non d'une absolue nécessité (ce « on » un peu vague renvoie aussi bien aux Etats qu'aux opinions publiques). Pour le politologue François Gemenne, « on considère que les migrants peuvent être renvoyés chez eux comme des marchandises qu'on renverrait à l'expéditeur »¹⁹⁵. Cette distinction répandue repose sur un jugement normatif faisant le tri entre de bons réfugiés méritant d'être accueillis et de mauvais migrants qu'il faudrait systématiquement renvoyer d'où ils viennent.

¹⁹⁵ France Inter, Une semaine en France, 11 mars 2022.

Une telle ventilation affleure par exemple dans les propos du député Modem Jean-Louis Bourlanges, président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale au 2^e jour du conflit¹⁹⁶ : « Nos amis polonais s'apprêtent à recevoir des flots massifs et ce sera sans doute une immigration de grande qualité en revanche, ce sont des intellectuels, pas seulement mais on aura une immigration de grande qualité dont on pourra tirer profit ». Ces propos pour le moins troublants correspondent d'une part à une forme d'instrumentalisation des migrations déjà perceptible lors d'autres épisodes migratoires¹⁹⁷ et d'autre part à un racisme structurel niché dans le regard porté sur certaines populations¹⁹⁸.

Dans le cas des réfugiés Ukrainiens, le facteur de proximité joue à plein, compte tenu des zones de guerre qui entretiennent un sentiment de projection et un réflexe quasi naturel de protection d'individus auxquels on s'identifie plus facilement. En pratique, les réfugiés bénéficient ainsi d'une protection dite immédiate qui allège les procédures administratives. L'unanimité entre les Etats européens pour accorder cette protection temporaire est inédite alors qu'elle procède d'une directive datant de 2001, jamais appliquée jusqu'à présent. La directive prévoit que les personnes concernées ne sont pas soumises à la procédure classique de l'asile (dépôt d'un dossier, entretien avec un officier chargé de la protection, attente d'instruction du dossier pouvant s'étendre sur plusieurs mois) et reçoivent automatiquement, sur la simple foi de leur passeport, une protection d'une durée de trois ans assortie d'aides financières et sociales (accès au logement, aux soins, à l'éducation et à l'emploi), autrement dit un statut comparable à celui de réfugié.

Cette solidarité se heurte malgré tout à l'épreuve des frontières comme en attestent les difficultés avec le Royaume-Uni. Ce dernier n'a en effet pas souhaité adopter un traitement équivalent traduisant le fait que ce pays demeure figé dans ses positions en matière d'asile et d'immigration après sa sortie de l'Union européenne. Le gouvernement britannique a certes installé plusieurs centres de demande de visa (Calais, Lille) mais cette option minimaliste et

¹⁹⁶ Europe 1, le 25 février 2022.

¹⁹⁷ On a par exemple entendu Didier Leschi, président de l'Office français pour l'intégration et les migrations (OFII), se féliciter de l'accueil de migrants afghans très qualifiés.

¹⁹⁸ On peut se demander si le contexte d'une interview dans une radio nouvellement aux mains du groupe Bolloré, rampe de lancement médiatique de l'extrême droite et du candidat Zemmour, a pu jouer dans le sens d'une libération de la parole raciste chez un élu pourtant très expérimenté et maîtrisant d'ordinaire la nuance oratoire...

son positionnement général tranchent nettement avec ses voisins, prolongeant les racines du Brexit où les angoisses migratoires ont agité les débats politiques lors de la campagne du référendum de 2016.

Alors que le conflit s'enlise, on peut bien entendu s'interroger sur le caractère plus ou moins durable de ce changement de ton vis-à-vis de la migration. Les militants et les associations impliqués dans l'accueil relèvent par exemple les facilités d'ouverture des autorités locales et le fait est que des actions encore condamnées et assimilées à un délit de solidarité quelques semaines plus tôt comme l'accueil chez soi de migrants sont soudainement devenues non seulement tolérables mais encouragées par les pouvoirs publics.

CONCLUSION

A partir des années 1880, les mobilités se sont accrues dans le monde pour toute une série de raisons politiques et économiques dans le cadre de la première grande vague migratoire. Pourtant, l'intérêt pour les migrations reste relativement récent. Dans les années 1980, il s'agissait encore d'un thème de recherche marginal, notamment en sciences politiques alors qu'il s'agit désormais d'un sujet global omniprésent.

Depuis les années 1990, le monde est entré dans une deuxième grande vague de migrations de masse mais certaines grandes régions (Europe, Japon, Golfe) éprouvent, selon Catherine Withol de Wenden, des difficultés à s'accepter comme zones d'immigration, ce qui génère un malentendu au niveau international. Sur un plan quantitatif, les migrations demeurent globalement faibles puisqu'elles concernent 3,5% de la population mondiale, soit 270 millions de migrants internationaux, à comparer aux 740 millions de migrants internes. Fait notable, on dénombre davantage de migrations vers le sud que vers le nord alors que ces dernières semblent mobiliser toute l'attention. Contrairement aux idées reçues, les femmes constituent par ailleurs aujourd'hui la moitié des migrants internationaux, une évolution qui participe de la diversification des profils avec la résurgence des flux de réfugiés, l'accroissement du nombre de mineurs non accompagnés ou la montée en puissance des migrations de travailleurs très qualifiés.

Alors qu'il apparaît central dans les débats politiques contemporains, le sujet des migrations reste pourtant marqué par une grande méconnaissance. Il est vrai que le savoir accumulé demeure plutôt récent avec un recul de l'ordre de cinquante ans, ayant été longtemps relégué au second plan car perçu comme une problématique de nature conjoncturelle, à l'instar de l'accueil de réfugiés après 1945. Ainsi, le recours à la main d'œuvre était encore envisagé comme ponctuel pour répondre à un besoin transitoire lors des Trente Glorieuses. Dorénavant, le fait migratoire s'est imposé en tant que phénomène structurel régi par des tendances mondiales profondes et au premier chef les inégalités de développement humain. A ce titre, l'Afrique subsaharienne concentre les critères de cette inégalité les plus propices à la migration (espérance de vie à la naissance, niveau d'éducation et niveau de vie). Si dans les faits, une faible proportion d'individus pourra concrétiser un projet de migration, cette option

reste très présente dans les têtes, qui plus est dans une population très jeune (un âge médian de 19 ans). Face au cumul de lignes de fracture très lourdes sur les plans économique, politique, social ou culturel, la migration offre à certains une soupape de sécurité permettant à ces sociétés, soumises à de multiples contraintes, de respirer. Pour ces derniers, l'exil apparaît parfois comme la seule issue possible pour envisager un avenir et dans la majorité des cas, il est vécu comme un arrachement douloureux et correspond à des trajectoires marquées par une extrême précarité et une incertitude permanente.

Bien que principale destination migratoire au monde avec l'Amérique du Nord, l'Europe persiste donc à ne pas se voir comme un continent d'immigration. Les européens ont été longtemps ceux qui partaient et ils semblent toujours résister à l'inversion de tendance alors que les Etats-Unis, le Canada, l'Australie ou les pays d'Amérique latine sont culturellement construits comme des pays d'immigration et de peuplement, ce qui leur permet d'accorder plus facilement une légitimité au fait migratoire. Au niveau global, l'immigration ne constitue pas fondamentalement une charge économique et participe même à la dynamique de croissance, tant au niveau français que pour l'ensemble de l'Union européenne mais l'obsession renouvelée des frontières tend pourtant à nier cette réalité des migrations. Derrière des catégories et des classements propres à l'action publique se niche une grande diversité d'expériences collectives et individuelles¹⁹⁹.

Au moment où la France assumait la présidence du Conseil européen pour une durée de 6 mois en 2022, la question des frontières aurait dû certainement constituer un des sujets les plus sensibles du mandat mais avec la guerre en Ukraine les conditions n'étaient plus, au moins temporairement, réunies. Il est pourtant évident que les questions du contrôle des frontières extérieures et de l'adaptation du système de Dublin, à l'origine de multiples tensions entre les Etats européens, vont ressurgir et redoubler d'intensité. Sur la sécurité des frontières, on sait déjà que se profile un nouveau renforcement de l'agence Frontex visant

¹⁹⁹ Sur ce plan, nous regrettons de ne pas avoir pu développer dans le cadre de cette étude une réflexion sur les rapports entre syndicalisme et immigration alors qu'il s'agit d'un sujet trop peu traité, aussi bien dans le domaine de la recherche que dans le monde syndical. Nous sommes pourtant convaincus de l'intérêt d'étoffer les connaissances sur ces relations et d'ouvrir un chantier sur les pratiques syndicales, notamment en mettant en perspective la situation française avec les configurations étrangères, à l'instar des réflexions menées dans le cadre du séminaire international de l'Ires. Ce thème pourrait utilement faire l'objet d'un prochain projet FO dans le cadre des agences d'objectifs.

théoriquement à assurer une meilleure gestion des crises aux limites de l'UE mais cela reste beaucoup plus opaque concernant la réforme du règlement de Dublin ou le droit d'asile européen.

Pour ce qui est de l'espace Schengen, la Commission a annoncé en décembre 2021 un projet de réforme, sachant que le pacte migratoire semble lui toujours au point mort tant la perspective d'un consensus entre les vingt-sept demeure illusoire sur un sujet aussi conflictuel. Entre les objectifs de solidarité en phase avec les valeurs prônées haut et fort par l'Union européenne et les priorités sécuritaires affichées dans un contexte où l'arrivée de migrants et de réfugiés alimente l'agenda électoral des partis d'extrême droite et irrigue au-delà les partis de gouvernement, les arbitrages à venir laissent a priori peu de place à la raison. L'Union européenne est clairement tiraillée entre ces deux pôles, solidarité versus sécurité, sous la pression des opinions et des lobbies, tout en guettant les possibles basculements électoraux au sein des Etats membres.

Sur ces questions, la position de l'Allemagne elle-même paraît plus incertaine qu'on pouvait l'imaginer. Après avoir largement ouvert ses frontières en 2015, la chancelière Merkel a ainsi œuvré pour conclure un accord avec la Turquie en 2016 stipulant que les réfugiés présents sur son sol y soient maintenus²⁰⁰. Si la défense de la souveraineté européenne aux frontières extérieures fait consensus entre les Etats-membres, l'élaboration d'un droit d'asile commun aux Etats membres uniformisant les statuts et les délais semble toujours hors de portée alors qu'il s'agit pourtant d'une disposition cruciale pour toute réforme sérieuse de l'espace Schengen²⁰¹. A moins que les conséquences de la guerre aux portes de l'Union européenne et l'afflux de réfugiés Ukrainiens ne fassent vraiment bouger les lignes et modifient en profondeur les équilibres politiques et les orientations communes en la matière. De même, la remise à plat des accords de Dublin n'est pas jusqu'à présent à l'ordre du jour alors qu'ils sont la source avérée de nombreuses injustices en faisant reposer la charge du traitement des réfugiés sur les principaux pays d'accueil, en particulier la Grèce et l'Italie. Ce système, par

²⁰⁰ La nouvelle coalition au pouvoir semble disposée à réviser la position allemande sur cet accord mais il est encore trop tôt pour savoir comment le dossier va évoluer.

²⁰¹ Sachant que le pays qui a succédé à la France à la présidence de l'Union, la République tchèque, prêche une hostilité aux réfugiés, à l'unisson des autres pays d'Europe centrale et orientale.

ailleurs hautement inefficace, apparaît en opposition frontale avec la solidarité européenne et nourrit les conditions d'une future implosion.

Sur le plan national, la prochaine et énième loi sur l'asile et l'immigration sera une nouvelle fois l'occasion de mesurer la sensibilité du sujet et la multiplication des postures. Le projet de texte, au futur actuellement incertain, serait le 29^e texte du genre depuis 1980. Dans la logique du « en même temps », il se veut une synthèse entre humanisme et sécurité avec d'un côté régularisation sous conditions des travailleurs sans-papiers et de l'autre facilitation des expulsions, le tout avec des postulats et des contours discutables. Contrairement aux idées reçues, la régularisation des personnes en situation de travail est déjà une réalité permanente, notamment dans le cadre des critères définis dans la circulaire Valls pour la dernière période.

Pour ses défenseurs, la nouvelle loi aurait le mérite de remettre la problématique du travail au cœur de la question migratoire, en particulier pour traiter les difficultés associées aux métiers dits en tension. Face aux inquiétudes soulevées par l'immigration dans les opinions publiques, la réification de la figure du travailleur immigré pourrait en effet contribuer à infléchir les perceptions, à défaut de le réhabiliter pleinement, le travail étant historiquement associé au processus d'intégration qui plus est rythmé par des luttes sociales décisives. A l'inverse, les politiques migratoires de plus en plus restrictives produisent mécaniquement une explosion des situations irrégulières sans pour autant décourager les candidats à l'exil.

Bibliographie sélective

- ADERHOLD C., DAVISSE F., *Histoires d'une nation*, Stock, 2019.
- AGIER M., LECADET C., *Un monde de camps*, La Découverte, 2014.
- AGIER M., *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Le Seuil, 2018.
- ASKENAZY P., *Les décennies aveugles, emploi et croissance 1970-2010*, Le Seuil, 2011.
- BANERJEE A.V., DUFLO E., *Economie utile pour des temps difficiles*, Le Seuil, 2020.
- BANTIGNY L., *La France à l'heure du monde, de 1981 à nos jours*, Le Seuil, réédition 2019.
- BEAUD S., *La France des Belhoumi : Portraits de famille (1977-2017)*, La Découverte, 2018.
- BEAUD S., GUIMARD P., *Traîtres à la nation, un autre regard sur la grève des Bleus en Afrique du Sud*, La Découverte, 2011.
- BEAUD S., CONFAVREUX J., LINDGAARD J. (sous la direction), *La France invisible*, La Découverte, 2006.
- BLANCHARD P., DUBUCS H., GASTAUT Y., *Atlas des immigrations en France*, Editions Autrement, 2021.
- BOUBTANE E., *Schengen trente ans après. Quels impacts économiques des flux migratoires ?*, in *Politiques des frontières*, La Découverte 2018.
- BOUBTANE E., *L'économie de l'immigration*, collection L'opportune, Presses universitaires Blaise Pascal, 2018.
- BOURDIEU P. (sous la direction), *La misère du monde*, Seuil, 1993.
- CHOJNICKI X., RAGOT L., SOKHNA N.P., *L'impact sur les finances publiques de 30 ans d'immigration en France*, La lettre du CEPII, n°394, décembre 2018.
- DESJONQUIERES A., LHOMMEAU B., NIANG M., OKBA M., *Quels sont les métiers des immigrés ? Dares analyses*, n°36, juillet 2021 et document d'études n°254, septembre 2021.
- DEWITTE P. (dir), *Immigration et intégration*, La Découverte, 1999.
- DOAN R., *Le rêve de l'assimilation, de la Grèce antique à nos jours*, éditions Passés composés, 2021.
- EDO A., LOUHAB S., RAGOT L., *Métiers essentiels : quelle contribution des travailleurs immigrés ?*, Lettre du CEPII, n°424, 2022.
- EDO A., *Réalités de l'immigration et fabrique des opinions*, in *Economie mondiale 2023 (chapitre 7)*, La Découverte, collection Repères, 2022.
- FASSIN D. et E. (sous la direction), *De la question sociale à la question raciale*, La Découverte, 2006.

FISCHER N., HAMIDI C., Les politiques migratoires, La Découverte, collection Repères, 2016.

FRANCE STRATEGIE, L'impact de l'immigration sur la marché du travail, les finances publiques et la croissance, Rapport pour l'Assemblée nationale, juillet 2019.

GASTAUT Y., L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République, Le Seuil, 2000.

GEMENNE F., On a tous un ami noir, Pour en finir avec les polémiques stériles sur les migrations, Fayard, 2020.

HEGE A., Allemagne – La place des réfugiés dans la société : un débat surchauffé, miroir de fractures sociales, Chronique internationale de l'IRES n°165, avril 2019.

HEGE A., KAHMANN M., Allemagne – Employeurs et réfugiés au service d'une stratégie de long terme, Chronique internationale de l'IRES n°154, juin 2016.

HERAN F., Le temps des immigrés : essai sur le destin de la population française, Le Seuil, collection « La République des idées », 2007.

HERAN F., Parlons immigration en trente questions, La Documentation française, 2012.

HERAN F., Avec l'immigration : Mesurer, débattre, agir, La Découverte, collection « l'envers des faits », 2017.

HERODOTE (Revue), Migrations et nations, n°174, 3^e trimestre 2019.

HOMMES & MIGRATIONS (Revue), 1973 l'année intense, n°1330, juillet-septembre 2020.

IRES, Les mutations de l'emploi en France, collection Repères, 2005.

IRES, La France du travail, Données, analyses, débats, éditions de l'Atelier, 2009.

IRES, Les politiques migratoires et les débats sociaux, Chronique internationale, n°84, numéro spécial, septembre 2003.

JAEGER A.J., L'immigration. Faut-il avoir peur de l'avenir ?, Eyrolles, 2015.

JOUNIN N., Les travailleurs immigrés du bâtiment entre discrimination et précarité. L'exemple d'une activité externalisée : le ferrailage, La Revue de l'IRES n°50, 2006-1.

JUGNOT S., Les débats français sur les statistiques « ethniques » : une histoire sans fin, document de travail IRES n°1, 2016.

KAHMANN M., Allemagne – Accueil des réfugiés : l'hospitalité éclipsée par l'enjeu de réduction des demandes d'asile ?, Chronique internationale de l'IRES n°153, mars 2016.

KAUFMANN E., La révolution démographique. Populismes, migrations et identités, JC Lattès, 2022.

LAACHER S., Ce qu'immigrer veut dire. Idées reçues sur l'immigration, Le Cavalier bleu, 2012.

LAACHER S., Le fait migratoire et les sept péchés capitaux, Editions de l'Aube, 2022.

LACROIX T., *Migrants, l'impasse européenne*, Armand Colin, 2016.

LE BRAS H., *Il n'y a pas de grand remplacement*, Grasset, 2022.

LECOMTE E., Mali : des processus migratoires d'abord intra-africains, *Chronique internationale de l'IRES* n°118, mai 2009.

LE COURANT S., *Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'Etat*, Le Seuil, collection « La couleur des idées », 2022.

LEQUIN Y. (sous la direction), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Larousse, bibliothèque historique, 2006.

LESCHI D., *Ce grand dérangement, l'immigration en face*, Tract Gallimard, n°22, novembre 2020.

MATH A., SLAMA S., SPIRE A., VIPREY M., *La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger*, *La Revue de l'IRES* n°50, 2006-1.

MATH A., SPIRE A., *Vers une immigration permanente de travailleurs temporaires*, document de travail n°04.06, juin 2004.

MAZZELLA S., *Sociologie des migrations*, PUF, 2014.

MOUHOUD E.M. (dirigé par), *Les nouvelles migrations, un enjeu Nord-Sud de la mondialisation*, Universalis, 2005.

MOUHOUD E.M., *L'immigration en France, Mythes et réalités*, Fayard, 2017.

NOIRIEL G., *Le creuset français, Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, éditions du Seuil, Points Histoire, 1988.

NOIRIEL G., *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)*, *Discours publics, humiliations privées*, Fayard, 2014.

NOIRIEL G., *Une histoire populaire de la France*, Agone, collection « Mémoires sociales », 2018.

NOIRIEL G., BEAUD S., *Race et sciences sociales, Essai sur les usages publics d'une catégorie*, Agone, collection *épreuves sociales*, 2021.

PELIZZARI A., Suisse – Les syndicats suisses et le débat sur la « préférence nationale » : vers un nouveau régime migratoire ?, *Chronique internationale de l'IRES*, N°158, 2017.

REA A., TRIPIER M., *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, 2008.

RODIER C., LENDARO A., LOU VERTONGEN Y. (sous la direction), *La crise de l'accueil, Frontières, droits, résistances*, La Découverte, 2019.

RODIER C., *Migrants & Réfugiés, Réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, La Découverte, 2017.

- SANTELLI E., Les descendants d'immigrés, La Découverte, collection Repères, 2016.
- SAUVIAT C., Etats-Unis – L'échec d'une réforme majeure du système d'immigration, Chronique internationale de l'IRES n°108, septembre 2007.
- SAYAD A., La double absence, Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, éditions du Seuil, 1999.
- SIMON G. (sous la direction), Dictionnaire des migrations internationales, approche géohistorique, Armand Colin, 2015.
- SPIRE A., Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975), Grasset, 2005.
- SPIRE A., Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration, Raisons d'agir, 2008.
- STORA B., TEMIME E., Immigrances : l'immigration en France au XXe siècle, Hachette Littératures, 2007.
- TEMIME E., France, terre d'immigration, Découvertes Gallimard, 1999.
- TERRAY E., RODIER C. (sous la direction), Immigration : fantasmes et réalités, La Découverte, 2008.
- TERTRAIS B., Le choc démographique, Odile Jacob, 2020.
- TRIBALAT M., Statistiques ethniques, une querelle bien française, L'Artilleur, 2016.
- TRIBALAT M.(dir), Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui, INED, 1991.
- VERDUGO G., L'Europe au défi de la nouvelle immigration, in L'économie européenne 2019, OFCE, La Découverte, 2019.
- VIET V., La France immigrée. Construction d'une politique, 1914-1997, Fayard, 1998.
- VIPREY M., Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité, La Revue de l'IRES, n°64, 2010/1.
- WEIL P., La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours, Gallimard, collection Folio histoire, 2005.
- WEIL P., La République et sa diversité : immigration, intégration, discrimination, Le Seuil, collection la république des idées, 2005.
- WIHTOL DE WENDEN C., Atlas des migrations, De nouvelles solidarités à construire, Editions Autrement, 2021.
- WIHTOL DE WENDEN C., Migrations, une nouvelle donne, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016.

ZANCARINI-FOURNEL M., Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours, La Découverte, 2016.

